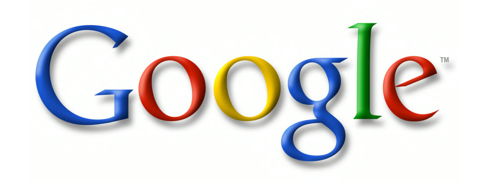
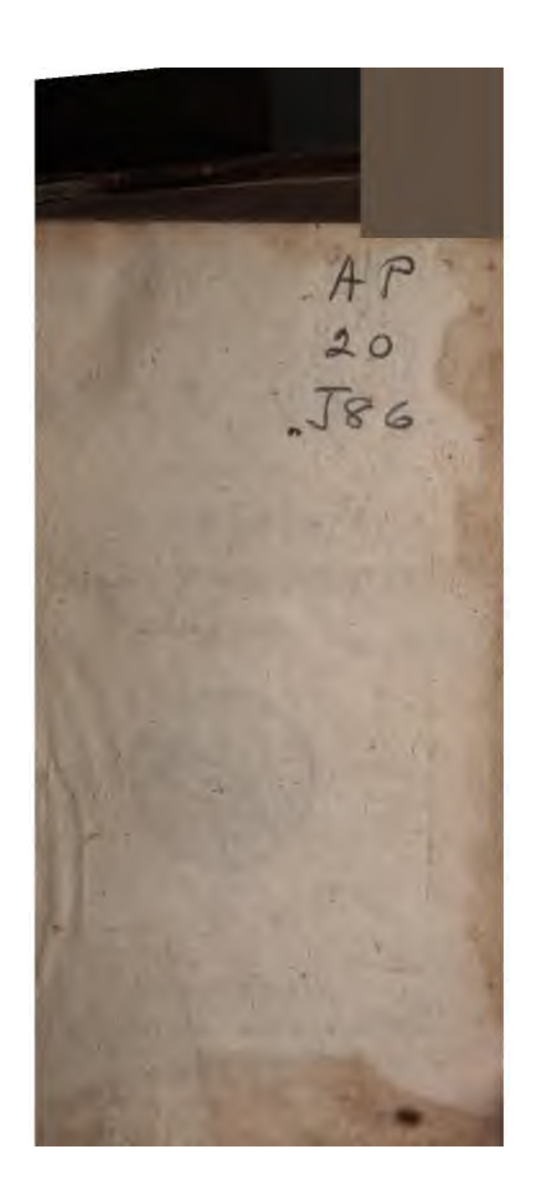





Ex Libris
Francisci Firmini
DHERVILLEZ, Doct. Med.



JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCCVI.

TOME TRENTE-QUATRIE'ME.

Seconde Partie.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

M DCCVII.



XXII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 7. Juin M. DCCVI.

De veteribus Regum Francorum Diplomatibus, & arte secernendi antiqua Diplomata vera à falsis, Disceptatio secunda ad R. P. D. *Joannem Mabillonium* Monachum Benedictinum. Auctore P. BARTHOLOMÆO GERMON Societatis Jesu Presbytero. C'est-à-dire : *Seconde Dissertation sur les anciennes Chartres des Rois de France, & sur la maniere de distinguer les vrayes d'avec les fausses, adressée au R. P. D.* Jean Mabillon *Religieux Benedictin, par le R. P.* Barthelemy Germon *de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Claude Rigaud, rue de la Harpe. 1706. in 12. pagg. 409.

CETTE seconde Dissertation n'est ni moins modeste, ni moins forte, ni moins élegante que la premiere, dont nous avons rendu compte dans le premier Journal de l'année 1704. *Le Pere* Germon se plaint

d'abord, mais en termes tres-honnêtes, de la maniere dont le Pere Mabillon l'a traité dans sa Réponse; ensuite il partage son Ouvrage en quatre parties. Dans la premiere, il défend les raisons generales qu'il avoit apportées pour rendre suspects de fausseté les titres que Dom Mabillon nous a donnez comme des pieces indubitables. Dans la seconde, il examine en particulier les Chartres de l'Abbaye de S. Denys. Dans la troisiéme, il confirme par de nouvelles reflexions ce qu'il avoit avancé contre des Titres que le Pere Mabillon a fait graver. Il employe la derniere partie à refuter certaines consequences que son adversaire avoit tirées de sa premiere Dissertation. Tout cela est suivi d'une *Appendice* sur quelques Manuscrits de S. Augustin.

Notre Auteur ayant invité Dom Mabillon à prouver la verité des titres qu'il a produits dans sa Diplomatique, ce sçavant Benedictin a trouvé sa demande fort déraisonnable Le Pere Germon soutient qu'elle est juste; voicy ses principales raisons. 1. Le Pere Mabillon attache à ces titres un privilege singulier; c'est sur ces titres qu'il établit son Art; il les donne au Public comme des modelles qui doivent servir à faire connoitre tous les autres, & à nous mettre en état de juger s'ils sont vrais ou faux. Cela supposé, notre Auteur croit que ce Pere a grand tort de nous *cacher* ce qui le prévient si fort en faveur de

ces

ces pieces, & de nous envier la connoiſſance du merite particulier qu'il y reconnoît. Si elles n'ont pas des caracteres de verité plus marquez, plus indubitables, que les autres anciennes Chartres, obſerve-t-il, c'eſt inutilement qu'on nous les propoſe pour modelles; ſi elles en ont, il eſt à propos de decouvrir ces caracteres. Un témoin qu'on produiroit en Juſtice comme le modelle de tous les témoins du monde, ne ſeroit certainement point reçu en cette qualité, juſqu'à ce qu'on eût expoſé aux Juges ſur quel fondement on luy attribueroit un avantage ſi extraordinaire. 2. Il eſt du devoir de celuy qui pretend enſeigner un Art, de faire voir que les regles qu'il donne ſont ſûres, car tant que ces regles paroîtront incertaines, l'Art ne pourra paſſer que pour un amas de conjectures. Or, ſelon le Pere Germon, faire voir que les regles de la Diplomatique ſont ſûres, & prouver la verité des Titres dont il s'agit, c'eſt la même choſe, puiſqu'elles ſont uniquement fondées ſur ces titres. Dom Mabillon ne peut donc pas ſe diſpenſer de ce ſoin. Dans les Procès, on ſe contente de la probabilité, & un Acte paſſe pour veritable tandis que la fauſſeté n'en eſt pas demontrée; mais lorſqu'il eſt queſtion d'un Art, il faut de la certitude. 3. Ce qui rend encore les preuves que l'on demande neceſſaires, c'eſt, remarque notre *Auteur, le grand* nombre de ſiecles qui

ſe ſont écoulez depuis le temps des Rois, dont les Titres conteſtez portent le nom, juſqu'à preſent. Pour s'aſſurer que ces Actes ſont auſſi anciens qu'ils le paroiſſent, il faut autre choſe que des yeux. On y voit de l'écorce, du parchemin, des caracteres barbares & à demi effacez, une certaine datte, &c mais tout cela ſe trouve auſſi dans des Titres inconteſtablement faux. 4. Cette fauſſeté de pieces qui ſemblent auſſi anciennes que celles qu'on ſuppoſe veritables, fournit une quatriéme raiſon au P. Germon. On ſçait qu'il y a eu autrefois un tres-grand nombre de fauſſaires : les Clercs, les Moines, les Notaires, les femmes mêmes ſe mêloient de faire de faux Actes, ainſi que Dom Mabillon l'avoue ; il y en avoit dans preſque toutes les Archives. Comment les diſtinguer d'avec les vrais, ſi on ne donne de nouvelles regles pour cela ? Celles qu'on a tirées ſoit de l'orthographe & du ſtile, ſoit de l'experience & de la penetration des Antiquaires, ne paroiſſent nullement ſolides à notre Auteur. Il remarque une orthographe, une maniere d'écrire differente dans des Titres qui portent le nom du même Roy, & du même Referendaire, & dont les dattes ſont fort peu éloignées. Cette difference ne peut faire naître que des ſoupçons deſavantageux ; & d'ailleurs, il eſt clair que ſi on a des regles à former pour la connoiſſance des *Titres*, il faut les appuyer ſur des pieces ſem-

ſemblables les unes aux autres, & de l'authenticité deſquelles on ne puiſſe pas raiſonnablement douter. A l'égard de l'experience & de la ſagacité des Antiquaires, le Pere Germon eſt perſuadé qu'elles ne les mettent pas à couvert de l'impoſture, quoy qu'en diſe Dom Mabillon; il demande à cet habile Connoiſſeur, s'il n'a pas luy-même été ſurpris, & s'il n'eſt jamais arrivé que des Actes qu'il avoit declarez tres-legitimes & tres-vrais, ayent été trouvez faux & ſuppoſez?

Le Pere Germon compare les Archives de S. Denis aux Hiſtoriens des Nations & des Familles les plus celebres. Plus les faits ſont éloignez de nous, plus ils approchent de la Fable, & ce que les Auteurs profanes ont écrit de la premiere origine des peuples, n'eſt pour l'ordinaire qu'un tiſſu de fictions. On voit où conduit cette comparaiſon: c'eſt aux plus anciens Titres des Archives de S. Denis que notre Auteur en veut dans cette ſeconde partie de ſa Diſſertation, c'eſt principalement aux pieces qui portent les noms des Rois de la premiere race. Le Pere Doublet, & le Pere Mabillon, ont recueilli l'un aprés l'autre, & publié un grand nombre de ces pieces. Si les premieres ſont fauſſes ou incertaines, il paroit difficile de ne pas douter de la verité des dernieres qui ont été tirées du même lieu: ſi on en doute, quelle ſolidité peut avoir l'art de Dom Mabillon?

Or, que la plûpart des plus anciennes pieces du Recueil du Pere Doublet soient fausses ou incertaines, c'est ce que notre Auteur entreprend de montrer dans quatre chapitres. Nous n'en rapporterons qu'un Exemple. Le premier Titre de ce Recueil est une donation faite à l'Eglise de S. Denys par une femme appellée Theodetrude ou Theodile, la quarante-troisiéme année du Roy Clotaire. Il est parlé dans cette piece de *l'Abbé Dodon & des Freres*, & Theodile y assure que les legs qu'on faisoit à l'Eglise de S. Denys, on les faisoit *par Lettres*, & non par Testament, parce que *telle étoit la coutume du lieu*. Or, selon notre Auteur, il est faux qu'il y ait eu du regne de Clotaire II. un Abbé & des Moines à S. Denys. Cela se prouve & par une donation de Dagobert fils de Clotaire, dans laquelle il ne fait mention que du *Clergé* & des pauvres; & par le témoignage de l'Historien anonyme de Dagobert, qui assure qu'avant ce Prince, c'est-à-dire du temps de Clotaire & de ses predecesseurs, l'Eglise de S. Denys n'étoit qu'une Chapelle seculiere à la nomination de l'Evêque de Paris. Il n'est pas moins faux, continue notre Auteur, que sous Clotaire II. la coutume fût de ne faire des legs à l'Eglise de S. Denys que *par Lettres*; témoin l'Ordonnance de ce Prince, produite par Dom Mabillon même, où Clotaire confirme nommément *le Testament* d'un Marchand nom-

m

mé Jean, qui avoit laiſſé une partie de ſes biens à l'Egliſe de S. Denys. Le Pere Germon dans ſon autre Ouvrage, s'étoit déja appliqué à montrer que les Auteurs des trois *Recueils* qui ont été faits des anciens titres *de S.* Denys, s'accordent aſſez mal enſemble. Il avoit objecté que l'Anonyme n'ayant trouvé de ſon temps qu'un petit nombre d'Actes écrits ſous les Rois Merovingiens, on ne concevoit pas par quel moyen le Pere Doublet en avoit découvert tant d'autres dans les mêmes Archives, ni comment le Pere Mabillon en avoit encore trouvé un *plus* grand nombre. Ce Pere a répondu que l'Anonyme & Doublet, ſoit par negligence, ſoit par quelqu'autre raiſon, n'avoient pas fait une recherche aſſez exacte. Notre Auteur combat cette réponſe par diverſes reflexions, & ſoutient que ces deux Auteurs n'ont manqué ny de diligence ny de bonne volonté. Il remarque enſuite, que leurs Recueils different l'un de l'autre, & de celuy du Pere Mabillon, même par rapport aux Titres qui traitent de la même choſe, & entre leſquels devroit par conſequent ſe trouver la conformité la plus parfaite.

La troiſiéme partie de cet Ouvrage eſt ſans difficulté la plus importante. On y défend fortement tout ce qu'on avoit avancé dans la premiere Diſſertation contre les principales *Chartres* des Rois Merovingiens

& Carlovingiens. Comme Dom Mabillon en les donnant au Public les a declarées si ndubitables, qu'il en a fait le fondement de son Art, l'opinion qu'on doit avoir de cet Art, dépend de la maniere dont elles sont ou attaquées ou défendues. Il n'y a pas moyen d'exposer dans un Extrait tous les points de cette dispute, nous nous contenterons d'en toucher deux. L'Abbaye de S. Denys est obligée de son exemption à Clovis II. qui fit là-dessus une Ordonnance, dans une grande assemblée d'Evêques & de Grands du Royaume, qui se tint à Clichi. On est en peine de cette Ordonnance. On en lit une dans le Moine anonyme : on en lit aussi une dans le Pere Mabillon. Notre Auteur pretend que l'Ordonnance de Clovis que l'Anonyme a vûe dans les Archives de S. Denys, n'est point la même que celle que le Pere Mabillon y a trouvée. Ce qui luy donne lieu de le croire, c'est une variation, & la difference des souscriptions & des exordes. Il les soupçonne l'une & l'autre de fausseté. La souscription de Sulpice Archevêque de Bourges, qui étoit mort long-temps avant l'Assemblée de Clichi, luy découvre la fausseté de celle de l'Anonyme. Mais si l'Anonyme a suivi un faux titre, il ne l'a suivi sans doute que parce que le veritable avoit déja disparu ; d'où le Pere Germon conclut qu'il n'y a pas d'apparence que Dom Mabillon l'ait

l'ait retrouvé 800 ans après. Il attaque encore d'une autre façon le Titre produit par ce sçavant Homme. Clovis dans son Ordonnance de Clichi ne fit que confirmer l'*exemption* que S. Landry Evêque de Paris avoit accordée à l'Abbaye de S. Denys. Si donc le Titre du Pere Mabillon n'est point conforme au privilege donné par ce Prelat, s'il ne fait pas mention des mêmes choses, ce Titre n'est pas la veritable Ordonnance de Clovis. Or il y a une grande difference, remarque notre Auteur, entre les matieres sur lesquelles roulent ces deux Actes. *Dans celuy* de saint Landry, il est parlé du saint Chrême, des saintes Huiles, & des Ecclesiastiques dépendans de l'Abbaye; & dans celuy du Pere Mabillon, il est parlé de toute autre chose, sçavoir des Fermes, des Serfs, des Calices, des Croix, des paremens d'Autels, &c. Ce dernier Acte ne peut donc pas être regardé comme un titre qui confirme le premier.

Nous ajouterons à cet Exemple une nouvelle objection que le Pere Germon fait à son adversaire sur le Testament de Vandemire & d'Erchamberte. Par cet Acte, Vandemire & Erchamberte font present à l'Eglise de S. Germain *ad Basilica Domne Germane*, d'une certaine ferme, & de quelques autres fermes à l'Eglise de S. Vincent ou de S. Germain *ad Basilicam Domne Vincente vel domni Germani.* Par ces deux Eglises de S.

Germain, le Pere Mabillon, d'accord avec notre Auteur, entend celle de S. Germain l'Auxerrois, & celle de S. Germain des Prez. Le Teſtament eſt datté de la 17. année de Thierri fils de Clovis II. Cette piece eſt fauſſe, dit notre Auteur, ſi l'Egliſe de S. Germain l'Auxerrois n'étoit pas encore bâtie du temps de Thierri. Or il eſt certain qu'elle ne l'étoit pas; & bien loin de l'être alors, elle n'a été bâtie que trois cens ans aprés. L'Epoque de ce Bâtiment & du Monaſtere qui y étoit joint, n'eſt ni obſcure ni incertaine; le ſçavant M. Valois l'a trouvée dans Helgalde ou Helgauld contemporain du Roy Robert. Ce Moine dit poſitivement que le Roy Robert fit conſtruire dans Paris le Monaſtere de S. Germain l'Auxerrois. Ce qui ne confirme pas peu ce témoignage d'Helgalde, c'eſt le ſilence de tous les Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont precedé le Roy Robert; il n'y en a aucun qui faſſe mention de ce Monaſtere. Dom Mabillon luy-même ne cite dans ſes Annales que le Teſtament de Vandemire qui fait juſtement le ſujet de la diſpute. Or tout le monde ſçait, continue le Pere Germon, que le Roy Robert vivoit vers le commencement de l'onziéme ſiecle, & Thierri ſur la fin du ſeptiéme. Il n'y a donc pas moyen de ſe perſuader que Vandemire & Erchamberte ayent donné par un Teſtament datté de la dix-ſeptiéme année du

du Roy Thierri, une ferme à l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois : ce titre est donc faux. Le Pere Germon y avoit déja donné d'autres atteintes; il examine icy les réponses du Pere *Mabillon*.

La derniere partie de cette Dissertation renferme une espece d'Apologie. Au jugement du Pere Mabillon, notre Auteur est un temeraire, il viole le droit public & particulier, il rend suspects tous les anciens titres, il n'attaque pas moins les Livres que les Chartres. Le Pere Germon répond à tous ces reproches avec autant de politesse que de force ; & fait voir sur-tout, que bien loin de vouloir détruire l'autorité des anciens Livres manuscrits en decriant certains Titres, il pretend au contraire la relever, puisqu'il s'en sert contre ces titres. C'est ce qu'il justifie par un assez grand nombre d'exemples : après quoy il s'applique à prouver que les Livres peuvent bien plus aisément se conserver que les Titres. Sa principale raison est qu'un Titre ne se trouvant qu'en un seul endroit, se perd toujours sans ressource lorsqu'il vient à perir ; au lieu que les copies d'un manuscrit étant répandues dans diverses Bibliotheques, il est comme impossible qu'il n'y ait toujours quelque exemplaire qui se conserve.

L'Appendice qui termine cet Ouvrage est une espece de petit Traité divisé en cinq chapitres. *On y compare* d'abord les exem-

plaires manuſcrits des anciens Livres avec les imprimez, & l'on avoue que la rareté donne aux manuſcrits un prix que les imprimez n'ont point : mais, ajoute-t-on, quoy que les manuſcrits ſoient ſi precieux, il ne s'enſuit pas qu'ils ſoient preferables aux imprimez lorſqu'il s'agit de rétablir un texte. La raiſon de cela eſt qu'il n'y a point d'imprimé qui ne repreſente un manuſcrit, ou même pluſieurs. Amerbachius qui le premier mit ſous la preſſe les Oeuvres de S. Auguſtin, conſulta les meilleurs manuſcrits qu'il put trouver en France, en Allemagne, & en Italie. Eraſme qui fit une autre Edition de S. Auguſtin, examina auſſi pluſieurs manuſcrits. Florentin Bourgoin qui preſida à la premiere Edition de Paris, la regla ſur les plus anciens exemplaires. Enfin les Docteurs de Louvain conſulterent un tres-grand nombre de manuſcrits pour rendre leur Edition la plus parfaite de toutes. Ces Imprimez tiennent en quelque ſorte lieu de tous ces manuſcrits, & en ont l'autorité. Il y auroit donc de l'imprudence, conclut-on, à preferer un petit nombre de manuſcrits, à tous ces Exemplaires, ſur-tout quand ils s'accordent. Le Pere Germon fait enſuite obſerver qu'il eſt quelquefois dangereux d'ajouter trop de foy aux manuſcrits ; & il appuye cette remarque ſur des Exemples. Les anciens *Heretiques* falſifioient les Livres en plu-



plusieurs manieres que l'on découvre icy. Un de ceux de saint Augustin, selon le témoignage d'Hincmar, fut corrompu vers le milieu du neuviéme siecle; les partisans de *Gotheſcalc*, & de Ratramne Moine de *Corbie*, furent les Auteurs de cette falsification. Le passage de Hincmar merite d'être lû, aussi-bien que les Reflexions que notre Auteur y joint : on y trouvera un fait tres-considerable. Mais ce qui est de la derniere importance, c'est que le Pere Germon accuse les Benedictins d'avoir suivi le manuscrit corrompu, & de l'avoir suivi dans *l'endroit même* où Hincmar avoit découvert une fausseté manifeste. Notre Auteur finit ce petit Traité par quelques observations generales qu'il fait sur les manuscrits de Corbie, que les Benedictins ont consultez avec tant de soin, & dont ils ont fait un *si* grand usage dans leur nouvelle Edition de S. Augustin. La plûpart de ces Exemplaires ont été écrits dans le neuviéme siecle, c'est-à-dire au temps de Ratramne zelé partisan de Gotheſcalc. Cette Epoque peut rendre ces manuscrits d'autant plus suspects, que Hincmar dépeint Ratramne, & les autres Sectateurs de Gotheſcalc, comme d'insignes falsificateurs.

Cette Dissertation n'est pas un Ouvrage qu'on puisse mépriser; elle merite une Réponse. Il est de l'interêt du Public de sçavoir à *quoy s'en tenir*, & de l'interêt du

Per-

Pere Mabillon de ſoutenir un Art qui luy a coûté tant de peine à former. D'ailleurs, le ſort de pluſieurs Ouvrages conſiderables, & le jugement qu'on en doit porter, dépendent en quelque maniere du ſuccès de cette diſpute. Si on croyoit avoir raiſon de douter de l'authenticité des Titres dont il s'agit, il eſt clair qu'on ſe croiroit auſſi en droit d'eſtimer beaucoup moins qu'on ne fait les Hiſtoires qui ſont fondées ſur ces Titres. Telle eſt, par exemple, l'*Hiſtoire de l'Abbaye Royale S. Denys en France*, dont nous avons rendu compte dans le x. Journal de cette année. Dom Felibien a fait entrer dans cet Ouvrage la Chartre de Theodetrude, la Donation d'Ecoüen par Dagobert, celle de Crouy, l'Ordonnance de Clovis II. de laquelle nous avons parlé, & preſque toutes les autres pieces que le Pere Germon attaque, & qui luy paroiſſent ou fauſſes ou douteuſes.

Lettre de Mr. . . . à Mr. . . . Auteur de la Theſe qui conclut que le Vin de Rheims eſt plus agreable & plus ſain que le Vin de Bourgogne. A Paris, le 1. Février 1706. Brochure in 4. p. 13.

DANS le VIII. Journal de cette année, nous avons parlé d'une Lettre écrite ſur le Vin de Bourgogne par M. *de Salins* Medecin de Beaune. Ce Medecin

y pretend montrer par des argumens tirez de l'Astronomie, de la Physique, & de l'Histoire, que c'est temerairement qu'on a osé *soutenir* dans les Ecoles de Medecine de *Rheims*, que le Vin de Rheims étoit plus agreable & plus sain que le Vin de Bourgogne.

Voicy une Réponse à la Lettre du Medecin de Beaune : on y suit pied à pied cet Auteur. On commence d'abord par plaisanter sur ce que M. de Salins a dit que les Vins de Rheims étoient les cadets des Vins de *Bourgogne*; que c'étoient de nouveaux-venus, dont la reputation moderne n'avoit eu d'autre fondement que le credit de deux Ministres ; qu'ainsi ces Vins ne devoient pas entrer en lice avec les Vins de Bourgogne dont la reputation est ancienne ; Vins qui ont l'honneur de payer les Entrées à Paris dès le Regne de Charles V. & dont un verre bû à propos par Erasme, sçut garantir de la peste ce grand personnage. On plaisante encore sur une raison d'Astronomie alleguée par M. de Salins. C'est-là, dit-on, un point essentiel auquel, Mrs. les Vignerons de Champagne, vous n'avez *peut-être* jamais pensé. Sçavez-vous bien qu'il s'en faut trois degrez & demi, & je ne sçay combien de minutes, que vos Vignobles ne soient aussi près du Cercle Equinoctial, que ceux de *Bourgogne* en tirant vers le *Pole Arctique* ? Le calcul est juste ;

&

& M. de Salins le cadet, qui a meilleure vûe que son aîné, vient de prendre la hauteur des uns & des autres. Comment s'étonner après cela, poursuit l'Auteur de la Réponse, si faute de chaleur & de Soleil les Vins de Rheims sont aussi mauvais que l'assure M. de Salins; c'est-à-dire, s'ils sont si acides & si peu vineux; s'ils n'ont tout au plus que la force de provoquer les urines, sans pouvoir ni échauffer ni nourrir; si l'on y voit une si grande quantité de mucilages qui en empêchent la fermentation, en ternissent la couleur, enfin les rendent sujets à s'engraisser & à tourner en eau à la moindre agitation: bien differents en cela des Vins de Bourgogne, qui croissant dans un climat plus voisin du Cercle Equinoctial, & n'ayant par consequent point de principes qui ne soient bons par excellence, se purifient d'eux-mêmes par le moyen de leurs sels, & n'ont pas plûtôt passé par le pressoir, qu'ils sont en état d'affronter la mer & la tourmente, pour aller soutenir l'honneur des Vins de France dans les Cours les plus reculées. Aussi, ajoute-t-on, M. de Salins pretend qu'il y a autant de difference entre le Vin de Bourgogne & celuy de Champagne, que Stace en mettoit entre l'Eneïde & son Poëme.

Nec tu divinam Æneïda tenta,
Sed longe sequere, & vestigia semper adora.

De sorte, comme on le remarque icy, qu'il

qu'il se faut bien donner de garde de comparer les Vins de Rheims à ceux de Beaune; à des Vins dont le Cardinal de Bonzi, ainsi que le rapporte M. de Salins, regala le Grand Maréchal Sobieski, & toute sa Cour, lorsque ce Maréchal fut couronné Roy de Pologne; à des Vins dont un Marchand de Beaune eut ordre d'envoyer bonne provision à Venise au Provediteur General Morosini, lorsque ce Provediteur, à son retour de la conquête de la Morée, traita le Senat, & tous les Nobles de cette Republique; à des Vins, en un mot, dont le Majordome du Pape met tous les ans un article de dépense sur ses comptes pour la bouche de Sa Sainteté.

On remarque icy que M. de Salins, pour un beuveur d'eau tel que le déclare l'Approbateur de sa Lettre, est assez bien instruit des prouesses du Vin de Bourgogne; mais on ajoute en recompense qu'il ne sçait pas toutes les Foires de Champagne, & qu'il ne connoit ni le Vin de Rheims, ni celuy qui en a écrit.

On divise icy sa Lettre en trois articles differens; en invectives, en fictions dans les faits, & en mauvais raisonnemens.

Quant aux invectives, on le releve assez bien sur ce qu'il traite l'Auteur de la These soutenue à Rheims, d'*homme obscur. Vir nullius nominis*, & qui n'a rien vû que son pays. *On luy* apprend que ce bon Champe-

penois, comme il l'appelle, *Campanus minimè vafer*, & qu'il veut faire passer pour un homme qui n'est jamais sorti de Champagne, a neanmoins voyagé en Allemague, en Espagne, en Italie : Qu'à Rome, il a été dix ans Medecin de M. le Cardinal, & de M. le Duc d'Estrées ; qu'il s'y est distingué par de sçavantes Dissertations avec Mrs. Lancizi & Sinibaldi, & par des cures considerables. On luy ajoute que *ce bon Champenois* est tres-connu à la Cour & à Paris, où il a commerce avec les premiers de sa Profession.

On vient ensuite à l'examen des faits alleguez dans la Lettre. On s'étonne d'abord que M. de Salins ait osé avancer qu'on mettoit tous les ans sur les comptes du Maître d'Hôtel du Pape une certaine somme pour du Vin de Bourgogne : il pourroit être vray, dit-on, que quelque Pape Bourguignon, auroit fait de son temps transporter à Rome du Vin de Bourgogne, comme le Cardinal Antoine y en faisoit venir de Champagne ; mais on demande ce que cela conclut ?

On n'en demeure pas là, on rapporte l'Extrait d'une Lettre écrite sur ce sujet le 18. d'Octobre 1705. par M. de la Chausse Consul de la Nation Françoise ; lequel dit dans cette Lettre, qu'il a parlé au Cantinier & au Maître d'Hôtel du Pape, qui lu *ont dit que Sa Sainteté* n'achetoit de Vin

étran

étrangers que ceux qui venoient à Ripagrande, & qu'on ne dépensoit pas un sol pour en faire venir de quelque pays que ce soit, bien loin d'y avoir des fonds pour du Vin de *Bourgogne*, &c.

Voicy un autre point sur lequel on ne releve pas moins M. de Salins: on demande où il a appris que le Vin de Rheims ait été mis en credit par deux de nos Ministres, à cause des Vignes qu'ils avoient en Champagne. Tout le monde sçait que l'un de ces Ministres n'y a jamais possedé aucun autre domaine que la Terre de Louvois, dont le revenu ne consiste qu'en bois; & que l'autre y avoit si peu de vignes, que ce seroit faire injure à sa memoire de croire que cela eût été capable de le détourner le moins du monde, de son application continuelle aux affaires de l'Etat.

Le Vin de Champagne, dit M. de Salins, ne souffre ni la mer, ni le long transport par charrois; autre fait, dit-on, qui n'est pas plus veritable, témoin les six douzaines de flacons de Vins de Rheims, que M. le Comte de Toulouse, à la fin de la Campagne de 1702. laissa à M. de Vauvray Intendant de Provence. Ces flacons, après avoir été trois mois en mer, & avoir souffert plus d'une fois la tourmente, furent trouvez excellens, sans avoir rien perdu de leur force ni de leur couleur. On nous fait remarquer icy, *qu'il passe* incomparablement plus

plus de Vin de Champagne en Angleterre, en Allemagne, en Dannemark, & dans tout le Nord, que de Vin de Bourgogne.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain, dit notre Auteur, que depuis qu'on a trouvé le ſecret de tirer les Vins au clair, on meneroit les Vins de Champagne au bout du monde, qu'ils ſe conſerveroient auſſi long-temps que le Vin de Falerne, & le vieux Maſſique.

On n'oublie pas de remarquer icy ce que M. de la Haye rapporte dans ſes Voyages: Que paſſant la Ligne, & ayant ſur ſon bord toutes ſortes de Vins, celuy de Rheims s'étant troublé comme les autres, redevint clair, & ſans aucune alteration de ſes qualitez, ce qui n'arriva point aux autres Vins.

M. Tavernier aſſure qu'il a toujours fait preſent de Vin de Champagne aux Souverains qu'il avoit l'honneur de ſaluer. Un Voyageur moderne a dit à notre Auteur en avoir bû à Siam, & à Surinam. Et ſi nous en croyons les Gazettes, M. de la Feuillade n'a envoyé par preſent au Duc de Savoye que du Vin de Champagne. Ces exemples font voir s'il eſt vray que les Vins de Champagne ne ſoient pas tranſportables.

Pour ce qui eſt du temps que les Vins de Champagne mettent à s'éclaircir, on

ſait

fait voir que c'eſt ſans fondement que M. de Salins en conclut, qu'ils ſont inferieurs aux Vins de Bourgogne. Les Vins de Brie s'éclairciſſent plus vîte que les Vins de Champagne & de Bourgogne ; eſt-ce une conſequence que les Vins de Brie ſoient meilleurs ? Au contraire, il eſt vray de dire que les Vins ſont d'autant plus exquis, qu'ils demeurent plus long-temps en marc, & qe'ils ſont plus lents à fermenter & à ſe purifier : c'eſt ce que nous remarquons dans les années chaudes & ſeches, où les Vins de Champagne, quoy que meilleurs, ne ſont neanmoins purifiez que vers Noël. On ne doit donc pas regarder comme un defaut dans les Vins de Champagne, de fermenter plus lentement, puis que c'eſt de là qu'ils deviennent plus chauds de vin, que l'acrimonie de leurs ſels s'adoucit, & que leur ſeve eſt plus fine. Il eſt vray qu'on peut conclure de là que les Vins de Champagne abondent en parties oleagineuſes ; mais ces parties y ſont ſi neceſſaires, que moins il s'en perd par la fermentation, plus ils ſont agreables à l'odorat & au goût. Les Vins de Bourgogne au contraire, achevant plûtôt leur fermentation & leur defecation, en deviennent plus groſſiers, à cauſe de l'évaporation de ce qu'ils pourroient avoir de ſubtil : de là vient que leur couleur eſt d'un rouge jaunatre, cette couleur ne pouvant être que l'effet de la terre, des ſels

fels, & des fouffres groffiers dont ils f
chargez.

Au regard du tartre que M. de Salins
être plus abondant dans les Vins de Cha
pagne, que dans ceux de Beaune, on
obferver à ce Medecin, qu'il ne fe fouvi
fans doute plus d'avoir placé Beaune tr
degrez & demi plus près du Soleil
Rheims, puis qu'il eft conftant que
Vins des pays chauds renferment plus
tartre que les autres.

A cette occafion on remarque, qu'il f
bien diftinguer le tartre groffier qui s'arr
à la fuperficie interieure des tonneaux,
qui tombe avec la lie, d'avec le tartre
luble qui demeure dans le Vin; ce que
de Salins femble avoir confondu. Mais qu
tons cette philofophie, & ces termes d'
cole, pour venir à des chofes moins e
nuyeufes.

M. de S. Evremond, dans une Let
adreffée à un de fes amis, luy recomma
de de n'épargner aucune dépenfe pour av
des Vins de Champagne: Ayez-en, l
dit-il, fuffiez-vous à deux cens lieuës
Paris. Il n'y a point de Province, con
nue-t-il, qui fourniffe de plus excelle
Vins pour toutes les faifons, que la Chan
pagne; elle nous fournit les Vins d'A
d'Avenay, d'Hautvilliers jufqu'au Pri
temps; de Silleri, & de Taifli, pour
refte de l'année, & au delà. Leon
C'

harles Quint, François I. & Henry VIII.
by d'Angleterre, ne crurent pas indigne
eux de mêler à leurs plus grands soins ce-
y d'avoir du Vin d'Aï. C'est le plus
uré de toute senteur de terroir, celuy qui
le goût le plus exquis. M. de S. Evremond
oute qu'il mettroit volontiers avec ces He-
s, Henry IV. qui se faisoit appeller Sei-
eur d'Aï, & de Gonesse : honneur qu'il
 pas fait à Beaune, ni à Volnay.

On ajoute à ce passage de M. de S. Evre-
ond, un trait d'Histoire assez plaisant.
enceslas Roy de Boheme & des Romains,
ant venu en France pour quelque nego-
ation avec Charles VI. se rendit à Rheims
 mois de Mars en 1397. Quand il fut
ns cette Ville, il en trouva le Vin si bon,
'il s'en enyvra plus d'une fois; & qu'un
ur s'étant mis par là hors d'état d'entrer
 negociation, il aima mieux accorder
 qu'on luy demandoit, que de cesser un
oment de boire du Vin de Rheims, [*His-
ire anonyme de Charles VI.*] Si l'on veut
ncore une autorité d'un homme naturel &
 bon goût, notre Auteur nous cite M. de
 Fontaine, qui dit :

Il n'est Cité que je prefere à Rheims,
C'est l'ornement & l'honneur de la France;
Car sans compter l'Ampoule, & les bons
Vins,
Charmans objets y sont en abondance.

Mais, *dit M. de Salins*, il y a peu d'an-

nées que le Sieur Mathieu Fournier, alors Bachelier en Medecine, ſoutint dans les Ecoles de Medecine de Paris, que le Vin de Rheims cauſoit la goute. Nôtre Auteur répond là-deſſus, que M. Fournier peut dire tout ce qu'il lui plaira; que par bonheur ſa Theſe ne donne pas la goute. On ajoute que le Vin de Rheims a été celebré à ſon tour dans les Ecoles de Paris en 1677. par M. Laurenceau ſous la preſidence de M. de Revelois, & que la concluſion de la Theſe étoit: *Ergo Vinum Rhemenſe omnium ſaluberrimum.*

Au reſte, cette Lettre eſt écrite d'un ſtile aiſé & naturel, qui en rend la lecture fort agreable.

Deciſions Sommaires du Palais, par ordre Alphabetique, illuſtrées de Notes & de pluſieurs Arrêts de la Cour de Parlement de Bordeaux. Par feu Mr. ABRAHAM LAPEYRERE, *ancien Avocat en ladite Cour. Nouvelle Edition, revûe, corrigée, & augmentée d'un grand nombre de Deciſions & d'Arrêts recueillis des Memoires de pluſieurs illuſtres Senateurs de ce Parlement.* A Bordeaux chez Guillaume Boude. 1706. in fol. pagg. 353.

CE Livre fut imprimé la premiere fois en 1675 avec des Notes de l'Auteur. Il a été reimprimé depuis en 1689. ſans y rien ajouter ni changer. La troiſiéme Edi-

Edition qui paroit aujourd'huy, a été augmentée d'un grand nombre d'Arrêts. On y a ajouté les Remarques de quelques anciens Avocats, qui se sont attachez à marquer la *nouvelle* Jurisprudence du Parlement de *Bordeaux*, ses differens usages ou sa conformité avec celle des autres Parlemens; de sorte qu'il se rencontre deux avantages considerables dans ce nouveau Recueil : le premier est une augmentation de plus de moitié : & le second, est une exposition des maximes generales & particulieres du Parlement de Bordeaux.

Les questions que nous avons trouvées qui meritent le plus d'attention, sont celles qui concernent les acquêts faits pendant le mariage, lors qu'il n'a point été stipulé de societé, ou qu'il y a eu societé stipulée dans le contract de mariage. Celles qui regardent l'agencement ou les gains nuptiaux, pour sçavoir de quelle maniere il est permis d'en disposer. La pratique du Parlement de Bordeaux, où l'on ne suit point la disposition de la Loy *Assiduis*, qui oblige les Creanciers anterieurs au mariage de la femme, de denoncer leur hypotheque, à la difference du Parlement de Toulouse, où cette Loy est inviolablement observée. Plusieurs nouvelles decisions pour la dot des femmes. Il y a aussi des maximes importantes touchant les donations, *par rapport à l'usage* du Parlement de Bor-

deaux, sur l'insinuation pour les bien
tuez dans son ressort.

La fameuse question de la contribu
à la legitime, y est aussi decidée en
termes:

*Il est de maxime & d'usage, que lors
le legitimaire ne trouve pas sa legitime
l'heredité de ses pere & mere, & que pour
fournissement de sa legitime, & icelle rem
il est obligé de s'adresser aux donataire
biens; il doit commencer par les derniers
en cas d'insuffisance venir contre les autre
nataires, & attaquant toujours les dern
Dans ce cas, ceux qui sont condamnez
parfournissement de legitime, ne doivent
terêt que depuis l'action faite* in supplen
tum legitimæ.

Les Usances de la Province de Sain
ge, y sont expliquées en plusieurs endr

On y voit en abregé ce qui est con
en de longs Traitez sur le fait des su
sions legitimes ou testamentaires, des
titutions & d'institutions d'heritier par
tract de mariage, lesquelles sont val
entre nobles, & rejettées entre rotur
divers Arrêts qui sont intervenus da
matieres de mariage, de tutelle, d'int
de prescription, de cautionnement,
tres.

XXIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy 14. Juin M. DCCVI.

La Vie de PYTHAGORE, *ses symboles, ses Vers dorez; la vie d'*HIEROCLES, *& ses Commentaires sur les Vers de Pythagore, rétablis sur les manuscrits, & traduits en François; avec des Remarques. Par M.* DACIER *Garde des Livres du Cabinet du Roy.* A Paris chez Rigaud, rue de la Harpe. 1706. in 12. 2. Voll. I. Vol. pagg. 383. II. Vol. pagg. 431.

CE Livre est divisé en deux Tomes. Le premier Tome comprend la vie de Pythagore, ses symboles; la vie d'Hierocles, & les Vers nommez pour leur excellence Vers d'or, ou Vers dorez. Le second *Tome* contient le Commentaire

 d'Hie

d'Hierocles sur ces mêmes Vers, avec
Remarques de M. Dacier sur ces Comm
taires. Il étoit juste que ce sçavant Ho
me, après avoir travaillé sur Platon,
soin de faire connoitre les sources où P
ton même a puisé. On est accoutum
recevoir de sa main des Ouvrages où
rudition & la vertu paroissent égalemen

Pythagore étoit originaire de Sam
Cependant il naquit à Sidon en Syrie,
pere ayant entrepris ce voyage pour ob
à l'Oracle de Delphes; ce fut vers la
Olympiade. Il étoit d'un sang illustre;
au sentiment de plusieurs Ecrivains, il
roit son origine des anciens Rois de Sam
quoy que la fortune de son pere eût peu
rapport avec la noblesse de sa Maison.
premieres études furent conduites par
certain Hermodamas, l'un des descend
de ce Creophile, dont le nom a passé
qu'à nous avec le nom d'Homere, & d
Platon parle dans le Livre x. de la Re
blique. Pythagore avoit à peine dix-
ans, que l'envie de voyager luy fit qui
son pays. Il commença ses voyages
l'Isle de Syros, pour y voir Pherecyde,
fameux Philosophe, qui le premier
Payens a parlé nettement sur l'immorta
de l'ame. Il passa ensuite à Milet, o
vit Thalès & Anaximandre; de Milet
don, & de Sidon en Egypte. La curio
qui l'y avoit conduit, fit qu'il y deme

V

vingt-cinq ans entiers. Là il fut initié à tous les mysteres des Egyptiens, & il y acquit ce fonds de connoissances qu'il employa depuis pour l'établissement de sa Secte. Quand il fut satisfait de ses recherches, il passa en Chaldée pour y en faire de nouvelles. Il vit aussi l'Isle de Crete, & Lacedemone, lieux celebres; l'un par les loix de Minos, l'autre par celles de Lycurgue. Polycrate s'étoit rendu maître de Samos, il en avoit opprimé la liberté; de sorte que Pythagore, au retour de ses voyages, trouva son pays sous la puissance d'un Tyran. La sagesse & la tyrannie n'ont pas grand commerce ensemble. Pythagore alla s'établir à Crotone, ville située dans cette partie de l'Italie, qu'on appelloit anciennement la grande Grece. Il la choisit par preference à toutes les autres Villes, pour la bonté de son climat, & parce qu'il regarda comme un objet digne de ses soins, la reformation des Crotoniates, qui sembloient avoir oublié leur ancienne vertu, pour s'abandonner au dereglement.

M. Dacier entre icy dans un grand détail des sages conseils que leur donna Pythagore, & de tout ce qu'il mit en œuvre pour défricher ce champ qui devoit devenir fertile en toutes sortes de vertus. Nous renvoyons le Lecteur au Livre même : les preceptes, pour être utiles, ne doivent pas être abregez, & nous ne serions que les

affoiblir en leur ôtant leur juste étendue.
cy d'ailleurs de quoy remplir la curi
des Sçavans, & leur apprendre comm
on peut ne pas suivre toujours les ro
battues, & s'ouvrir de nouveaux chem
pour parvenir à la connoissance de la
té. Le nombre quaternaire est celebre
mi les Pythagoriciens. Ils juroient pa
luy qui le premier leur avoit appris ce n
bre mysterieux, & il n'y a rien don
ayent parlé avec plus de veneration.
nombre, selon M. Dacier, n'est autre
se que le nom du souverain Etre, &
s'écrit en Hebreu avec quatre lettres,
men tetragrammaton Jeovah. Or ce nor
gnifiant proprement, *Source de tout ce
a reçu l'être*, a donné occasion à tout ce
les Pythagoriciens qui sont venus dep
ont debité touchant ses proprietez &
vertus. Leur maître l'avoit appris ou
les Livres de Moyse, ou dans le comm
des Juifs. Car M. Dacier, après les P
de l'Eglise, fait venir de là comme d'
source divine ces lumieres vives & bril
tes, ces grands principes de religion &
morale que nous voyons avec admira
dans les écrits des anciens Philosophes.
certainement, si le quaternaire est le n
Jeovah, les Pythagoriciens ne peuvent
voir eu que des Juifs.

Lors que Pythagore a parlé de la
tempsychose, il n'a pas voulu qu'on le

; & cette proposition, que les ames
mes passent dans le corps des bêtes,
n luy, au sentiment d'Hierocles &
acier, qu'une maniere énigmatique
imer, pour faire entendre que les
degradent les hommes & les ab-
: mais ce qui n'étoit dans son o-
'une façon de parler figurée, fut
ais à la lettre, & dans ce sens lit-
int un des principaux dogmes de
Pythagoricienne. L'Auteur pour
cette explication, cite un endroit
ée Locrien, lequel à la fin de son
le l'Ame du Monde, s'exprime en
qui regardoit comme fabuleux tout
'on debitoit sur le passage de nos
ns des corps de bêtes. M. Dacier
même éloigné de croire que l'en-
ent des principes de Pythagore, le
it à l'opinion des nouveaux Philo-
que les bêtes sont de pures machi-
ne pense pas que ce Philosophe se
enu de rien manger qui eût eu vie,
nstitution d'Orphée, de laquelle il
dans l'Hippolyte d'Euripide. Il
de là, que si dans un sacrifice Py-
offrit aux Dieux des figures d'ani-
au lieu d'immoler des animaux ve-
ce fut moins pour respecter leur
pour ménager la dépense, & don-
hommes l'exemple d'une simplici-
use devant les Dieux. De là vient

 en-

encore que M. Dacier entend ce sym
Abstenez-vous des animaux, non d'une
tinence qui regarde la nourriture,
d'un commerce ordinaire que les perso
raisonnables doivent éviter d'entreteni
des hommes que leurs passions ont m
rang des bêtes.

Les Pythagoriciens ont été fameu
le silence qu'on leur faisoit observer
dant les premieres années; neanmoin
relâchoit quelquefois de cette severi
faveur de ceux en qui l'on croyoit vo
dispositions à n'abuser pas de la pa
Porphyre a même cru que le silence
moins une épreuve parmi eux, qu'un
fixe; de sorte qu'il y avoit tel discipl
n'étoit jamais reçu à traiter de Philoso
Si quelqu'un, par esprit de libertin
abandonnoit la Secte, & se redonnoi
voluptez qu'elle condamne, on luy f
des obseques comme à un mort, & o
érigeoit fort serieusement un vain
beau.

Pythagore a connu ce grand princi
Physique, dont l'on s'est fait tant d
neur en ces derniers temps; sçavoir,
la matiere est une en soy, & que les
ferentes configurations de ses parties,
ment ce qu'on appelle les élemens.
le premier observé l'obliquité du Zodia
& que l'étoile du soir appellée Venus
la même que l'étoile du matin app

Lucifer : ce qui sert à expliquer le revers d'une belle medaille frappée par ceux de Samos, en l'honneur de l'Empereur Commode, & dont M. Dacier a orné le frontispice de son ouvrage. On y voit Pythagore une baguette dans la main droite, assis devant un globe celeste, sur lequel il semble faire quelque observation. Il tient de la gauche, *la haste pure*, symbole de la divinité. On lit autour ces paroles ΠΥΘΑΓΟΡΗC CAMIΩN. C'est à Pythagore qu'on doit le mot de κόσμος, pour signifier le Monde, l'Univers ; on luy doit aussi celuy de Philosophe, qui n'étoit point en usage avant luy ; le premier definit le Monde par la beauté, l'ordre, la regularité, qui regnent dans toutes les parties dont il est composé ; & dans l'autre en appellant les hommes *amateurs de la sagesse*, (car c'est la force du mot Grec) il adoucit ce que le nom de *sage* qui étoit en usage avant luy, presente à l'esprit de trop fastueux. Pythagore s'attacha aussi à l'étude de la medecine ; on sçait jusqu'où il porta son application à la Geometrie, & on luy fait honneur d'avoir trouvé les proportions harmoniques. On n'est pas assuré qu'il ait jamais rien écrit ; ses disciples, qui avoient pour sa doctrine un respect religieux, ont pris soin de la transmettre à la posterité, comme Platon & Xenophon nous ont conservé les *sentimens* de Socrate, qui n'avoit

laissé après luy que le souvenir de sa vertu. Mais les Pythagoriciens n'ont peut-être pas redonné les opinions de leur Maître aussi pures & aussi simples qu'ils les avoient reçues de sa bouche, comme on le peut juger par l'opinion de M. Dacier sur la Metempsychose, & sur le Quaternaire. Pythagore mourut à Metapont où il s'étoit retiré pour se dérober à la fureur de quelques Crotoniates. Il pouvoit avoir alors 80 ou 90 ans. On ne sçait pas bien s'il fut tué dans la chaleur d'une émeute, ou si assiegé dans le temple des Muses qu'il avoit choisi pour azile, il y perit par la faim.

Sa Secte s'étendit fort loin, & il y eut des Pythagoriciens presque par-tout; mais son école ne subsista que jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand : car ce fut alors que l'éclat de l'Academie & du Lycée, acheva d'obscurcir celuy de la Secte Italique, dont Pythagore étoit fondateur.

Les symboles sont ,, des sentences cour-
,, tes & comme des enigmes, qui sous l'en-
,, veloppe de termes simples & naturels,
,, presentent à l'esprit des veritez analogi-
,, ques qu'on luy veut enseigner. " Tels sont ceux de Pythagore. Nous en rapporterons quelques-uns avec l'explication de M. Dacier. *Adorez assis*; ,, c'est-à-dire,
,, adorez tranquillement, & sans impatien-
,, ce, avec tout le loisir que demande une
,, *si sainte* action. Du temps d'Homere

&

Ne quittez point la vie que par l'ordre
eu qui vous a mis en ce monde. At-
qu'il vous rappelle luy-même. *Ne*
point le pain, donnez liberalement
s reserve, ,, *Ne portez point l'image*
Dieu sur votre anneau : pour dire, qu'il
faut pas profaner le nom de Dieu,
en parlant à tout propos, & devant
t le monde. " M. Dacier ajoute que
léfense peut regarder le respect qu'on
Dieu, dont il ne faut pas mêler le
dans les actions profanes de la vie;
me à peu près que sous un Empe-
omain "c'étoit un crime capital de
er dans un lieu deshonnête l'image
Prince gravée sur un anneau, ou sur
piece de monnoye. " On trouve
ne esprit, le même tour, dans les
symboles, à cela près qu'il y en a

ricien avec un autre Hierocles, q
l'Empire de Diocletien, exerçoit
medie l'Office de Juge, & qui p
de sa cruauté envers les Chrétiens
gouvernement d'Alexandrie. Car il
étoit pas tenu à écrire contre eux
persecutoit à outrance. Selon toute
parences, celuy dont nous avons l
mentaire sur les Vers dorez, ét
d'Hillarime en Carie, & vivoit
temps après le Gouverneur d'Alexar
fit quelque temps le métier d'Athl
suite de quoy ayant abandonné les
ces du corps, il se livra tout enti
tude de la Philosophie; M. Dacie
une grande force à cette découver
la comparaison qu'il fait de ces de
rocles, & par la difference qu'il re
entre les mœurs & les opinions de
de l'autre. Il y employe aussi des
tirées de la Chronologie.

Les Vers qui finissent le premie
me, & qui sont la matiere du secon
vray-semblablement pour Auteur qu
des anciens disciples de Pythagore.
cier les donne à Lysis le precept
paminondas. Stanley ne sçait a
donner de ces cinq Auteurs, Lysis
laüs, Archippus, Lysides, ou
me.

L'Ouvrage d'Hierocles est un C
taire sur chaque Vers en particulie

:le tout le sens, & où il explique la
e de Pythagore qui y est contenue.
voirs des hommes y sont traitez, soit
pport à Dieu, & aux substances su-
es, que les Anciens nommoient De-
soit par rapport aux autres hommes
ui nous sommes attachez par les liens
ature, ou par les engagemens de la
, soit par rapport à eux-mêmes & à
ction de leur ame. Hierocles ré-
ar-tout une grande lumiere sur les
es de Pythagore, & pour un hom-
i s'est mis tard à la meditation des
élevées, les progrès qu'il y a faits
gnes d'admiration. Ce qui plaît au-
x esprits éclairez, c'est de retrou-
ns cet Ouvrage les sentimens de Pla-
uoy que sur le principe de la Morale
dans la Republique, Hierocles n'ait
si loin que ce Philosophe, & qu'il
ême condamné legerement.
Dacier previent une objection qu'on
t luy faire ; & qui paroît toute na-
, sur ce qu'Hierocles ayant écrit de-

„ dogmes, parce qu'il n'y a que la R
„ gion Chretienne qui puiſſe donner le
„ ritable ſens des principes puiſez dan
„ Livres & dans les traditions des Juif

La traduction de M. Dacier eſt rec
mandable par la clarté, la force, & l
gance : il a ſçu trouver dans le fond d
langue de quoy donner du jour à des
ſes qui par elles-mêmes pleines d'obſcu
étoient obſcurcies encore par les faute
texte & par celles des traductions. Ca
Livre dont la matiere n'eſt pas déja tr
la portée de tout le monde, étoit rem
d'une infinité de fautes, que perſonne
voit corrigées & qui le défiguroient au
nier point ; & bien qu'il y en eût d
Editions, celle d'Auriſpa imprimée à
douë en 1474. & celle de Jean Cou
publiée ſur la fin du ſeiziéme ſiecle
reimprimée en Angleterre, avec quel
remarques de Caſaubon le fils, jamai
vrage n'a offert à la ſagacité des Criti
de quoy s'exercer plus utilement. M
cier en a corrigé les fautes, & il y a
de tres-heureuſes reſtitutions, ſoit pa
reflexions propres, ou par le moyen
excellent manuſcrit de Florence, don
Salvini homme d'un rare merite, &
particulier du ſçavant Abbé Renaudot,
a envoyé toutes les diverſes leçons, ra
ſées avec ſoin. M. l'Abbé Renaudot l
auſſi prête l'Edition de Courtier, ave

rrections en marge, tirées des meilleurs
anuſcrits, & qui ſont preſque toutes con-
mées par celuy de Florence.

Avec ces ſecours, & l'art de s'en ſervir
ctement, M. Dacier a rendu au texte
Hierocles toute la perfection qu'il avoit
ſortir des mains de l'Auteur. Il ne reſte
is qu'à le réimprimer tout de nouveau;
le Public ſeroit fort redevable à M. Da-
r, ſi après avoir donné la traduction
Hierocles, il en donnoit un texte cor-
ct.

Aux Commentaires d'Hierocles, M. Da-
r a joint des Remarques, qui contien-
nt avec les principales corrections du
ec, les éclairciſſemens neceſſaires ſur le
s des Vers, & ſur celuy du Commenta-
r. Nous n'en dirons rien icy de plus par-
ulier; car outre que nous en avons dit
elque choſe dans la vie de Pythagore,
ur une ſeule obſervation, il faudroit re-
nter au texte, en examiner ſouvent la
te & la reſtitution, parler du Commen-
re d'Hierocles, & de la reflexion de M.
cier, ce qui nous meneroit trop loin
r un Journal. Nous pourrons ſeule-
nt aſſurer que les perſonnes qui aiment
bonnes mœurs & la ſaine érudition, y
uveront abondamment de quoy ſatisfai-
l'un & l'autre de ces goûts.

L'Epitre au Roy, & la Preface, ſont
ites chacune en leur genre avec tout le
ſoin

ſoin & toute la nobleſſe qu'elles co
tent. Dans l'Epitre, M. Dacier ti
fonds de ſon Auteur, les principes ſ
ſur quoy portent les juſtes éloges d
ros auquel cet Ouvrage eſt conſacr
dans la Preface, entre beaucoup de
remarquables, il donne une juſte id
l'Academie Royale des Medailles &
Inſcriptions. Du reſte, il y promet
blier en peu de temps ,, toutes les v
,, Plutarque, & enſuite ſes Morales
,, à-tour avec les Dialogues de Pl
Nouvelle à quoy le Public ne peut
doute être indifferent, non plus qu'au
ſir d'apprendre que cet Ouvrage de M
cier, dont nous venons de donner
trait, n'eſt que le premier de deux
choiſis pour remplir l'obligation où
tous les Membres de l'Academie de
criptions, de travailler à quelque
en particulier, outre les travaux ordi
de l'Academie.

Le ſecond, & qui eſt achevé ,, c'
,, traduction du Manuel d'Epictete
,, des Commentaires Grecs de Simpl
,, & un nouveau Manuel du même E
,, te, *qu'il a* tiré des Diſſertations
,, rien, & qui renferme des ma
,, tres-nobles, tres-inſtructives, &
,, dignes d'être tirées de l'oubli o
,, ſont. "

Après avoir parlé du Livre, on ne

roit refuser au Libraire l'éloge qu'il merite pour la beauté de l'impression, qui est telle, qu'on peut la mettre en parallele avec ce qu'il y a de plus parfait en ce genre, soit pour ce qui regarde la proportion des caracteres, soit pour la netteté.

Le Journal des Predicateurs pour tous les sujets de Mysteres, de Panegyrique, & de Morale, qui peuvent être prêchez pendant l'année: contenant sur chaque sujet un modele ou essay de Sermon & de Prône; & un Extrait en forme d'Analyse, de six Discours choisis des plus celebres Predicateurs du Royaume, qui n'ont point encore été imprimez. Avec des Recueils de Sermons choisis de divers Auteurs. I. Recueil de Sermons choisis sur differens sujets. A Paris chez J. B. Cusson Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, au nom de Jesus, entre la rue Gist-le-Cœur, & la rue Pavée. 1706. in 12. pagg. 314.

LE Titre qu'on vient de lire fait assez connoître le dessein de l'Auteur de ce Journal des Predicateurs; ainsi sans nous y arrêter, nous parlerons des Sermons qui composent ce premier Recueil. Il y en a six; sçavoir un Sermon pour le jour des Rois, un Sermon pour le jour de l'Assomption de la Vierge, un pour la Fête de S. Bernard, un pour la Fête de Ste

The-

Therese, un pour la Fête d'un M
un pour la Profession Religie
Nouvelle Convertie.

On remarque dans tous ces Se
tour singulier, des expressions
brillantes, un feu, une énergie
trouveroit pas aisément ailleurs
teur fait paroitre une imaginatio
& en même temps si rapide dans
vemens, qu'on craint d'abord qu'
comme la plûpart des autres per
ce caractere, sujet à manquer co
tesse, mais on se rassure aisé
qu'on examine l'ordre qu'il suit
sonnemens qu'il fait, & le ra
turel qui lie ses pensées les unes
autres.

Dans le Sermon pour la Fête
il entreprend de prouver que la
sion des Gentils est à la verité
de joye, mais qu'elle est aussi u
frayeur pour nous. C'est une œu
il, que Dieu fait pour glorifier
gile, mais n'est-ce point aussi
transferer? Voicy comme il parle
quêtes que l'Eglise a faites sur l
„ Dès l'origine du Christianisme
„ née, & Tertullien ont montré
„ glise étoit déja plus étendue
„ Empire même qui se vantoit
„ seul tout l'Univers. Les Regio
„ ges & inaccessibles du Nord,

„ leil éclaire à peine, ont vû la lumiere
„ celeste. Les plages brûlantes d'Afrique
„ ont été inondées des torrens de la Gra-
„ ce. Les Empereurs mêmes sont deve-
„ nus les adorateurs du Nom qu'ils blas-
„ phemoient, & les nourriciers de l'Egli-
„ se dont ils versoient le sang. " Ensuite
ettant les yeux sur les pays où les armes
Romaines n'avoient pas penetré; „ Re-
gardez, continue-t-il, ces peuples bar-
bares qui firent tomber l'Empire Ro-
main. Dieu les a multipliez & tenus
en reserve, pour punir Rome payenne
& enyvrée du sang des Martyrs. Il
leur lâche la bride, & le monde en est
inondé: mais en renversant cet Empi-
re, ils se soumettent à celuy du Sau-
eur; tout ensemble ministres des ven-
geances, & objets des misericordes sans
e sçavoir. " Passant après cela assez
ement sur les grandes Conversions ar-
s vers le dixiéme siecle, siecle dont,
luy, on exagere trop les malheurs,
nt à celles des derniers temps. „ Mais
e vois-je depuis deux siecles, s'écrie-
? Des Regions immenses qui s'ou-
nt tout à coup; un nouveau monde
nnu à l'ancien, & plus grand que
Gardez-vous bien de croire qu'u-
i prodigieuse découverte ne soit dûe
l'audace des hommes. Dieu ne
e aux passions humaines, lors mê-

„ me

,, me qu'elles ſemblent decider de
,, que ce qu'il leur faut pour être le
,, trumens de ſes deſſeins. Ainſi l'
,, me s'agite, mais Dieu le mene.
,, Qui ſont ceux-cy qui volent comm
,, nuées ? Vents portez-les ſur vos
,, Que le Midy, que l'Orient, q
,, Iſles inconnues les attendent, &
,, gardent en ſilence venir de loin...
,, voicy ces nouveaux Conquerans
,, viennent ſans armes excepté la Cro
,, Sauveur. Ils viennent, non pour
,, ver les richeſſes, & répandre le
,, des vaincus, mais pour offrir leur
,, pre ſang & communiquer le treſo
,, leſte. Peuples qui les vîtes venir,
,, le fut d'abord votre ſurpriſe, &
,, peut la repreſenter?

Selon toutes les apparences, ce Se
fut prononcé pour la premiere fois da
temps que les Ambaſſadeurs de Sia
toient à Paris. ,, Penetrans & att
,, Obſervateurs qui nous montrez un
,, ſi exquis, (leur dit notre Auteur
,, plaçant icy fort habilement un
,, du Roy,) fideles Miniſtres, en
,, du lieu où le Soleil ſe leve juſqu
,, luy où il ſe couche, pour voir L
,, rapportez (à votre Souverain) ce
,, vos yeux ont vû : Ce Royaume fe
,, non, comme la Chine, par une f
,, *muraille*, mais par une chaîne de

ces fortifiées, qui en rendent les frontieres inaccessibles: cette majesté douce & pacifique qui regne au dedans; mais sur-tout cette pieté qui cherche bien plus à faire regner Dieu que l'homme. Sçache par nos histoires la posterité la plus reculée, que l'Indien est venu mettre aux pieds de Louis les richesses de l'Aurore, en reconnoissance de l'Evangile reçu par ses soins. Encore n'est-ce pas assez de nos Histoires; fasse le Ciel qu'un jour parmi ces peuples, les peres attendris disent à leurs enfans pour les instruire: Autrefois, dans un siecle favorisé de Dieu, un Roy nommé Louis, jaloux d'étendre les conquêtes de Jesus-Christ bien loin au delà des siennes, fit passer de nouveaux Apôtres aux Indes; c'est par là que nous sommes Chretiens; & nos Ancêtres coururent d'un bout de l'Univers à l'autre, pour voir la sagesse, la gloire, & la pieté qui étoient dans cet homme mortel. "
La revolution qui est arrivée à Siam depuis que ce Sermon est fait, nous donne lieu de craindre que les desirs du Predicateur ne soient pas si-tôt accomplis.

Rien n'est plus touchant que ce qu'il raconte des nouvelles Eglises sur la fin de son premier Point. „ Là, dit-il, on „ court pour baiser les pieds d'un Prêtre

„ quand

„ quand il passe ; là on recuei
„ soin , avec un cœur affamé &
„ jusqu'aux moindres parcelles
„ rose de la verité qui sort de s
„ Là on attend avec impatience
„ toute la semaine le jour du S
„ où tous les freres dans un saint
„ donnent tendrement le baiser
„ n'étant tous ensemble qu'un
„ qu'une ame. Là, on croit vo
„ les travaux , les voyages , le
„ des Apôtres avec la ferveur de
„ naissantes.... Là ce qui est
„ icy comme excessif, comme i
„ ble , ce qu'on ne peut croire
„ sur la foy des Histoires des
„ temps , est la pratique exte
„ actuelle de ces Eglises. Là ê
„ tien, & ne plus tenir à la te
„ même chose. Là on n'ose n
„ ces Fideles enflammez nos tie
„ tiens d'Europe , de peur que
„ ple contagieux ne leur apprenn
„ la vie, & à ouvrir leurs cœur
„ yes empoisonnées du siecle.
„ le dans son integrité fait encor
„ toute son impression naturelle.
„ me des pauvres bienheureux ,
„ gez qui trouvent la joye dan
„ mes , & des riches qui craig
„ voir leur consolation en ce mo
„ milieu entre le siecle & Jesu

jours, &c.
teur, pour nous faire craindre que
perdions la foy, tandis que Dieu
e à tant de Nations éloignées,
et devant les yeux la reprobation
fs, & la desolation des Eglises de
de l'Afrique, & de cette partie de
e qui obeït au Turc. „ Que sont-
devenues, dit-il, ces fameuses
es d'Alexandrie, d'Antioche, de
salem, de Constantinople, qui en
ent d'innombrables sous elles? C'est
e pendant tant de siecles, les Con-
assemblez ont étouffé les plus noi-
rreurs, & prononcé ces oracles qui
nt éternellement; c'est-là que re-
avec majesté la sainte discipline,
le après lequel nous soupirons en
Cette terre étoit arrosée du sang

frique ? &c. " Il s'étend enſuite ſu
Hereſies des derniers ſiecles, & ſur la
ruption des mœurs ; & après avoir mo
combien elles ſont fatales à la Relig
il parle ainſi de l'impieté : „ Des h
„ mes profanes & temeraires ont fra
„ les bornes, & ont appris à doute
„ tout. C'eſt ce que nous entendons
„ les jours ; un bruit ſourd d'impieté v
„ frapper nos oreilles, & nous en a
„ le cœur dechiré. Après s'être cor
„ pus dans ce qu'ils connoiſſent, ils l
„ phement enfin ce qu'ils ignorent :
„ dige reſervé à nos jours ; l'inſtruc
„ augmente, & la foy diminue. L'ir
„ dulité, quoy que timide, n'eſt
„ muette ; elle ſçait ſe gliſſer dans les
„ verſations, tantôt ſous des railleries
„ venimées, tantôt ſous des queſtion
„ l'on veut tenter J. C.... Chacun
„ che dans la voye de ſon propre cor
„ chacun ingenieux à ſe tromper, ſe
„ une fauſſe conſcience... Le déreglen
„ ne ſe contente plus d'être toleré, il
„ être la regle même, & appelle e
„ tout ce qui s'oppoſe à luy.

On ne s'attend pas ſans doute,
nous donnions de même l'Extrait
autres Sermons qui ſont dans ce Volu
Ce qu'on vient de lire peut faire juger
reſte ; tout eſt de même goût. Nous a
rerons ſeulement que la derniere piece

ce Recueil est une de celles qui meritent le plus d'être lûes. L'Auteur y allie avec beaucoup d'esprit & d'onction deux matieres assez differentes, sçavoir la Controverse & les Obligations des Religieuses. Voicy sa division ; „ Decouvrons, ma chere Sœur, dans les deux parties de ce discours, non votre gloire, mais à celle de J. C. ce qu'il a operé dans votre conversion, & ce qu'il a preparé dans votre sacrifice. Par l'un vous instruirez le monde, des richesses de la grace ; par l'autre, vous serez instruite vous-même de ce que la grace doit achever en vous dans la soli-...

...IS. CH. HEYNE Sueci tentamen Cheirurgico-Medicum, de præcipuis ossium morbis, scilicet inflammatione, abscessu, & ulcere periostii osseæ ...iæ, &c. Amstelædami & Gedani apud Janssonio-Waesbergios. 1705. ...ire : Essay de Chirurgie & de ... sur les principales maladies des ... Amsterdam & à Danzich chez ...erge. in 12. p. 76.

...ve icy en abregé presque tout ... se doit sçavoir sur la structu... ...r les maladies des os. L'Au... ...e l'inflammation & de l'abs... ...e l'ulcere, du perioste, de ...mée rachitis, & il traite

de

de toutes les maladies des os, par
à celles qui arrivent aux parties m
ne se contente pas de décrire les r
dont il parle, il rapporte encore l
des dont on peut se servir pour les
Il remarque que certaines maladie
viennent quelquefois moins de l'a
particuliere de l'os, que de l'acreté
qui arrosent tout le corps. Il prete
lors il n'y a point de remedes sp
pour guerir l'os: que cependant si
chose peut être utile en ces occasio
le mercure doux; parce que le me
cela de propre, qu'il corrige l'ac
sucs, & qu'il resout les matieres
paisses. L'Auteur avertit, qu'il le f
ner icy de maniere qu'il n'excite
salivation, mais seulement la su
sorte qu'il separe doucement le
d'avec le liquide même. Pour cela
a qu'à mêler une dose un peu
mercure doux, avec de la theriac
cette maniere: Prenez Mercure do
ze grains: Theriaque d'Andromac
quante grains: mêlez le tout, &
nez au malade. Faites luy boire p
un verre de la ptisanne suivante.

Prenez Racine de Petasites, tro
D'Angelique, deux onces.
D'Imperatoire une once.
De feuilles de Tussilage & de S
de chacune deux poignées.

; & quand cela sera reduit à quatre
, mêlez-y un gros & demy de sel de
n benit.
Courtial Docteur en Medecine à
use, & M. Petit Maître Chirurgien
s, ont écrit depuis peu sur les ma-
de os: nous avons fait l'Extrait de
Livres dans le premier & le XXXIII.
al de l'année derniere: ce sont icy à
rès les mêmes matieres, nous n'o-
s rebattre, de peur d'ennuyer les
rs, nous dirons seulement que le
est écrit avec beaucoup de clarté &
thode.

HAELIS LYSERI culter Anatomi-
, hoc est Methodus brevis, facilis ac
picua, artificiosè & compendiosè hu-
a incidendi cadavera. Editio quarta.
jecti ad Rhenum. Apud Guillelmum

un pour la Fête d'un Martyr, &
la Profession Religieuse d'un
e Convertie.
marque dans tous ces Sermons u
gulier, des expressions vives &
es, un feu, une énergie qu'on n
oit pas aisément ailleurs. L'Or
it paroitre une imagination si rich
même temps si rapide dans ses mou
ns, qu'on craint d'abord qu'il ne soi
ne la plûpart des autres personnes d
ractere, sujet à manquer contre la ju
, mais on se rassure aisément dè
on examine l'ordre qu'il suit, les ra
nemens qu'il fait, & le rapport n
el qui lie ses pensées les unes avec le
res.
Dans le Sermon pour la Fête des Rois
entreprend de prouver que la Conve
n des Gentils est à la verité un su
joye, mais qu'elle est aussi un sujet
yeur pour nous. C'est une œuvre,
que Dieu fait pour glorifier son E
e, mais n'est-ce point aussi pou
nsferer? Voicy comme il parle des
êtes que l'Eglise a faites sur l'idol
Dès l'origine du Christianisme, S
née, & Tertullien ont montré qu
glise étoit déja plus étendue q
Empire même qui se vantoit d'ê
seul tout l'Univers. Les Regions
ges & inaccessibles du Nord, qu

nt, & les nourriciers de l'Egli-
ils verſoient le ſang. " Enſuite
yeux ſur les pays où les armes
n'avoient pas penetré ; „ Re-
continue-t-il, ces peuples bar-
ui firent tomber l'Empire Ro-
Dieu les a multipliez & tenus
ve, pour punir Rome payenne
rée du ſang des Martyrs. Il
he la bride, & le monde en eſt
mais en renverſant cet Empi-
ſe ſoumettent à celuy du Sau-
out enſemble miniſtres des ven-
, & objets des miſericordes ſans
ir. " Paſſant après cela aſſez
ſur les grandes Converſions ar-
le dixiéme ſiecle, ſiecle dont,
on exagere trop les malheurs,
celles des derniers temps. „ Mais
s-je depuis deux ſiecles, s'écrie-
es Regions immenſes qui s'ou-
ut à coup ; un nouveau monde
à l'ancien, & plus grand que
ardez-vous bien de croire qu'u-
odigieuſe découverte ne ſoit dûe
udace des hommes. Dieu ne
ux *paſſions* humaines, lors mê-
„ me

XXIV.

JOURNAL DES SCAVAN

Du Lundy 21. Juin M. DCCVI.

Histoire de la derniere Conjuration de N en 1701. A Paris chez Pierre Gi rue S. Jacques. 1706. in 12. pagg.

QUOIQUE les Napolitains n sent pas été les derniers à connoitre Philippe V. par proclamation solemnelle, les Aller ne desespererent pas de les pouvoir e ger à passer sous l'obeïssance de l'A duc d'Autriche ; & ils voulurent sur dre leur fidelité par une *intrigue*, la Relation fait le sujet de cet Ou ge.

L'Empereur n'ignoroit pas l'atta ment que conservoient pour luy les C de quelques Familles du premier o

Cesar d'Avalos Marquis del Vasto ne cessoit de solliciter ce Prince d'envoyer des Troupes pour se saisir de Naples, & il luy répondoit de l'affection des Habitans. François Caëtano Prince de la Caserte, écrivit de sa propre main au commencement de l'année 1701. au Prince de Lichtestein, Gouverneur de l'Archiduc ; & en luy faisant les complimens ordinaires, il prit occasion de l'assurer dans les termes les plus forts, du desir qu'il avoit de donner des preuves éclatantes de son zele pour le service de l'Empereur. Les esperances de la Maison d'Autriche étant donc reveillées, le Conseil de Vienne commença à former dans le Royaume de Naples, le plan d'une conjuration.

Les Conjurez envoyerent à Rome Jean Caraffe frere du Comte de Policastro, & Charles de Sangro frere du Comte de sainte Lucite. Caraffe, & Sangro, étoient tous deux Officiers dans les Troupes de l'Empereur, & d'une égale consideration dans Naples parmi la Noblesse, & parmi le Peuple; mais ils avoient un genie bien different. Caraffe vain & indiscret, faisoit valoir avec hauteur dans toutes les Assemblées où il se trouvoit, les droits de la Maison d'Autriche. Il avoit écrit imprudemment à Antoine son frere naturel, d'engager le Comte de Policastro leur frere dans le parti de l'Empereur. Antoine

en informa le Viceroy, qui le ...
le champ au Duc d'Uceda Ambassade
Roy d'Espagne auprès du Pape.
Auteur ne nous apprend point quelle
sures on prit là-dessus à la Cour d
gne. Celles que prirent les Conjur
rent d'envoyer Caraffe à Vienne, p
défaire d'un homme peu propre à
dans un projet qui demandoit un si
secret.

Sangro, plus profond & plus rusé
doit en public toutes sortes de ci
aux Espagnols, pendant qu'il trai
cretement avec les Allemans. Il t
dans leur parti Jerôme & Joseph (
deux freres: le premier entieremen
le second chargé de crimes, & er
d'un assassinat qui l'avoit obligé
fuir de Naples, & de se jetter da
ricature pour se sauver des mains
tice. ,, Jamais homme, dit no
,, rien, ne rassembla en sa pers
... propres à former

Conjurez. " Dans le dessein d'en grossir le nombre, il fit un voyage à Naples, où il gagna ses compagnons de débauche. Tels furent Barthelemy Grimaldi Duc de Telese son cousin, & son complice dans l'assassinat dont nous venons de parler; François Spinelli, & Malitia Caraffe. Ces deux derniers furent dans la suite, *les plus grands mobiles de la Conjuration.*

Joseph Capece fit ensuite plusieurs voyages à Vienne pour regler les conditions des Conjurez. Il étoit entré en negotiation sur ce sujet à Rome avec le Comte de Lamberg, & le Cardinal Grimani, mais le Traité fut conclu à Vienne dans le Conseil de l'Empereur; & on convint „ que l'Archiduc feroit son sejour dans „ Naples; qu'il ne feroit aucune part de „ l'autorité, & des emplois publics aux „ Etrangers, & que les Conjurez auroient „ pour le prix de leur fidelité à la Mai- „ son d'Autriche; sçavoir, le Prince de „ Cazerte, Fundi; le Marquis del Vasto, „ le Montferrat; Spinelli, Tarente; Ca- „ pece, Nola; le Marquis de Rofrano, „ Salerne; Sangro, Cozence; les Caraf- „ fes, la Principauté de Stigliano; le „ Prince de Machia Gamba-Corta, outre „ la Principauté de Pomblin, la Charge „ de Grand Maréchal de Camp; & Gri- „ maldi, celle de Grand Ecuyer du Royau- „ me: de sorte, remarque l'Auteur, que

„ ces genereux Défenſeurs de la Patrie,
„ ces illuſtres Protecteurs du Droit public,
„ qu'ils diſoient hautement avoir été vio-
„ lez, n'avoient en vûe que leurs inte-
„ rêts particuliers; & qu'après avoir par-
„ tagé le Royaume, ils conſentoient à re-
„ cevoir un Maître, & à appeller l'Archi-
„ duc pour luy donner le vain titre de
„ Roy. "

Comme l'entrepriſe étoit delicate & d'une conduite difficile, on jugea à propos dans ce Conſeil d'en charger François Saſſignet Bourguignon d'origine, qui avoit donné en diverſes occaſions des preuves de ſon habileté, de ſon experience, & de ſon courage.

Avant qu'il partit pour Rome, on luy recommanda fort de ſe défier de François Caraffe Prince de Belveder, & des Creatures du Cardinal Cantelmi Archevêque de Naples, qui avoient marqué leur fidelité & leur attachement pour Philippe V.

Ceux des Conjurez qui étoient reſtez à Naples ſe trouvoient ſouvent dans la maiſon de Spinelli, & cherchoient enſemble les moyens les plus propres à aliener les eſprits, & à émouvoir le Peuple; ils faiſoient tous les jours répandre ſourdement des bruits deſavantageux aux interêts du Roy d'Eſpagne; & ils pouſſerent l'impoſture juſqu'à dire que les Grands l'avoient abandonné, & s'étoient déclarez pour l'Em-

l'Empereur. Les choſes en étoient déja venues à ce point, que quelques mutins s'aſſembloient dans les carrefours & dans les cabarets, *& s'y glorifioient hautement de porter le nom d'Imperiaux.*

Une partie du Clergé Seculier & Regulier n'étoit pas dans une diſpoſition plus favorable pour le Gouvernement. *On élevoit, dans les Tribunaux de la Penitence, la pieté & la douceur de la domination de la Maiſon d'Autriche*, & on peignoit avec les couleurs les plus odieuſes les mœurs, & le gouvernement des François. Il y en eut même qui priverent de la participation des Sacremens ceux qui n'écoutoient pas favorablement leurs diſcours ſeditieux. Enfin, malgré les ſoins que prenoient les Magiſtrats & l'Archevêque, pour éclairer la conduite des perſonnes ſuſpectes, le mal prenoit tous les jours de nouvelles forces.

Parmi ces mouvemens, le bruit d'une ſedition prochaine ſe répandit dans Naples. La crainte de quelque grande revolution étoit marquée, *dit notre Hiſtorien, ſur tous les viſages. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne écrivit au Viceroy, que Saſſignet étoit parti de Rome, & luy manda ce qui ſe diſoit publiquement de la Conjuration dans cette Ville. Cet avis obligea Joſeph de Medicis Regent de la Vicairie, de faire viſiter toutes les nuits les hôtelleries, & de faire ouvrir toutes les Lettres du Meſſager pu-

blic. On arrêta les Peres Jean Villena, & François Torres, ſur de fortes preuves qu'ils trempoient dans la conſpiration.

Saſſignet, Sangro, & Capece étoient arrivez à Naples, & le temps où la Conjuration devoit éclater avoit été fixé au cinquiéme d'Octobre; mais les Conjurez l'avancerent au 22. de Septembre, effrayez des precautions que prenoit le Viceroy. Ils avoient deſſein de le poignarder, & de ſe ſaiſir enſuite du Château neuf, qui eſt une Citadelle tres-forte; ils étoient perſuadez que la Ville reſtant ſans chef & ſans défenſe, ſe déclareroit bien-tôt pour eux. Ainſi le 22. de Septembre, à l'entrée de la nuit, ils ſe trouverent en armes dans trois carroſſes, près de la Fontaine de Medina, qui eſt dans le quartier de la Citadelle. Le Viceroy y devoit paſſer en carroſſe, ſans train & ſans ſuite à deux heures de nuit. Son Cocher, qu'ils avoient ſuborné, les en avoit avertis; & ils étoient convenus, que dans le temps qu'un nommé Nicolas Riſpola auroit arrêté le carroſſe, en ſaiſiſſant les rênes des chevaux, on devoit ſe jetter ſur le Viceroy. Dautres Conjurez étoient entrez dans la Citadelle, ſous divers pretextes: ils s'étoient chargez d'en aſſaſſiner le Gouverneur, & de ſe rendre maîtres de la Place, au premier coup de piſtolet qu'ils entendroient tirer, & qui devoit être le ſignal de la mort du Viceroy.

Ma

Mais la Conjuration étoit déja découverte. Joseph Massa Garde des armes de la Citadelle, qui étoit convenu de les distribuer aux Conjurez, voulant prevenir tous les soupçons, les avoit tirées de l'Arsenal, & portées dans la Boutique d'Octave Nicodeme Armurier de la même Citadelle, sous pretexte de les faire nettoyer. Il découvrit indiscretement à l'Armurier l'état de la Conjuration ; celuy-cy en avertit le Docteur Nicolas son frere, qui en informa le Viceroy. Massa fut arrêté, & on apprit de luy tout le détail de l'entreprise. Notre Historien dit que les Napolitains eurent lieu d'attribuer l'heureuse découverte de cette conspiration, à la protection dont saint Janvier honore la Ville de Naples, qui celebroit alors le Miracle de la liquefaction du sang de ce Saint. Il rapporte que le 24. de Septembre suivant, dans le moment qu'on eut remporté un avantage considerable contre les Conjurez, le sang parut liquefié, quoy qu'on l'eût vû dans son état ordinaire de coagulation au commencement du combat.

Le Viceroy déliberoit dans le Conseil sur les mesures qu'il falloit prendre pour dissiper la Conjuration, quand le Duc de Popoli arriva. Ce Seigneur, remarque l'Historien, passoit pour avoir un grand sens, un jugement solide, & beaucoup d'experience dans la discipline militaire. Il fit

d'a-

d'abord considerer que l'heure marquée par les Conjurez approchant, on pourroit être surpris, si l'on tardoit davantage à se mettre en défense, & à les prevenir. Il pria le Viceroy de vouloir bien se reposer sur luy de toutes choses; & comme il jugeoit qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour la vie du Viceroy, il ne pensa plus qu'aux moyens de défendre & de conserver la Citadelle.

Les Conjurez s'apperçurent par le changement qu'il apporta dans la disposition de la Garde, que la Conjuration étoit découverte. Sassignet leur fit d'abord entendre que la seule ressource qui leur restoit étoit la fuite; mais Caraffe, & Joseph Capece les ranimerent. Ces deux Chefs retournerent dans la maison de Sassignet, d'où ils commencerent à exciter le Peuple. Les autres Conjurez se répandirent dans la Ville, & faisant des acclamations en faveur de l'Empereur, ils publioient l'abolition des taxes & des impôts; il y en eut, qui à la faveur de la nuit, firent passer Sassignet pour l'Empereur luy-même; d'autres disoient que c'étoit l'Archiduc; ils détailloient avec beaucoup d'affectation les noms & les qualitez des principaux Conjurez qui suivoient en carrosse. Le Prince de Machia paroissoit à cheval, & donnoit les ordres à tous.

Ce Prince, dans la derniere guerre de

Ca-

Catalogne, avoit eu le commandement d'un Regiment Italien d'Infanterie. Benavidez, alors Viceroy de Naples, le regardant dès ce temps-là comme un homme suspect, & comme l'auteur des plaintes & des murmures du Peuple dans toutes les occasions, avoit été bien aise de l'éloigner sous un titre specieux d'honneur. Dans le cours de cette guerre, le Prince de Macchia eut occasion de faire avec le Prince de Darmstat Viceroy de Catalogne, des liaisons, qu'il entretint depuis, après la mort du feu Roy d'Espagne. On dit même que ce Viceroy s'étoit engagé de luy faire envoyer un détachement de l'Armée de l'Empereur, pour se saisir de Naples secretement ou à force ouverte. D'autres pretendent qu'il n'étoit entré dans la Conjuration, & n'en étoit devenu un des Chefs, que par les pressantes sollicitations de Spinelli.

Quoy qu'il en soit, le Prince de Machia, à la tête des Rebelles, fit rompre les Prisons, & grossit les Troupes de ceux qu'il en tira. Par ses ordres, les Conjurez brûlerent le Palais de la Vicairie, & reduisirent en cendres tous les Registres publics. Quelque défense qu'on eût faite de piller, le Duc de Telese ne laissa pas d'abandonner à la fureur du Soldat, la maison de Philippe Vigna-Plana Fiscal de la Vicairie. Dans le même temps Malitia & Tibere-

Ca-

Caraffe ſe ſaiſirent de la Tour de ſainte Claire; & les autres Conjurez ſe jetterent dans la Tour de ſaint Laurent, & s'y retrancherent. Cependant la plûpart des Revoltez voyant que tous les efforts qu'on avoit faits pour exciter le peuple n'avoient aucun ſuccès, commençoient à ſe décourager. Mais le Prince de Machia les ranima, en leur promettant de leur livrer dans trois jours toutes les caiſſes des Banquiers: & il fit publier que dans le même temps on mettroit le feu aux maiſons des Seigneurs qui n'avoient pas voulu ſe declarer pour l'Empereur, & que tous leurs effets ſeroient abandonnez au pillage.

Le Viceroy prenoit les meſures les plus juſtes & les plus convenables à la ſituation des affaires. Il faiſoit arrêter dans leurs maiſons tous ceux qu'il pouvoit découvrir avoir trempé dans la Conjuration. Il poſta devant le Palais deux Compagnies de Cavalerie, avec les Troupes Eſpagnoles tirées des Galeres de Sicile. Il donna une Commiſſion à Jerôme Aquaviva Duc d'Atri, pour commander dans les deux Provinces de l'Abruſſe, qui confinent à l'Etat Eccleſiaſtique, & pour s'oppoſer aux deſſeins que pourroient avoir ſur ces Provinces, le Comte de Lamberg, & le Cardinal Grimani, qui étoit comme l'ame de la Conjuration.

On exageroit beaucoup en preſence du Vi-

, le nombre & la force des Con-
n disoit même qu'ils alloient faire
ption dans le Palais. Dans l'inf-
entendit un grand bruit; on crut
ient eux qui s'avançoient.
e sauver, on se jetta en foule dans
s du Palais qui étoient à demi ou-
& dont on rompit avec violence
rs. Le Viceroy même allarmé
le Conseil dans la Citadelle.
que cause de ce bruit, étoit une
ui s'étoit échapée, & qui se sen-
sée couroit en furie par la rue de
animée par les chiens qui la pour-
. Chacun étant enfin remis de sa
on chercha les moyens d'étouffer
n. Les Seigneurs prioient le Vi-
'il leur permit de fondre sur les
qui leur insultoient; mais après
ue deliberation, on suivit le con-
uc de Popoli, qui vouloit qu'a-
tes choses on examinât plus parti-
ent l'état de la Ville, & la dispo-
s Habitans. On chargea de cette
on le Prince de Montesarchio, que
eres honnêtes & genereuses fai-
mer de tout le monde. Il se mit
de deux Compagnies de Cavale-
quelles il joignit les Officiers de
les principaux Citoyens, & les
qui se trouverent alors à cheval.
istorien a cru avec raison que la
va-

valeur & la fidelité de ces Seigneurs meritoient bien qu'on en conservât les noms à la posterité. Il en donne une Liste à la fin de son Livre ; & il y en joint une autre de ceux qui le jour suivant 24. de Septembre accompagnerent le Duc de Popoli. Le Prince de Montesarchio ayant fait le tour de la Ville, rapporta au Viceroy qu'il n'y avoit rien à craindre de la part de la populace ni des autres Habitans ; que le nombre des Conjurez étoit reduit à peu de personnes ; qu'ils ne pensoient plus qu'à conserver leur vie à la faveur des retranchemens & des barricades dont ils se couvroient ; & qu'enfin sans l'esperance d'un secours qu'ils se flattoient de recevoir la nuit suivante, ils auroient déja pris le parti de se retirer. En effet, ils reçurent la nuit un secours de cinquante hommes armez.

Cependant le bruit se répandoit que le Prince de la Cazerte, le Marquis del Vasto, & le Prince de la Riccia alloient arriver chacun avec le petit Corps qu'il avoit rassemblé ; mais il ne parut à Naples aucun de ces Chefs, & le Prince de la Riccia, qui s'étoit avancé à moitié chemin, apprenant que la Conjuration étoit échoüée, & craignant pour luy quelque dénoüement tragique, ne jugea pas à propos de passer plus avant. Il écrivit même sur le champ au President de Montesousco pour luy offrir

ir ses Troupes. Cette démarche trompa
s esperances des Conjurez ; mais elle ne
stifia pas la conduite de ce Prince, &
empêcha point que dans la suite il ne fût
rété sur les frontieres du Royaume de Na-
s. Il s'étoit engagé dans la Conspira-
, pour se mettre à couvert du ressen-
ent du Viceroy, qu'il avoit sensible-
t offensé, en assassinant un homme
i le Viceroy avoit accordé sa protec-

n passa la nuit du 23. au 24. de Sep-
re dans un plein repos, & dans un pro-
silence, de sorte que plusieurs person-
urent que les Conjurez avoient pris
e. Au point du jour, le Viceroy
au Duc de Popoli une autorité ab-
vec le commandement des Troupes,
e la fidelité de ce Seigneur, & de
erience dans les affaires de la guer-
Viceroy ne se trompa pas dans son
vant la fin du jour, on força tous
its où les Rebelles s'étoient forti-
a tranquillité fut parfaitement ré-
s Naples. On se saisit de plu-
njurez, entre autres de Charles
un des principaux Chefs. Il eut
chée peu de jours après devant
On exposa sur les murailles de
Joseph Capece qu'on avoit trou-
qu'on crut s'être tué luy-mê-
insi, dit notre Historien, que
finit

finit la Conjuration, & que la perfidie
quelques Citoyens servit à faire éclater
fidelité de tous les autres.

Au reste, ce n'est icy qu'une traductio
& l'Auteur nous apprend dans sa Prefac
que cette Relation ne seroit pas inferieu
aux meilleurs Ouvrages de ce genre q
ont paru jusqu'icy, s'il avoit été assez he
reux de suivre de prés l'illustre Auteu
dont il a traduit l'Ouvrage Latin, & qu'
ne luy est pas permis de nommer. Il no
dit seulement que c'est un Seigneur q
joint à une naissance tres-élevée, & à d
emplois fort distinguez à la Cour d'Esp
gne, un genie aisé pour les Sciences
pour les beaux Arts. „ Il ajoute que
„ nom de ce Seigneur donneroit un gra
„ relief à sa traduction, & que quelq
„ disproportion qu'il puisse y avoir ent
„ le texte Latin, & la Version Françoi
„ il seroit toujours tres-honoré quand o
„ sçauroit qu'il a été choisi pour rendre
„ notre Langue un morceau d'Histoire
„ bien écrit. " Nous avons lû l'Origin
avec beaucoup de plaisir, & nous nous so
mes convaincus qu'il y a autant de sincer
té que de modestie dans le discours du Tr
ducteur.

L'Ouvrage Latin a été imprimé à A
vers en 1704, aux dépens de Jean Frik
sous ce titre, *Conjuratio inita & extinct
Neapoli, anno* 1701. C'est-à-dire, Conj



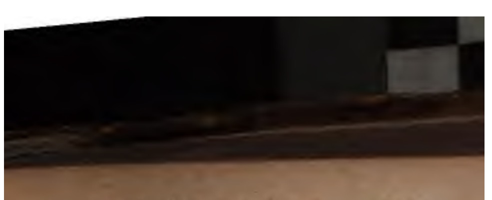
teinte à Naples en 1701.
la plus petite forme, &
e 64 pages.

VOCKERODT Illustris
ani Rectoris, Consulta-
arum studiis, rectè & re-
dis; necnon de publica-
usu, pretio, & discipli-
Accedit Commentatio de
uditione, in summè Rev.
BERGII libellum de stu-
. Gothæ sumtu Andreæ
C'est-à-dire: *Conseils pour
nseigner solidement & Chre-
Lettres Humaines; & de
pline des Ecoles publiques:
le la veritable & de la fausse*
Godefroy Vockerodt. A
d'André Schallius. 1705.
l'Erud. pagg. 84. Con-
o.

Lettres humaines tendent
mœurs & à perfection-
n, elles sont souvent dans
effet tout contraire, en
imparfaits & moins pro-
le la societé civile. C'est
se rencontre entre la veri-
erudition; l'Auteur en a
un petit Traité, qu'il
avoit

avoit entrepris pour servir d'explication au Livre composé par M. de Rechenberge, des Etudes du College, & qui sert de preliminaire aux Conseils, qui sont icy proposez. Les caracteres de la veritable & de la fausse érudition, y sont décrits en cinq chapitres, qui roulent sur ce paradoxe : *Que plus un homme est sçavant, plus il est convaincu de sa propre ignorance.*

Les Conseils qui suivent, regardent principalement la necessité qu'il y a de joindre à la doctrine le reglement des mœurs ; la Religion Chretienne, qui est la seule & la vraye sagesse ; l'éloquence des Anciens, qui étoit la veritable éloquence, particulierement celle des Latins ; sa decadence, & les moyens de la rétablir ; ce qui s'appelle proprement Latinité, & de quelle maniere nous en devons juger ; l'art de faire des declamations, & d'éviter les defauts des Anciens & des Modernes ; la maniere de traiter chretiennement de la Poësie ; comment on doit être en garde contre les vices ordinaires des faux Sçavans, qui sont la Pedanterie & les inutilitez ; le choix des études, & en particulier l'usage & l'abus de la Philosophie ; l'éducation des jeunes gens destinez au gouvernement de l'Etat, ou de l'Eglise ; l'avantage des Ecoles publiques ; les divertissemens honnêtes de la jeunesse ; les vertus des Payens, non à negliger ; les combats entre la foy & la raison,



n ; les precautions que l'on doit apporter en traitant des preceptes de la Morale ayenne, pour ne pas choquer celle de Evangile.

Voila les principaux argumens des discurs que l'Auteur a rassemblez sous le tie de Conseils, au nombre de 28. qui ne nt autre chose que des Declamations prononcées dans les Colleges de Hall & de otha, ou des Dissertations faites en forie de Preface sur d'autres Livres.

Le stile en est assez pur, mais le raisonement n'en est pas toujours solide, ni les ensées fort sublimes. Trois Exemples suffiront pour la preuve de cette verité.

I. EXEMPLE.

L'Auteur dans son I. Conseil, page 8. lâme la distinction qui se fait ordinairement dans le monde entre les manieres de ivre en galant homme, en honnête homne, & en homme de bien ; & il declame ivement contre les Allemans, qui font enir de France, & entretiennent à grands ais des Maîtres, pour apprendre à leurs nfans les regles de l'honnêteté & de la ienseance ; pretendant qu'une pieté sincee renferme en soy les deux autres qualiez, & que tout homme de bien est neessairement & honnête homme, & galant omme.

On voit bien que le zele de l'Auteur l'a emporté, en luy faisant condamner sans raison les choses capables de contribuer à une belle & honnête éducation, & que l'amour de son pays luy a inspiré des sentimens contraires à ceux de bien des gens.

II. EXEMPLE.

Dans le Conseil III. pagg. 96, 97, 98. aprés avoir parlé des Jesuites en ces termes : *Floruit (Jesuitarum Schola) hac olim ingeniis, studiis, & magistris praclaris: quorum non pauci rectam, quà ad veterem eloquentiam itur, viam viderunt & munire instituerunt: atque usu etiam veterum Latina lingua Auctorum; atque exercitatione consecuti sunt, ut quorumdam oratio ab antiqua Romani sermonis integritate non multum abesset: ita Orbis pene Christiani studia conversa sunt in hanc scholam: & certatim inde expetita sunt rectioris Eloquentia pracepta.* Eloge que notre Auteur a cru ne pouvoir justement refuser à ces grands Maîtres de l'Eloquence.

Il les accuse ensuite de s'être écartez peu à peu du droit chemin, & d'être tombez dans la fausse Eloquence : reproche fait injustement à tout un Corps, & qui ne peut tomber que sur quelques Rheteurs particuliers.

III. EXEMPLE.

e XIII. Conseil, pagg. 291. 292.
Auteur propose saint Augustin
modele des Predicateurs ; il dit
Docteur prêchoit sans art & sans
, sans preparation ni methode,
'accommodoit de maniere à l'ef-
ses Auditeurs, qu'enflammez du
, dont il étoit animé, plutôt que
de son éloquence, ils se laissoient
nt persuader : témoins ses Sermons
ntitulez *Tractatus populares*, com-
t été prononcez en presence du
C'est à ces discours proportion-
portée & à l'intelligence de ceux
ntendoient, que notre Auteur at-
grand nombre de conversions fai-
saint Augustin. On voit au con-
oursuit-il, que la plûpart des Pre-
ressemblent à ces mauvais Mede-
ayant d'excellentes drogues, n'en
pas faire l'usage convenable au na-
maladies ; mais qui donnant un
pour un autre, font ce qu'on ap-
s *qui pro quo* d'Apoticaire : *Malos
imitari, qui cum pharmaca optima
parata ; & horum virtutem jure pos-
re, nesciunt tamen ea recte distribue-
intellecta ægrorum naturâ ; & mor-
odo ; sed, ut proverbium habet,
quo, propinant.*

 Nous

Nous nous contentons de rem
qu'une expreſſion auſſi baſſe, ne c
gueres à une choſe auſſi relevée que
role de Dieu, & nous laiſſerons a
tres à decider, s'il faut bannir de l
re l'éloquence & les ornemens :
vray que ſaint Auguſtin, quand il
parler au peuple, n'uſoit ni de m
ni de preparation ; & ſi dans un A
re compoſé de gens de toutes ſort
tats & de conditions, un Predicate
auſſi facilement qu'un Medecin à
de ſes malades, appliquer à cha
choſes convenables ou neceſſaires.

Des Maladies de la Poitrine. Par le JEAN PIERRE LA SALLE, *en Medecine.* A Bordeaux. 1704. pagg. 273.

L'Auteur explique dans cet O
toutes les cauſes des maladies
taquent la poitrine. Il expoſe
ture de l'aſthme, de la pleureſie,
peripneumonie, de l'empieme, de
mique des poumons, de la phtiſi
crachement de ſang, du catarre, d
dropiſie de poitrine, de la palpitati
cœur, & de la ſyncope. Il ne ſe co
pas d'examiner ces maladies, il p
encore les remedes qui les peuvent
& il fait voir, dans le choix de ces

beaucoup de prudence & de discer-
nt. Il commence d'abord par éta-
es principes generaux sur la respira-
Il fait voir quels sont les organes
servent à introduire l'air dans nos
ons, à l'en chasser, & à conserver
continuelle alternative d'inspirations
xpirations qui dure toute la vie. Il
que ensuite que la nature n'agit
d'une maniere differente dans les
aux, quoy que leurs organes soient
rens. La respiration s'y soutient par
intervalles reglez, & a les mêmes
s. Dans les volatiles, les poumons
nt point separez du ventre inferieur
ucun diaphragme, mais ils sont cou-
tout le long de l'épine, & embras-
assez étroitement les intestins, afin
es mouvemens de systole & de dias-
ppléent au defaut du diaphragme, &
t à pousser les sucs nourriciers & les
ecrementitiels dans les canaux desti-
recevoir les uns & les autres. Les
ns n'ont pas les organes de la respi-
de la même maniere que les autres
aux; & comme ils doivent nécessai-
r respirer pour vivre, ils sont pour-
e branches spongieuses & dentelées,
s aux deux côtez de la tête, que l'on
le les ouïes, par où ils expriment
les parties aqueuses qui y entrent &
n *sortent*. On ne peut pas dire
 qu'ils

Vents, qui rendent les climats d'autant plus sains, qu'ils y soufflent ordinairement. L'Egypte, par exemple, seroit affligée d'une continuelle peste sans la fraîcheur des Etesies, qui en corrigent l'air. Or selon que la Lune est plus près ou plus loin de nous, l'air est plus ou moins pressé, & cette compression plus ou moins grande fait dans l'air un changement, dont il est impossible que nos corps ne se ressentent, puis qu'ils sont environnez de cet air, & qu'ils le respirent. On peut voir sur ce sujet, l'Extrait que nous avons donné de M. Mead, *De imperio Solis & Lunæ in corpora humana.* C'est dans le XLIII. Journal de l'année derniere.

Quand les maladies de la poitrine ne font que commencer, elles se guerissent quelquefois plûtôt par une certaine nourriture bien choisie, que par les remedes. C'est à quoy notre Auteur a icy beaucoup d'égard. Il recommande fort dans ces rencontres les viandes qui se digerent & se distribuent aisément. Il prefere les viandes blanches cuites dans l'eau, ou assaisonnées de diverses façons. Quant au pain, celuy, dit-il, que Phylistion vante dans Athenée, & tous les autres alimens qui ne travaillent point l'estomach, ou qui n'y laissent point cette crasse acide qui cor-

es levains sont de la nature &
le ceux ausquels on doit don-
rence. Il y a même, conti-
e certains raffinemens dans le
i doivent se permettre. Une
asse & de mauvais suc, que le
haitera, & que l'on preparera
ie, sera quelquefois plûtôt sur-
l'action des fermens, qu'une
ond à la plus lente chaleur; en
our ne point rebuter les mala-
t, dit-on icy, se dépoüiller sou-
usterité de la Medecine. Notre
pour garant de ce conseil Hip-
ui veut si fort que dans le choix
s on défere un peu à l'appetit
, qu'il en fait un Aphorisme ex-

ns des Voyageurs sur la mer. A
. 1704. in 12. 2. Volumes. I.
g. 263. II. Vol. pagg. 310.

Entretiens ont déja paru depuis
ieurs années, & ce n'en est icy
ine nouvelle Edition. On ne
ieres dire ce que c'est que cet
On y trouve un amas de tou-
de choses assez mal digerées,
Galanterie, Histoire tout y est
, sans aucun choix.

Pratique du Sacrement de Penitence, ou Methode de l'administrer utilement; imprimée par l'ordre de Monseigneur l'Evêque Comte de VERDUN, *pour servir aux Confesseurs de son Diocese. Nouvelle Edition.* A Paris chez Esprit Billiot, en la maison de Denys Thierry, rue de la Harpe. 1706. in 12. pagg. 499.

XX

XXV.
JOURNAL DES SÇAVANS,
Du Lundi 28. Juin M. DCCVI.

Delectus Actorum Ecclesiæ Universalis, seu nova Summa Conciliorum, Epistolarum, Decretorum SS. Pontificum, Capitularium, quibus Ecclesiæ fides & disciplina niti solent, cum Notis ad Canones. Lugduni, sumptibus Joannis Certe Bibliopolæ; in vico Mercatorio, sub signo sanctissimæ Trinitatis. 1706. C'est-à-dire : *Actes de l'Eglise universelle choisis, ou nouvelle Somme de Conciles, d'Epitres, de Decrets des Souverains Pontifes, de Capitulaires, &c. qui servent à appuyer la foy & la discipline de l'Eglise. Avec des Notes sur les Canons.* A Lion aux dépens de Jean Certe Libraire, &c. 1706. 2. Volum. in fol. colomnes. 3186. de texte tant au 1. qu'au 2. Vol. Notes au 2. Vol. pagg. 810.

L'Auteur de cet Ouvrage a fait précisément comme ces personnes, qui n'ayant dessein de bâtir qu'une mai-

ſon fort petite, ſe trouvent engagées peu à peu dans la conſtruction d'un grand & ſuperbe édifice, dont le tout enſemble, en conſervant toute ſa richeſſe, n'eſt pas cependant ſi regulier qu'il auroit pû l'être, ſi l'on en eût reglé tout le plan, & aſſemblé tous les materiaux avant que de les mettre en œuvre. Car lors qu'il ſe mit à ramaſſer les Actes de l'Egliſe il n'eut point d'autre vûe d'abord, que de raſſembler ce qu'il y avoit de plus important & de plus neceſſaire dans les Recueils des Conciles; & ſon deſſein fut de rendre plus aiſée l'étude des choſes eccleſiaſtiques, à ceux que le prix conſiderable de tant de gros Volumes, ou la peine de les lire, auroit pû rebuter. Il avoit même moins ſongé à ce qui regarde l'Hiſtoire, qu'à ce qui marque la Diſcipline, & il s'étoit principalement attaché à ne rien obmettre de tout ce que l'on a le plus accoutumé de citer pour en établir l'ancien uſage. Il n'avoit point eu d'autres penſées non plus que d'y joindre des ſcholies très-courtes, ſans entrer dans les diſcuſſions de Critique, qui demandent plus de détail & d'étendue; chacun ſe fait un plan comme il le juge à propos, celuy-là n'étoit pas mauvais. Mais le Public eût perdu beaucoup, ſi l'Auteur s'en fût tenu à cette premiere penſée. Auſſi a-t-il fait plus dans la ſuite; & *premierement* pour ne tomber pas dans un de-

ordinaire aux faiseurs d'abre-
nsiste à donner au Public des
choses que tout le monde sçait
ler à côté les plus curieuses &
alieres ; il a redonné dans le
me, & sous le titre de Supplé-
ue tous les Canons qu'il avoit
s dans son premier dessein ; de
les rejoignant avec ceux qui
e corps du Livre, on a dans
sque tous les Canons, qui ont
uis le commencement de l'E-
u quatorzieme siecle ; seconde-
ieu de simples scholies, qu'il
renfermer en peu de mots, il
es notes ; & ces notes étoient
sité d'autant plus grande, que
nt precedé dans ce travail, ont
endroits sans éclaircissement ;
eux-mêmes fort éclairez &
, ils ayent jugé du sçavoir &
des autres par les leurs pro-
yent pas imaginé qu'on trou-
difficulté dans des endroits où
avoient point, soit pour quel-
son qu'il est inutile de recher-

des notes, l'Auteur a mis une
reface, avec le titre de *Nota*
&c. Note préliminaire sur les
onciles, où il est traité de l'au-
ciles, & de leur usage. L'Au-
 teur

des notes mêmes; nons dirons en general, qu'elles sont remplies de Doctrine, & qu'elles sont écrites avec beaucoup d'ordre & de netteté; nous en rapporterons aussi quelques-unes en particulier de celles qui nous ont paru les plus remarquables.

Le Pere Sirmond a cru que ces paroles *arma projicere in pace*, qui se trouvent au troisiéme Canon du Concile d'Arles, tenu l'an 314. de l'Ere chretienne, regardoient les homicides (*De iis qui arma projiciunt in pace, placuit abstineri eos à Communione*) de sorte que cette expression ne signifie autre chose, selon luy, que l'action d'un homme qui en frappe un autre, parce que pour frapper quelqu'un, il faut porter & jetter en quelque façon ses armes sur luy, *Arma projicere.* L'Auteur n'est pas de même avis. Il croit au contraire que ce Canon regarde ceux qui s'étant engagez dans le service, & ayant prêté serment entre les mains d'un General, quittoient, même pendant la Paix, le métier des armes : & il prend occasion d'expliquer en peu de mots de quelle maniere & avec quelles ceremonies le serment se prêtoit en ces temps-là.

Il remarque sur le Canon IV. du même Concile, que ceux qu'on appelloit *agitatores*, y sont éloignez de la Communion; parce que dans les jeux publics, défendus d'ailleurs, leur employ étoit de conduire

les

chariots, & qu'à les considerer par cet
roit-là, ils étoient compris parmi les
tomimes & les Farceurs. Dans ces
tes de combats, dit-il, on avoit accou-
né d'user d'enchantement & de magie,
r retarder, si l'on pouvoit, la course
on adversaire, & remporter plus aisé-
t le prix proposé. Ajoutez à cela que
Cirque étoit orné de statues des faux
ux dont le nom retentissoit de toutes
s. Tout l'appareil du spectacle y res-
oit l'idolatrie; & quoy que des hom-
s éloignez du Paganisme par la profes-
de la Religion chretienne, n'emplo-
ent pas comme les Payens le secours
demons, pour reüssir dans ces sortes
ercices, l'Eglise cependant usoit d'une
de severité envers ceux de ses Enfans
avoient part aux jeux, en conduisant
chariots des pretendans, parce qu'ils
ribuoient, en quelque façon, à la
pe d'un spectacle tout profane. *De
toribus qui fideles sunt, placuit eos
ndiu agitant, à Communione sepa-*

ur le premier Canon du Concile tenu
arragosse l'an de Jesus-Christ 381.
teur remarque que le Concile fait dé-
e aux femmes d'enseigner, & cela con-
némént au precepte de S. Paul. Car
me les Priscillianistes, pour répandre
aisément le poison de leur heresie,
se

se servoient du ministere des femme
qu'avoient fait les Eustathiens cond
au Concile de Gangre ; le Concile
ragosse juge à propos d'imposer sile
femmes en matiere de doctrine ; &
l'y engageoit encore davantage, c'e
ces femmes s'éloignant des assemblé
bliques, en formoient de particulier
pour ne rien faire comme les autres
affectoient de jeûner les jours que l
n'en imposoit point l'obligation à t
fidelles. L'Auteur ajoute que les
mêmes, comme on le voit dans S
auroient trouvé fort étrange, que le
mes se fussent donné la liberté de
dans les temples.

Sur le Canon sixiéme du troisiém
cile de Carthage, assemblé en 397
teur ayant remarqué la coutume qu
servoit dans quelques Eglises, de
aux morts dans la bouche la sainte
ristie, c'étoit sans doute, dit-il,
santifier la coutume superstitieus
voient les Payens de mettre une pi
monnoye dans la bouche du mort,
me pour luy fournir de quoy pay
passage aux Enfers, selon ce Vers
venal :

Infelix, nec habet quem porri
trientem.

L'Auteur ne decide pas si cette p
étoit communément reçue, ou si

qu'un abus qui s'étoit introduit dans
votion de quelques Eglises particulie-
Il est parlé aussi de ce même devoir
rs les morts dans la premiere note,
douziéme Canon du Concile d'Au-
de l'année 578. ce qui prouve que
sage a été pratiqué pendant plusieurs
s.

r le neuviéme Canon du Concile de
on tenu en 442. l'Auteur prend soin
server qu'anciennement la pauvreté
geant les esclaves à exposer leurs en-
lors qu'ils n'avoient pas le moyen de
nourrir; ceux qui avoient pris soin de
nourriture, se croyoient bien fondez
outenir que ces enfans leur apparte-
nt, & devenoient dès lors leurs escla-
Les autres au contraire qui avoient
esclaves les peres de ces enfans ex-
z, les revendiquoient comme leur
re bien, conformément à la disposi-
des Loix Romaines. Dans cette con-
tion, l'Empereur Constantin en adju-
la proprieté à ceux dont les soins les
ent élevez. L'Empereur Honorius fit
Reglement semblable, mais avec une
iction, qui étoit, que celuy qui trou-
un enfant, devoit, pour en devenir
imement le maître, avoir soin d'aver-
l'Eglise. Cela n'empêcha pas neam-
ns qu'il n'y eût encore des procès en-
es maîtres veritables & naturels, &

ceux

ceux qui ne l'étoient que par un
du hazard, & par un Reglem
l'execution demeuroit sujette à
cultez ; & pendant que l'on se
l'enfant, il ne perissoit que trop
pour n'avoir pas les choses nec
sa conservation. Le Concile de
dans la vûe de prevenir ce malh
donna que si dans l'espace de dix
maître de l'enfant ne le red
point, l'enfant demeureroit à c
l'auroit pris chez soy, pourvû c
qu'on eût declaré l'affaire publ
dans l'assemblée des Fidelles, un
Dimanche. Parmi les Formules c
Sirmond a publiées, il y en a un
lieu de dix jours pour redemander
n'en prescrit que trois.

L'Auteur dans sa note sur le 3
du Concile d'Epone celebré en
517. propose une question en
sçavoir si des étoffes qui ont servi
rure & au luxe des femmes, peu
decemment employées à des c
d'Eglise ; de même, dit-il, que
tifioit autrefois les Temples où l'
adoré les Idoles. C'est une cho
due, ajoute-t-il, par le 57. Canon
cile d'Elvire. Saint Theodore r
se servir d'un Calice d'argent,
vase qui avoit appartenu à une C
ne ; l'Evêque Nonnus ne voulut

que rien de ce qui avoit apparte-
à Ste Pelagie dans le temps de son dé-
lement, fut employé à l'usage de l'E-
se ; mais aussi dans les Actes de saint
alric, on lit qu'une femme de condi-
, *matrona*, ayant été délivrée du de-
n qui la possedoit, avoit par reconnois-
ce envoyé au tombeau du Saint des ha-
precieux, pour être employez à faire
ornemens.

On trouve des choses recherchées avec
n sur le sens du troisiéme Canon du
ncile de Tours en 567. touchant la ma-
re de garder la sainte Hostie ; on y voit
amen de ce Canon discuté par le Pere
mond, & par le Pere Mabillon, *Ut
poris Domini in Altari, non in imagina-
ordine, sed sub crucis titulo componatur*,
le Pere Sirmond veut que l'on efface la
position *sub* & la preposition *in* qui
cede *imaginario*, & qu'on entende par
mots, que le pain destiné à faire le Sa-
nent, ne doit point être marqué d'une
re arbitraire à la volonté des particu-
s, mais que, selon l'ordre du Concile,
oit être marqué d'une croix, *crucis ti-*
.

L'Auteur trouve plus probable l'opinion
ceux qui croyent que le Concile défend
mettre le S. Sacrement sous les statues
sous les tableaux dont l'Autel étoit pa-
Le Pere *Mabillon* par *ordine imagina-*
rio

rio entend les murs de l'Eglise, embelli de figures & d'images, parmi lesquelles selon luy, le Concile défend de placer la sainte Hostie, en ordonnant qu'on la po sous la croix qui est au milieu de l'Autel.

Cecy doit suffire pour faire comprend ce que c'est à peu près que les notes. y en auroit encore beaucoup à rapporte comme, par exemple, celles qui serve à illustrer le sixiéme Canon du Concile Mascon en 585. touchant la Communi qu'on donnoit en ce temps-là aux enfa Sur le Canon troisiéme du Concile de Br gue, celebré en 675. touchant l'abus p fane que quelques Prêtres faisoient des v ses sacrez, s'en servant même dans la f miliarité de leurs repas. Telles sont e core plusieurs notes du Concile d'Elvir & un grand nombre d'autres qui conti nent des choses très-remarquables, & re dent la lecture de cet Ouvrage égalem utile & agreable.

L'Auteur, en rapportant les Canons Conciles Grecs, s'est contenté des versio latines, sans en donner le texte origin On trouve à la fin du second Tome, plan d'une ancienne Eglise grecque de gnée avec toutes ses parties; & l'Aute avertit que dans cette Eglise, le lieu où tenoient les Penitens, est autrement d posé qu'il ne l'a dit dans ses notes.

ANDR. BOSII Introductio in Notitiam Scriptorum Ecclesiasticorum auctor edita curâ JOH. GERH. MEUSCHENI, Phil. M. & ordinis Philosophici Kiloniensis Adsessoris. Accedit in fine ejusdem Auctoris Oratio de Historia Ecclesiastica nostro præsertim tempore diligentiùs excolenda. C'est-à-dire : *Introduction à la connoissance des Ecrivains Ecclesiastiques*, *par* J. A. Bosius ; *augmentée par* J. G. Meuschen : *avec un Discours sur la necessité de s'appliquer dans ce temps-cy à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique.* A Kiel chez J. Sebastien Richelius. 1704. in 8. pagg. 155.

BOsius Auteur de cet Ouvrage ne nous en donne pas une grande idée dans sa Preface. Il l'a fait à deux fois. D'abord ce n'étoit qu'*un travail de quelques heures, sorti presque tout entier du seul fond de sa memoire* : depuis, il *l'a revû, à la priere de ses amis, mais sans y faire grande attention, parce qu'il avoit d'autres affaires plus importantes.* M. Meuschen qui nous a procuré cette seconde Edition, ne paroit pas avoir rendu l'Ouvrage beaucoup meilleur qu'il n'étoit ; on n'y voit rien qu'on puisse luy attribuer, excepté le Titre, & l'Epitre dedicatoire.

L'Introduction à la connoissance des Auteurs

teurs Ecclesiastiques, est divisée en
chapitres, precedez de Sommaires fort
taillez. Dans le premier, l'Auteur r
raison de son Titre, & des differens
ges qu'on a fait du mot *Notitia* qui y
tre. Il explique ce qu'on entend par
Auteurs Ecclesiastiques, de quelles m
res ils traittent, de combien d'especes
en a, quelle est la meilleure maniere
les partager. Bellarmin cité par notre
teur, les divise en huit classes: dan
premiere, il met les Commentateurs
l'Ecriture: dans la seconde, les Con
versistes: dans la troisiéme, les Theo
giens Scholastiques: dans la quatriéme,
Canonistes: dans la cinquiéme, les
suistes: dans la sixiéme, les Predicat
dans la septiéme, les Poëtes pieux:
la huitiéme, les Historiens de l'Eg
dans la neuviéme, les Chronologistes
dans la derniere, les Auteurs de Livre
devotion.

Dans le second chapitre, Bosius
des Auteurs qui ont composé des L
intitulez à peu près comme le sien, &
ceux qui ont mis au jour des Biblioth
Theologiques. Il juge du merite de
larmin, de Possevin, & du Pere La
mais il emprunte ou d'eux-mêmes, o
quelques autres Ecrivains, tout ce qu'
dit de bien & de mal. Le Pere Lab
trouvé dans l'Ouvrage de Bellarmin

le Chronologie, d'Hiſtoire, de Cri-
Calovius a pretendu y remarquer
'affectation à ſoutenir les dogmes de
 Romaine; Caſaubon a reproché à
nin de n'avoir pas ſçu le Grec: no-
teur ramaſſe ſoigneuſement toutes
ſervations. Poſſevin étoit ſi labo-
 que pour éviter le ſommeil il ſe
 nuit une ſonette au pied. Il fait
tre plus de huit mille Auteurs dans
parat; mais comme il oublie quel-
roteſtans qui ont écrit, & qu'il n'eſt
ez favorable à quelques autres, no-
teur n'eſt pas trop content de l'Ou-
le ce ſçavant Jeſuite. Il le prefere
nt à celuy de Bellarmin. Le Pere
 eſt celuy qu'il traite le mieux,
ue ce Pere ait témoigné beaucoup
ris pour tous les Auteurs Proteſtans.
ant la Liſte de ceux qui ont fait des
heques Theologiques, Boſius mal-
Voetius & Lipenius. Il dit que le
 eſt *tombé dans des fautes honteuſes*,
 le dernier a fait paroître *dans un
Livre un fort petit jugement*.
roiſiéme chapitre renferme les Au-
ui ſe ſont principalement appliquez
illir les anciens Catalogues. Au-
Mire a donné au Public, ſous le
 Bibliotheque Eccleſiaſtique, ceux
erôme, de Gennadius, d'Iſidore
le, *d'Ildefonſe* de Tolede, d'Ho-

noré d'Autun, de Sigebert de G
& de Henry de Gand. On fai
ques remarques sur ces Ecrivains
par exemple, que Henry de G
nommé *le Docteur solemnel*, n'a
lé des Ouvrages de S. Thomas,
cherche la raison. Possevin cro
eu envie de faire en cela plai
mais le Pere Labbe n'approuve
conjecture, & sa raison est q
temps que Henry faisoit son C
Scot n'étoit pas encore conn
monde. Reste à dire avec M. B
Henry n'a pas fait mention de
mas, parce qu'il ne l'aimoit pas
vre du Docteur solemnel est ordi
accompagné d'une *Appendice*
prend onze Ecrivains Ecclesiastiq
sius attribue ce petit Ouvrage
tain Silbert, surnommé l'*Unive*
notre Auteur fait voir que Vo
trompé, & qu'il a mal pris un
Possevin. Les autres Ecrivains
parlé icy, sont l'Abbé Trithen
Scopsius, Aubert le Mire, Jea
Christophe Hahnius, Christophe
Christophe Meelfurerus, Du Sau
guste Varenius, Godefroy C
Guillaume Cave, & M. Du
sius trouve fort mauvais que le
be se soit déchaîné contre Jean
qu'il l'ait appellé *Plagiaire*, *Sin*

, & *le plus mal adroit de tous les*
es; & qu'il l'ait accusé d'*impuden-*
ffronterie, de *mensonge*, & d'*ignoran-*
elon notre Auteur, Jean Gerard ce-
Theologien de Jene, étoit *un fort*
mme, qui n'avoit pas composé sa
gie (ainsi s'appelle son Livre) à
de la faire imprimer. Quoy que
vrage soit *defectueux en bien des en-*
ajoute-t-il, & qu'il ne soit pas *tra-*
vec soin, il n'a pas laissé de plaire
rands hommes, & jusqu'à present
Protestant n'a mieux écrit sur ces
le matieres.
trouve dans le quatriéme Chapitre
umeration d'Auteurs que le nôtre
Subsidiaires. Tels sont ceux qui
paroitre des *Bibliotheques universel-*
mme Gesner qui a eu plusieurs Con-
rs, Konigius, & Henrici qui a
ncé le grand Ouvrage intitulé *Pan-*
andenburgicæ. Naudé, & le Pere
s'étoient proposé de donner au Pu-
Bibliotheques universelles, mais la
s a prevenus. Theophile Spize-
a formé depuis peu un nouveau
plaise au Ciel que cet excellent
l'execute luy-même, dit notre
Pierre Blanchot publia à Paris en
un plan de Bibliotheque univer-
On joint à ces Auteurs, ceux
fait imprimer des Catalogues de

Livres; ceux qui ont composé des Dictionaires, des Eloges d'Hommes Illustres, des Menologes, des Martyrologes, ceux qui ont recueilli des Epitaphes; les Historiens, les Controversistes, les Critiques, &c.

Le cinquiéme chapitre traite des Ecrivains qui ont traité des Auteurs qui se sont appliquez à certaines matieres particulieres. Les uns ont ramassé les Interpretes de l'Ecriture Sainte: les autres, les Historiens sacrez & profanes: d'autres, les Livres supposez ou douteux. Il y en a qui n'ont recueilli que les Ecrivains d'une certaine Nation. Le Pere Halloix Jesuite, s'est attaché aux Ecrivains de l'Orient des deux premiers siecles de l'Eglise; Hottinger, aux Hebreux, aux Samaritains, aux Coptes, aux Ethiopiens, aux Syriens, aux Arabes; Garsias, André Schottus, Nicolas Antoine, aux Espagnols; Du Chesne, Sorel, & une infinité d'autres, aux François; Lelandus, Pitseus, Richard Smith, Demsterus, &c. à ceux de la grande Bretagne; Ziegler, Periander, Henry Pantaleon, aux Allemans; Desselius, Swertius, à ceux des Pays-Bas; Scheffer, aux Suedois, & ainsi du reste. On rapporte à cette espece d'Ecrivains, ceux qui ont fait des Recueils d'Auteurs de certains Ordres Religieux: Antoine de Sienne, par exemple, a travaillé pour les Do-

; Henri Willot, pour les Fran-
Tritheme, Yepés, &c. pour les
ns; Ribadeneira, Alegambe, So-
ur les Jesuites. Les Auteurs Au-
Chanoines Reguliers, Carmes,
, Capucins, &c. ont aussi leurs
s, aussi-bien que les Ecrivains qui
istinguez dans les Sectes, & dans
Leidecker a rendu compte des
es; Calovius, & Sandius, des
aires; Jacques Verheiden, des
z, &c.
le sixiéme chapitre, Bosius nous
des Editions differentes des
Ecclesiastiques. Voetius, Wal-
d'autres qu'on nomme icy, trai-
celles de la Bible. Tandis que
travailloit à cette Introduction,
us Theologien de Kiel preparoit
velle Edition du Texte Hebreu,
plus correcte que celles qui a-
aru jusqu'alors. Il y a dans cet
uelques observations assez curieu-
es manuscrits de la Bible. On
exemple, que le Manuscrit He-
Reuchlin, qui appartient au Mar-
Dourlac, est un des meilleurs que
ns. Entre les manuscrits Grecs,
Vatican, & le manuscrit Alexan-
Cyrille Lucar, sont preferables à
autres, selon Bosius. Ce dernier
est *en Angleterre*.

Nous n'avons que très-peu de chose à dire du Discours qu'on voit à la fin de c Volume. C'est une Harangue que Bosiu prononça le 20. Mars 1656. à Jene, en presence de l'Université, lors qu'on luy eut conferé la Chaire d'Histoire. Il ex horte fortement ses Auditeurs à s'attache à l'Histoire Ecclesiastique, & fait voir qu cette étude est de la derniere importanc pour les Protestans. Ils la negligent tel lement, selon luy, que quelques-uns d'en-tr'eux s'imaginent que Bede & Oecume-nius sont plus anciens que S. Jerôme & S. Augustin, & osent le dire même en Chaire. Il ne voit dans le parti des Re-formez, que les Centuriateurs de Magde-bourg, & Luc Osiandre, qui se soient se-rieusement appliquez à l'Histoire de l'E-glise; & cela l'afflige d'autant plus, que les Catholiques ont rempli le monde d'Ou-vrages merveilleux sur cette matiere. Il regarde ces Ouvrages comme une des prin-cipales causes de la desolation de l'Eglise Protestante, qui y est perpetuellement ac-cusée de nouveauté.

,, Quel sujet de tristesse, s'écrie-t-il, & ,, en quel temps vivons-nous ? Les No-,, bles & les Roturiers, les Sçavans & les ,, Ignorans, quittent nos Eglises, & vont ,, en foule se rendre aux Papistes! L'am-,, bition, ou la legereté d'esprit nous en ,, *enleve* quelques-uns à la verité; mais

de la foy, soit dans la discipline...
plus grand soin des Auteurs Papis-
ajoute-t-il, est de faire paroitre
apport exact entre l'ancienne Egli-
la leur : c'est cette apparence d'an-
ité qui trompe les Lecteurs impru-
s. " Il attaque ensuite Baronius en
lier; mais en l'attaquant, il ne
s'empêcher d'accorder à ce grand
une partie des loüanges qui luy
es.

de l'Auteur de la Physique Mechani-
A Marseille chez la Veuve de Hen-
artel à l'enseigne du nom de JE-
, proche la Loge. 1705. in 12.
128.

Ans le XXXV. Journal de 1704. p.

Lettres qu'il donne au Public, avec la Réponse que M. Grenet, à qui elles sont écrites toutes trois, a faite a la premiere.

Dans cette premiere Lettre, M. Peyssonel expose de nouveau le dessein de son Systême de Physique; il en est si charmé, qu'il n'a pas crû pouvoir se dispenser de nous instruire de la methode qu'il a suivie, & qui l'a conduit à cette admirable découverte. Il reprend la chose de fort loin; & à l'exemple des grands Philosophes, il nous fait part de l'histoire de ses études.

Il nous apprend que pour devenir bon Physicien, il a imité la conduite d'un homme qui veut sçavoir le mouvement d'une montre qu'on luy presente. Il prend cette idée à la lettre, & regarde le monde comme une machine proprement dite. Il finit sa Lettre en déclarant assez nettement, que par l'explication qu'il donne de la maniere dont le feu, qui est le *ressort de la Machine du monde*, cause le mouvement de cette machine, il supplée *à ce qui manquoit au Systême de M. Descartes, pour en faire un Systême parfait de Physique Mechanique*

Quand on a commerce de Lettres avec un Auteur, on se voit souvent imprimé lors qu'on s'y attend le moins: c'est apparemment ce qui est arrivé à M. Grenet; & il y a tout lieu de presumer, que s'il avoit

à qu'on eût rendu publique sa
il n'auroit eu garde d'y donner,
e luy, l'idée generale & abre-
Physique de M. Descartes, qui
en autant de mots dans la Re-
e la Verité, Liv. 6. Part. 2.

u'il en soit, M. Grenet refute
éponse les principes de M. Peys-
à la fin de sa Lettre, il s'appu-
torité du P. Lamy Benedictin,
t consulté sur le Systême nou-
qui luy a fait réponse par écrit.
dont la Lettre est icy transcrite,
as à M. Peyssonel la formation
sicules pleines de feu, & ne peut
pour premiers élemens du mon-
el, les quatre élemens com-
ajoute même que la matiere
M. Descartes donne pour l'ex-
des effets de la nature tous les
que M. Peyssonel pretend tirer
s de feu. Quoy que le Pere La-
. Grenet, n'approuvent pas ce
ystême, ils ne laissent pas l'un
le loüer beaucoup l'Auteur; &
M. Grenet debite encore, com-
propre fond, une reflexion ti-
our mot de la Recherche de la
iv. 2. Part. 2. chap. 7.
nde Lettre où M. Peyssonel ré-
objections de M. Grenet, con-

tient quelques remarques ſur le Syſtême
M. Deſcartes. M. Peyſſonel y entre da
un plus grand détail que dans la premie
ſur l'explication de ſes Principes Phy
ques. Il a ſoin de nous avertir que po
expliquer les Phenomenes de la Natur
il n'eſt nullement beſoin *de raiſonner*
les idées que nous avons des choſes, & qu
ſuffit d'employer ce qu'on ſçait par le ra
port des ſens, du nombre des pieces
compoſent la machine du monde, &
qu'on a apperçu de la conſiſtance, de
groſſeur, de la figure, de la ſituation
chacune; du mouvement des unes, &
repos des autres; c'eſt-à-dire en un mo
que pour être bon Phyſicien, comme
conçoit M. Peyſſonel, il faut tout donn
au témoignage des ſens, & ne conſul
gueres la raiſon.

Dans ſa troiſiéme Lettre, qui eſt
quatriéme de ce petit Volume, notre Pl
loſophe propoſe ſes Loix du mouvemen
qu'il croit les ſeules veritables; au lieu qu
ce qu'il pretend, celles de M. Deſcar
ſont ou trompeuſes, ou embarraſſante
ou du moins tres-inutiles pour l'explicati
des Phenomenes de la Nature.

Il ne faut pas croire que notre Aute
condamne ces Loix par les mêmes endro
qui en ont fait rejetter une partie, au pl
grand nombre des Carteſiens mêmes.
Principe de M. Peyſſonel, par rapp

ux loix du mouvement, eſt ſa diſtinction
u mouvement actif, & du mouvement
aſſif. Il n'y a que le feu qui ait le mou-
ement actif, ce mouvement en eſt la
orme eſſentielle; ainſi le feu ſe mouvant
e *luy-méme*, ne peut ceſſer de ſe mou-
oir, & par conſequent il y a toûjours
ans le monde une même quantité de
nouvement actif; tous les autres corps
'ont qu'un mouvement paſſif, ils ne ſe
neuvent qu'autant qu'ils ſont pouſſez par
e feu, & ils ceſſent de ſe mouvoir dès
u'ils ceſſent d'être pouſſez; car M. *Peyſ-
onel* croit qu'afin que les corps continuent
ſe mouvoir, il faut que la force mou-
ante leur ſoit continuellement appliquée,
u que le feu par ſon mouvement actif
giſſe continuellement ſur eux. D'où il
uit, à ce qu'il dit, que la quantité de ce
nouvement paſſif ne demeure jamais la
nême. Voila le fondement des nouvel-
es Loix de notre Auteur.

Nous aurions donné une idée plus par-
iculiere de ſon Syſtême, ſi on ne l'avoit
éja expoſé d'une maniere fort étenduë
ans le Journal dont nous avons parlé au
ommencement de cet Extrait. Nous y
envoyons ceux dont la curioſité n'eſt pas
ſſez excitée pour acheter les Lettres mê-
nes de l'Auteur.

Catalogus Bibliothecæ BIGOT
talogue des Livres de la Bib
Mrs. BIGOT. A Paris
Boudot, Charles Osmont,
Martin, rue S. Jacques. in
589.

CEtte Bibliotheque est trè
ble, tant par le nombre
mes, que par le choix
& des Editions. On y reconn
& le discernement de ceux qui
dée, sur tout de M. Emery
homme si celebre par son éru
par la connoissance qu'il avoit
Grecque & Latine, a le plus
la perfection d'un ramas si pre
a rapporté luy-même des Pa
tous les Livres imprimez, & t
nuscrits qu'il en a pû tirer.

Les Livres de ce Catalogue
buez par ordre des matieres.
16. à 17. mille articles, qui pe
poser 22000. Volumes. Il es
5. Parties. La I. contient le
folio; la II. les Livres in quar
les Livres in octavo, in douze
IV. une Appendice qui renferm
oubliez dans le Catalogue; &
Manuscrits.

La Vente de cette Bibliothe

ollege de Me. Gervais, rue du Foin,
mmencera le premier Juillet prochain
midy.

*rieres ordinaires de l'Eglise, où sont tou-
les Hymnes & les Proses de l'Office Di-
, à l'usage de Paris. Celles des SS. Pa-
ns des Paroisses & des Communautez,
duites en Vers François sur le chant de
glise. Ouvrage propre pour les Missions,
Catechismes, & pour occuper sainte-
ent toutes sortes de personnes. Dedié à
n Eminence Monseigneur le Cardinal de
ailles Archevêque de Paris. Par M.*
HASSAIN *Prêtre C. D. N. D. M.* A
ris chez Jean & Pierre Cot, rue S.
cques, à l'entrée de la rue du Foin,
a Minerve. 1706. in 12. pagg. 734.

*meilleure Maniere d'entendre la sainte
sse. A Monseigneur le M. de *** Nou-
le Edition, revûe, corrigée & augmen-
. Par M.* LE TOURNEUX. A Pa-
chez Elie Josset, rue S. Jacques, à
Fleur de Lys d'or. 1706. in 12. pagg.
8.

XXVI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy 5. Juillet M. DCCVI.

Instructions Theologiques & Morales sur l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, la sainte Messe, & les autres Prieres de l'Eglise. Par feu M. NICOLE. A Paris chez Elie Josset, & Charles Osmont, rue S. Jacques. 1706. in 12. pagg. 337.

CE Volume renferme sept Instructions, dont la premiere traite de la Priere en general; la seconde, de l'Oraison Dominicale; la troisiéme, de la Salutation Angelique; la quatriéme, de la sainte Messe; la cinquiéme, de l'Office Divin; la sixiéme, de l'Oraison mentale; & la septiéme, des défauts des Prieres. Tou-

s ces Instructions sont divisées en plu-
chapitres.
ns la premiere, l'Auteur après avoir
vé que l'Oraison vocale doit être en
temps mentale, c'est-à-dire, accom-
e de pensées & de mouvemens du
, demande s'il ne s'ensuit point de là
Religieuses & les autres personnes qui
nt ou qui prononcent des prieres qu'el-
ntendent pas, ne prient point, puisque
Oraison vocale n'est pas mentale.
la ne s'ensuit pas, répond-il; car ou-
qu'il y en a peu qui n'entendent assez
qu'elles chantent, pour s'entretenir
prit devant Dieu; leurs prieres vocales
t toujours jointes à la pensée & au de-
de plaire à Dieu, de s'unir à l'Eglise,
de demander à Dieu ce que l'Eglise
demande par les paroles qu'elle leur
scrit, & ces pensées suffisent pour
tifier & rendre efficaces leurs prieres.
icole dit, qu'absolument parlant, *on
t pas de Commandement exprès qui obli-
prier vocalement*; à quoy il ajoute
noins que qui se borneroit à prier de
, refusant de prier de bouche, ne se-
as assurément exempt de peché.
remarque dans la seconde Instruction,
'ancienne Eglise temoignoit particu-
nent sa veneration pour l'Oraison Do-
ale, en la cachant aux Infideles, &
l'*apprenant aux* Catechumenes que
peu

peu de temps avant leur Batême. Elle ne la donnoit pas même à ceux-cy par écrit. Cette conduite fait voir que l'Eglise jugeoit indignes de cette Priere ceux qui n'étoient pas encore du nombre des enfans de Dieu. L'Auteur explique avec assez d'étendue toutes les demandes qui la composent, & y donne ordinairement plusieurs interpretations, parmi lesquelles il n'est pas mal-aisé de discerner celle qu'il croit la meilleure. Sur la troisiéme Demande, il dit qu'en desirant que la volonté de Dieu soit faite sur la terre, comme elle l'est dans le Ciel; on souhaite que la volonté de Dieu soit accomplie sur la terre, comme elle le sera *après le Jugement dernier*, c'est-à-dire, sans opposition & sans resistance: car quoyque Dieu fasse dès maintenant tout ce qu'il veut dans le Ciel & sur la terre, ce n'est pas neanmoins sans resistance; les méchans & les Demons luy resistent de toutes leurs forces: mais c'est ce qui ne sera plus après le Jugement *même sur la terre*, parce que les Demons & les Reprouvez étant renfermez dans les abîmes, où la Justice de Dieu les precipitera, il n'y aura plus rien qui resiste à Dieu dans le Ciel ni sur la terre. L'explication qui suit celle-cy, & qui est plus commune, semble plaire davantage à M. Nicole, & avec raison. En expliquant ce que signifie *le pain de chaque jour*, il refute le sentiment de quelques Peres, de quel-

s Theologiens tres-habiles, & de
Therese, qui ont cru qu'on ne devoit
endre par cette expression, le sou-
nt des necessitez temporelles, cet
tant trop bas pour avoir part dans
ere si divine. Dieu ne nous a pas
nt assujetti aux besoins des biens de
; il veut de plus que nous recon-
s qu'il en est le maître, & que nous
vons les avoir que de luy. En don-
sens de la cinquiéme demande:
z nous nos dettes, comme nous les re-
à ceux qui nous doivent, l'Auteur fait
estion: Si l'on ressent encore quel-
reur dans son cœur (à l'égard de
i nous ont offensé;) si l'on est trou-
nd on leur parle, & quand on pen-
x; si *l'on sent un secret plaisir du mal*
arrive, si l'on fait avec moins de
d'inclination ce que l'on se croit
de faire pour eux, sont-ce des signes
qu'on ne leur ait pas pardonné?
pas tout-à-fait, répond M. Nicole:
pardon des offenses est une action
volonté superieure: or la volonté
rieure de pardonner les offenses re-
, peut être combatue par des im-
ions contraires de concupiscence, qui
ent vivement sur l'imagination, &
causent des sentimens d'aigreur &
roubles à la presence des personnes
gard *desquelles* elle n'est pas guerie,
„ ce

„ ce qui rallentit les actions mêmes de la
„ volonté : mais si toutes ces mauvaises
„ dispositions ne concluent pas assurément
„ que la charité n'est pas dans le cœur,
„ elles marquent au moins qu'elle y est
„ fort attaquée, &c." Il est sans doute à
presumer, qu'il ne s'agit dans tout ce discours que des premiers mouvemens purement involontaires, & ce seroit une faute tres-condamnable de le lire avec la malignité de ceux qui ne parcourent les Livres de Morale que pour y decouvrir de quoy faire le procès aux Auteurs.

On trouve un bel Eloge de la sainte Vierge dans la troisiéme Instruction. La quatriéme est une des plus travaillées. L'Auteur y expose avec beaucoup de precision les dogmes qui regardent la Messe. Nous mettrons icy une de ses plus importantes questions. " DEM. Pourquoi dites-vous que
„ le Sacrifice de la Messe est offert en com-
„ memoration & en continuation de celui
„ de la Croix ? REP. C'est parce que l'essence
„ d'un Sacrifice comprend plusieurs actions
„ dont les principales sont l'immolation de
„ la victime, & l'oblation de la victime
„ immolée, & ces actions peuvent être se-
„ parées de temps. Or celui de J. C. n'est
„ fini qu'en ce qui regarde l'immolation
„ sanglante de la victime, mais il continue
„ à l'égard de l'oblation. Jesus-Christ en
„ qualité de Prêtre éternel a porté sa victi-
„ me

e (c'eſt-à-dire ſon Corps) dans le Ciel,
l'y offre continuellement à Dieu ſon
ere : or comme il continue dans le Ciel
n Sacrifice par cette oblation conti-
uelle, il a voulu qu'il fût auſſi conti-
ıé par ſes Prêtres ſur la terre, & qu'a-
nt rendu preſente ſur les Autels cette
ême Victime immolée, ils l'offriſſent
Dieu juſqu'à la fin des ſiecles ; c'eſt
urquoy le Sacrifice de la Meſſe eſt en
ême temps une commemoration & u-
e continuation du Sacrifice de la Croix.
'eſt une commemoration, parce que
mmolation de la Victime n'y eſt pas
tuellement faite, mais ſeulement re-
eſentée par la diſtinction des eſpeces
Pain & du Vin, dont l'une repre-
nte le Corps de J. C. mort, & l'autre
n Sang comme ſeparé du Corps. La
eſſe eſt une continuation du Sacrifice
la Croix, parce qu'on y offre le même
orps de J. C. immolé ſur la Croix,
mme J. C. l'offre dans le Ciel. " L'Au-
traite auſſi des diſpoſitions où doivent
ceux qui aſſiſtent à la Meſſe. Il s'éleve
ment contre les pecheurs qui n'ont nul
de ſe convertir. S'ils prononcent de
he quelques prieres, remarque-t-il,
s ces prieres ſont fauſſes, s'ils ne prient
, ils ſont coupables d'hypocriſie. De-
der ſi ces gens-là pechent en aſſiſtant à
eſſe, eſt la même choſe que deman-
der

der si l'on peche en mentant à Dieu,
L'Auteur n'auroit pas mal fait, ce semb
de prevenir icy les fausses, mais dan
reuses consequences que ces pecheurs p
vent tirer de son principe, quelque so
qu'il puisse être.

On observe dans la cinquiéme Insti
tion, que le commun des Chretiens des p
miers siecles faisoient les mêmes prieres
les Ecclesiastiques. L'Auteur des Const
tions Apostoliques ordonne aux Fide
sans distinction d'Ecclesiastiques ni de
culiers, de prier le Matin, à Tierce
Sexte, à None, au Soir, & à Minuit.
Cyprien dans le Livre de l'Oraison Do
nicale propose aux Fideles de prier c
fois; sçavoir le Matin, à Tierce, à Sex
à None, & à l'heure de Vêpres; & il
propose comme une maniere douce & fa
d'obeïr à la parole du Fils de Dieu, &
son Apôtre, qui nous obligent de prier s
cesse. M. Nicole joint plusieurs autres au
ritez à celles-cy, & nous donne une a
longue liste de Princes pieux qui ont m
psalmodie reglée au nombre de leurs
voirs les plus essentiels. Theodose le je
recitoit dès le point du jour les Pseau
alternativement avec ses Sœurs; Cha
magne assistoit aux Offices du jour &
la nuit; Alfrede Roy d'Angleterre pr
huit heures tous les jours; Godefroy
Boüillon, Chef de la plus heureuse

Cro

s, avoit mené avec luy une troupe
ieux, avec qui il recitoit l'Office
l; S. Louïs aſſiſtoit tous les jours à
Canonial, & y faiſoit aſſiſter les
ſes enfans. „ Pour montrer, dit
:ur, que ces exercices de pieté n'é-
point particuliers à S. Louïs. . . . .
ſeulement on lit la même choſe de
n de Montfort Chef de la Croiſade
e les Albigeois; de Gerard Comte
llac; du Comte Elzear de Proven-
de Ferdinand ſurnommé le Grand,
de Leon; de Jean Roy d'Arragon
e Sicile: mais auſſi du Duc d'Or-
que le Duc de Bourgogne fit tuer à
, de Charles VII. Roy de France,
uillaume le Conquerant, & de Ri-
l Rois d'Angleterre. Enfin, S. Pier-
amien a fait un Traité exprès, pour
trer que la recitation des Heures Ca-
ales eſt un devoir qui regarde gene-
nent tous les Fidelles. " Notre Au-
conclut pourtant pas de tout cela,
is les Chretiens ſoient obligez *à la*
de dire le Breviaire. Il croit que le
re de Rome, qu'on recite à preſent,
u'un abregé de l'Office qui ſe diſoit
s Egliſes de cette Ville, & qui ayant
d'abord pour la Chapelle du Pape,
braſſé par les Cordeliers, & enſuite
é par Nicolas III. pour toutes les
Egliſes.

Dans

Dans la ſixiéme Inſtruction, l'Auteur enſeigne que nos miſeres interieures, nos pechez paſſez, nos beſoins preſens, le reglement de nos actions, la mortification de nos paſſions, le deſir des vertus contraires à nos défauts, & la demande des graces qui nous ſont neceſſaires, doivent être le ſujet ordinaire de nos Oraiſons mentales. Il avertit ſagement que des penſées purement humaines & formées ſans grace, peuvent exciter des attendriſſemens, des douceurs, des douleurs, & des larmes mêmes, qui ne ſe diſtingueront pas ſenſiblement des effets de la grace. Dans toute cette Inſtruction, l'Auteur parle en Maître de la vie ſpirituelle.

La ſeptiéme Inſtruction renferme diverſes reflexions ſur l'adoration dûe à Dieu, ſur l'invocation des Saints, ſur le culte des Images, & ſur l'obligation de loüer & de glorifier Dieu. On y traite fort au long de la Devotion à la ſainte Vierge, & l'on y examine avec un ſoin particulier ces trois propoſitions: On ne ſçauroit perir éternellement quand on eſt devot à la ſainte Vierge: La miſericorde a été donnée à la Vierge, & le Jugement à J. C. La Vierge a encore dans le Ciel autorité ſur ſon Fils. Il eſt plus aiſé de reconnoître le caractere de M. Nicole dans les endroits de ce Livre où il eſt queſtion de controverſe, que dans les autres. Cet Ouvrage, & quelques autres qui

depuis ſa mort, feroient ſans
ıp plus parfaits, s'il avoit eu
retoucher. Mais bien des gens
'il vaut mieux les avoir tels
ıe d'en être abſolument privé.

duæ: Prima de ætate Phala-
unda, de ætate Pythagoræ
Ab Henrico Dodwello,
bliniensi. Londini, impensis
nith, &c. 1704. C'eſt-à-dire:
ſur le temps où ont vécu Pha-
Philoſophe Pythagore. *Par*
)odwel, *&c.* A Londres,
de Richard Smith, &c. 1704.
264.

herches Chronologiques ne
t qu'être fort utiles en gene-
iiſqu'on ne s'y propoſe d'au-
de donner aux faits hiſtori-
ement qui leur convient le
rapport à l'ordre des temps;
er ainſi, en fixant les princi-
ens, à débroüiller le chaos de
lais il s'en faut bien que ces
ches ſoient toujours auſſi agrea-
ntereſſantes, qu'elles paroiſ-
ıtilité. Car ſans compter les
ches & épineuſes qui en ſont
arables, jointes à l'ennuyeux
érudition ſouvent hors d'œu-
vre,

vre, qui ne sert qu'à embarasser da
ge la question, & à faire perdre de
point de la difficulté; il est certain q
trouve dans l'Histoire un si grand n
d'actions peu importantes, & des A
qui y joüent de si petits rôles, qu
presque indifferent de sçavoir au ju
place qu'ils doivent occuper parmi tant
tres faits remarquables, & dignes de
l'attention des Chronologues. Aussi l
blic n'est-il pas fort obligé aux Au
qui luy font part de découvertes aussi
les; & il ne leur tient pas grand com
toute la peine qu'ils se sont donnée
composer, sur de pareils sujets, des D
tations herissées de Grec & d'Hebreu,
capables de l'effrayer, par la bigarru
pricieuse des caracteres & des passage
sus bout-à-bout sans choix & sans m
de, que de réveiller sa curiosité. C'e
reproche que l'on ne fera pas apparem
à l'illustre M. Dodwel, l'un des plus
vans Hommes d'Angleterre, & Aute
ce petit Ouvrage, où il soutient digne
la reputation que luy ont acquise to
autres qui nous viennent de sa main
qui sont les fruits d'une étude profon
la Chronologie & de l'Histoire tant sa
que profanes. En effet, M. Dodwel
donne icy deux Dissertations, qui me
tout l'empressement des Lecteurs habi
éclairez; non seulement par la qualit

personnages sur qui elles roulent, &
sont également distinguez, l'un parmi
Tyrans, & l'autre parmi les Philoso-
s; mais encore par l'érudition exquise,
s'y rencontre à chaque page, & qui
t pas moins agreable qu'instructive.

l s'agit, dans cet Ouvrage, de déter-
ner le temps où ont vécu Phalaris & Py-
gore, qui ont été contemporains; ce
i forme une étroite liaison entre ces deux
ssertations. M. Dodwel avoit déja de-
dé l'un & l'autre point, dans ses *Anna-
s de Thucydide*, & dans ses *Dissertations
r les Cycles*; mais il s'est trouvé engagé à
aiter cette même matiere avec plus d'é-
ndue, à l'occasion du démêlé litteraire,
rvenu entre deux sçavans Anglois, M.
oyle Comte d'Orery, & le Docteur
Bentley, touchant les Lettres attribuées à
Phalaris, & dont le premier avoit donné
ne nouvelle Edition à Oxford, en 1695.
ette dispute, où il ne s'agissoit que de
avoir si ces Lettres étoient supposées, a
oduit pendant plusieurs années quantité
e Volumes de part & d'autre, écrits en
nglois, avec une vivacité qui va souvent
squ'à l'aigreur, & où M. Bentley n'est
s toujours d'accord avec la Chronologie
e M. Dodwel. C'est ce qui a obligé celuy-
y à composer ces deux Dissertations, (qu'il
édie au celebre Antiquaire M. le Baron
e Spanheim) dans lesquelles il appuye son

 Système

Syſtême par de nouvelles preuves
prendre ouvertement le parti du
il ne laiſſe pas en quelques endr
blir les ſentimens de celuy-cy, er
ceux du Docteur; ce qu'il fait
les ménagemens que l'honnêteté
liteſſe doivent inſpirer, ſur-tout
de Lettres.

La premiere Diſſertation eſt
d'une Preface, dans laquelle M
examine, ſi l'on doit faire quelc
ſur un argument qu'avoit employ
teur Bentley, pour prouver la ſu
des Lettres de Phalaris; & qui ſ
à montrer, que l'invention d'écri
tres étoit bien poſterieure à ce
puiſqu'on la devoit à l'induſtrie
fille du grand Cyrus, entre laque
laris on met un grand intervalle.
wel combat cette hypotheſe, pa
ſement de deux veritez; l'une, c
tume de s'entretenir par Lettres,
plus ancienne qu'Atoſſe; l'autre,
il ſeroit vray que cette Princeſſe
premiere introduit l'uſage, il n
vroit nullement de là que Phalar
s'inſtruire & ſe ſervir d'une inve
commode, puiſqu'il vivoit dans
temps.

A l'égard de la premiere de c
la preuve en eſt aiſée. Nous vo
l'*Ecriture* Sainte divers exempl

tres, écrites plusieurs siecles avant Cyrus. Notre Auteur se contente d'en citer exactement les passages, sans les rapporter. Outre cela, Homere plus ancien qu'Atosse, nous parle du commerce de Lettres, comme d'une pratique établie depuis longtemps entre les hommes, & dont il sçait si peu la veritable origine, qu'il attribue cette même comme aux temps fabuleux. De plus, Herodote nous a conservé la Lettre d'Harpage à Cyrus, que cet Historien ne nous donne pas pour la premiere Lettre qui ait jamais été écrite. De tout cela, il résulte, dit M. Dodwel, que l'on cherchoit vainement dans les monumens historiques les premiers vestiges d'un usage qui, selon toutes les apparences, peut disputer d'antiquité avec l'Ecriture même, & dont l'invention est dûe à la necessité, maîtresse des Arts les plus anciens, laquelle n'a pas permis qu'on se passât long-temps d'un moyen aussi sûr de découvrir aux absens les affaires les plus importantes, & ses pensées les plus secretes.

Quant à ce qui concerne l'autorité de l'Historien Hellanicus, citée par Tatien & Clement Alexandrin, & sur laquelle M. Bentley se fonde principalement, pour donner à Atosse la gloire de cette invention, M. Dodwel pretend que les termes de ce passage (συντάσσειν ἐπιστολὰς) ne signifient point la même chose que

Ff 2

συγ-

συγγράφειν ἐπιστολάς, *écrire des Lettres*, mais seulement *compaginare Epistolas*, *relier des Lettres*; & qu'ainsi, bien loin de conclure du témoignage de cet Historien, que la fille de Cyrus ait été la premiere qui se soit avisée d'écrire des Lettres, il semble au contraire, qu'elle n'ait fait autre chose, qu'ajoûter à un Art déja tout formé, une nouvelle commodité, en trouvant la maniere de reünir ensemble & de relier en quelque façon les differentes tablettes, sur lesquelles on écrivoit les Lettres d'une longue étendue, & de rendre par là ces mêmes Lettres plus portatives, & plus propres à être conservées toutes entieres.

L'Auteur employe le reste de sa Preface, à prouver la seconde verité, qu'il oppose à l'hypothese du Docteur, & qui consiste à faire voir, que Phalaris étoit contemporain d'Atosse, & que par consequent, il eût pu, à la rigueur, apprendre d'elle l'art d'écrire des Lettres, supposé que c'eût été alors une nouveauté. Cela conduit de plein pied M. Dodwel à l'execution de son principal dessein, qui est de déveloper le vray temps où a vécu ce Tyran; c'est à quoy il travaille dans la premiere Dissertation, partagée en 28. Sections, & dont nous allons presentement donner l'Extrait.

M. Dodwel insinue d'abord la difficulté qu'il y a de fixer l'âge de Phalaris, à cause qu'il precede le temps des premiers Historiens

, au-delà duquel on ne trouve
on & qu'incertitude ; après quoy
matiere, & s'applique à établir,
s choses, l'année de la fonda-
gente, ville de Sicile, dont Pha-
siege de sa tyrannie. Il place
fondation la premiere année de
iéme Olympiade ; ce qu'il ap-
moignage de Pindare, & d'une
exacte de la Chronologie Sici-
i tire presque toute sa certitude
ition de Syracuse, époque cele-
ette Chronologie. Il fait voir
u'encore que Phalaris doive être
mme le plus ancien des Tyrans
l n'est pas neanmoins vray-sem-
'il soit né dans la ville d'Agri-
même qu'il ait pu se saisir du
ent, dès le premier établisse-
ette Colonie. L'Auteur croit
l'on pourroit fixer le commen-
la tyrannie de Phalaris, à la sei-
iée depuis la fondation d'Agri-
st-à-dire à la premiere année de
mpiade, & conduire cette tyran-
s à la 61. Olympiade, pendant
28 ans, si l'on vouloit s'en re-
pothESes d'Eusebe. Il est persua-
t là le terme le plus éloigné, où
mettre cet évenement. Mais d'un
, il trouve tant de difficulté à faire
ec cette supputation, diverses cir-

constances qui doivent s'ajuster ave
toire de Phalaris, qu'il est obligé d
der l'arrivée de ce Tyran, jusqu'à
année depuis la fondation d'Agrige
qui met, entre ce calcul & celuy d'
quinze années de difference. De ce
niere, M. Dodwel concilie sans p
principaux faits, qui appartiennent
toire de ce temps-là. Il suppose d
Phalaris étant parti de la ville d'A
sa patrie, arriva en Sicile sur la fi
57. Olympiade, ou l'an 31. de la fo
d'Agrigente; temps auquel l'état fl
de cette nouvelle colonie pouvoit
d'autres Grecs à venir s'y établir:
nouveau-venu employa les 16. premi
nées de son sejour dans cette ville,
dre toutes les mesures necessaires,
re reüssir le dessein qu'il meditoit
& qu'il executa vers la fin de la 61
piade, en usurpant la dominatio
conserva pendant 28. ans, c'est-à-d
qu'à la fin de la 68. Olympiade.
cette supputation, Phalaris aura p

ne au commencement de la 68. O-
ade; sans doute, lors qu'il s'emplo-
établir diverses Ecoles en Sicile &
lie, & à rappeller les Tyrans à la
, du nombre desquels étoit Phalaris.
cela s'accorde parfaitement avec la
sion des Tyrans de Géle, autre ville
ile, jusqu'à Gélon, contemporain de
n le troisiéme Tyran d'Agrigente,
Phalaris.
bornes que ce Journal nous prescrit,
s permettent pas de détailler toutes
euves dont M. Dodwel appuye ses
itions. Il faudroit, pour cela, trans-
oute cette Dissertation; laquelle, auf-
que la suivante, est écrite d'un sty-
concis, qui presente plus de choses
e mots, & qui par consequent de-
toute l'attention d'une serieuse lec-

liastes Grecs, Auteurs dont les témoignages doivent être fort suspects en ce genre. Il fait voir que ç'est uniquement sur la foy de pareils témoins, que quelques Sçavans, entre-autres le Docteur Bentley, ont reculé le siécle de Phalaris au-delà de toute vray-semblance, trompez sur cela par le Scholiaste de Pindare, qui assure, de sa propre autorité, & sans emprunter celle d'aucun Historien, que le meurtrier de ce Tyran fut un certain Telemaque, ancêtre de Theron, & qui, selon ces Genealogies imaginaires, a dû vivre environ cent ans avant luy. Notre Auteur employe une bonne partie de sa Dissertation, à mettre l'absurdité de ce sentiment dans tout son jour; & recherche, à cette occasion, l'origine & les premiers Auteurs des Genealogies Grecques, dont la plûpart, selon luy, étoient fondées plûtôt sur une tradition infidele, que sur des Archives bien authentiques. Il s'étend aussi fort au long sur ce qui concerne l'âge du Poëte Stesichore, & les nouveautez qu'il introduisit dans les *Chœurs* ou les Danses de son temps, ayant ajouté un repos appellé *Epode*, aux deux tours de droite à gauche, & de gauche à droite, que l'on nommoit *Strophe* & *Antistrophe*, & qui seules composoient, avant luy, ces sortes de Chœurs.

Venons maintenant à la seconde *Dissertation*, qui regarde le temps où a vécu Py-

ore, & qui est divisée en 30. Sec-
M. Dodwel avoit déja fixé l'âge de
osophe, dans sa troisiéme Disserta-
r les Cycles; & avoit placé sa nais-
ers la troisiéme année de la 52. O-
de, c'est-à-dire, environ 569. ans
Jesus-Christ. M. Lloyd Evêque
rcester, & le Docteur Bentley,
récriez contre cette Chronologie,
pretendu que Pythagore étoit beau-
plus ancien, étant né, selon eux,
milieu de la 43. Olympiade, c'est-
36 ans plûtôt que ne le croit Mr.
l. C'est donc pour se défendre
deux adversaires de ce merite, que
y nous donne cette Dissertation, où
a de rassembler & de ranger par or-
ites les raisons qu'il a cru les plus
à mettre son Systême hors d'at-
Il commence par donner une Ta-
onologique de la vie de Pythagore,
nt disposée, que l'on peut, d'un
'œil, comparer toutes les années
Philosophe, avec celles des princi-
poques, comme sont la fondation
ne, les Olympiades, l'Ere de Na-
r, &c. & avec les années des Rois
te, de Lydie, des Medes, & des
Il montre ensuite que l'on ne peut
défier du témoignage des Histo-
qui nous ont conservé la vie de Py-
, *& cela pour deux* raisons; 1. parce

que tous ces Historiens, ayant véc
puis Aristote, n'ont puisé ce qu'ils
ont appris de Pythagore, que dans d
ditions incertaines & mêlées de f
2. parce que Pythagore étant cont
rain des premiers Historiens de la G
ceux-cy occupez du soin d'écrire c
l'Histoire de son Pays, n'ont parlé
Philosophe qu'en passant, & comn
occasion, & n'ont pû fournir, par
quent, aux Historiens qui les ont
que des Memoires peu exacts & pe
constanciez, touchant les actions
grand Homme.

Après cette espece de préambule
Dodwel entre dans le détail des pri
les preuves, qu'il met en œuvre p
défense de sa Chronologie. La pr
qu'il propose, & sur laquelle il insist
coup, est tirée de l'âge du Philosoph
recyde, que tous conviennent avoir
maître de Pythagore, & qui, par ce
son, doit avoir été plus ancien q
Disciple. Or Suidas rapporte la na
de Pherecyde à la 45. Olympiade.
ra donc été plus vieux que Pyt
d'environ sept Olympiades, selon
cul de M. Dodwel, ce qui est dan
dre; au lieu qu'à s'en tenir au cal
ses adversaires, Pherecyde se trou
plus jeune que son disciple, de de
lympiades, ce qui paroît absurde

Il n'oublie pas sur cela de relever
é de M. Bentley, qui confond
e le Philosophe natif de *Syra*,
Historien de même nom, qui étoit

dwel établit une seconde preuve
ntiment, en détruisant la preten-
ses Censeurs, qui veulent que le
ie Pythagore soit le même qu'un
e ce nom, vainqueur aux Jeux
ues, dans la 48. Olympiade.
combat cette opinion, en mon-
l'on a mis sur le compte du seul
ie, les avantures de plusieurs Py-
qui ont vécu en divers temps;
storien Eratosthene a fort distin-
léte du Philosophe; Que le pre-
ns quelques-uns de ses écrits, per-
le manger de la chair de quelques
, ce qui repugne absolument aux
du second: que le Philosophe ne
oint de chevelure, au lieu que
en entretenoit une fort longue. Il
tous ces points une érudition vas-
cherchée; il fait passer en revûe
e d'autoritez, & il diversifie la
par de petites excursions, où l'en-
lquefois une discussion plus exacte
rincipal sujet.
voir ensuite, que le témoignage
orien Antiloque cité par ses adver-
e leur est point favorable, & que
 l'on

l'on n'en peut raisonnablement rien
clure au prejudice du Systême Chron
que qu'il soutient icy. Il pretend,
mot, que toutes les circonstances q
Anciens nous ont marquées du tem
a vécu Pythagore, s'accordent bea
mieux avec ses hypotheses, qu'avec
autre. Il justifie Jamblique du rep
qu'on pourroit luy faire de n'être
d'accord avec luy-même dans ce qu'il
apprend des actions de ce Philosoph
dit que les variations de cet Aute
viennent que de son exactitude à rec
tout ce qu'il a trouvé sur ce point da
Anciens, & ne doivent nullement n
rendre suspect de mauvaise foy, da
qu'il nous a laissé sur la vie de Pyth

M. Dodwel termine cette Disser
par deux suppositions qui luy sont p
lieres, & qui sont liées avec son Sy
Chronologique de la vie de ce Philo
L'une est que l'incendie de la mais
l'Athléte Milon, où Pythagore & s
ciples s'assembloient, & que l'on at
à l'animosité & aux intrigues de C
n'est arrivé que depuis la mort des
derniers, & plusieurs années après l
dition du même Milon contre les S
tes, c'est-à-dire vers la fin de la 83. C
piade. L'autre supposition est, que I
qui enseigna la Philosophie à Philip
Macedoine, & à Epaminondas, &

u commencement de la 100.
e, n'étoit pas disciple de l'an-
agore, comme on le croit d'or-
nais d'un autre plus jeune, ap-
Mnémarque, qui avoit eu le pre-
r maître, & dont le temps se
té par une Lettre de ce même
ipparque, & par l'époque de l'in-
ylonien, dont nous venons de
omme nous ne pourrions abreger
s de toutes ces suppositions sans
lir, nous aimons mieux renvoyer
r au Livre même, où il pourra
ans toute leur force & dans toute
due. Il trouvera aussi à la fin de
e Dissertation, des Notes sur la
ronologique des années de Pytha-
i fournissent encore de nouveaux
mens sur cette matiere.

*ral des Unions faites des biens & re-
les Maladeries, Leproseries, Aumô-
& autres Lieux pieux, aux Hôpi-
s Pauvres malades, en execution de
du Roy du mois de Mars, & des
tions des 15. du même mois & 24.
693. divisé par Dioceses & par or-
habetique.* A Paris de l'Imprime-
Denys Thierry, rue de la Harpe.
in 4. pagg. 204. sans y compren-
Edits & Declarations ajoutées à

LA maladie de la Lepre, qui trefois fort commune en Fra avoit fait établir plusieurs H destinez uniquement pour les p qui en étoient attaquées. Ces é mens pieux ne pouvoient alors sans de grands fonds qui venoient plûpart de la liberalité du Roy. I puis que l'objet de pareilles Instit disparu insensiblement par la cessat que entiere du mal qui y donno l'avarice & l'artifice ont abusé de la necessité des temps avoit introdu revenu des Maladeries ne trouvant premier usage, est devenu une d'infidelité ou de negligence. Qu il étoit employé indifferemment besoins generaux & les charges p des Paroisses voisines; quelquefois Administrateurs ne faisoient pas de se le rendre propre, & de l'ap leur profit particulier; il y eût m Ecclesiastiques qui crurent pouvo sans autre formalité, au revenu Benefices.

Le Roy informé de ces diver

ſoient plus que le même Ordre, il y attacha tous les revenus des Maladeries & Leproſeries du Royaume, afin que de cette augmentation de biens on pût former des Commanderies pour la recompenſe des Officiers.

Cet Edit qui avoit été enregiſtré au Grand Conſeil le 20. de Fevrier 1673. & le 25. du même mois à la Chambre Royale établie en ce temps-là à l'Arſenal pour la reünion des biens uſurpez fut revoqué en 1693. par un autre Edit qui remit les choſes dans leur premier état, & rendit l'adminiſtration & le revenu des Maladeries aux anciens poſſeſſeurs; à condition qu'ils rapporteroient des titres legitimes de leur poſſeſſion devant les Commiſſaires nommez pour cela; faute de quoy il ſeroit pourvû à l'employ de ces mêmes biens.

La plûpart des poſſeſſeurs n'ayant pû ſoûtenir l'examen de leurs titres ſur les regles de la Juſtice, l'employ reſervé par l'Edit a été fixé & determiné à l'avantage des Hôpitaux, par une Déclaration du 24. d'Août de la même année, qui en appliquant ainſi ces revenus au ſoulagement des Pauvres malades, les rapprocha, autant qu'il étoit poſſible, de leur deſtination originaire. Cette reünion ſi loüable dans ſon principe & dans ſes motifs, n'étoit pas facile dans ſon execution. Il falloit d'abord découvrir *d'anciennes* uſurpations dont le

temps

temps sembloit avoir cach
étoit aussi necessaire de con
tion & les fonds des Hôpit
vouloit donner le revenu d
afin que les proportions d'é
tice fussent gardées dans
Tout cela demandoit un g
de longs éclaircissemens. I
les Intendans furent charg
dans les Provinces ; & apr
vaillé de concert, on a re
avis, par des Lettres Paten
rêts du Conseil, le revenu
à celui des Hôpitaux, en s
nion generale qui avoit ét
1693. n'a été depuis exec
que peu à peu dans toute
Royaume.

Ce sont ces reünions part
trouvent exactement marqu
vre dont nous rendons com
On y a suivi par ordre al
Villes & les Dioceses où ell
tes, afin que chacun dans
trouver en un instant sous s
qui regarde cette matiere.
sçauroit recevoir indifferem
si utile, & qui a d'ailleurs
tez de l'impression.

XXVII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy 14. Juillet M. DCCVI.

Anima locata, sive de Sede Animæ Rationalis in Corpore Dissertatio, qua vulgaris opinio, ratione præditam hominis animam in quâlibet Corporis parte totam simul & semel existere aiens, redarguitur, incertaque & falsa esse ostenditur. Accessit Auctarium, moralia quædam de curâ Animæ complectens monita. Auctore LUDOVICO WINSLOVIO, Petri F. Hafniæ. 1704. Litteris Joachimi Schmitgen. C'est-à-dire: *L'Ame placée, ou Dissertation sur le siege de l'Ame raisonnable dans le Corps. On y refute comme incertaine, & comme fausse, l'opinion vulgaire qui dit que l'Ame raisonnable de l'homme est toute entiere dans*

tout

tout le Corps, & en même temps tiere dans chaque partie du Corp: a ajoûté une Appendice contenant avis moraux sur le soin de l'An Louis Winslow. A Coppe 1704. aux dépens de l'Auteur, pression de Joachim Schmitgen. pagg. 109.

LA question du siege de l'Am nable dans le Corps de l'hor renferme deux; dans l'une, mande de quelle maniere l'Ame sente, ou de quelle nature est sa p dans l'autre, il s'agit de sçavoir est le principal siege. L'opinion décide les deux questions à la fois mettant l'Ame toute entiere dans corps, & toute entiere dans chaqu du corps, elle décide le point du l'Ame, d'une maniere qui emporte taine presence locale, & tres d neanmoins de la presence des Cor un lieu.

Quelques-uns de ceux qui admet te sorte de presence si difficile à ne laissent pas d'assigner une certa tie du Corps pour le siege partic l'Ame, l'un la plaçant icy, & l'a On sçait que les Philosophes Carte jettent en tout l'opinion commu qu'en fixant le siege de l'Ame dan

u où aboutiſſent tous les nerfs,
, non que l'Ame y eſt loca-
nte, mais qu'elle a avec cette
rtie une correſpondance im-
eciproque de penſées d'une
mouvemens de l'autre; ſuite
s loix de l'union de l'Ame &
ablies par l'Auteur méme de

w nous donne icy ſur ce ſu-
ertation aſſez longue, mais
ve & peu intereſſante. Il ne
t quelle eſt la nature de la pre-
ée à l'Ame, & demeurant à
ns des idées confuſes, il com-
vulgaire d'une maniere ſcho-
qui ne preſente rien de clair
t à l'eſprit. Outre quantité de
s ſans netteté & ſans exacti-
ris ſoin de recueillir un grand
toritez contre cette opinion,
he & triviale, mais pardon-
eune homme, comme notre
écrit dans un païs où la cou-
er beaucoup, & ſur toutes
atieres, eſt encore en uſa-

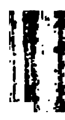
ſa Diſſertation en ſix chapi-
ploye le premier à prouver que
de l'Ame raiſonnable n'eſt pas
t dans certaines parties du
lle n'eſt point dans les parties
pri-

privées de ſentiment, comme
cheveux, dans la barbe, dans le
&c. Une preuve évidente qu'il n'y
de ſentiment dans les ongles, dan
be, dans les cheveux, & qu'*ordin*
c'eſt-à-dire, dans l'état ordinaire
ture, l'Ame raiſonnable n'y eſt p
que tout cela croît après la mor
confirmer un fait ſi déciſif, M.
cite des Auteurs graves, & rapp
hiſtoires curieuſes, entr'autres ce
conte du Corps de ſaint Olaüs
Norvege. Un an après la mort
Roy, ſon Corps ayant été exhu
trouva que la barbe, les cheveux
ongles n'avoient pas laiſſé de cr
eſt remarqué même que dans la ſu
d'Olaüs, & ſon Succeſſeur faiſoi
tous les ans les cheveux & les ong
Corps ſaint.

2. M. Winſlow prouve que l'A
ſonnable n'eſt pas dans les memb
n'ont ni raiſon ni penſée, *in men*
tione & cogitatione carentibus, com
pieds, les jambes, les mains, &c.
au reſte qui voudroient ſoûtenir q
de la raiſon & de la penſée dans le
dans les mains, & dans les autres
bles parties du corps, ſont renvo
notre Auteur à l'experience, & à
dit en commun proverbe d'un hom
eſprit, qu'il porte ſon eſprit dans ſo

it aucun sel, si l'esprit pou-
ou étoit en effet dans le ta-

vident que l'Ame raisonnable
l'essence de l'homme, n'est
qu'on peut ôter à l'homme
l'homme; or on peut couper
es à un homme sans luy ôter
s qu'il cesse d'être essentielle-
ie; donc l'Ame raisonnable
les bras, ni dans les jambes,
utres parties du corps qui peu-
ranchées de même, *salvâ essen-*
, sans prejudice de l'essence hu-
si l'Ame y étoit, l'essence de
seroit; & on ne pourroit les
ns retrancher l'Ame, & par
l'essence de l'homme; ce qui
à l'experience. Et qu'on ne
ela, que l'Ame se retire habi-
membres qu'elle voit qui vont
: notre Auteur qui se fait luy-
réponse, la détruit sans peine,
bserver qu'on est souvent sur-
'un coup soudain & inopiné
e un membre en un instant,
as à l'Ame de prendre des me-
e retirer; l'observation est ap-
exemple de Malcus, *à qui l'o-*
portée dans un clin d'œil.
oit par une infinité de passages
que l'Ame raisonnable habite
la



l'intelligence & des pensées, cc
cy, que *l'homme de bien tire de*
ses du bon tresor de son cœur. (S.
Que c'est du cœur que sortent l
pensées; (S. Matth. 15.) *Que la*
est dans le cœur du Juste; (P
Sur ce langage de l'Ecriture,
le langage ordinaire, M. Wi
être bien fondé à faire resider
sonnable particulierement dans
ne l'y resserre pas de telle man
ne luy permette de se prome
aux environs; mais c'est toûjo
cœur qu'elle a son principal sie
ge ordinaire: car on trouve au
rité bien des endroits de l'Ecri
qui parlent avantageusement de
de la tête; mais ils ne sont pas
nombre que les passages su

manque de rapporter le terme
es passages, au jugement de
ophe, donnent l'exclusion par
siege de l'Ame, à toutes les
ieures du Corps, & fournissent
uvelle preuve, qu'il y a des
lle n'est pas. Il faut bien que
nnable soit fort avant dans le
qu'il y a des passages que l'on
venir icy fort à propos, *où l'on*
aines choses qui blessent le Corps,
t au dedans, de quelque ma-
e soit, *n'arrivent à l'Ame rai-*
après avoir passé les parties exte-
orps; *l'épée*, dit Jeremie (chap,
é jusqu'à l'Ame, &c. Ceux qui
eux de semblables applications
, n'auront qu'à lire cet article,
veront à souhait; on les leur ga-
s plus belles, & plus recher-

me par rapport à la maison q
Or *un homme n'est pas dans toute*
de sa maison; il n'est pas *dans l*
ni *dans d'autres parties semblables*
même qui peuvent être habitez
sont, il n'en occupe à la fois
petit espace. Donc l'Ame n'e
plus dans toutes les parties
donc elle n'en occupe qu'un peti
Mais se promene-t-elle donc
tout le Corps, comme un ho
sa maison? Va-t-elle du cœur à
de la tête aux pieds, comme u
de son cabinet au grenier, &
à la cave? On n'a pas touché
la comparaison; l'argument pou
là n'eût pas accommodé l'Auteu
l'arrêter où il falloit.

Voila tout le premier chapi
ment extrait; il suffit pour faire
le caractere de cet Ouvrage; &
croyons dispensez d'entrer dans
tail à l'égard des autres chap
Lecteur n'aura pas de peine à se
de deux ou trois mots que nous
lement à en dire.

Le second chapitre & le trois
tiennent plusieurs preuves Physi
l'Auteur se sert pour montrer ger
que l'Ame raisonnable ne sçauroi
te entiere dans chaque partie
On voit dans toutes ces preuves

me clarté d'idées, la même
isonnement, & dans la plû-
force, que dans ce que nous
pporté.

s le quatriéme chapitre que
a ramassé les suffrages d'une
vans, Anciens, Modernes,
ecs, Latins, Allemans, Fran-
Rabins, Peres de l'Eglise,
Philosophes, Poëtes, &c.
es differens sentimens qu'ils
iege de l'Ame, s'accordent
mner directement, ou indi-
pinion qui la met toute en-
out le Corps, & toute en-
aque partie du Corps. Quel-
ces Auteurs nient formelle-
te opinion se trouve dans A-

eux autres chapitres M. Win-
ue à répondre aux preuves
les Défenseurs du sentiment
e de leurs plus fortes raisons
doit être où elle sent; qu'el-
toutes les parties du Corps;
e pour rien les cheveux, la
gles &c.) & par consequent
être. Notre Philosophe ne
cessaire que l'Ame soit dans
elle sent qu'il se passe quel-
c'est-à-dire, où il se passe
, *qu'elle* sent: il compare

l'Ame raisonnable à l'a
lieu de sa toile reçoit
pressions du moindre
rive aux extrémitez.
est tirée de Chalcidius
Platon, & à la honte
elle frappe encore au
pays plein de lumiere
bien plus habiles que
lieu de la comparaison
dire que ceux à qui on
sentent encore de la d
qu'ils n'ont plus; ce f
l'experience, & décisif
proposé.

L'Auteur se défait
jection, en distinguant
d'avec l'Ame sensitive,
ment l'*esprit corporel de*
reste de cet Ecrit est du

M. Winslow, en je
pire à quelque ministere
mi les Lutheriens, c
ment cette dispute par
a jointe à sa Disserta
quelques avis moraux s
lut, & sur les moyens
me une demeure heure
près de Dieu. Il se pl
ce des hommes à cet
soins empressez pour to
corps, & la vie presen

fant en eûx toutes les pensées de l'éternité, &c. Ce ne sont que des reflexions tres-communes, & proposées d'ailleurs d'une maniere aussi seche & aussi froide, que les raisonnemens de la Dissertation.

Il y a trois *Index* à la fin de ce Livre; le premier contient les endroits d'où l'on a tiré les passages de l'Ecriture; le second est un Catalogue des Auteurs citez, c'est la maniere des Allemands; le troisiéme est la Table des matieres. Voila toutes les façons qu'on pourroit donner à un bon Livre.

Histoire Chronologique de la grande Chancelerie de France. Tome second, contenant l'Etat de ses Officiers, leurs noms & receptions, leurs fonctions, Privileges, Prerogatives, Droits & Reglemens. Ensemble l'Etablissement & les Reglemens des Chancelleries, près les Cours & Sieges Presidiaux du Royaume, avec les noms & receptions des Officiers qui les composent, depuis l'année 1676. jusqu'en l'année 1705. le tout tiré des Chartres, Edits, Declarations, Arrêts, Reglemens, Registres, & autres Actes authentiques; & recueilli de l'Ordre de M. le Chancelier par les Procureurs Syndics des Conseillers Secretaires du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances. A Paris chez Pierre Emery, Quay des Grands Augustins, près l'Hô-

l'Hôtel de Luynes, au coin de la rue Gilles-cœur, à l'Ecu de France. 1706. in fol. pagg. 553. ſans y comprendre les 2. Tables des matieres & des noms.

L'Hiſtoire des Chanceleries de France renferme une partie conſiderable de notre Hiſtoire. M. Teſſereau Secretaire du Roy, a donné dans un premier Volume tout ce qu'il en a trouvé depuis le commencement de la Monarchie juſqu'en 1676. il avoit promis d'en donner la ſuite tous les trois ans; ce qu'il a executé une premiere fois, en faiſant imprimer un Recueil de ce qui s'étoit paſſé dans les Chanceleries, depuis la S. Jean Porte-Latine 1676. jour de la nomination des principaux Officiers de la Compagnie des Secretaires du Roy, juſqu'à pareil jour 1679. Les occupations de l'Auteur & ſa mort depuis ſurvenue, ayant interrompu ſon projet, M. le Chancelier a excité les Procureurs-Syndics de la même Compagnie à continuer un Ouvrage auſſi utile. Ils ont compoſé la ſuite de cette Hiſtoire, & ils ont crû la devoir commencer par l'addition des trois dernieres années de Mr. Teſſereau, tant parce qu'ils y ont ajoûté pluſieurs pieces qui y manquoient, que parce que la plûpart des exemplaires du premier Volume finiſſent en 1676. On voit icy, ſuivant l'ordre des temps

&

de France : les reglemens, les
& ses exemptions ; l'état de
, leurs noms & receptions,
ns & prerogatives. Dans les
près les Cours superieures,
ns, suppressions, droits &
les privileges & exemptions
qui les composent ; & ce
ssé pareillement à l'égard des
Presidiales. On y a rappor-
s de provision de la Charge
er de France en faveur de
du 29. Octobre 1677. celles
Messire Boucherat du premier
685. qui sont accompagnées
ges. Les provisions de M. de
n du 5. Septembre 1699. y
pportées ; il n'a pas voulu per-
y ait inseré ses discours pro-
Parlement & dans les Cours
à la presentation de ses Let-
on a inseré ceux qui ont été
la presentation des Lettres de
seurs, mais ils sont gravez en-
nt dans l'esprit & dans la me-
ous ceux qui les ont enten-

droits qui appartiennent à M.
r, sont la nomination, la
& la survivance de plusieurs
ume de Conseillers du Roy,

Conſervateurs des hypotheques
tes, &c. d'Officiers dans les C
près les Parlemens & les Sieges
&c.

Il eſt Juge des droits des C
Secretaires du Roy de la Gran
lerie, & pour les contraventi
font aux Reglemens des Chanc
Grand Conſeil a par attributi
noiſſance de leurs privileges.
criminels faits aux Secretaires
ſont renvoyez au Parlement de
Procès concernant les fauſſete
tres de Chancelerie ſe jugent a
tes de l'Hôtel au ſouverain;
Droits & fonctions des Offici
Cours ſuperieures & les Preſi
Conſeillers Gardes-ſcels en ſon
Commiſſaires, ſauf l'appel par-
le Chancelier.

Il y a eu quelque embarras
guer les Lettres qui doivent êtr
par les Secretaires du Roy &
grand Sceau, d'avec celles q
être ſcellées dans les Chanceller
Cours & Preſidiaux; on trou
Recueil pluſieurs Arrêts du Conſ
levé ces difficultez; celle qui
reliefs des appels comme d'ab
decidée, ſuivant le Memoire rap
la ſeconde partie du nouveau
François pag. 275. où il eſt n

de Lettres ont été renvoyées au
u.
éfendu à tous Juges de recevoir
ersonnes au benefice d'âge, & à
a qualité d'heritiers par benefice
ire, même en Païs de Droit
ns Lettres de Chancellerie; pa-
fenses sont faites à tous Greffiers
criminels des Cours & Jurisdic-
Royaume, d'expedier ou delivrer
rrêts, Congez, Défauts, Juge-
ommissions, & autres Actes por-
ution, sans être signées des Se-
du Roy, & scellées du sceau des
ries; comme aussi il est défendu
uissiers & Sergens de mettre à ex-
aucunes Lettres, Arrêts, Juge-
Sentences Presidiales, qui suivant
doivent être scellées, sans qu'il
roisse qu'ils l'ayent été du Sceau
celeries, ni de les signifier par
u sans Sceau.
ps des Secretaires du Roy a reçu
ngemens jusqu'au temps de l'É-
is de Mars 1704. portant crea-
o Secretaires de S. M. qui en a
le nombre jusqu'à 340. & n'en
un seul Corps & College. Outre
attachée à leurs Offices, ils ont
ut temps de plusieurs droits, ex-
& privileges, non par la raison
alleguée par Loiseau, qu'en
 dres-

dressant les Lettres d'exemption &
vileges pour les autres, ils ne se so
bliez eux-mêmes ; mais parce
merité ces distinctions par leurs
dus dans les differens emplois a
ont été appellez, & par les seco
ordinaires qu'ils ont fourni au R
occasions importantes. S. M. le
firmé tous leurs privileges, &
claré que les clauses (exempts &
empts, privilegiez & non privil
serées dans les Edits qui ordonn
vée des droits, ne peuvent êtr
consequence contre les Secretaire
en choses concernant leurs pri
exemptions.

Ce Livre servira à en donner
une parfaite connoissance, & le
auront la satisfaction de voir qu
té de l'impression & des caracter
à la dignité du sujet.

*Sentimens d'un Solitaire dans une Le
personne de qualité, sur les irre
les profanations qui se commette
Eglises. Avec une Association f
s'opposer à la profanation des Te*
Rouën, chez Maurry, Impri
dinaire du Roy, & de Mo
l'Archevêque, au coin de la r
S. Lo, à l'Imprimerie du Lou
vol. in 12. pagg. 139.

Libraire prend soin de nous aver-
que cette Lettre luy étant heureu-
ent tombée entre les mains, il
née par l'avis *de quelques person-*
tion & de pieté, qui ont trouvé
e l'Ouvrage juste, & parfaitement
i; la matiere bien digerée, le tout
beaucoup d'excellens endroits de
& par de solides raisonnemens ti-
ints Peres. Ce sont les paroles
Libraire: Peut-être le jugement
de luy.

r de l'Ouvrage est un homme
ieté, qui s'applique à faire con-
ormité du crime de ceux qui
les Eglises par leurs irreverences.
y penser, il se fait une idée af-
ces profanations; il ne voit plus
sordre dans le monde; & il en
rreur avec les plus fortes expres-
puisse fournir une imagination
airement frappée. Il écrit à un
étoit comme tout hors de luy mê-
ut penetré d'une sainte amertume.
brûlé pour le Seigneur, consumé,
un zele ardent & tout divin à la
e conduite plus que payenne de la
Chrétiens, avoit demandé à no-
Solitaire *ce qu'il pensoit, & quels*
sentimens sur un sujet si doulou-
meriteroit plûtôt des larmes que des

paroles. L'humble Solitaire ne répo
bord que par aveu de son indign
d'ailleurs il se reconnoît *peu capab*
profondir une chose de cette importan
demande une experience longue, une
tion extraordinaire, une science non c
de l'Ecriture & des Peres; mais il n
pourtant pas de se rendre aux insta
zelé Serviteur de Dieu qui l'interro

Le dessein d'un premier discou
lequel l'Auteur s'étoit proposé de
mer toutes ses reflexions, est de n
que la foy des Mysteres, & sur-tou
presence réelle de Jesus-Christ sur n
tels, est incompatible avec l'impi
profanateurs, & que leur état par
quent est pire que celuy des dem
croyent & qui tremblent. Ce ne s
descriptions vives de toutes les so
profanations qui se commettent d
Eglises, & qu'applications de passa
l'Ecriture à ces profanations; on
porte tout ce qu'il y a de plus fo
les Prophetes contre les abominati
Gentils maîtres de Jerusalem, & p
nant le Temple du Seigneur; ou d
eux-mêmes tombez dans l'Idolatri
represente quelle impression de cra
de respect ont toûjours fait sur les
les lieux où Dieu leur donnoit q
marques de sa presence; & quelle
frayeur des Anges mêmes à la v

; d'où l'on conclut *que man-*
ion & de respect pour les Tem-
l'Auguste Majesté de Dieu,
u'on n'a plus qu'une foy mou-
tire à la fin; & qu'il n'y a
pas à faire pour tomber dans
e de l'infidelité.
ité à donner quelque chose
premier discours, en em-
tres à repeter ou à étendre
qu'il vient de faire. Il dis-
irconstances qui accompagnent
anations des Temples, & qui
ime des profanateurs : cha-
e fait le sujet d'un dis-

circonstance, est le grand
il a déja parlé, la presence
Christ sur les Autels. Après
& en avoir fait connoître
rix, il s'attache à faire voir
rime des profanateurs des Tem-
crime énorme, & qui ne me-
t de pardon.
circonstance est que ceux
profanent la sainteté de la
u, outragent Jesus-Christ
le plus rabaissé & le plus
r consequent, lors qu'il est
de respect, & d'adoration.
urs est plein de sentimens
ndres sur les humiliations

du Fils de Dieu dans le S. Sacrement.

Les Temples consacrez à la grandeur de Dieu par des ceremonies saintes & augustes, sont des *maisons de prieres, & de sacrifice; on offre tous les jours sur nos Autels l'adorable sacrifice de la chair, & du sang de Jesus Christ, la seule Hostie digne de Dieu,* &c. C'est la troisiéme circonstance aggravante.

La quatriéme consiste dans le mauvais exemple que donnent ainsi dans les saints lieux les profanateurs ; mauvais exemple qui produit, dit le zelé Solitaire, de si tristes effets d'irreligion & d'impieté en ceux qui les voyent, & qui en sont frappez.

Il finit l'explication de cette derniere circonstance par cette reflexion, ,, que la ,, profanation des Eglises étant un des plus ,, grands crimes qui puissent se commettre contre la Religion & contre la Divinité, il y a de quoy s'étonner que toutes les puissances de la terre, soit Ecclesiastiques, soit seculieres, ne s'unissent point ensemble pour en faire la ,, vengeance, & le punir dans toute la ,, severité des loix. "

Il eût pû ajoûter que depuis plusieurs années les Magistrats s'appliquent en France, par un ordre exprès du Roy, à arrêter le cours de cette profanation.

Il y a icy un article exprès des châti-

mens

de Dieu sur les profanateurs. No-
itaire ne se contente pas des exem-
'il trouve marquez dans l'Ecriture,
que la plûpart *des calamitez publi-*
particulieres soient envoyées ordinaire-
u Ciel pour punir les irreverences &
etez que les Chrétiens osent commettre
maison de Dieu. Ce sont les pro-
rs qui peuplent les Enfers. En par-
s femmes qui entrent dans l'Eglise
n faste peu convenable à la qualité
etiennes; il s'écrie; „ C'est dans
ond des Enfers que ces têtes orgueil-
es qui ont osé paroître en presence
esus-Christ couronné d'épines, avec
le faste de la pompe mondaine,
gées de rubans, & de frisures; c'est-
ue ces têtes superbes & ambitieuses
nt reduites à une honteuse nudité,
'auront point d'autre chevelure qu'un
rtillement de viperes & de ser-

s cette Lettre on trouve trois Re-
s pieuses sur le même sujet & sur
ne ton. La premiere est, que les
fidelles doivent être vivement tou-
de ces profanations; la seconde,
s doivent demander à Dieu avec
& avec larmes la conversion des
ateurs; & la troisiéme „ qu'elles
ent s'opposer de toute leur force à
impiété criante en reprenant dans

„ les occaſions ceux qui ſont co
„ avec diſcretion, mais avec co
Tout celà eſt fort étendu, & p
tout d'un zele enflamé.

C'eſt ſur ces reflexions qu'eſt
plan qu'on donne icy d'une Aſ
ſainte pour s'oppoſer plus efficac
cette profanation des Egliſes. Ce
inſtructions & des regles pour les
nes devotes, qui reünies dans ce
doivent former une eſpece de ſoci

A Dieu ne plaiſe que nous veuill
minuer le crime des profanations
foiblir la pieté des Chretiens, qui
ja certainement que trop languiſſant
nous nous croyons obligez de re
en finiſſant cet extrait, que des c
comme celuy-cy ſeroient plus utile
étoient plus moderez & plus judic
y a dans ce Livre quantité de re
édifiantes, mais preſque toujours
trop loin. L'Auteur y releve avec
me feu les petites choſes comme le
des ; & ces ſortes d'exagerations, q
fois pueriles, font un effet tout c
à celuy qu'on avoit deſſein de pr
Nous aurions pû rapporter bien c
droits de ce caractere ; mais da
matiere de cette nature, nous n'avo
voulu donner lieu aux plaiſanteries
qui ne ſont pas aſſez touchez des
mens de Religion. Cependant quo

ge n'ait pas à beaucoup près
e qu'on pourroit desirer, & que
te par-tout la déclamation, on
t trop loüer la droiture des in-
le l'Auteur, & l'ardeur du zele
igne pour la Maison de Dieu.

CI GULIELMINI, Phil. &
Patav. Acad. Prof. P. de San-
atura & constitutione, Exercita-
sico-Medica. Accedit ejusdem
eoria Medica adversùs Empiricam
prælectio. Editio secunda. Ul-
, apud Gulielmum Vande Wa-
'est-à-dire *Traité de Physique &*
ecine touchant la nature & la con-
du Sang; par Dominique Gu-
ni, *&c. Seconde Edition, à laquel-*
joint une Dissertation Academique
e Auteur, prononcée en faveur de
rie Medicale contre la Secte des Em-
. A Utrecht, chez Guillaume
Water. 1704. in 8. pagg. 146.

Livre a été si bien reçu du Public,
'il n'est pas étonnant d'en voir
ultiplier les Editions. On a parlé
miere dans le IV. Journal de l'an-
. p. 77. où l'on a tâché de ren-
erite de cet Ouvrage toute la jus-
uy est due. Cela nous dispense de
dre sur cette seconde Edition, qui
n'a

n'a rien de particulier que la bea
pier & la netteté des caracteres ;
nous contenterons d'avertir que
fait imprimer à la fin un discou
Guglielmini, prononcé dans l'
de Padoue, où il est Professeur
sophie & en Medecine; dans lequ
force de prouver, contre les Mec
rement Empiriques, qu'il est i
que la Pratique de la Medecine s
ne, si elle n'est appuyée d'un
Theorie; & que celle-cy n'atteind
au degré de perfection qui luy e
ment necessaire pour éclairer la
si elle n'emprunte le secours non
de la Physique & de la Mechaniq
aussi des Mathematiques, qui s
fondement aux deux autres. On
bien que l'Auteur qui est & bon
& bon Mathematicien, n'oubli
tout ce qu'un esprit Geometrique
fournir d'avantageux pour l'estal
de son opinion, & pour la refut
faux préjugez de ses adversaire
nous ne nous engagerons pas

ita Celeberr. Mathematici JACOBI BERNOULLII, in Acad. Baſil. Mathem. Profeſſ. meritiſſ. oratione parentali expoſita die XXIII. Novemb. A. CIↃ IↃ CCV. à JACOBO BATTIERO J. U. D. Eloq. Profeſſ. P. Accedunt Variorum Epicedia. C'eſt-à-dire, *Oraiſon funebre de* Jacques Bernoulli *Profeſſeur de Mathematiques à Bale; par M.* Battier, *Docteur en Droit, & Profeſſeur de Rhetorique; avec diverſes autres Pieces.* A Baſle, chez Conrad de Mechel. 1705. in 4. pagg. 164.

ON ne trouve dans cette Oraiſon funebre rien de conſiderable, qui ne ſoit auſſi dans l'Eloge que nous avons donné de M. Bernoulli dans le VI. ournal de cette année, p. 126. Nous remarquerons ſeulement que l'Orateur de ile a mal entendu & mal rendu un endroit de la Preface de l'*Analyſe des Infiniment petits.* Monſieur de l'Hopital y parle n ces termes : *Au reſte je reconnois devoir aucoup aux lumieres de Mrs. Bernoulli, ſur ut à celles du jeune preſentement Profeſſeur Groningue. Je me ſuis ſervi ſans façon leurs découvertes, & de celles de M. Leibnits. C'eſt pourquoy je conſens qu'ils en revendiquent tout ce qu'il leur plaira, me con*ten-

tentant de ce qu'ils voudront bien me laiss
& M. Battier s'imagine que par ce disco
M. de l'Hopital *avoue ingenûment qu'il*
à Mrs. Bernoulli tout son fonds de Ma
matiques. QUI in præfatione ejus libri
Analyseos Quantitatum Infinitè parvar
titulum fecit, dit cet Orateur, *Bernou*
fratribus omnem se Mathematicæ suæ su
lectilis substantiam debere, ingenuè pro
tur.

Les Piéces qui accompagnent cette
rangue de M. Battier, sont au nombre
quarante-quatre, toutes en vers. Il y
a de Greques, de Latines, d'Alleman
& de Françoises. La seule Ville de B
en a fourni trente-deux, sans y comp
dre celles de la famille de Bernoulli.
a parmi ces Piéces une Ode Franço
dont nous ne rapporterons icy quel
traits qu'afin de faire voir qu'il n'est
permis à tout le monde de se mêler de
re des Odes. Celle dont nous par
commence en cette maniere.

> S'il est bien vray que tu sois,
> O Mort ! une nuit profonde,
> Et qu'on ne vit plus au monde
> Quand on a subi tes loix :
>
> Il n'est pas mort Bernoulli,
> Ce Professeur tant habile,

Q

uoy qu'on l'ait dans cette Ville
u mois d'Août enseveli.

Il vit encore aujourd'huy,
t vit avec avantage
Dans cet éloquent Ouvrage
Que Battier a fait pour luy.

Il vit dans son nom ainsi,
Qui va du Rhin jusqu'au Tage,
l vit ce grand Personnage
Dans ses beaux Livres aussi.

début n'est-il pas bien élevé, & n'y
n pas le noble enthousiasme qui dis-
si fort des autres Poëtes ceux dont
nt est de faire des Odes? L'immor-
de M. Bernoulli ne seroit-elle pas
ondée sur un tel ouvrage? & le Poë-
t-il pas bonne grace de dire:

Dans l'Europe en bien des lieux
Tous ceux qui l'ont eu pour Maitre,
ont vivre ce Geometre
ar d'éloges glorieux.

Sur-tout, celuy de Paris
vec éclat le fait vivre:
l vit aux vers de ce Livre
Qu'ont produit nos beaux Esprits.

'illustre Monsieur Bernoulli frere du
ne doit-il pas être charmé de la de-
vi-

licatesse avec laquelle on le loue dans
te strophe,

Dans le sçavoir du Compas
Il vit sur-tout par son *Frere*,
Qui remplit fort bien sa Chaire,
Comme il fit aux Pays-Bas.

XXVIII.

URNAL DES AVANS,

undy 19. Juillet M. DCCVI.

---

de *Madame de* MIRAMION. A chez Antoine Dezallier, rue S. ues, à la Couronne d'or. 1706. in agg. 261.

ET Ouvrage eſt partagé en cinq Livres. L'Auteur, à l'exemple des plus celebres Hiſtoriens, nous mon- s le commencement du premier Li- & avant que d'entrer en matiere, ſon ſujet en racourci. „ On verra, it-il, une jeune perſonne environnée e tout ce qui fait le charme des gens du ſiecle, mépriſer tout pour ſervir Dieu; & depuis ſa tendre enfance, juſ- qu'à la fin d'une courſe aſſez longue, pratiquer *toutes* les vertus chretiennes, mê-

„ même les plus heroïques : i
„ qu'elle ſoit née pour le ſalut
„ & comme pour gagner les an
„ il faut commencer par ſoulage
„ elle ſe declarera la mere des
„ &c. “

Nous pourrions continuer à
cet abregé, & il pourroit n
d'Extrait, ſi le Public qui prend
terêt à la memoire de Madame
mion, ne ſembloit exiger de no
tail plus circonſtancié.

Elle vint au monde le 2. de N
1629. Son Pere Jacques Bonn
gneur de Rubelle, & ſa mere Mar
luy donnerent une excellente
Elle n'avoit que neuf ans quand
dit ſa mere; & dès ce temps-là e
ſe mortifier. Lorſque Madame B
tante la menoit au bal, elle y p
chaîne de fer; à la Comedie, ell
les yeux; mais, remarque l'Aute
ſa tante rioit, elle ſe tournoit d
té, & rioit auſſi, comme ſi elle
attention au ſpectacle. Il fait de
les reflexions morales à l'occa
voyage de Forge qu'elle fit avec
me tante qui y alla prendre les ea
„ ſçait aſſez, dit-il, combien ſo
„ reux pour l'innocence tous
„ où ſe raſſemblent de divers en
„ Royaume une multitude de ge

upez uniquement du soin de leur san-
qui sous les apparences d'une com-
xion foible, cachent souvent des paf-
ns tres-fortes ; qui se font une regle
tre éternellement ensemble, une loy
ne penser à rien de serieux, une ne-
fité de laisser presque tout exercice de
ligion, un devoir de s'amuser, &
r là une occasion sûre & comme in-
llible de se relâcher & de se perdre.
ombien en a-t-on vû qui ont fait là-
essus une funeste experience; qui sont
venus de ces voyages fort differens de
qu'ils y étoient allez, & qui en cher-
ant la santé du corps ont malheureu-
ment perdu la vie de l'ame? " Ce
rait des gens qui prennent les eaux, ne
pas être regardé comme une digression
tile, car l'Auteur ne le fait que pour se
iager l'occasion de dire que „ ce fut là
ourtant que Mademoiselle de Rubelle
onserva non seulement la bienseance &
a regularité convenables à sa vertu,
nais encore toute la fidelité qu'elle gar-
loit ailleurs à ses devoirs de pieté. "
u mois de Mars 1645. elle épousa Jean
ues de Beauharnois Seigneur de Mira-
n, Conseiller au Parlement de Paris,
mourut six mois après ce mariage, &
laissa sa femme grosse de quatre mois
emi à l'âge de 16 ans. Le 7. Mars 1648.
accoucha *d'une fille* après un travail
de

de 46. heures. Elle eut la peti
peu de temps après. Ce fut a
l'Auteur, qu'elle éprouva ce qu
nes personnes regardent comme
sensible de toutes les afflictions;
belle, ses yeux furent en danger,
gnoit même pour sa vie: mais rie
branla; la mort, la laideur, l
ment prochain ne furent pas capab
troubler.

En 1648. elle fut enlevée, & n
étendrons d'autant plus volontiers
évenement singulier, qu'on sera
bien-aise de confronter le recit q
notre Auteur avec ce qu'en dit M.
sy dans ses Memoires, & avec
en lit dans les Memoires attribue
d'Artagnan. Le 9. d'Août de l'an
nous venons de marquer, Madame
ramion partit à 7. heures du mati
avec Madame de Miramion sa belle
pour aller faire ses devotions au M
lerien. Elles avoient dans leur car
Ecuyer d'un âge avancé, & deux
selles. A un quart de lieuë du M
lerien, vingt hommes à cheval les
rent. Deux s'approcherent du caross
abaisser les mantelets, Madame de
mion les chargea avec son sac d'
ils mirent l'épée à la main pour cou
couroyes qui tenoient les mantelet
voulut leur arracher leurs épées, &

ins tout en sang. Cependant les au-
Cavaliers attelloient au carosse des
ux frais. Madame de Miramion
abord recours à Dieu, & se mit en-
à crier de toutes ses forces à tous
ssans, qu'elle étoit Madame de Mi-
n, qu'on l'enlevoit, qu'ils allassent
is avertir sa famille. Le carosse al-
ort vite, & fut bien tôt dans la Forêt
vry. Là elle tenta inutilement de le
r au travers des ronces qui luy déchi-
t le visage. On fit mettre pied à ter-
Madame de Miramion la mere, à sa
oiselle & à son Ecuyer. Le carosse
tit, grand nombre de relais se trou-
t sur la route, elle fut conduite en
le temps à Launay, Château qui est
lieuës de Sens, & qui appartenoit
gues de Bussy Rabutin Grand-Prieur
rance. Dés que le carosse fut entré
la cour, on en ôta les chevaux, mais
me de Miramion n'en voulut point
ndre, resolue d'y passer la nuit. Un
alier de Malthe s'approcha de la por-
, & la pria d'entrer dans la maison;
n'en voulut rien faire, & luy deman-
ec fermeté, si c'étoit luy qui la fai-
nlever? Non, Madame, luy répon-
fort respectueusement, c'est Mon-
le Comte de Bussy Rabutin qui nous
urez que c'étoit de votre consente-
t. Ce qu'il *vous a dit* est faux, s'é-
 cria-

cria-t-elle, & vous verrez si j'y
Le Chevalier, par son air noble
& par ses discours obligeans, ins
confiance à M. de Miramion. E
dans une Salle basse, où elle trou
pistolets chargez dont elle se saisi
faire porter respect. On luy a
manger, qu'elle refusa avec hau
sant qu'elle vouloit la mort ou la
Il vint plusieurs personnes l'une a
tre, tantôt la menacer de toutes
violences, tantôt luy faire les
plus avantageuses pour l'engager
ser M. de Bussy. Il n'avoit poi
paru, sa surprise étoit grande,
trompé luy-même, on l'avoit a
sieurs fois qu'un esprit doux cons
tout: On m'avoit dit que c'étoit
ton, disoit-il, & je la trouve un
se móntra enfin, & dès qu'elle l
jure, s'écria-t-elle, je jure devan
vivant, mon Createur & le v
je ne vous épouseray jamais. L'e
le fit en prononçant ces paroles
de luy ôter ce qui luy restoit d
elle tomba presque évanouïe. I
selon l'Auteur, *plus de quarante*
selon elle, pag. 107. *plus de tre*
res qu'elle n'avoit mangé, ce qu
dre à M. de Bussy qu'elle n
Cette crainte, les nouvelles qu
voient à tous momens que plus

s armez étoient prêts à ſortir de la
de Sens pour venir l'aſſieger, & la
de Madame de Miramion, le fi-
fin reſoudre à la rendre à elle-mê-
l l'en aſſura avec ſerment, pour luy
rendre quelque nourriture; Quand
vaux ſeront à mon caroſſe, luy
it-elle, & que je ſeray dedans, je
ray. Les chevaux furent mis, &
faire preſſer davantage, elle avala
ufs frais. Le caroſſe ſortit du Châ-
& prit le chemin de Sens, où elle
dans une tres-dangereuſe maladie.
ourſuivit en Juſtice M. de Buſſy pen-
eux ans, *& puis*, dit-elle, *je luy ay
né en vûe de Dieu.* pag. 108. Il eut
d'elle 36 ans aprés dans un procès
M. de Nemond étoit Juge; & par
miſe de l'Auteur, il eut permiſſion
oir, & elle voulut bien recomman-
affaire. Aprés cet enlevement, ſa
la preſſa extrémement de ſe rema-
Je fus un peu tentée de le faire, dit-
g. 108. *crainte d'être encore enlevée,
bien de la peine à prendre mon parti,
ouvois me reſoudre, je pris un Direc-*
Dieu luy apprit d'une maniere ex-
naire à quoy elle devoit ſe détermi-
oicy comme elle raconte elle-même
acle. pag. 23.
n 1649. la nuit du 18 au 19 Janvier,
e deux & *trois* heures du matin,

„ étant en retraite chez Mademoiselle
„ Gras, il me sembla qu'on me donn
„ un coup sur l'épaule assez fort. Je
„ reveillay, disant ; Je m'en vais, croy
„ que c'étoit une Sœur qui m'étoit ve
„ éveiller. En ouvrant les yeux, je vis
„ grande lumiere dans mon lit, comm
„ auroit fait le Soleil, je fus fort surpr
„ croyant qu'il étoit fort tard, j'enten
„ une voix qui dit au fond de mon cœu
„ *Ne t'étonne point, c'est moy qui suis*
„ *Seigneur & ton Maître ; ne cherche p*
„ *ma volonté, & n'en sois plus en peine,*
„ *t'assure que je te veux toute entiere s*
„ *partage, ton cœur n'est pas trop grand p*
„ *moy, je veux que tu sois toute à moy,*
„ *tu ne t'occupes que pour moy, je seray*
„ *Epoux, & toy mon épouse, engage-toy*
„ *l'être*.... Je me jettay à genoux sur le
„ j'adoray Dieu & sa misericorde... je
„ consolée & fortifiée, je me sentis to
„ prête à faire vœu de chasteté. Il
„ sembla qu'on me répondoit ; *Attens,*
„ *à celuy qui te conduit ce que je te dis,*
„ *obéis ; mais dis tout ce qui s'est passé.*
„ promis de le dire ; aussi-tôt la lumi
„ se passa, dont je fus fort surprise, p
„ ce que je croyois qu'il étoit grand jou
„ & comme j'étois toute pleine de ce
„ pensée, je me levay pour remercier Di
„ & faire mon oraison : trois heures se
„ nerent ; cette oraison ne fut qu'une act

graces : je me recouchay, mais je ne
dormir. Le lendemain j'étois dans
grand froid pour Dieu, ayant peine à
ire ce qui s'étoit passé la nuit ; j'avois
ne à me resoudre de le dire, je ne
sçay pas de le declarer à mon Direc-
r, qui ne douta pas que ce ne fût
eu. Il me fit écrire ce qui s'étoit pas-
il consulta M. Vincent, & il fut
clu que je ferois vœu de chasteté,
que je fis le 2. de Fevrier suivant. "
e se devoüa donc toute entiere au
e de Dieu, & sa vie ne fut dans la
qu'un enchaînement de grandes en-
ses pour le salut du prochain. Elle
part à presque toutes les bonnes œu-
éclatantes qui se sont faites de son
. Elle a contribué & de ses soins &
n argent à soutenir les anciens éta-
nens pieux, & en a formé un assez
nombre de nouveaux dont on voit
histoire.
ant remarqué dans l'Hôtel-Dieu, que
rêtres y étoient confondus avec les
s malades, elle fit établir une Salle
uliere pour eux. En 1660. elle reti-
ez elle vingt-huit pauvres Religieuses
ontieres de Picardie, & les nourrit
le six mois à ses dépens. On doit à
ele & à ses liberalitez le Refuge &
aison de sainte Pelagie. En 1661.
onda une Communauté de douze Fil-

les, qu'elle unit ensuite à la C
de sainte Genevieve. Ces deu
nautez n'en faisant plus qu'un
fut éluë Superieure. Les prin
voirs des Filles de sainte Gen
d'enseigner gratuitement les Fi
mer des Maîtresses d'Ecole pou
gne, d'assister les Malades, d
blessez, de visiter les Pauvre
roisse, de faire des ornemens
glises de la campagne, & d'
tiennement des Pensionaires.
l'Oraison deux fois par jour,
semble le petit Office de la sai
frequentent leur Paroisse, &
les Sacremens. Madame de Mi
donna d'abord soixante mille
fonder douze places, souhaitan
rite égal les Filles de qualité fu
rées; mais à condition de co
jours le même Institut; donn
fondation à l'Hopital General,
les Filles voulussent un jour se
1673. elle alla passer deux mo
pendant la maladie contagieuse
na avec elle des Chirurgiens &
grises. Ses soins, ses exhortatio
argent ne furent point épargne
te occasion; elle avoit attentio
malades, & principalement a
des Troupes: Ils exposent to
leur vie pour nous, diso

Sœurs grises ; travaillez, mes Sœurs, à la conserver, nous y avons toutes interêt.

Cinq ans après, en rentrant un jour chez elle, elle entendit sur le Port de la Tournelle des filles qui parloient avec fort peü de modestie, & qui joüoient avec des garçons d'une maniere à faire tout craindre. L'idée du crime prochain, & le scandale public la frapperent ; elle en fit appeller quelques-unes, & leur demanda ce qu'elles faisoient toute la journée ? Elle connut par leurs réponses, que l'inutilité & le manque d'éducation les pourroit jetter dans le desordre. Elle leur proposa de travailler & de gagner leur vie; elles accepterent le parti ; elle fit loüer une chambre, & ensuite une maison voisine, & y établit des Maîtresses pour les instruire. La même année Madame de Miramion fut elüe Directrice des Filles de la Providence, desquelles elle a eu soin jusqu'à sa mort. A la priere de M. l'Evêque d'Angers, elle fit en 1680. un voyage à la Fleche, & y remit la paix dans une Communauté de Filles, pleines, dit l'Auteur, d'un zele indiscret & mal reglé.

Voyant en 1685. que le Pere le Valois faisoit faire des retraites publiques dans la Maison du Noviciat des Jesuites, elle se sentit tout à coup pressée d'exercer, s'il se pouvoit, *dans la sienne* la même cha-

mit le bon ordre pendant trois m
le y demeura. Mais ce fut en
née où Dieu sembla vouloir a
France par la famine & par les
qu'elle redoubla son zele pour les
Elle fut cause qu'on fit venir une
prodigieuse de ris, que le Roy
ou qui se vendoit à fort bon mar
le étoit continuellement à l'Hô
où il y avoit près de six mille ma
voyant jusqu'à douze personnes
même lit, elle engagea M. d
Premier President, à faire ouvri
tal de S. Louïs; elle prepara c
son, on y transporta un grand n
malades, & les autres furent
De deux jours l'un, elle faisoit f
elle six mille potages pour les
honteux de sa Paroisse. L'année
elle trouva le moyen de nourrir

de Miramion avoit de grandes
la ſantification des Prêtres.
it ſouvent contriſtée, dit l'Au-
n voir quelques-uns oubliant
té de leur caractere, s'abandon-
vices du peuple, & charger le
ar le ſcandale ; elle propoſoit
une maiſon où l'on renfermât
e les avertiſſemens n'auroient
capables de corriger, afin que
e de leur punition retînt les au-
le devoir. Elle voulut en éta-
autre pour recevoir ceux qui
ent à Paris ſolliciter leurs affai-
qu'ils fuſſent logez & nourris
arché, & tous enſemble, ſans
iez dans les Auberges avec des
profeſſion differente, & dont
vais exemples ſont capables de
ertir. Enfin, elle propoſoit de
ne Maiſon pour les Eccleſiaſti-
l'âge & le travail ont mis hors
rendre ſervice à l'Egliſe, étant
juſte de ſoulager la vieilleſſe de
ont épuiſé leurs forces en tra-
à la vigne du Seigneur. Ces
ient grandes, & dignes d'elle.
a inſpirées depuis à M. le Car-
Noailles Archevêque de Paris,
déja executé une partie. "
e Madame de Miramion s'occu-
e ce *qui regardoit* le prochain,

Hh 5 elle

elle n'en étoit pas moins attentive à
pre perfection. Diverses infirmite
cerent sa patience. Elle a eu un ca
sein depuis l'âge de 26 ans jusqu'à
& pendant 16 ans elle a été incon
d'un vomissement, dont elle fut
d'une maniere miraculeuse. M. F
Directeur luy avoit predit ce miracle
ans avant que de mourir. „ Il mo
„ notre Auteur, le 16. Janvier 16
„ le fit ouvrir, & comme elle te
„ cœur entre ses mains, elle luy
„ da, (elle le croyoit devant D
„ prier le Seigneur d'accomplir sa
„ en elle. Le jour même elle fu
„ de son vomissement. „

Madame de Miramion s'appli
tout à bien élever sa fille. Elle la
l'âge de sept ans & demy aux Fill
Visitation de la rue saint Antoine.
„ songea à luy apprendre de bon
„ tout ce qu'une Chretienne doit
„ Mademoiselle de Miramion sort
„ fois la semaine. Elle apprenoit
„ ser non pas pour s'en servir
„ Assemblées où la vertu n'est pas
„ sureté, mais seulement pour av
„ ne grace. Elle crut pourtant po
„ mener au bal une seûle fois,
„ faire voir ce que c'étoit & luy
„ le mépris & le dégout d'un d
„ ment si frivole & si dangereux.

bien pouvoir rapporter les au-
laritez édifiantes de l'éducation
pieuse & prudente mere donna à
qui meritoit toute sa tendresse;
ut malgré que nous en ayons,
nter d'inviter les Lecteurs à s'en
ns le Livre même. Mademoi-
iramion fut mariée à l'âge de
ns à M. de Nemond Maître des
reçu en survivance de la Char-
sident à Mortier, & les pau-
nt en cette occasion mille louïs

iere maladie de Madame de Mi-
mmença le 19. Mars 1696. Son
s remedes la firent beaucoup
M. Helvetius dit quatre jours a-
ort, qu'elle n'en pouvoit pas re-
ne voulut luy donner aucun re-
Carrette hazarda les siens, qui
iles. En prenant le quinquina,
*Avant-hier l'emetique, hier les sai-
urd'huy le quinquina, ils font ce
ent.* Elle eut toujours l'esprit

eſt à mes Filles. Elle mourut, o
me on parle icy, *le moment de*
ration éternelle arriva pour elle,
Mars à midy & demi. Ses paupi
baiſſerent d'elles-mêmes, remarc
ſa bouche demeura fermée ; & a
de la pâleur de la mort, il ſe rép
ſon viſage une ſerenité qui ſemblo
dre de ſon bonheur éternel. Son t
qu'on voit icy tout au long, e
de marques de ſa pieté & de
té. En le finiſſant, elle donne à
une preuve tres-ſinguliere de con
d'amitié. „ Je renonce à tou
„ Teſtamens & dernieres volont
„ elle, deſirant que ce ſoit celu
„ ait lieu ; & *je me rapporte*
„ *choſes à ma chere fille, ma volo*
„ *la ſienne, je ſçay qu'elle m'aime.*
„ *Coubron, &c.* "

Il paroit dans l'Approbation &
Privilege de ce Livre, que c'eſt
bé de Choiſy qui l'a compoſé.
dans l'Avertiſſement, qu'il a ſuivi

e pour toute recommandation qu'un
ni fort connu.

tere di GREGORIO LETI, sopra differenti materie, con le proposte, e risposte, da lui o vero a lui scritte, nel corso di molti anni, dà ò a' Prencipi, Titolati, Ambasciatori, Ministri di Stato, Nobili, Consiglieri, Cardinali, Arcivescovi, Vescovi, Abbati, Religiosi d'ogni grado & ordine, Academie, Letterati, Mercanti, Cittadini, Prencipesse, Dame, Monache, & altre Persone, che la discretione permette che siano publicare. Amsterdamo appresso Georgio Gallet. 1701. C'est-à-dire : *Lettres de Gregorio Leti, écrites à diverses personnes, avec celles qu'il en a reçûes, pendant le cours de plusieurs années.* A Amsterdam chez George Gallet. 1701. 2. Vol. in 8. I. Vol. pagg. 590. II. Vol. pagg. 589.

CEs deux Volumes sont un Recueil des Lettres que M. Leti a écrites ou reçûes dans l'espace de trente-[...]ıf ans, c'est-à-dire, depuis 1660. jus-[...]'en 1699. Elles ne sont pas indignes [...]tre lûes, & l'on y trouve quelques faits [...]ticuliers, qui quoy qu'assez peu impor-[...]ts à sçavoir, ne laissent pas de faire [...]isir. Les hommes aiment le détail, &

fur-tout ils aiment celuy des L
ce qu'elles font pour l'ordinaire
naturelle de notre maniere de
de nos fentimens. Par exem
celles-cy Mr. Leti montre tout
& toute la fechereffe de fon efpr
tout pefamment, & femble
mais imaginé qu'on pût adou
manieres fines & polies, ce qu
a de trop auftere. Une Lettre
tres où il fait des reprimandes
en eft une preuve bien claire. I
tre par des vives raifons tous
torts, dont M. Spon luy avoit f
fincere, en luy demandant fes
fur cet article Mr. Leti ne rép
tout. Son ftyle eft diffus, &
flé, & dans les loüanges qu'il
Soleil & les Etoiles entrent fou
M. Leti declare dans fon Avert
Lecteur, qu'il publie ces Lettre
prendre aux hommes de quel
les perfonnes d'un rang fuperie
aux gens de Lettres. Commen
tes mettent de l'enjouement da
merce qu'ils ont enfemble, &
ils traitent avec les Dames.
met fous les yeux de tout le
très-grand nombre de Lettres
écrites, & qui luy appartienn
parce qu'on les luy a envoyée
de prevenir le reproche qu'on l

ofe au hazard, qui décide de
. Il fait profeſſion enſuite de
rien qui demande un ſecret
tant qu'on auroit mauvaiſe gra-
icaner ſur des bagatelles; parce
, *de minimis non curat prætor.*
ſans doute, au rang des baga-
leſquelles il ne veut pas qu'on
, la Lettre d'un Religieux de
luy confioit ſes déplaiſirs, & le
il meditoit de ſe retirer à Gene-
eligieux le conjure par tout ce
le plus ſacré, que s'il ne veut
r dans ce deſſein, au moins il
un ſecret inviolable. Si le bon
emeuré dans ſon Couvent, &
ncore au monde, il aura pû re-
tre imprimée dans ce Recueil,
premier Tome.

ponſe de Mr. Leti contient, ave
tifs de ſon changement, une pei
naïve de ſa jeuneſſe, qui ne fera
pas plus de plaiſir aux Calviniſ
qu'elle en avoit fait à ſon oncle
qui paroit un très-ſaint & tres-ſa
La même Lettre de M. Leti eſt aſſe
par l'apologie qu'il y fait de G
par un long dénombrement des
conſiderables, qui depuis l'étal
du Calviniſme s'y ſont retirez.
cin Malpighi luy ayant écrit ſur
ſujet que l'Evêque d'Aquapende
reçut une Réponſe qui marque p
liteſſe, mais beaucoup de reſolu
rien écouter ſur ſon changement.

La premiere Lettre & la neuv
ſingulieres, en ce que bien qu'e
aſſez longues l'une & l'autre, on
ve pas une ſeule fois la Lettre *R*
qu'Alcibiade à qui Ariſtophane
ſon parler gras, en eût prononcé
ne tous les mots. M. Leti avoit fa
ne de Comedie ſans y admettre
tre; & c'eſt pour répondre à
qui en marquoit l'étonnement

nentaires sur l'Odyssée; qui trouva le
d'ôter de l'Odyssée tous les *sigma*.
occupation!
douziéme & la treiziéme Lettres,
es par M. Frederic Dona, sont pleines
echerches curieuses touchant le titre de
grave, dont il est aussi parlé dans la
re 55. & touchant la noblesse de la
ison de Dona. On y voit qu'ancien-
ment de même que Markgrave vouloit
e Gouverneur d'une Frontiere, *Comes*
limitaneus; Landgrave, Gouverneur de
rovince, *Comes Provincialis*; ainsi le mot
e Burgrave signifioit Gouverneur d'une
itadelle, avec ce qui en dépendoit, *Co-*
s Castellanus. Dans la suite des temps,
a pas attaché à ce mot une idée si
cise. Car en Boheme la dignité de Bur-
ave est grande; celuy qui en est revêtu
e la perd que par la mort, & il fait dans
Royaume l'office de Viceroy. Dans la
sse, le Burgrave est un des quatre, qui
l'absence du Prince sont chargez du
uvernement de l'Etat. En Gueldres, le
grave de Nimegue est le President des
s de la Province. Dans d'autres lieux,
itre est beaucoup moins considerable;
r les bords du Rhin, l'Electeur Pala-
donne le titre de Burgrave à un sim-
Comte de l'Empire. Ce titre est mê-
avili à tel point, que le Concierge
grand Seigneur, aussi-bien que les
Juges

Juges ſubalternes, ſe nomment Burgra
Mais pour avoir une connoiſſance ex
de ceux qui ſont Burgraves par le droi
la naiſſance, il faut remonter à la ſour
& avoir recours aux anciennes Matric
de l'Empire. On y trouve vingt Mai
de Margraves, tous Princes. Les La
graves & les Burgraves y ſont diſting
en deux claſſes; l'une de Princes, & l'a
tre de Comtes. Cinq Familles de La
graves, & quatre de Burgraves ont le ti
de Prince. Nous voudrions pouvoir
duire icy tout ce Memoire touchant les
gnitez d'Allemagne, auſſi-bien que ce
regarde l'ancienneté des Comtes Burgr
de Dona; mais comme cela n'eſt pas p
ſible, parce que ce Memoire, qui eſt
même un Extrait, eſt déja aſſez lon
nous renvoyons le Lecteur au Livre m
me. Cecy peut ſuffire pour luy en d
ner l'idée, & pour reveiller ſa curioſité.

La vingt-quatriéme Lettre, & les
vantes juſqu'à la trentiéme, ne ſont qu
éclairciſſement touchant la vie de Ca
& de Guillaume Farel. L'Auteur met
vin beaucoup au deſſus de Luther,
pour le ſçavoir, ſoit pour avoir été m
livré à la violence de ſes paſſions, ſoi
fin pour le zele de la Reformation.

Trois Lettres de M. Leti au Duc de
vinazzo Ambaſſadeur d'Eſpagne à T
contiennent une partie des avantures d

retirée à Geneve, pour les affaires luy faisoit en France. La politesse alanterie de M. Leti, à qui la beau- cette Dame faisoit abandonner ses , est très-propre à divertir les per- qui sont touchées du ridicule.

peut voir à la page 399. un Dis- prononcé par M. Leti dans le Con- s Vingt-cinq à Geneve, l'onziéme nvier de l'année 1675. c'est un re- ment pour le droit de Bourgeoisie n luy avoit accordé; & ce Discours, l'Auteur envoye au Docteur Canava à es, remplit huit Lettres, dont cha- a du moins le merite de la brieveté, le Discours n'a pas; car l'Auteur é- la matiere, il remonte jusques dans quité la plus reculée; il entre dans tail de toutes les nouvelles Republi- & que ne dit-il pas de Geneve?

e Dame ayant lû son Livre, intitulé *Regnante*, & n'y ayant pas trouvé ng des personnes distinguées par le e des Lettres, la Signora Elena Cor- Piscopia, luy en fit des reproches; y M. Leti répond par des expressions s d'emphase touchant les vertus & t de cette fille illustre, & promet de onner une place honorable dans son éme Tome, qui va, dit-il, paroître amment.

n est *assez pour faire* connoitre les

Let-

Lettres de M. Leti, dont le titr
be. Nous ne devons pas cepen
tre l'éloge de l'Auteur, qui se li
son portrait, gravé à la tête de
ce sont deux Vers Latins d'une
diocre, qui nous apprennent q
a luy seul composé autant de I
faut d'années pour faire un siecl

Hæc Leti facies, quot sæclum c
nos,
Quem solum dicas tot peperisse

Au sujet de tous ces Livres,
conte dans une de ses Lettres,
d'attention, sçavoir que Madan
phine luy ayant demandé si tou
avoit écrit dans la Vie de Sixt
veritable, sa réponse avoit été,
„ chose bien imaginée, quoy q
„ faisoit beaucoup plus de plai
„ verité quand elle n'étoit pas
„ un beau jour.

ULRICI HUBERI Supremæ Frisi
riæ Ex-Senatori, Prælectionur
vilis Tomi tres, secundùm Ir
& Digesta Justiniani, ex prin
trinæ veteris & humanioris ac
culi adtemperatæ & juxta pan
bris rerum apud Frisios novite
rum exemplis illustratæ. Ed
da. Franequeræ, ex Officina

1701. C'eſt-à-dire : *Leçons du* [...]*vil, diviſées en trois Volumes, ſui*[...]*rdre des Inſtitutes & du Digeſte,* [...]*s principes de la Jurisprudence an*[...] *& moderne, & ornées de pluſieurs* [...]*ns de la Cour Souveraine de Friſe.* [...]. Ulric Huber *ancien Senateur de* [...]*our. Seconde Edition.* A Frane[...] l'Imprimerie de Leonard Strick, [...]n 4. pagg. 609.

[...]eſſein de l'Auteur, ſi on en croit [...] Préface, eſt de repreſenter en [...]regé tout le Droit Civil aux jeu[...]à qui il en a fait des Leçons pu[...]ans l'Univerſité de Franequer. Il [...] Ouvrage en trois volumes; un [...] Inſtitutes, qui eſt le ſeul qui pa[...] deux pour le Digeſte, qui ne [...]re qu'annonces. Il donne d'a[...] Inſtitutes, comme le Livre le [...] & le plus aiſé de tous les Livres [...] le plus propre par conſequent à [...]es premiers dégoûts que donne [...]s Loix.

[...]mence par l'Hiſtoire du Droit [...] Il remarque que Juſtinien dès [...] année de ſon regne, avoit don[...]ode où ſe trouvoient ramaſſées [...] Conſtitutions de Gregoire, d'Her[...] & de Theodoſe; mais qu'ayant [...] pluſieurs negligences dans ce

Re-

Recueil, il resolut de faire travai
compilation generale de toute l
dence Romaine. Il en donna l
sion à Tribonien son Chancelier
fit pour cela seize Jurisconsulte
habiles, lesquels reduisirent e
corps, sous le nom de Digeste
belles décisions répandues aupar
les deux mille Volumes des anc
consultes; c'est ce qui fait aujo
premiere partie du Droit Romai
cet Ouvrage fut achevé, l'Emper
un nouveau Code qui corrigeoi
Il est composé de douze Livre
sous le titre de Code Justinien,
seconde partie du Droit écrit.
fit rediger en quatre Livres le
du même Droit; c'est ce que l'
Institutes. Enfin, après la revisi
de compilé par ses ordres, il
les Constitutions faites pendant
res années de son regne. C'e
nouvelles Constitutions que s
heureusement le grand Ouvrage
Romaines, qui dès leur naissanc
autre force que celle qu'elles tir
les-mêmes, se répandirent pr
tout, & firent plus d'honneur
mains que leurs conquêtes.

Cette premiere idée est le s
du Livre que nous puissions f
icy. Le reste n'est qu'une

& précise des quatre Livres des In-
s ; & comme l'Auteur suit unique-
l'ordre des titres, c'est assez faire
itre son Ouvrage, après tant d'au-
ui ont paru sur le même sujet, que
indiquer icy le plan & le dessein.

*ques de Pieté, ou les veritables Devo-
ns. Par le R. P. B.* LE MAÎTRE, *de
Compagnie de Jesus Septiéme Edition.*
Paris chez J. Colombat, rue S. Jac-
ues, au Pelican. 1706. in 12. pagg.
13.

ON trouve dans ce petit Ouvrage les
maximes de la perfection Chre-
tienne, & tout ce qui peut servir
pratiques de devotion pendant tous
jours de l'année, selon l'ordre des Of-
s de l'Eglise; c'est ce qui en a rendu
age si familier, & ce qui a obligé le Li-
ire à donner cette derniere Edition.

XXIX.



JOURNAL DES SÇAVANS

Du Lundi 26. Juillet M. DCCVI.

Selectæ quædam Antiquitates Ecclesia[illegible] in quibus mores Christianorum vete[illegible] in Conventibus & Templis & vitæ [illegible] riculo observati, fideliter ostendun[illegible] examinantur, & mores hodierni in E[illegible] clesiis usitati, inde deducuntur, [illegible] que rejiciuntur, &c. in lucem ed[illegible] JOHANNE NICOLAÏ Antiquit. [illegible] Tubing. Tubingæ sumptibus Joh. G[illegible] gii Cottæ. C'est-à-dire: *Antiquitez* [illegible] *clesiastiques choisies, qui servent à* [illegible] *voir quelles Coutumes observoient l*[illegible] *ciens Chrétiens dans les Assemblées* [illegible] *les Temples, & dans tout le cours* [illegible] *vie, &c.* A Tubinge aux dép[illegible] Jean George Cotte, 1705. in 12. pa[illegible]

UN Auteur qui après tant [illegible] traite des Antiquitez Ecclesi[illegible] & qui en traite en faisant u[illegible]

ord esperer qu'il ne s'atta-
sujets singuliers, peu con-
nfin à exciter l'attention des
et air de nouveauté que les
ues ne peuvent plus avoir.
que trop souvent que quel-
de lecture dissipent cette es-
u'on ne trouve rien que de
un Livre dont le titre ne
qui ne fut *choisi* avec grand
vrage de M. Nicolai est de
Son zele le luy a fait entre-
nd on est fort zelé, on va
se donne pas toujours le
de longues reflexions, qui
ient quelquefois fort utiles.
etend que la conduite des
iens étoit si differente de la
port aux choses sacrées, que
Chretiens nous voyoient
rendroient certainement pour
ette proposition, qui sem-
er le dessein de l'Auteur,
ien prouvée dans ce Livre.
au contraire que nous a-
e que les Anciens avoient
nt, & que les Anciens ob-
nes coutumes que l'on a fort
rancher. A l'égard des ma-
gles, elles sont les mêmes,
s fautes & les foiblesses.
st *partagé* en 24 chapitres.

Les cinq premiers traitent de la maniere dont les Chretiens des cinq premiers siecles se conduisoient dans leurs Assemblées religieuses. Il est parlé dans les cinq chapitres suivans, de l'ardeur que les Chretiens des cinq premiers siecles avoient pour la priere. Les Titres des autres chapitres sont en abregé, de l'amour de la paix, de la tolerance des erreurs, du respect pour les Docteurs, de la modestie dans les Eglises, de la soumission à l'égard des Magistrats, de la visite des malades & des prisonniers, de l'aumône, de l'hospitalité, des funerailles, des jeûnes, des mariages, des habits, de la fuite des spectacles.

La premiere remarque *choisie*, est que les anciens Chretiens chantoient des Pseaumes, & que S. Chrysostome donne de grands éloges au chant des Pseaumes. On rapporte au long les passages de ce Pere. Après cela, on observe qu'au temps de S. Paul, ceux qui possedoient le don des langues dans l'Eglise de Corinthe, chantoient par ostentation les Pseaumes en une langue inconnue aux autres Fideles, ce que l'Apôtre n'approuva point. Plusieurs Chretiens ne laissent pas de tomber aujourd'hui dans la même faute, ajoute-t-on; ils chantent *ejusmodi cantiunculas* en une langue inconnue au peuple; ils permettent même aux femmes de chanter. Cette critique est suivie d'un passage d'Isidore de Peluse,

qui dit que les Apôtres avoient tres-
ent permis aux femmes de chanter
l'Eglise, mais que plusieurs person-
renant de là occasion de pecher, il
desormais à propos d'abolir cet usage.
tre Auteur remarque en second lieu,
s premiers Chretiens lisoient dans les
s les Ecrits des Prophetes; & à cette
on, il parle des Synagogues, parce
y faisoit la même chose. On lit en-
es Ecritures dans nos Eglises.
troisiéme remarque est que les pre-
Chretiens administroient l'Eucharis-
e Batême, la Confirmation dans les
s, & qu'on y conferoit aussi le Sa-
nt de l'Ordre. La même chose se
ve: telles sont les observations de M.
i sur le premier siecle. Au second
, on joignit à la lecture des saints
celle des Ouvrages des Hommes il-
dans l'Eglise. On commença aussi
ter des Antiennes. ,, Pour le son
orgues, dit notre Auteur, l'Eglise
nitive n'en a eu aucune connoissan-
dans ce temps-cy les orgues chan-
plus que nous, les tuyaux se font
souvent entendre que les langues;
udroit pourtant mieux loüer Dieu
nos langues, qu'avec des instru-
s *muets.* "
ne parle icy de l'excommunication
décrivant *les ceremonies* du troisiéme

fiecle; mais on ne laiffe pas de conjecturer que la coutume d'excommunier avoit paffé de la Synagogue dans l'Eglife. Il y avoit des excommuniez qui étoient feulement privez de la participation du Corps de Jefus-Chrift; il y en avoit qui outre cela étoient privez de la liberté de prier avec les fideles. M. Nicolaï parle auffi dans le troifiéme fiecle, des aumônes que les Chrêtiens mettoient enfemble pour le foulagement des pauvres; il en pouvoit faire mention dans le premier fiecle. Il fait quelques obfervations fur l'ufage des cierges & des lampes. Les premiers Chretiens s'en fervirent, parce qu'ils s'affembloient ordinairement la nuit, afin d'éviter de tomber entre les mains des perfecuteurs. Du temps de S. Jerôme, comme l'avouë notre Auteur, on allumoit des cierges même pendant le jour lors qu'on lifoit publiquement l'Evangile. Les tombeaux des Martyrs étoient auffi environnez de cierges.

Mr. Nicolaï ne fe fait pas trop bien entendre dans le chapitre qui a pour titre *De la tolerance des erreurs*. Il remarque d'abord que rien n'eft plus ordinaire aujourd'huy que d'exclure de l'Eglife ceux qui foutiennent quelque opinion finguliere; en quoy on n'imite point, felon luy, l'exemple de J.C. qui tolera parmi fes Difciples l'Apôtre S. Thomas, tout incredule qu'il étoit. Après cela, cet Auteur raconte les

rreurs des Quartodecimans, des Mar-
tes, des Millenaires, & de quelques
s Heretiques. On ne devineroit pas
ent ce qu'il veut conclure de cette
eration, sur-tout de celle des erreurs
Marcionites. Assurément les premiers
tiens ne les ont jamais tolerées, &
jamais regardé comme leurs freres
gens qui rejettoient l'ancien Testa-
, qui preferoient le serpent à Dieu,
i ne doutoient ni du salut des Habi-
de Sodome, ni de la damnation des
iarches de l'ancienne Loy.
otre Auteur est assez diffus sur la ma-
des enterremens. Il prétend que
a commandé qu'on enterrât les
s, en disant à Adam; Vous êtes ter-
& vous retournerez en terre. Si on
erroit pas les corps des défunts, ils
ndroient la proye des animaux, au
de se convertir en terre selon le pre-
divin. Cette remarque est belle,
rvation qui suit ne l'est pas moins.
objecte, que les cadavres enterrez
toujours la nourriture des animaux,
ue les serpens & les vers les mangent.
la il répond, 1. Qu'en tres-peu de
s ces animaux mêmes deviennent ter-
2. Qu'ordinairement les corps enter-
ourrissent, sans que les vers y don-
la moindre atteinte. Il semble avoir
lté les *Fossoyeurs* de son pays sur cet

article. Il nous avertit qu'il ne cro
avec quelques anciens Naturalistes
l'épine ou la moële de l'épine du
change en serpent; & que s'il arrive
rencontre quelque serpent dans la
d'un mort, il est d'avis qu'on deci
ce serpent y est venu d'ailleurs. L'
re luy paroit si formelle sur le chang
de tout le corps humain en terre, q
jette sans balancer le sentiment de
bins, & celuy de quelques Arabe
pretendent qu'un certain os se conser
& entier dans la terre. Les Rabbi
cent cet os tout au haut de l'épine d
& les autres tout au bas.

Une des principales choses qui r
cet Ouvrage recommandable, c'est l
bre des citations. M. Nicolaï y cit
vant son propre compte, cent douze
ges de l'Ecriture, & plus de trois ce
teurs.

Remarques Historiques & Critiques, fai
un Voyage d'Italie en Hollande dan
née 1704. *contenant les mœurs, in*
& Religion de la Carniole, Carinthi
viere, Autriche, Boheme, Saxe,
Electorats du Rhin, avec une Relat
differens qui partagent aujourd'huy
tholiques Romains dans les Pays-bas.
in 12. A Cologne chez Jacques le S
1705. I. Vol. pagg. 224. II. Vol. pag

ON ne feroit pas plaisir à l'Auteur, si l'on jugeoit de son Livre, comme il paroit en juger luy-même ns la Préface. Il dit qu'aprés tant d'au-s Relations, il ne pretend pas faire un nd regal au Public par la sienne, mais user seulement quelques curieux qui ne rébuteront point de la lecture de beau-up de pauvretez. Ce sentiment est plus e modeste. La suite apprendra s'il est te.

Les deux Volumes qui partagent le Li-, sont composez de treize Lettres, où n voit les particularitez d'un Voyage nmencé à Venise, continué par l'Alle-gne, & terminé aux Pays-bas.

La premiere Remarque que fait notre yageur, c'est qu'il se détermina sans ne à quitter Venise, parce que, dit-il, *n'est ni marchand ni voluptueux, n'a pas ucoup d'affaires dans cette Ville-là.* La guer-qui étoit dans le Tirol, le fit resoudre ller en Autriche par le chemin le plus g, c'est-à-dire par la Carniole & la Ca-thie. Il prit le parti de s'embarquer ur *Trieste*; & quoy qu'il avoue que le et n'est pas long ni dangereux, il ne se pas de se trouver temeraire d'avoir repris par mer un Voyage qu'il pouvoit e par terre, & il ne peut s'empécher s'écrier avec un Ancien, *Que ne persua-*

dera t-on pas à un homme à qui on a j
fois persuader d'aller sur mer?

On ne découvre dans tout ce tra
la ville d'*Aquilée*, dépositaire au
d'une partie des forces navales d
mains, & fameuse de plus par son I
che & ses Conciles; mais reduite
d'huy, par les fureurs d'Attila, à la
re misere, jusques-là qu'elle n'est
que par de simples pescheurs. Les I
ches n'y font plus leur residence.
dant le titre de Patriarchat y subsi
core. Il y a, dit-on, un ancien tra
lequel l'Empereur & la Republique
nise sont convenus d'y nommer al
vement: mais le Patriarche qui av
nommé le premier par l'Empereu
mort, la Republique usa à son t
droit de nomination, & depuis elle
vé le secret d'en frustrer l'Empereu
voye artificieuse des Coadjutoreries
sives qui empêchent toujours la v
du Benefice. L'Auteur ne garantit
verité de ce fait, il le cite sur le
d'autrui.

La premiere Ville où il abord
Trieste, petite Ville maritime, placé
le fonds d'un Golphe qui porte for
De là il passa à *Lubiane* ou *Laub*
pitale de la Carniole, située sur
viere qui fournit les plus belles Ec
de l'Europe; il n'en faudroit que

lui, pour mesurer avec leurs serres la
eur d'un homme. Cette Ville a un
é suffragant de l'Archevêché de Salz-
, & un Chapitre composé de six Cha-
s, qui ne subsistent que du revenu
pareil nombre de Cures, qu'on a af-
s à leur entretien, & qu'ils font des-
par des Vicaires ausquels ils laissent
artie des retributions. L'Auteur nous
art en cet endroit, d'une équivoque
croit fort propre à réjoüir la person-
qui il adresse sa Lettre. Il dit que sui-
a coutume où sont les Curez de don-
nom de *Filles* aux Eglises qui sont
r dépendance, l'Evêque de Lubiane
demandé à un Curé s'il avoit une
famille, ce Curé qui étoit un petit
rd tout blanc, & qui ayant une can-
une cravate, ressembloit plûtôt à un
er qu'à un Ecclesiastique, répondit en
, qu'il avoit huit Filles sous sa Cure.
ot de *Cura* pouvoit être pris pour *soin*,
e pour *Paroisse*. Le Voyageur qui ne
point dans ce vieillard les apparen-
'un Ecclesiastique, le crut effective-
pere de huit filles, & jugeant de leur
proportion par celuy du pere, il le
oit tres-serieusement d'avoir en cet
tant de filles à pourvoir.
raconte au même endroit une manie-
rt singuliere de punir le vice parmi
ns de la campagne. Nous avons be-

„ bras de deux personnes ; ceux-
„ à supplicier les hommes & le
„ qui sont convaincus d'avoir p
„ tre l'honnêteté ; & comme
„ dire qu'il étoit difficile d'avoir
„ ves de semblables fautes, qu'c
„ coutume de commettre en pr
„ témoins, on m'assura qu'il
„ rien de plus facile que cette
„ te, & qu'il n'en échapoit aucun
„ fiereté des Villageois étant d'aut
„ reservée à publier les fautes,
„ plus maligne à les observer.
„ pas tout, les coupables ne son
„ plement mis aux ceps, & ex
„ jours de Fêtes à la vûe de tou
„ de qui vient à la Messe ; ma
„ ils sont tres-bien foüettez, l'h
„ la femme en même temps, pa

„ une fois paru fur ce vilain theatre, trou-
„ voient encore apres cela a fe marier, &
„ l'on m'affura qu'il étoit de ces chati-
„ mens comme des nouvelles dont on par-
„ le pendant trois jours, & qu'enfuite on
„ met en oubli, les femmes mariées en
„ étant quittes pour effuyer quelques re-
„ proches de leurs maris, & les filles de
„ leurs peres & meres. Enfuite de quoy
„ chacun continuoit à vivre & à faire fon
„ métier comme auparavant.

L'Auteur quitte Lubiane pour aller à *Saltzbourg*. L'Eglife de cette ville fait fa principale beauté. Elle eft batie fur le modelle de S. Pierre de Rome, & en a toutes les proportions. Le Chapitre eft un des plus nobles de l'Allemagne; il eft compofé de 24 Chanoines, qui pour être reçus doivent faire preuve de huit quartiers: il y a auffi une Univerfité qui eft fous la conduite des Benedictins, & un Ordre de Chevalerie, qu'on appelle l'Ordre de S. Rupert. Cet Ordre a été inftitué par l'Archevêque d'aujourd'hui en faveur de ceux qui fe font diftinguez dans le fervice de l'Empereur. La Croix de l'Ordre eft d'or, émaillée de violet, avec une medaille de S. Rupert au milieu; elle tient à un cordon qui eft auffi d'un ruban violet. L'Auteur finit cet article en nous apprenant que parmi les gens de la campagne les hommes ont prefque tous des *chapeaux* verds ou bleus, &

edifices. Il fait le portrait de la
l'Empereur, & l'éloge de ceux qu
posent. Cet article qui est le pl
de sa Relation, sera le plus cou
tre Extrait; parce que sur des
cette importance, il vaut mieux
tout au Livre, que d'en donner
imparfaites. L'Auteur se plaint
voir pû trouver à Vienne de c
tenter son inclination pour les b
tres. „ J'ay bien vû souvent,
„ crochez à diverses boutiques c
„ les de vers & de prose à la
„ l'Empereur, ou des Princes,
„ tions enragées de miserables P
„ meurent de faim, & qui d
„ l'aumône avec ces morceaux c
„ écorchez sur la croupe du Pega
„ chacun n'a pas la patience de l
„ toyables productions, quoy

prend la route du Royaume de Bo-
e, & arrive à *Prague* qui en est la ca-
le. Un mélange de jardins, de val-
, & de rivieres, rend la situation de
ville tres-riante. On voit dans l'E-
Cathedrale plusieurs tombeaux de per-
es illustres. Celuy du Roy Charles IV.
e plus riche, mais le plus honoré, est
y d'un saint Prêtre nommé Jean He-
ncene, qui fut jetté dans la riviere
les ordres du Roy Venceslas, pour n'a-
pas voulu luy déclarer l'infidelité de
eine, dont il supposoit qu'il devoit
instruit par la voye de la confession.
a à Pragues, & aux environs, un
d nombre de beaux bâtimens; l'Au-
seroit assez content du pays sans la
re des Auberges, qui sur les plus gran-
outes ne sont pour la plûpart que de
es maisons ruinées, où si l'on ne por-
n lit avec soy, l'on est obligé, outre
sagrément de la mauvaise chere, de
her à terre sur la paille dans une cham-
qui est commune au maître, à sa fa-
e & à ses bœufs.
ne fut pas mieux de ce côté-là dans
ys de Saxe, où la suite de son voya-
conduisit. Le grand nombre de cail-
dont ce pays est semé, lui fit croire
entrant, que c'étoit pour cela qu'on
elloit Saxe, du mot latin *Saxum*, éty-
ogie, ajoute-t-il, aussi sçavante que cel-

le de Me. Jean de l'Ecritoire, qui dit qu'o
appelle *Sergens* ceux dont la fonction e
d'arrêter & de serrer les gens pour les e
prisonner, & qu'on nomme *Laquais* ceu
qui en suivant leur maitre font connoît
que c'est *là qu'est* celuy qui leur comma
de.

Dresden qui est la capitale de Saxe, & l
sejour des Electeurs, fut l'objet princip
de l'attention du Voyageur. Il y admi
la magnificence d'un grand nombre de b
timens saints ou prophanes; il regrette
de n'y avoir pas vû l'Electeur de Sa
qui étoit allé en Pologne, mais il se d
dommage par des loüanges. Il entre à so
occasion dans le détail des troubles de l
Pologne, & l'on juge bien quel parti l
dispositions favorables où il est pour
Prince, lui font prendre.

Il se rend ensuite à Leipsic ville fame
se par son Université & par ses Foire
L'envie qu'il avoit de voir quelques-u
de ces Messieurs qui travaillent au Journ
des Sçavans, sous le nom d'*Acta Erudi
rum*, luy fit faire connoissance avec
Gotz, de qui il reçut toutes les honnêtet
imaginables : ,, C'est un homme, dit-
,, qui exerce la profession d'Avocat, ma
,, plûtôt pour son divertissement que po
,, aucun interêt. Il fut ravi sur-tout
trouver dans ce sçavant homme un air
sincerité qui sied bien, selon luy, à d

Jo

naliſtes, & qui par conſequent devroit
faire un merite auprès de lui.
uelque peine qu'il eût à quitter cet
officieux, il fallut pourtant ſe reſou-
à s'embarquer pour Francfort. Les dif-
s caracteres de ceux qui ſe trouverent
lui dans le même Coche, luy firent
bien des reflexions. Nous en met-
une ici dans les propres termes de
eur, pour faire juger à notre tour de
caractere & de ſon ſtile. ,, J'admirois,
it-il, la force du penchant au plaiſir
ans les jeunes gens qui le plus ſouvent
nnuyez de tous les autres diſcours, met-
oient toujours quelques propos badins
r le tapis, & tâchoient tout-au-moins
faire rire par de bons mots ou des
iſtoriettes, les femmes qui étoient du
oyage, & qui ne ſe défendoient que
oiblement de ces attaques ſourdes, quoy
ue l'une eût à ſes côtez un mary qui
e paroiſſoit nullement entendre raille-
e ſur la matiere; mais la place qu'il
ouloit garder, nonobſtant toute ſa mau-
aiſe humeur, n'étoit nullement hors
'inſulte, & les deux jeunes étudians
uſquels la liberté de la converſation
onnoit continuellement le moyen de
tter par leurs œillades & par leurs
quivoques encore plus malicieuſes des
ombes au cœur de la place, n'auroient
peut-être *pas eu grande* difficulté à s'en
,, ren-

„ rendre les maitres, si cet impo
„ verneur n'avoit fait violence
„ nations de celle à qui la place
„ noit en propre.
Notre Voyageur, en continuan
te, passa par *Jene*, *Weimar*, *Erf*
t'a, *Eysenach*, *Philippstad*, *Fulde*
& de là il arriva à *Francfort*, vill
se par son commerce. Dès le pr
pas qu'il y fit, on mêle, dit-il,
vin les eaux minerales de *Sch*
dont il fut fort incommodé: „
„ ajoute-t-il, d'avoir bû les eau
„ qui faisoient mourir les fem
„ ves qui n'avoient pas été fidell
„ maris. Et je fais d'autant pl
„ tiers, continue-t-il, la compa
„ ces deux sortes d'eaux, que
„ *Schwalbach* ne fait aucun don
„ ceux du pays qui en boivent,
„ qu'elles faillirent à me faire
„ comme les eaux des Juifs ne
„ aucune douleur aux femmes in
„ & causoient la mort aux coupa
„ n'avois pourtant (c'est toujou
„ teur qui parle) commis auc
„ de l'espece de ceux dont les
„ Juifs étoient vangeresses. Au
„ mourus-je pas, & j'en fus qui
„ de bonnes tranchées qui m'inco
„ rent fort pendant quelque temp
„ Quand notre malade fut réta

, & prit le chemin de
escription de cette ville,
où il a passé pour y arri-
dans son Livre. De là il
de, & contempla à loisir
ez de Nimegue, de Rot-
a Haye. Enfin, il termina
x Pays-Bas, dont il ne se
de décrire les Villes, après
Relations qui en ont paru.
pense il employe la moitié
Volume à expliquer les dif-
cclesiastiques de ces pays-là,
us croyons encore plus dispen-

iqui Familiarum Romanarum
interpretationibus illustrati. Per
ANT Bellovacum. D. M. &
Cenom. Antiquarium. Am-
i apud G. Gallet, præfectum
phiæ Huguetanorum. 1703. C'est-
Medailles des Familles Romai-
le Commentaire de M. VAIL-
A Amsterdam chez les Hugue-
703. 2. Voll. in fol. I. Vol. pagg.
. Vol pagg. 576. Planches 152.
es à la fin des deux Volumes.

R. Vaillant dont les rares & pre-
cieux Ouvrages ont rendu le nom
celebre dans toute l'Europe donne
ici

icy au Public un nouveau Rec
dailles des Familles Romaines
ce titre que la plûpart des Anti
accoutumé de ranger la suite
les frappées depuis la fondation
jusqu'à la decadence de la R
& même jusqu'à l'apotheose
Quoy qu'elles ne soient pas
que les Imperiales ; cependan
meritent pas moins la curiosit
de Lettres ; il semble mêm
ayent quelque chose de plus ag
tout pour les personnes qui
goût à l'érudition, & qui aya
étude particuliere des bons A
viennent aux autres que par u
cessité. On y retrouve en eff
noms que l'on connoît déja p
re de Ciceron, de Catulle, d'H
Tite-Live ; on en distingue le
les branches ; & comme si l'
aux funerailles de la Republiqu
passer devant ses yeux cette lo
de trophées & de portraits
souvenir inspire encore du re
Medailles se nomment aussi
Consulaires, à cause qu'une g
tie en a été frappée, dans
que l'autorité du Consulat ét
gueur.

Quelques Ecrivains en avoie
blié des Recueils ; celuy de C

s en 1566. celuy de Fulvius
Rome en 1577. & celuy de
Amſterdam en 1608. On
Gorlæus un aſſez long Sup-
Urſinus, dont le Livre reim-
aris en 1663. par les ſoins
Additions de Charles Patin,
es mains de tout le mon-

il de M. Vaillant eſt plus am-
x digeré que tous les autres:
ie les Medailles de Goltzius,
de Patin y ſont raſſemblées,
en a ajouté un grand nom-
edonné à certaines Familles
s que les Antiquaires leur a-
pour les attribuer à d'autres:
r exemple, la famille *Ummi-*
uelle il rend ſon nom & ſes
Dans le Livre de M. Vail-
milles ſont rangées par ordre
, comme dans Urſinus; mais
r toutes les Medailles d'une
lle, l'Auteur a ſuivi l'ordre
ue, à quoy ceux qui ont écrit
mblent n'avoir pas fait d'at-
t-être pour éviter un travail,
deur n'a pas rebuté M. Vail-

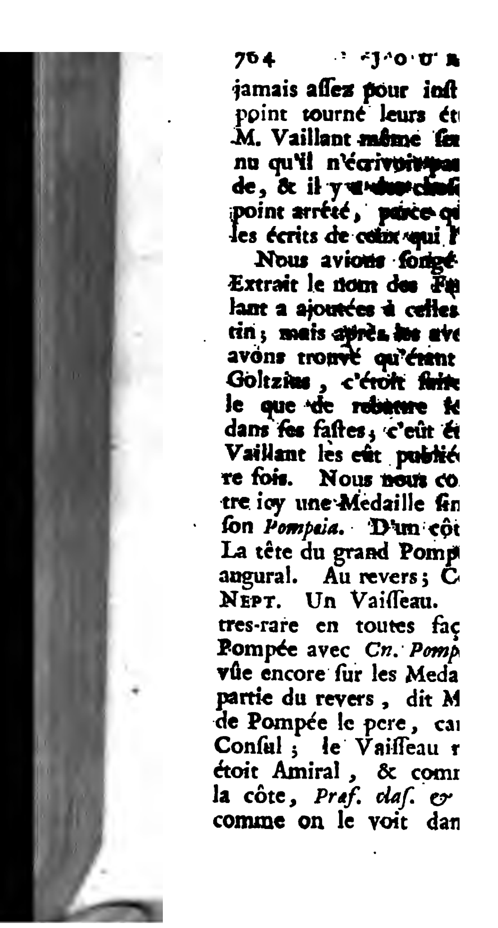
çonné Goltzius d'avoir impo-
ſur quantité de Medailles, &
ce

raiſon. Que Goltzius a ſuffiſa
bli ſa bonne foy par le ſoin
de faire imprimer une liſte ,
cabinets dont les treſors ont é
ſa curioſité ; mais que ce qui
cette matiere, & ce qui met le
verité , c'eſt la parfaite con
Medailles de Goltzius avec le
Hiſtoires. Goltzius eût preve
conteſtations , s'il eût marqu
culier dans lequel de tous c
on conſervoit en original, du
les de ces Medailles qui ſont
res.

Il a donné ſes Medailles
ſans y joindre nulle explica
nus ni Patin n'ont pas expl
celles qu'ils ont publiées. M.
porté plus loin l'exactitud
pas laiſſé une Medaille ſans

rempli; en voicy quelques mor-

Romains ont été longtemps sans au-
nnoye que de cuivre; ils en frap-
d'argent en 484. ensuite ils en fi-
r en 546. Les Questeurs avoient
e faire battre monnoye, soit à
soit dans les Provinces, pour le
nt des troupes; & c'est à ce titre
steur, qui se voit dans une Medail-
entulus, que se rapporte, selon M.
t, cet autre titre de CUR. X. FL.
denariorum Flandorum, que l'on
ns une autre Medaille du même
s; & ce second titre n'est point ce-
une charge separée de la Questu-
mme les Antiquaires l'ont pensé.
diles Curules & les Plébeïens, qui
chargez du soin des jeux, avoient
me droit, & leur monnoye repre-
souvent les Dieux, à l'honneur de
s jeux se celebroient. Les Préteurs,
onsuls & les Proconsuls l'ont eu
n de certains cas; ensuite dans les
rs temps de la Republique, sont ve-
s Triumvirs & les Quartumvirs Mo-
es, dont on voit les noms sur beau-
de Medailles. Nous n'en dirons
avantage; c'en est déja trop pour
avans, & la brieveté de nos Jour-
ne nous permettroit pas d'en dire
ja-



jamais assez pour inst
point tourné leurs ét
M. Vaillant même se
nu qu'il n'écrivoit pas
de, & il y a des chos
point arrêté, parce qu
les écrits de ceux qui l'

Nous avions songé
Extrait le nom des Fa
lant a ajoutées à celles
tin; mais après les ave
avons trouvé qu'étant
Goltzius, c'étoit faire
le que de rebatire le
dans ses fastes; c'eût ét
Vaillant les eût publié
re fois. Nous nous co
tre icy une Medaille sin
son *Pompaia*. D'un côt
La tête du grand Pomp
augural. Au revers; C
NEPT. Un Vaisseau.
tres-rare en toutes faç
Pompée avec *Cn. Pomp*
vûe encore sur les Meda
partie du revers, dit M
de Pompée le pere, ca
Consul; le Vaisseau r
étoit Amiral, & comm
la côte, *Praf. clas. &*
comme on le voit dan

Le *Neor.* est aussi pour luy, par-
se faisoit appeller, Fils de Nep-
ette Medaille, qui appartient
ucault, est d'argent, & pese
chmes, c'est-à-dire le double des

ession du Livre de M. Vaillant
avure, sont d'une excellente beau-
n'auroit rien à souhaiter, si les
, au lieu d'être toutes ensemble à
chaque Volume, étoient, com-
luy avoit promis de les mettre,
à sa place dans le corps de l'Ou-
ainsi qu'on les a dans Ursinus; &
rimeur avoit eu plus de soin de
ction. L'on est toujours fâché de
Livres d'importance n'être pas
te la perfection où ils pourroient
ır-tout quand ce n'est que faute
de dépense de la part des Li-
à qui un Livre comme celuy-cy
fonds dont le revenu ne fait que
tous les jours. Tout ce qui a dé-
e l'Auteur y est fait avec beaucoup
& d'attention, les Tables même
osées de sorte, que la lecture peut
tres-utile.
aillant, à la fin de sa Preface, ap-
x curieux, que M. André Morel
crit d'Allemagne, qu'il avoit un
tout prêt sur les Medailles Con-

Ca-

Catalogus Bibliothecæ luculent[i]
Libris rarissimis instructæ, qu[i]
dum viveret vir summus Jo.
GRÆVIUS, Regis M. Britannia[e]
graphus; Politices, Historiar[um]
quentiæ in Academia Ultraje[ctina]
fessor, &c. Cujus auctio hab[ebitur in]
ædibus defuncti, ad diem...
ad Rhenum, ex Officina Guil[ielmi]
de Water, Academiæ Ty[pographi]
C'est-à-dire: *Catalogue de la B[ibliotheque]*
de feu M. Jean Georges Grævi[us]
riographe du Roy de la Grand[e Bretagne]
Professeur de Politique, d'Histoir[e]
loquence en l'Université d'Utrech[t]
vente se fera dans la Maison d[u]
le jour A Utrech[t]
Boutique de Guillaume Vand[e Water]
Imprimeur de l'Université. in
292.

LA Bibliotheque de M. Græ[vius]
fruit d'un long travail qu['il a em-]
ployé à la former pendan[t le]
cours de sa vie; c'est de ce tres[or]
puisé les belles connoissances & l[a]
de érudition, qui ont rendu son
lebre dans le monde, & luy on[t]
si l'on en croit l'Editeur de ce C[atalogue]
le premier rang dans la Repub[lique des]
Lettres.

onvient qu'il y a des Bibliotheques
mbreuses ; mais on pretend qu'il
trouve point qui soit plus remplie
es rares & curieux, ni mieux choi-
Grævius ne regardoit pas les Li-
mme un simple ornement pour
vanité ; mais il s'en servoit pour
plus sçavant & plus homme de
Sa Bibliotheque est composée de
Livres, qui sont les plus estimez
que Art ou Science ; il faisoit cher-
ns les Boutiques des Libraires ces
qui sont rares, ou qui ne se ren-
qu'en certains pays. Il avoit
un grand empressement d'acheter
avoient passé par les mains des
lettres, & sur quoi ils avoient
rs Remarques. Il en avoit de
, de Saumaise, de Scriverius,
elques autres Sçavans, qui pour
ins connus, ne sont peut-être
ins recommandables. Ce qui sert
eaucoup à rehausser le prix de
ibliotheque, sont les Notes en
nd nombre que M. Grævius a
la plupart de ses Livres, soit
éclaircissement des lieux obscurs
ciles, soit pour en porter son
t, soit pour indiquer les en-
qui lui ont paru les plus remar-

Le Livre necessaire pour les Comptables, Avocats, Notaires, Procureurs, Tresoriers ou Caissiers, & generalement à toutes sortes de conditions. Revû & corrigé de fortes erreurs d'impression, & augmenté de 340 Tarifs. Par le Sr. BARREME. A Paris chez la Veuve Macé, au bout du Pont-Neuf, au coin de la rue Dauphine, dans la maison du Sr. Barrême 1706. in 12. pagg. 448.

ON trouve dans ce Livre.

Les interêts des Billets de Monnoye pour plusieurs mois & jours dans un même Tarif.

Les Changes à tant pour cent, qui font les interêts des Financiers & Negocians à tel prix qu'ils puissent arriver.

Les Escomptes pour les profits d'avance de même.

Les Pensions, Rentes viageres, &c. pour telle quantité de mois & de jours qu'on souhaitera.

Les interêts aux deniers 20. 18. &c. à toutes sortes de deniers, pour plusieurs années, mois & jours, dans une page.

Les profits des Negocians & Marchands.

Les payemens des Monnoyes, à tel prix qu'elles puissent arriver.

c les Tarifs tres-commodes, où sans
appris la division, on trouvera tou-
sommes divisées.

contribution, les impositions, & les
emens au sol la livre, qui s'y sont
seule addition.

les rapports des deniers d'interêts
le prix du Change, à tant pour



il a donné le titre de *Prænotion*
ca, qui lui a attiré la Lettre d
ston. Cette Lettre est dattée
1702. selon le Calendrier des C
suscription en est tout-à-fait é
Papadopoli y est appellé Corru
Grece, Ministre de Satan, C
grand menteur, méprisable p
de Padouë, & Ennemi de
gion.

Tout ce que lui dit M. Hok
avoir ainsi captivé sa bienveilla
duit principalement à trois poi
aux nouvelles injures, aux acc
aux offres.

A l'égard des injures, on n
être jamais tant vû dans un
court. Je ne puis m'empêcher,
Hokston en un endroit, d'assu
le diable qui t'a engendré; tu
de ta Nation: Apostat de l'I
que, tu l'as abandonnée, afi
t'abandonnât &c. Il le traite
Latin insensé, de Prêtre sac
petit homme tres-ignorant, d
teur d'un Ouvrage extravagant
re des blasphêmes: il le no
ve de la Cour de Rome,

scandale extrême de sa Nation,
ourne du chemin de la Verité, &
npêche de recevoir *la lumiere qui*
que. Cette maniere d'écrire ne
gueres à un homme de Lettres;
esse doit regner dans tout ce qui
ses mains; & quelque passion qui
, il ne doit jamais sortir des bor-
l'honnêteté. Il faut rendre justice
lokston, il semble s'être souve-
cette Loy, aussi-tôt après l'avoir
lée; & dans son Ouvrage les fleu-
uivent immediatement les expres-
ossieres que nous venons de rap-
Si cette conduite ne fait pas admi-
jugement, on doit du moins la
édifiante: Plût à Dieu, dit-il,
s-cher frere, que vous eussiez en
la sagesse & l'intelligence, car
manquez pas de capacité. Quand
s Ouvrages, je suis charmé de leur
& de la grande érudition qui y
J'y découvre avec plaisir que
ez beaucoup d'esprit, beaucoup de
ion, &c.
use M. Papadopoli d'avoir corrom-
ses *Prenotions*, la foy de l'Eglise
& tâché de soumettre cette Eglise
nnie de l'Antechrist; d'avoir ca-
des hommes tres-sages, tres-saints,
s, *divinissimos*; d'avoir enfin éle-
'aux nuës *les Ennemis irreconciliables*

de la Grece, les Evangelistes de l'A
les Ministres du diable, en un mo
faites. Il ajoute à ces terribles ac
celle de quelque commerce avec
& dit que M. Papadopoli n'a
Livre au Cardinal d'Albano, que
le Diable luy avoit revelé que
nal seroit un jour Pape. M. P
se moque avec raison de cette
pensée, nous allons donner u
idée de la maniere dont il se just
quatre autres points. 1. Il a
corrompre la foy de l'Eglise gr
lon M. Hokston, en enseignant
Prenotions la doctrine de l'Egl
sur le Purgatoire, sur les Image
Jeûnes, sur la presence réelle,
riage, sur le nombre & sur l'ef
Sacremens ; en y pretendant p
necessité du pain azyme dans la
sur-tout en y faisant valoir le d
lagien de la Science moyenne
Auteur répond d'une maniere tre
en disant qu'il n'y a pas un seul
tout cela dans ses Prenotions,
cepte le Purgatoire & les Azyme
étonnant que son Adversaire ait
comme il a fait, sans sçavoir ce
tenoit ce Livre. M. Papadopol
pas au reste, qu'il n'ait autrefo
gné la *Science moyenne*. „ Je
„ même encore à present, aj

je suis ravi que les Heretiques ne
pprouvent pas. Ce dogme seul, op-
sé à la doctrine de Calvin, sans être
vorable à celle de Pelage, accorde
rfaitement la grace divine avec notre
berté. Je me suis toujours appliqué,
je m'appliqueray toujours sans relâ-
e à le faire connoître à tous les Grecs;
r il ne s'agit que de cela pour le leur
re embrasser. " Dans la suite de ce
urs, il observe qu'enseigner la Scien-
oyenne aux Grecs, c'est leur rendre
ien. Il la considere comme un grand
e commencé par les anciens Peres
s, continué par les Theologiens de la
e Nation, & tres-heureusement ache-
ar d'autres sçavans Hommes. Il as-
que les Grecs les plus éclairez aiment,
ent, défendent avec ardeur ce
e merveilleux; ,, Et sçavez-vous
urquoy, ô Hokston, continue-t-il?
st qu'ils voyent que quelque opposi-
n qu'il y ait entre l'autre sentiment
tholique & l'erreur de Calvin, la
ience moyenne est encore infiniment
us contraire à cette erreur. Avez-
us du moins une legere idée de ce
'on entend par cette Science? Si vous
vez ce que c'est, pourquoy appel-
-vous Pelagienne une doctrine qui
ttaque celle de Calvin qu'après avoir
omphé de l'*Heresie* de Pelage? &c. "

Pour ce qui eſt du Purgatoire,
dopoli dit qu'il a ſeulement m
les Grecs l'admettent auſſi-bie
Latins. A l'égard des Azymes
contenté d'enſeigner qu'il e
de s'en ſervir. Il fait voir q
autres points de Religion ſur l
Hokſton fonde ſes reproches,
penſent préciſément comme les
condamnent de même les op
Proteſtans. Si M. Hokſton ne
te pas de ce que Bellarmin &
ont écrit pour prouver la mê
il le renvoye au Livre que
Theſſalonique a fait depuis peu
Hereſies, aux réponſes de Je
triarche de Conſtantinople ad
Theologiens de Tubinge, aux
taires de Gabriel Severe ſur
mens, à l'Antirrethique de Sy
Livres de Coreſſius, aux Ou
Gregoire Protoſyncelle de Ch
renvoye même à ſon pretendu
rille Lucar, qui avant qu'il eû
corde, enſeignoit les mêmes
M. Hokſton a cru voir dans les
myſtagogiques. Il joint à tou
toritez celle de Doſithée Patriar
ruſalem, & celle de Calliniqu
che de Conſtantinople, & conſ
tablement à ſon Adverſaire de
les fers aux pieds & aux mains

heyer de lire cet endroit de sa Répon-
de peur que par desespoir il ne luy pren-
envie de se pendre à quelque arbre, ou
se precipiter dans le Bosphore. 2. M.
adopoli montre qu'il y a bien de la dif-
nce entre soumettre l'Eglise grecque au
e, & enseigner que cette Eglise y a tou-
s été & y est encore soumise, quelque
bre de revoltez qu'elle renferme. La
on de cela est qu'elle a reconnu dans
les temps, & que le gouvernement de
glise universelle est naturellement Mo-
chique, & que l'Evêque de Rome est le
mier des Patriarches. 3. Notre Auteur
ande qui sont les hommes *divins* qu'on
tend qu'il a traité indignement dans ses
notions. Il y a parlé des anciens Pe-
Grecs, mais c'est en les loüant, & en
portant fidellement leurs témoignages,
uadé que le Schisme cesseroit bien-tôt,
Grece vouloit se souvenir des instruc-
s que lui ont laissé ces grands maîtres.
a parlé aussi & fort differemment, de
mas & de Nil de Thessalonique, de
ece & de Cyrille d'Alexandrie, de Ce-
rius & de Philothée de Constantinople,
e quelques autres Schismatiques; mais
retend que M. Hokston lui-même & les
es Protestans, ne peuvent pas en par-
autrement que lui, attendu que ces
es soutiennent opiniatrément que le S.
rit ne *procede pas du* Pere & du Fils,
 doctri-

ne également condamnée par les Ca-
ues & par les pretendus Reformez.
plus loin, il assure que son Adver-
doit avoir plus d'aversion que luy
ces Personages *Tres saints*, *tres*
ela parce qu'ils sont d'accord avec l'E-
e Romaine sur le nombre des Sacremens,
l'Invocation des Saints, sur le culte des
nages, sur la presence réelle de Jesus-
hrist dans l'Eucharistie, & sur plusieurs
tres points tres-importans ; & qu'ils dé-
estent hautement les opinions des Protes-
ans par rapport à tous ces points. 4. M.
Papadopoli assure qu'il n'a loüé que tres-
mediocrement les Jesuites, quoy qu'il ai
toutes les raisons du monde de les com-
bler d'éloges. Il les honore, dit-il, com-
me ses maîtres, & il leur doit tout c
qui dans ses mœurs & dans ses Ouvrag
déplaît le plus à M. Hokston. Il ai
leur prudence, il estime leur sagesse;
attachement pour eux n'est pas tellem
l'effet de son inclination ou de sa re
noissance, qu'il ne soit aussi de l'in
qu'il prend au bien general de sa pat
est persuadé d'un côté que si les
ces ne repassent dans la Grece,
la Religion n'y refleurira ; & de l'
qu'il n'y a gueres que les Jesuites qu
en état d'y aller dresser la jeunesse
truire les hommes faits.
M. Hokston vers la fin de sa L

es assez obligeantes à notre Au-
vous ne parlez, luy dit-il, si vous
z, si vous ne flattez le Tyran,
d'avoir dans la misere où vous êtes
y vivre, on trouvera le moyen de
à vos besoins sans aucun danger
otre salut. Si vous veniez icy, &
ous y enseignassiez une doctrine
nt grecque, c'est-à-dire toute con-
celle que vous avez enseignée jus-
esent, vous recevriez des *Princes*
xes des appointemens dix fois plus
ue ceux que vous avez, & votre
on seroit bien-tôt satisfaite par le
des dignitez qu'on vous ménage-
Après ces belles offres, il le mena-
llement, jusqu'à luy insinuer qu'un
vengeur pourroit bien punir son au-
s'il resiste encore. M. Papadopoli
ent integre & intrepide, rejette les
& méprise les menaces de son Ad-
. Mettez bien soigneusement dans
reau, luy dit-il entr'autres choses,
terrible qui doit vous servir à châ-
n audace; qu'il y demeure pendant
avigation sur tout, de peur que l'air
ner n'y fasse venir de la roüille. En
nt je vivray tranquillement, & je
cheray d'autant plus fortement à
ccupations ordinaires, que je vois
s sont insupportables aux Hereti-
On a beau le menacer, ce ne
 sera

ſton, on ne peut pas nier q
trop vehement, & trop charg
& d'invectives. Son Ouvrage
une declamation qu'une Lettre.
lui-même qu'il écrit duremen
bien des gens le lui ont dit;
marque-t-il, chacun a ſa mani
me chacun a ſa phyſionomie
qui ne plaît point n'eſt pas pou
damnable, il ne faut pas s'a
le vin de Candie ait jamais
ſe d'un vin éventé, ni croire
val vigoureux puiſſe être au
qu'une jument accoutumée à
bagage. Il tâche enſuite de juſti
thode par de grands exemples
eſt aſſez pure, & l'on ſent pa
a puiſé ſon langage dans les me
teurs Latins.

LE Public reçoit, en même temps, & de la même main, une nouvelle Edition des Oeuvres de S. Jerôme, & une Histoire exacte de sa vie. Ce qui a animé le Pere Martianay dans cette derniere entreprise „ a été, dit-il, la froideur de „ nos Historiens nouveaux, qui après avoir „ écrit tant de Vies des autres Docteurs „ de l'Eglise, n'ont pas daigné se souvenir „ de S. Jerôme, c'est-à-dire d'un Pere qui „ ne cede à pas un autre en sainteté, & „ qui les surpasse tous en science & en „ doctrine : une preference si generale & „ si absoluë ne laisse pas douter que le re„ cit des actions de ce Saint, comme ajou„ te l'Auteur dans la Preface, n'interesse „ toute l'Eglise & tous les Etats.

L'Ouvrage est divisé en dix Livres. Le premier nous apprend ce qu'a fait S. Jerôme depuis sa naissance, jusqu'à son voyage en Orient. D'abord on y remarque qu'il naquit à Stridon ville peu connuë de la Pannonie, & dont le peuple étoit grossier & barbare. On oppose à cette barbarie la politesse & la noble éducation de S. Jerôme, pour faire connoître qu'il a tout tiré de son propre fonds, & qu'il ne doit rien à sa patrie.

Il est né dans le quatriéme siecle, sous l'Empire du grand Constantin, l'an 331 de l'Ere chretienne. *Plusieurs* prétendent que c'est

c'eſt ſous Conſtance, mais la Chro
S. Proſper, contemporain de S.
rapporte ſa naiſſance au temps de
tin; & ce qui le perſuade davanta
vant notre Auteur, eſt la maniere
Jerôme parle à S. Auguſtin dans
tre 64. ,, Souvenez-vous, dit-il,
,, êtes jeune, & que je ſuis vieu
,, m'appellez point au combat
,, champ des Ecritures. J'ay fait m
,, j'ay payé de ma perſonne, c'e
,, preſentement à venir ſur les ra
,, moi à me repoſer. " Il lui dit
même choſe ſur la fin de l'Epître 65.
,, mon tres-cher ami, que je cheri
,, mon fils, & que je pourrois rega
,, du côté de l'âge; mais que vôt
,, me fait regarder & reſpecter con
,, pere. Si S. Jerôme, remarque
,, n'eût été beaucoup plus vieux
,, guſtin, il n'auroit pû le regard
,, ſon fils du côté de l'âge. Pour
,, qu'on luy donne d'années au de
,, Auguſtin, il ſe trouvera, en c
,, leur âge & le jour de leur naiſſan

rammaire, l'Arithmetique, la Geo-
e, l'Astronomie, la Philosophie &
quence. Il y reçut aussi le Baptême
le Pontificat de Libere. Ensuite pour
rfectionner dans les belles Lettres &
les Sciences, il passa en France, où
avoit alors beaucoup de saints Evê-
& d'habiles gens. On n'a rien ou-
en cet endroit de ce qui regarde le
des Gaules. L'Histoire qu'on y fait
Sçavans d'Aquitaine, merite qu'on la
ans la source.
e second Livre contient l'Histoire de
raite de S. Jerôme dans la Palestine,
u sejour qu'il fit dans le desert de Sy-
On nous dit qu'il étudia d'abord les
tures sous Apollinaire de Laodicée,
enseignoit alors publiquement dans la
de Antioche, & qui n'étoit pas enco-
onnu pour Heresiarque; on parle en-
de quelques Ouvrages que S. Jerôme
posa, & des Lettres qu'il écrivit à ses
, de ses tentations & de ses victoires;
persecutions qu'il souffrit de la part
trois partis qui divisoient alors l'Eglise
tioche. Enfin, on rapporte ses Let-
au Pape Damase, & à Marc Prêtre
alcide, dans lesquelles on trouve l'His-
du Schisme de l'Eglise d'Antioche, &
coup de choses curieuses touchant la
& la Theologie des Anciens sur le
ere de la *Trinité*.

Le

yeur respectueuse pour le M
Autels; son voyage à Jerusa
duité à l'étude de la Lang
sous les plus habiles Docteur
qu'il fit pour acquerir la co
saintes Ecritures. De là on
à Constantinople, où il étud
gie & le Nouveau Testamen
goire de Nazianze, alors A
cette Ville, & le plus fam
Grecs pour la Theologie &
quence. Ce fut en ce temp
me traduisit la Chronique d'
sarée, & dédia sa traduction
amis, Vincent & Galien.
tianay donne icy une idée de
nique d'Eusebe, de la mani
traduite d'abord par S. Jerôn
qu'elle a eu depuis que les

ction, eſt infiniment loüée par le
tianay,
s que S. Jerôme eut étudié trois ans
Gregoire de Nazianze, il partit de
ntinople pour aller au Concile que
Damaſe avoit convoqué: c'eſt icy
mence le quatriéme Livre, qui
end l'Hiſtoire de ſon retour à Ro-
tout ce qu'il fit dans cette capitale
nde. Nous pouvons dire que S. Je-
aroît en cet endroit comme ſur le
de ſa gloire; c'eſt là qu'il devint
e de toute l'Egliſe, l'Interprete des
ſacrez, le Docteur du Pape même,
cteur des Dames Romaines les plus
s; & le plus redoutable ennemi des
ques. On fait une Hiſtoire exacte
grands évenemens, & on rapporte
traits de Lettres qu'il écrivit pen-
ut ce temps juſques à ce qu'il fut

tianay parle des Ouvrages que
composa dans son Monastere de
où il employa tout son loisir à
pour l'utilité de l'Eglise. C'
dans ce cinquiéme Livre qu'il e
la discipline des Monasteres de s
le. Les Superieures des Maisons
ses peuvent sur-tout profiter de
de ce Chapitre, elles y trouvero
dele parfait de leurs devoirs.

Dans le sixiéme Livre, no
traite à fond des versions que S.
faites, & de ses Commentaires
ture. Il n'y oublie rien de c
contribuer à nous faire connoîtr
cultez de l'entreprise, & le me
cès. Il prend même de là o
nous donner en François des Pr
S. Jerôme mit à la tête de ses tr
& l'on peut dire à la loüang
Martianay, qu'après le soin qu'il
né sur cela, il ne sera plus per
sonne d'ignorer en quoy consiste
de S. Jerôme & ses Commentai
parlé aussi en cet endroit des d
composez contre Jovinien, l'E
Chretiens; de ce que fit Pamma
en supprimer les exemplaires d

sieurs pretendoient que S. Jerôme
mnoit le mariage & relevoit trop le
. Enfin, on rapporte les Lettres
contre Vigilance en faveur du culte
eliques & de la continence des Clercs.
ôme refute ces deux Heretiques avec
ce ordinaire, & il ne se met pas fort
ine de ménager dans son stile deux
nis declarez de l'Eglise.
Pere Martianay nous donne une gran-
ée des occupations de S. Jerôme, en
mençant ainsi le septiéme Livre de son
ire : „ Le titre de Docteur de l'E-
se n'a jamais été donné à pas un au-
Pere plus justement qu'à S. Jerôme ;
si l'on fait reflexion sur tant de beaux
vrages qu'il a composez dans sa re-
ite de Bethleem, & sur l'estime que
te l'Eglise en témoignoit par des con-
tations journalieres, l'on se persua-
a d'abord que le quatriéme siecle n'a-
it rien de comparable à S. Jerôme,
parmi les Grecs, ni parmi les La-
s. En effet, ses Ecrits sont les plus
ctes & les plus éloquens de tous ceux
e nous ont donné les Auteurs Eccle-
stiques ; & jamais personne entre les
êques & les Docteurs n'a été consulté
tant de differentes matieres que no-
saint Docteur. Les personnes de la
miere qualité de l'un & de l'autre se-
n'avoient pas plûtôt pensé à vivre
„ se-

„ conformement ... des gens de C
„ ves des nobles & des plus illustres familles d
„ filles des plus illustres familles d
„ pire lui demandoient sans cess
„ gles de perfection ; les person
„ riées des preceptes pour l'éduc
„ enfans ; les penitens des remed
„ playes, & les justes des moye
„ motifs de perseverance dans le
„ la grace. S'élevoit-il quelqu
„ Heresie dans les Provinces &
„ me même, aussi-tôt les Pré
„ Fideles en donnoient avis à
„ & le prioient d'empêcher
„ ne fit du progrès & ne cor
„ les simples la pureté de la f
„ grand Docteur a été dans
„ siecle l'Oracle de toute l'E
„ me un nouveau Salomon a
„ sulté des plus sages hom

ion fut portée entre deux
s, sans prendre parti pour
l'autre. Il fait profession
point se porter pour Juge,
de rapporter les faits com-
uvez dans les sources. Du
laisse le jugement aux Lec-
ieu la condamnation de Ru-
mort en Sicile separé de la
lu Pape Anastase, mais non
vêque Chromace ami de S.

ur commence le neuviéme
oge funebre de trois Illustres
ines disciples de S. Jerôme.
oit des plus édifians de cette
mme on a mis tout de suite
es saintes Fabiole, Paule &
fait aussi suivre dans le mê-
lispute entre S. Jerôme & S.
sorte que sur ce qu'en rap-
Auteur, on peut sçavoir à
e, le progrès & la conclusion
pute entre deux saints Doc-
x des plus grands Hommes
ait eu depuis son établisse-
veut point qu'on panche plus
e pour l'autre, afin d'être é-
conduite, bien differente de
eurs d'aujourd'huy, qui ne se
point ce qu'ils ont dit les uns
utres; au lieu que S. Jerôme
&

& S. Augustin n'ont jamais
amis qu'après leurs contesta
le chapitre cinquiéme de ce
le Pere Martianay rapporte l
S. Jerôme écrivit à Theophi
dric, où sur le faux rapport
le, il parle mal de S. Jean C
sur quoi notre Auteur le just
heur de la surprise par la dr
intentions. Le reste de ce Li
tion des Lettres que S. Jerô
plusieurs Dames des Gaules;
contre les Pelagiens, de la m
machius, de la destruction de
de Bethleem par les Heretiq
tus d'Eustochium & de la je
niece.

Le dernier Livre est empl
faire connoître le temps de la
Jerôme, arrivée en l'année
avoir vécu quatre-vingt-six ans
On nous apprend en même
honneurs qui luy ont été ren
mort, le caractere naturel de
la pureté inviolable de sa do
maniere precise & exacte don
pliqué sur toutes les matieres
On remarque que ses ennemis
sé d'avoir eu l'humeur un peu
mais que s'il apporta ces dis
naissant, il sçut les vaincre p
efforts sur lui-même. On

St. Augustin ne lui a jamais rien reproché de semblable dans le temps même de leurs disputes ; & qu'enfin le témoignage de ce grand Docteur, les éloges de plusieurs Papes, & l'estime universelle de l'Eglise, dédommagent bien la reputation de S. Jerôme, de ce que voudroit lui faire perdre la delicatesse de quelques Critiques.

Geographie Historique, ou Description de l'Univers, contenant la situation, l'étenduë, les limites, la qualité, &c. de ses principales parties. Avec les établissemens des Empires, Royaumes, & autres Etats. Leurs Gouvernemens tant anciens que modernes, les noms qu'avoient autrefois leurs Habitans, & ceux qu'ils ont aujourd'hui; de même que la Religion, les mœurs, & les richesses de chaque Nation; les Hommes illustres, les Batailles, & les évenemens les plus remarquables; la Genealogie abregée des Empereurs, Rois, & autres Potentats du monde, & l'origine de plusieurs Maisons considerables de l'Europe. Par M. DE LA FOREST DE BOURGON. *Tome II. Qui comprend la Pologne, les Isles Britanniques, la Scandinavie, la Moscovie, les Espagnes, l'Italie & la Turquie en Europe, avec leurs dépendances.* A Paris chez Pierre Witte, à l'Ange Gardien, rue S. Jacques, au dessus de la rue des Mathurins. 1706. in 8. pag. 668.

& cela parce qu'ils sont d'accord ave
glise Romaine sur le nombre des Sacre
sur l'Invocation des Saints, sur le cu
Images, sur la presence réelle de
Christ dans l'Eucharistie, & sur pl
autres points tres-importans ; & qu'
testent hautement les opinions des I
tans par rapport à tous ces points.
Papadopoli assure qu'il n'a loüé que
mediocrement les Jesuites, quoy qu
toutes les raisons du monde de les
bler d'éloges. Il les honore, dit-il,
me ses maîtres, & il leur doit to
qui dans ses mœurs & dans ses Ou
déplait le plus à M. Hokston. Il
leur prudence, il estime leur sagess
attachement pour eux n'est pas tell
l'effet de son inclination ou de sa
noissance, qu'il ne soit aussi de l'i
qu'il prend au bien general de sa pa

assez obligeantes à notre Au-
is ne parlez, luy dit-il, si vous
si vous ne flattez le Tyran,
oir dans la misere où vous êtes
vre, on trouvera le moyen de
vos besoins sans aucun danger
salut. Si vous veniez icy, &
y enseignassiez une doctrine
recque, c'est-à-dire toute con-
le que vous avez enseignée jus-
t, vous recevriez des *Princes*
des appointemens dix fois plus
ceux que vous avez, & votre
seroit bien-tôt satisfaite par le
s dignitez qu'on vous ménage-
s ces belles offres, il le mena-
ent, jusqu'à luy insinuer qu'un
ur pourroit bien punir son au-
resiste encore. M. Papadopoli
integre & intrepide, rejette les
méprise les menaces de son Ad-
Mettez bien soigneusement dans
, luy dit-il entr'autres choses,
ble qui doit vous servir à cha-
ndace; qu'il y demeure pendant
gation sur tout, de peur que l'air
n'y fasse venir de la roüille. En
je vivray tranquillement, & je
ay d'autant plus fortement à
ations ordinaires, que je vois
nt insupportables aux Hereti-
a beau le menacer, ce ne
 sera

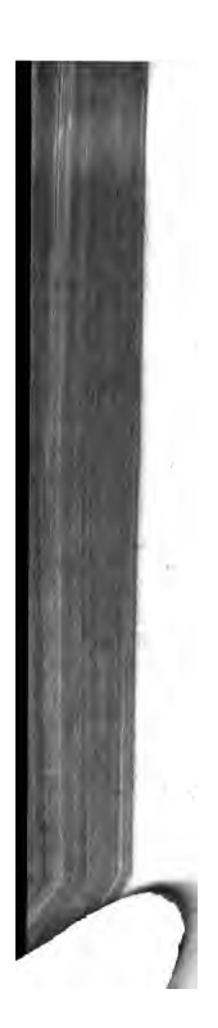
ral des Bâtimens, Jardins,
tures de France, Vice-Protec
démie Royale de Peinture, &
A Paris chez l'Auteur, rue
près de la rue de la Chaize
S. Germain ; chez Nicol
rue S. Jacques, à la Victoi
cademie Royale de Peintu
Louvre. 1706. Brochure in

L'Auteur de ce Livre
Mademoiselle le Hay
sous le nom de Made
ron, par ses talents pour la
pour la Poësie, & par un
pour tout ce qui dépend de
l'esprit, & de la richesse de
Elle a gravé elle-même ces d
tes d'après les Desseins de R
les offrir aux études des Con
former en eux les veritables
sein. Sa vûe a été que les p
étant par rapport à l'esprit
par rapport à des vases,
odeurs qu'on y met, il étoi
de importance, de bien co
d'accoûtumer les yeux & le
ce que la nature corrigée &
les soins de l'Art, peut
achevé. Comme les Têtes
cueil est composé, sont à

leur naturelle, la beauté des con-
ne peut manquer d'être sensible,
ar consequent d'un aussi grand usage
ceux qui s'attachent à la Peinture,
é fera de plaisir à quiconque les re-
ra. Mademoiselle le Hay finit sa
ce qui est écrite avec une simplicité
e de noblesse, par un engagement
le prend avec le Public, de conti-
ce travail, si ce premier essay luy
. Le succès qui n'en sçauroit être
ur, nous apprend ce que nous de-
esperer. Tout y est dessiné d'un
d goût, c'est la maniere même de
aël; aussi le trait en a été pris
ue par-tout sur les propres origi-
. On lit à la fin de l'Avertisse-
, & nous devons l'apprendre au
ic, qu'on trouvera chez l'Auteur
les Têtes qui composent la suite
et Ouvrage, comme aussi les pieds
s mains gravées d'après Raphaël,
d'autres Ouvrages de même na-

dies spirituelles contre les vanitez du
nde, tirées de l'Imitation de J-Jus-
rist, pleines d'une tres-bonne Morale.
ediées à Monseigneur le Duc de Bour-
gne, chantées en sa presence, & celle
Madame la Duchesse de Bourgogne:

 avec



avec l'Epître dedicatoire.
François. Par M. POUR
tre & Sacristain de Messieur
de saint Benoît. A Paris
ve de Louïs Vaugon,
chette, vis-à-vis l'Ange,
pagg. 10.



XXXI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy 9. Août M. DCCVI.

L'Art de decrier ce qu'on n'entend point : ou, le Medecin Musicien. Exposition de la mauvaise foy d'un Extrait du JOURNAL DE PARIS. A Bruxelles chez François Foppens. 1706. in 12. pagg. 46.

AU seul titre de ce Livret, quelques personnes pourront demander d'abord, d'où vient notre empressement à le publier. Mais il sera aisé de pénétrer nos raisons, après avoir examiné la Piece, avec ce qu'elle nous donnera occasion d'expliquer.

Dans le quatorziéme Journal de cette année, p. 348. nous avions inseré l'Extrait de trois petits Volumes intitulez, *Comparaison de la Musique Italienne, & de la Musi-*

avec l'Epitre dedicatoire. Le tout en Ve
François. Par M. POURADIER, *Pr*
tre & Sacristain de Messieurs les Chanoin
de saint Benoît. A Paris chez la Ve
ve de Louïs Vaugon, rue de la H
chette, vis-à-vis l'Ange. 1705. in
pagg. 10.



XXXI

XXXI.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy 9. Août M. DCCVI.

L'Art de decrier ce qu'on n'entend point : ou, le Medecin Musicien. Exposition de la mauvaise foy d'un Extrait du JOURNAL DE PARIS. A Bruxelles chez François Foppens. 1706. in 12. pagg. 46.

AU seul titre de ce Livret, quelques personnes pourront demander d'abord, d'où vient nôtre empressement à le publier. Mais il sera aisé de pénétrer nos raisons, après avoir examiné la Piece, avec ce qu'elle nous donnera occasion d'expliquer.

Dans le quatorziéme Journal de cette année, p. 348. nous avions inseré l'Extrait de trois petits Volumes intitulez, *Comparaison de la Musique Italienne, & de la Musi-*

que Françoise. Quoy qu'ils fusse
nez sans nom d'Auteur, & que
Anonyme eût paru ne vouloir p
connoître l'Ouvrage; en secret
cherissoit pas moins. *Ces Ouvrag*
dit il, *été annoncez avantageuse*
les Memoires de Trevoux. Le J
Paris lui a semblé moins favor
le soûtient infidelle: C'est le su
nouvel Écrit.

D'abord il y avoue, *que les*
Journal l'ont percé jusqu'au fond
& qu'il veut bien y paroître se
avoir la bienseance de cet air dou
nous devons à la colere de m
Dans la suite, il semble dire
lent de railler du Journaliste
chagriné: mais on voit bien q
qu'un tour d'ironie; & le styl
sa piece justifie assez la sincer
premier aveu. Au milieu de so
il affecte de montrer assez d'é
ne s'en prendre qu'au seul Auteu
trait, & il a la discretion de
qu'il ne croit pas ses Confreres

le fait Auteur d'un autre Extrait qui pa-
t dans le XLIII. Journal de 1705. quoy
'en même temps il ne dissimule pas que
. Andry le nioit fort. *J'avoue*, dit notre
onyme, *que j'avois un peu manqué de*
ect à la dignité du Journaliste; je n'avois
trouvé son style au dessus de la Critique, &
ois ri de sa complaisance & de son attache-
nt pour Messieurs Perrault & R... Veut-on,
ntinue-t-il, *qu'un Journaliste soit insensi-*
, & ne donne rien à une colere recente & le-
ime, & à une liaison ancienne & flateuse?
près avoir imputé ce motif à M. Andry,
encore la fin qu'il lui prête. *Il est*
ble, ajoute-t-il, *que son but dans ce Li-*
est d'éloigner la curiosité publique, de
que ceux qui liroient l'Ouvrage, n'y
ssent en même temps la maniere dont le
mier Extrait de M. Andry s'y trouvoit
vé.

De ces preambules, pour venir mainte-
nt au corps de la Piece; il y accuse pre-
rement M. Andry d'avoir obmis le
int, *dont les Journalistes ont fait jusques*
le capital de leurs Extraits, puis qu'il n'a
dit un seul mot ni du dessein, ni des Sys-
mes, ni des preuves, ni des objections, ni
du fond de la matiere. Il l'accuse de
anquer de justesse, avançant entr'autres
hoses, que *c'est le premier homme du monde*
ur prendre l'objection pour la solution. Au
anque de justesse, il veut que se mêle

luy, ou un Journaliste est le contr
honnête homme : & *je diray nuême*
Andry, conclut-il enſuite. *C'eſt*
qu'il ne ſçache rien, & *qu'il ait un*
droiture, qui outre l'infamie de ce
che ſa juſteſſe d'eſprit, s'il en a. P
geant auſſi-tôt *ce ton*, dont il pre
M. Andry pourroit *turlupiner e*
ajoute que *pour chanter ſes loüanges*
tre air, il les partageroit en quatre
bonne foy, ſa bonté, ſon éruditio
maniere de railler. Sur quoy, ſa
icy tous les raiſonnemens & tout
preſſions de notre Anonyme par
chacun de ces quatre points; nous
tenterons d'emprunter une period
laquelle il ſemble avoir voulu ren
portrait de M. Andry. *Ayant pr*
jours dit-il, *deſſein de faire rire aux*
Livres nouveaux, tout ſon talent n
raſſembler & *à lier avec un gra*
bouffonerie divers paſſages ſeparez,
preſenter en Turlupin fort expert dan
ridicule, qui ceſſe dès qu'on les rem
place.

Au reſte, comme l'Anonyme
a bien ſenti qu'il ne ſeroit jan
mis d'accuſer ainſi, ſans prouve
allegations ſi injurieuſes il joint u
de Factum à deux colomnes, d

mot l'Extrait qu'il accuse,
ient les preuves des accusa-
quoy nous sommes obligez
la lecture même de la Pie-
l, sur ces sortes de contes-
en croit les parties interes-
de plus, ou de moins, ap-
s changemens; il y faut peser
s, les tours, les paroles,
virgules; il y faut presque
me; le ton ne seroit pas à
peu: dans une guerre d'E-
ne paroit innocent, comme
re impuni. Dans celle-cy
quoy que nous pussions di-
a justification de l'accusé,
sfaction de l'accusateur; nous
pects, ou de partialité pour
eri, ou de timidité à l'égard
envenimé.
onsideration nous rendroit
spects: c'est que malgré les
ne l'Anonyme a faites d'a-
quer que le seul M. Andry,
a suite ne pas trop ménager
entiere: il en parle comme
où tous les emplois sont bien
que *le Medecin y juge un Mu-*
me plus loin: *Après l'escapa-*
xtrait, dont je demanday jus-
, dit-il encore, *M. Andry*
on égard: ainsi le Tribunal du

Journal de Paris, instruit des
pas souffrir qu'il fut aussi-tôt m
ces reproches sur le passé, l'A
à des leçons pour l'avenir. I
autres Journalistes *obligent M.*
tre son nom au bas de tous les
fera : Encore ne lui est-ce p
seroit-il pas à souhaiter, pours
sans declarer neanmoins son
me, *ne seroit-il pas à souhaite*
les Journaux, où plusieurs ge
ceux qui sont le moins soupçon
Andrys, souscrivissent pourta
l'Extrait; ils en seroient encore p
plus retenus. Enfin, pour n
en un seul mot toutes nos c
nous ramene au grand nom
mun des Livres, dont il semb
pre caractere de tout Jour
ces reproches & ces avis,
que nous pussions prendre,
magineroit peut-être que n
ou avec trop de ressentiment
avec trop de reconnoissance
seils. C'est pourquoy reme
decision à la liberté & à l'éq
il ne nous reste plus qu'à rap
principes, qui peuvent n'êt
pour cette decision.

Car à parler naturellement,
muns que soient devenus les
n'est pas si commun de sçav

ſt qu'un bon Journal; & l'on diroit vo-
s qu'il eſt auſſi rare de rencontrer des
nes, qui ſçachent preciſément les de
les Journaliſtes, que de trouver des
liſtes, qui les rempliſſent parfaitement.
ſçait bien en general, que leur de-
ſt de faire connoître ce qui s'impri-
nais en particulier comment le faire?
ſur quoy naiſſent bien des queſtions
ciles à decider. Eſt-ce aſſez, par
le, d'afficher le titre des Ouvrages,
om des Auteurs, quand les Auteurs
uvrent, ou quand la mort ne laiſ-
us rien à menager, on peut ne plus
er les voiles ſous leſquels ils s'étoient
? Eſt-ce aſſez de marquer la forme
ume, la quantité des pages, la dat-
'impreſſion, la demeure de l'Impri-
, le nombre des Editions: & de re-
er ſur tous ces articles les adreſſes &
poſitions quelquefois importantes ou
ſes pour l'Hiſtoire litteraire? Ce ne
au plus faire connoître un Livre que
dehors, & qu'à la façon d'un Bi-
equaire ſans aucun fond de ſcience.
oit-on pas aller plus avant? ne doit-
s expliquer le g nre & l'étendue de la
e, ſpecifier l'ordre & la methode de
age, indiquer les nouveautez & les
aritez des differentes parties, & faire
le goût & le ſtyle de chaque Ecrivain?
ette eſpece d'Analyſe ou d'*Extrait* ne
de-

devroit-on pas même ajouter
niere de jugement ? Le mond
d'un Journaliste que de vague
de chapitres, & comme des T
& seches ? Et le Public, pour
vaillons, seroit-il content si n
laissoient dans l'incertitude de
valoir un Livre, sur lequel
Journaux qu'à dessein ou de
dépense de l'achat, ou de s'
temps de la lecture ? Que si p
cette attente, le Journal doit
mer quelque sorte de jugemens
former ces jugemens ? Convi
plaudir à toutes les productio
chaque Auteur s'y applaudit à
& de s'en rendre le Panegyris
Pere commun ? Convient-il au
s'ériger en Censeur public, &
les travaux des Sçavans à la cr
ser pour trop flatteur ? D'aille
le chef-d'œuvre sans la moin
Ou, quel est *le Livre qui n'ait*
Et faudra-t-il donc ou ne jamai
quelque restriction, ou ne jama

l, où l'on s'arrogeroit une Jurisdiction
aine sur ce que leur Republique a de
ecieux ; leur renommée & leur amour
? Ne hesitons point à l'avouer. Pla-
e les Lecteurs qui s'attendent qu'on
& les Auteurs qui pretendent qu'on
un Journaliste ne sçait pas trop le
arti qu'il doit prendre.
peut à la verité s'être établi des ma-
: on voit certains Livres dont le
al paroît si excellent, que ce seroit
ité d'y vouloir découvrir quelque dé-
on voit aussi certains autres Livres,
mauvais est si dominant, que ce se-
ulation d'y aller rechercher quelques
z : quand ils se trouvent ainsi, on
'être permis la decision & s'être ar-
ntre les plaintes : hors ces cas-là, on
'être fait un principe de ne point ju-
y-même, & de mettre plutôt le Pu-
 état de juger : cependant la sages-
principe n'ôte rien à la difficulté de
ution. On peut encore se dire que dans
tûe, on doit à l'égard du fond des Li-
ire simplement une deduction aussi ex-
ue le peut souffrir l'étendue fixée aux
aux, ou quelquefois rapporter des pas-
& des morceaux choisis exprès, tant
en qu'en mal ; & qu'à l'égard du sty-
 Ecrivains, on doit, le plus souvent
e peut, copier des phrases ou des traits
quables en l'un ou en l'autre genre.

On

sans defigurer comme sans embel
enfin on a beau, en prenant la
redire mille fois ces maximes si
& si prudentes, il n'en est pas m
cile ou de n'y manquer constan
rien, ou d'y plaire également en
Il faut en effet pour ce genre
stion, tant de talens, & tant d'a
D'abord il faut sans doute avo
toute passion & toute partialité, i
me s'être dépoüillé de son inter
nel & de son propre goût; qu
Mais quand on croiroit l'avoir
cun le croiroit-il de même? Les
les interêts sont si differents! Il fa
tant de justesse & d'exactitude, d
cernement & de précision. Tan
s'en piquent à faux! Qui peut
d'avoir toutes ces qualitez? Qu
flatter que personne ne les lui co

s & les plus graves, se sont fait
oint une conscience & une morale
ique usage? Ne diroit on pas que
ns sont en droit, ou du moins en
de substituer l'esprit à la verité?
de son ame, aux yeux de justes
rs, fût-on donc assuré de sa sin-
de son innocence; seroit-on assu-
les accusations? & ces accusa-
ussent-elles sans fondement; de-
ent-elles sans partisans & sans cou-

ns ces reflexions; & sans preten-
ous faire plaindre, ni nous faire
rassemblant comme sous un seul
il ce que nous éprouvons de diffi-
ce que nous pourrions meriter
nce: le degoût de passer sa vie à
iller que d'après autrui; l'ennui
le de tant de Livres; le regret de
moins pour en profiter, que pour
; la fatigue de reduire en deux ou
illets le fond d'un travail de plu-
nées; la peine de concilier & l'ex-
avec la brieveté, & la varieté des
avec l'uniformité de la methode;
s de soûtenir l'agrément de tout
l malgré la secheresse de certains
douleur d'être obligez ou de bles-
licatesse des Auteurs, ou de trom-
nte du Public: rassemblant, dis-
ces penibles engagemens d'un Jour-
naliste,

nalifte, concluons qu'après tout, son
tal eft fans ceffe d'obferver fes regles d
mieux, & que fa reffource eft par
ce de demander grace fi jamais il
écarte.

Au furplus, nous engager à pourf
tous les procès que les differens Au
pourroient nous intenter, ce feroit
donner notre objet principal, & pecher
me contre notre premiere regle. Dan
querelles litteraires, autant que nou
plaudiffons aux recherches & aux co
dictions qui éclairciffent la verité;
defapprouvons nous les injures ou les
tifications qui n'intereffent que les pe
nes. Chargez de faire fimplement co
tre les Livres de toutes Nations & de
tes Sectes, nous avons fait profeffion
prendre aucun parti; & nous ne pren
pas même le notre: le Public eft le fe
ge fouverain, & fes jugemens feront
jours nos Oracles: s'il nous approuve
approbation nous eft trop glorieufe
nous condamne, nous y foufcrivons
prefent, n'ayant garde de nous croi
faillibles; & fa condamnation fera c
nement d'un tout autre poids que ne
roient nos retractations. Ce font
de declarations que nous fommes bl
fes de faire icy; foit par rapport à l
ce dont nous avons parlé d'abord, foit
coup plus encore par rapport aux di

es, qui auroient pû jusqu'à present, i pouroient dans la suite s'élever con- ous. Il nous a paru à propos d'ex- une fois nos principes, & de deman- n consequence, qu'une exposition si uë & si solemnelle nous tienne lieu nais ou d'une espece d'amende hono- , quand nous aurons manqué ; ou apologie universelle, si l'on nous ca- nie.

..tiæ æquissimi Decreti Alexandri VIII. M. adversùs propositiones XXXI. in eo natas, divinis utriusque Testamenti culis, sacerrimis Conciliorum sanc- nibus, veterum Patrum Chirographis, igatioris Theologiæ calculis, ac eru- onis humanæ monumentis obsigna- Operâ ac studio ANTONII MA- BONUCCI, Societatis Jesu. C'est- ire : *Défense du Decret d'Alexandre II. Par le Pere* Bonucci, *Jesuite.* A me, de l'Imprimerie de Bernabo. 1704. 4. pagg. 208.

E Decret du Pape Alexandre VIII. dont le Pere Bonucci prend ici la dé- fense, a eu le sort ordinaire des Loix us salutaires. Ceux pour qui il avoit palement été fait, ont cherché avec s de soin à en éluder la force, soit pliquant ce Decret d'une maniere con- forme

forme à leurs prejugez, soit en p
que le Pape prevenu par leurs A
n'avoit pas envisagé les choses d
té. Ces mécontens ayant publi
divers Libelles, notre Auteur
feroit bien d'employer une parti
temps à les refuter. Il regarde
entreprendre comme un juste co
avant que d'entrer dans le champ
le, il délibere sur le choix des a
laisse, dit-il, les plus brillantes
défenseurs de la Religion & du
& à l'exemple de David, il ne
que de cinq cailloux, mais de c
dont un seul est capable de re
Geant le plus audacieux.

Ces cinq cailloux, comme il
prend lui-même, sont cinq esp
gumens tirez de l'Ecriture Sainte
ciles, des S.S. Peres, des Theolog
la raison.

Il rapporte tout au long le D
lexandre VIII. Cet Acte est
7. Decembre 1690. On y lit 3
tions qui y sont condamnées com
raires, scandaleuses, schismati
pectivement heretiques, &c. L
nucci les explique les unes après
& fait voir par les cinq especes d
dont on vient de parler, & qu'il
gue pas toujours exactement le
autres, que ces propositions son

& qu'elles meritent les quali-
e le Pape y a attachées.
ième de ces propositions regar-
bilité, & est conçue en ces ter-
*n'est pas permis de suivre l'opinion
plus probable, même entre les pro-
on licet sequi opinionem vel inter
probabilissimam.* L'Auteur obser-
t contre la prudence de quitter
pour donner dans les extrémitez.
u'ont fait & ceux qui ont sou-
proposition condamnée par Ale-
III. & ceux qui ont avancé
n principe certain, cette autre
n reprouvée par Innocent XI.
*ons toujours prudemment lors que
mes appuyez sur une probabilité,
ince qu'elle soit. Generatim dum
te sive intrinseca sive extrinseca,
is tenui.... confisi, aliquid agimus,
udenter agimus.* Voila les deux
z; la maxime qui tient le milieu,
re Auteur, & selon le Pere Thir-
lés son General, c'est celle qui
'on peut suivre l'opinion qui est
probable du moins entre les pro-
& que pour agir en sureté de
e, il n'est pas toujours necessai-
ir une connoissance évidente de
. Ceux qui ne sont point de ce
t-là objectent que Jesus-Christ a
suis la Verité, & qu'il n'a pas dit,

Je

Je suis la probabilité. On
grande objection, avec le
Esparza, que J. C. n'a pa
Je suis la foy, Je suis l'é
vra-t-il de là que pour a
Christ, il ne faudra agir
ni par les connoissances
qu'on en aura ? En un mot
vent la plus grande probabi
vent que parce qu'il y a tre
rence que la verité y est. Il
core que tout le monde peu
veritez morales ; d'où ils
c'est donc toujours à la pr
faut s'en tenir. Le Pere Bo
vient pas que la verité soit si
avec certitude dans la Morale,
des decisions des meilleurs
même point en est une pr
ayant avancé dans sa Note
chap. *Ne innitaris*, qu'un
avoir une certitude morale
honnête, „ Que le Seign
„ luy écrivit Caramuel en le
„ fasse la grace de nous don
„ me de pareilles certitudes.
„ fait jusqu'à present qui le
„ tant de gloire que ce Livre
„ cureroit ; l'Eglise lui aur
„ ment une obligation infinie.
a répondu la même chose à V
La sixiéme proposition con

la grace suffisante nous est plus
u'elle ne nous est utile, & que
quent nous aurions raison de fai-
riere : *Seigneur, delivrez-nous de
suffisante. A gratia sufficienti libe-
omine.* On ne connoit pas trop
rs des anciennes Litanies qui se
aux Processions, observe le P. Bo-
ais voicy de quoy en commencer
elle fort extraordinaire, dont l'Au-
ous est pas inconnu. *Seigneur, de-
s de la grace suffisante!* C'est com-
disoit : „ Seigneur, délivrez-
u secours necessaire pour les Actes
rels, délivrez-nous du fondement
l'édifice spirituel, du premier
dont tous les bons mouvemens
me dépendent : Délivrez-nous
bien-fait singulier qui sans cesse
ait sentir que vous nous gouver-
n Pere ! „ Il est bien vray, con-
tre Auteur, que la grace pure-
ffisante n'est jamais suivre de l'ef-
ls cela vient de la resistance du
bitre, & non pas de la grace
elle-même est un don parfait &
llent. Il souhaite que le Docteur
is dans ses Theses la nouvelle
on, *ne la chante pas à present
dans la compagnie des damnez, qui
s gemissemens & les execrations se
non pas de la grace comme si elle*
leur

leur avoit manqué , mais
l'avoir reçuë en vain.

La 19. proposition est ,
faire toute sa vie penitence
ginel. Quel seroit donc ,
teur, le sort des Enfans q
si-tôt après le Batême ?
fet de ce Sacrement ? Que
auroit-il entre le peché o
ché actuel ? La penitence
tractation : peut-on retrac
volonté d'un autre ? On le
ceux qui enseignoient la p
damnée : n'arrive-t-il pas
que nous retractons ce qu
me à qui nous avions do
curation ? Mais cette compa
juste ; en donnant une Proc
sent positivement à ce q
cureur : ainsi la retractati
lieu. Il n'en est pas ainsi
garde le peché d'Adam ; c
l'avoit constitué son Procu
beïr à Dieu ? Qui de nous
consenti à sa desobeïssance ?
au reste le mot de penitenc
gnification plus generale ,
suit dire seulement , que l
dam merite d'être detesté ,
me & en qualité d'action cr
à cause de ses suites , &
concupiscence qui nous d

t si dangereux pour les biens sen-
en ce cas-là, il faudroit raisonner
trement. Mais, comme l'observe
Bonucci, les Theologiens qui ont
la proposition reprouvée, ont pris,
ant du peché originel, le mot de
ce comme on l'entend lors qu'il
tion du peché actuel; & sans avoir
au Batême, ils ont osé pretendre
loit necessairement expier par des
satisfactoires le crime de notre pre-
ere.

dans la 25. proposition, *qu'il n'est
mis d'exposer dans les Eglises l'Ima-
Pere Eternel.* On represente ordinai-
le Pere Eternel sous la forme d'un
le Vieillard habillé de blanc, & as-
un trône; & on le represente ainsi,
ue l'Auteur, parce qu'il a bien vou-
ême paroître sous cette figure. Le
e Daniel l'a vû, & nous a laissé
ait de l'*Ancien des jours.* Le pein-
le discours, ou le peindre avec un
, c'est la même chose; & l'un ne
être plus défendu que l'autre, sur-
and on a soin de prevenir par de so-
structions les erreurs où le peuple
pourroit tomber.

6. proposition attaque l'honneur qui
la Vierge. Le Pere Bonucci, en
ant quel est le culte que l'Eglise lui
& en faisant l'apologie de ce cul-

te, fait paroître beaucoup de pi
Tradition lui fournit ses princip
sons. Pour soutenir la cause de
Romaine en ce point, il ne neg
même l'autorité de ses plus gran
mis. On ne peut gueres mieux
la sainte Vierge que Luther en
en alleguant les raisons pour les
faut l'honorer. ,, Elle a été, di
,, faitement remplie du S. Espri
,, plus grande des Prophetesses; e
,, cellé en doctrine par dessus tou
,, phetes & tous les Apotres; el
,, mais été sujette à aucune male
,, & Dieu l'a benie d'une manie
,, liere; les dons de la grace ab
,, en elle dès le premier instant d
,, ception; il n'y a point de fen
,, sainte, il n'y en a jamais eu,
,, aura jamais.

Voicy la 30. proposition conda
Alexandre VIII. *Dès qu'on tro*
dogme est clairement fondé sur l
de S. Augustin, on peut absolume
tenir & l'enseigner sans avoir égard
ne Bulle du Pape : Ubi quis invene
nam in Augustino clarè fundatam,
solutè potest tenere, & docere, non
do ad ullam Pontificis Bullam. Le Pe
ci s'éleve avec beaucoup de ze
cette maxime foudroyée, &
celuy qui la publia à Anvers en

ractée avant sa mort, il est sans
ser avec Coré, Dathan & Abi-
voir en passant, que la plû-
etiques se sont glorifiez d'avoir
pour eux. Berenger, & ses
selon Guitmundus, ne citoient
ce Pere; Claude de Turin qui
uerre aux Images, pretendoit
ppuyer sur lui; Wiclef faisoit
t d'attachement pour S. Augus-
oulut qu'on l'appellât lui-mê-
n; on sçait assez que Calvin
en toutes sortes d'occasions.
ine étoit conforme à celle de
cteur. Le Pere Bonucci ajou-
autres remarques à celles-cy,
ir soutenu qu'il n'est pas possi-
Augustin & les Papes ne soient
en matiere de foy, il dit que
oit, il faudroit sans balancer
utorité du souverain Pontife
Augustin. Ce que le Pere Bo-
u Pape, S. Thomas l'a dit de
Il est plus à propos de se sou-
l'autorité de l'Eglise, qu'à l'au-
S. Augustin, de S. Jerôme, ou
l'autre Docteur: *Magis standum*
i Ecclesiæ, quàm auctoritati Au-
onymi, vel cujuscumque Doctoris:
ermes de S. Thomas, 2. 2. q.
apporte par notre Auteur.

SANCTORII SANCTORII Justinopolitani de Medicina Statica Libri octo. Accedunt GEORGII BAGLIVI Philosophi & Medici Canones de Medicina solidorum ad rectum Statices usum. Romæ. 1704. Typis Bernabo, sumpt. Hæred. l'Huillié. C'est-à-dire: *Les huit Livres de la Medecine Statique de* Sanctorius. *On y a joint des Regles de M.* Baglivi, *touchant la Medecine des Solides, accommodée au bon usage de la Statique.* A Rome, de l'Imprimerie de Bernabo; aux dépens des Heritiers de l'Huillié, 1704. in 12. p. 205.

MR. Baglivi, en nous donnant cette nouvelle Edition de la Medecine Statique de Sanctorius, accompagnée de ses Reflexions, nous fournit une preuve authentique de la sureté de son goût dans le choix des Auteurs de sa Profession, ausquels il accorde la preference. Sanctorius & Harvée, pour la theorie; Hippocrate & Duret, pour la pratique; voila ses modeles, & ceux qu'il propose à quiconque veut devenir bon Medecin. A l'égard du premier, l'on peut dire que dans les bornes étroites d'un fort petit Livre, il a sçû nous découvrir plus de veritez & de veritez essentielles à la perfection de la Medecine, qu'un nombre infini de gros Volumes ne nous en ont appris. On ne s'imagineroi

, après cela, qu'un Ouvrage de
quence fût presque tombé dans
rmi le vulgaire des Medecins;
eût pris si peu de soin d'en
es Editions, qu'à peine en trou-
hazard quelque exemplaire. M.
oulu remedier à cet inconve-
déja secondé ses intentions en
insi nous voila maintenant dans
à cet égard; & dorênavant
is ne seront plus excusables,
oître Sanctorius que de nom.
ur, à ce que nous apprend M.
ans sa Preface, naquit environ
Capo d'Istria, capitale d'Istrie,
e la dépendance des Venitiens.
sseur en Medecine dans l'Uni-
adoüe, où il s'acquit une re-
tinguée, & où il composa son
raité de la Medecine Statique,
primer à Venise pour la premie-
1614.
lans ce Traité, de déterminer
r le secours d'une balance fai-
qu'un homme puisse s'y peser
ent & à toute heure, les divers
qui lui arrivent dans sa pe-
urelle, à l'occasion des diffe-
rations que lui procurent non
les mouvemens de son propre
s aussi l'action de tous les corps
qui ont quelque rapport ou

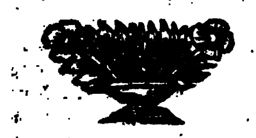
quelque liaison avec le sien. Sanctorius, après trente années d'experiences de cette nature, faites avec toute l'assiduité & l'exactitude que demandoit une recherche aussi nouvelle & aussi importante que la sienne, est enfin parvenu à des découvertes d'une fecondité merveilleuse en consequences utiles pour la santé, & dont le merite a été mis dans tout son jour, par les nouvelles vûes que l'on s'est ouvertes depuis ce temps-là sur l'œconomie du corps humain. C'est par ces experiences reïterées, qu'il a dévelopé le mystere de la transpiration insensible, si peu connuë & si peu approfondie avant lui; & qu'il a découvert, que par les pores imperceptibles de notre peau, & par le canal de la respiration, il s'évapore plus de matiere dans l'espace d'un jour naturel, qu'il ne s'en évacue en quinze jours par les voyes les plus ouvertes; que si dans l'intervalle d'une nuit, on rend seize onces d'urine, & quatre onces d'excremens plus grossiers, il se dissipe plus de 40 onces de matiere par les routes de la transpiration; en un mot, que si dans un jour, on prend huit livres d'alimens tant solides que liquides, il en transpire sensiblement jusqu'au poids d'environ cinq livres.

Une évacuation aussi abondante & aussi continuelle que cette transpiration *insensible*, meritoit bien que l'on y fit une at-

euſe, & que l'on attribuât la
auſe de la ſanté, & des ma-
la liberté & au déreglement de
e évacuation. Sanctorius s'eſt
qué à mettre en ordre toutes
nces, qu'il a faites ſur ce ſujet,
uelles il nous inſtruit, d'une
urte & préciſe, de toutes les
s tant interieures qu'exterieu-
vorifent ou qui dérangent cette
n. C'eſt dans ce deſſein qu'il a
petit Traité en ſept differentes
La premiere comprend les ex-
qui établiſſent le poids de la
n inſenſible en general. Dans
on parle des changemens qui
cette évacuation, par les dif-
alitez de l'air & des eaux. Les
qui dépendent des alimens tant
liquides, ſont la matiere de
Section. On examine dans la
te que le ſommeil & les veil-
pables de produire en ce gen-
fait autant dans la cinquié-
apport au mouvement & au re-
xiéme eſt employée au même
pour ce qui concerne la propa-
l'eſpece. Enfin, on parcourt
niere Section, les diverſes paſ-
ne, & l'on marque ce qui en
ntageux ou de préjudiciable à
ion. Cela eſt ſuivi d'une Ré-

Christ, il ne faudra agir ni selo
ni par les connoissances évide
qu'on en aura ? En un mot, ceu
vent la plus grande probabilité,
vent que parce qu'il y a tres-gran
rence que la verité y est. Ils obje
core que tout le monde peut déco
veritez morales ; d'où ils concl
c'est donc toujours à la pure ve
faut s'en tenir. Le Pere Bonucci
vient pas que la verité soit si aisée
avec certitude dans la Morale. La d
des decisions des meilleurs Auteu
même point en est une preuve.
ayant avancé dans sa Note 112.
chap. *Ne innitaris*, qu'un chac
avoir une certitude morale de ce
honnête, „ Que le Seigneur
„ luy écrivit Caramuel en le railla

on des autres, entre la transpira-
sensible & les autres évacuations,
proposent les moyens d'y réüssir.
ce Systême est suffisamment con-
que nous en avons déja rendu
au Public, dans plusieurs de nos
x, où nous avons donné divers
des Ouvrages de M. Baglivi; nous
étendrons pas plus au long sur ce-
& nous nous contenterons d'ajou-
il soutient dignement la reputation
teur en faisant honneur à Sancto-



XXXII.

JOURNAL DES SCAVANS,

Du Lundi 16. Août M. DCCVI.

Roma Racoviana, & Racovia Romana, id eſt Papiſtarum & Sociniſtarum in plurimis iiſque maximi momenti Religionis ſuæ capitibus plena & exacta Harmonia, &c. C'eſt-à-dire: *Rome & Racovie d'accord ſur les dogmes; ou les Catholiques Romains mis en parallele avec les Sociniens. Par* GUILLAUME JAMESON. A Edinbourg chez les Heritiers d'André Anderſon. 1702. in 4. pagg. 267.

ON peut aſſurer que M. Jameſon entreprend de faire dans cet Ouvrage une comparaiſon tres-difficile. Pour éclaircir la premiere partie de ſon titre, il eſt à propos de dire icy en paſſant ce que c'eſt

ue Racovie. Racovie eſt une Bour-
e Lithuanie, où les Sociniens s'é-
autrefois rendu les maîtres. Ils en
t fait en quelque ſorte le ſiege prin-
le leur ſecte, & y avoient établi
cademie. La Nobleſſe de Pologne
Lithuanie après avoir toleré quelque
cet établiſſement, crut devoir le diſ-
& les Sociniens furent chaſſez de
e par l'autorité d'une Diete genera-
ſe tint en 1660.
Traité eſt partagé en treize Sections,
itent des matieres ſur leſquelles M.
n pretend que les Catholiques &
ciniens raiſonnent de la même ma-
Ces matieres ſont la ſainte Ecritu-
nité de Dieu, la ſainte Trinité; la
nce, la volonté, & les decrets de
l'état de l'homme ſoit avant, ſoit
le peché; la Providence, la Grace
, le libre arbitre, & la Loy; Jeſus-
, & ſes qualitez; la juſtification,
, & les Sacremens.
r juger ſainement de ce parallele, il
marquer que parmi les articles que
r a choiſis, il y en a ſur leſquels
tholiques, les Proteſtans, & les So-
, penſent certainement les uns com-
autres; qu'il y en a où les Catho-
& les Proteſtans conviennent en-
, contre les Sociniens, & qu'il y
nfin ſur leſquels les Catholiques &

chacun; mais ce que nous pouv
c'est que les Catholiques Rom
ront qu'il leur impose sur les
la premiere & de la seconde
qu'il a tort sur ceux de la troisi
cissons cecy par des exemples.

1. Les Catholiques, les Pro
les Sociniens croyent assurémen
n'a qu'un Dieu. Neanmoins M
tâche de faire voir que les Soci
Catholiques sont dans l'erreur
à cet article de l'unité de D
luy, les Sociniens admettent d
parce qu'ils attribuent à Jesus-C
regardent comme une pure cr
perfections qui ne conviennent
Pour prouver cette opinion,
ques endroits des Livres de So
disciples. On y voit que Je
sur nous un pouvoir divin, qu

e quand les Sociniens parlent ainsi,
osant d'ailleurs que Jesus-Christ est
e creature, ils ne manquent pas de
à leurs paroles un sens favorable.
in de croire serieusement que Jesus-
soit Dieu, ils ne luy attribuent
pouvoir reçu, une *connoissance* com-
ée, un *regne* accordé, une *divinité*
tative. Mais quand il seroit vray
Sociniens reconnoîtroient plusieurs
les Catholiques n'avoüeront ja-
'on puisse raisonnablement les com-
eux. Pour faire cette comparai-
. Jameson ramasse tout ce que les
ns ont coutume de reprocher à l'E-
omaine sur le culte des Saints & des
Gardiens; ils s'imaginent qu'elle
me les Saints & les bons Anges en
le Divinitez; l'Auteur se l'imagine
ux, & l'assure; & c'est en cela que
oliques l'accuseront de leur impo-

es Catholiques & les Protestans
nent qu'il y a trois Personnes en
& sur ce point combattent de con-
ntre les Sociniens. L'Auteur ne
as de s'expliquer sur le compte des
s, comme si bien moins orthodo-
e les Protestans, ils s'accordoient
ment avec les Unitaires. Il se fon-
cipalement sur ce que Bellarmin a

enſeigné, que *les Peres du premier Concile de Nicée avoient condamné l'Hereſie d'Arrius par la Tradition*; ſur ce que Bail, pour prouver la neceſſité de la Tradition, a aſſuré que nous ne trouvons dans l'Ecriture *ni le mot de Trinité, ni que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils comme d'un ſeul principe, & par une ſeule ſpiration.* Enfin, ſur ce que le Pere Petau a dit, *que la Confeſſion de Foy par laquelle nous croyons au Pere, au Fils, & au S. Eſprit, eſt appuyée ſur la Tradition*; s'enſuit-il de là que Rome eſt d'accord avec Racovie ſur le Myſtere de la Trinité? Si les Catholiques ſoutenoient que l'Ecriture ne peut ſervir à prouver la Trinité, ils s'accorderoient ſans doute en cela avec les Sociniens, & M. Jameſon auroit quelque raiſon: mais ce n'eſt pas là leur ſentiment; ils croyent ſeulement qu'il faut joindre la Tradition avec l'Ecriture. Cela ſuppoſé, ils auront lieu de dire, ou que l'Auteur leur impoſe, ou qu'il ne raiſonne pas conſequemment. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il avoue dans cette même Section, que *les Papiſtes combattent en bataille rangée pour le ſacré dogme de la Trinité*, & que Bellarmin & pluſieurs autres l'ont *heureuſement établi par l'Ecriture.*

3. Bellarmin, Becan, & Martin Aïala, que l'Auteur cite, diſent que le dogme du Batême des Enfans n'eſt pas ſuffiſamment éta-

Ecriture. Les Sociniens assu-
e chose. M. Jameson fait sur
:s aux Catholiques. Ceux-cy
uy feront le sien, & même
peut-être de mauvaise foy. Il
is, ce semble, passer sous si-
rence des conclusions des uns
. De ce que l'Ecriture ne suf-
prouver le Batême des Enfans,
ues inferent, qu'il faut donc
: à la Tradition; puis unissant
l'Eglise & la pratique cons-
: les siecles, avec les passages
ivres qui regardent cette ma-
t contre les Anabaptistes des
i concluent pour le Batême
Les Sociniens au contraire ti-
nce des Ecritures cette conse-
ue le Batême des Enfans est
peu conforme aux intentions
rist. Il n'est point necessaire
us étendions davantage sur cet-

mez refugiez en Hollande, &
cause de leur Religion, au-
toutes les apparences, bien de
ccorder à M. Jameson, qu'il
ux Magistrats politiques de châ-
etiques. Les Catholiques, à
end dans la douziéme Section
:, enseignent le contraire; il
un crime, & un crime d'au-
tant

premiere Section, n'eſt, pou
qu'un tiſſu de lamentations ſu
ſent de l'Egliſe Reformée. ,
,, tranche, dit-il, tous les j
,, portion; le nombre de ceu
,, ſecoué le joug de la tyrann
,, diminue ſenſiblement; le
,, élevent par-tout des trophée
,, tions entieres rentrent dan
,, des boucs; les Princes, &
,, grands Seigneurs Proteſtans
,, la vûe des Royaumes & des
,, leur promet, deſertent à l'
,, des autres, & employent
,, force pour entraîner après e
,, jets: ſi ce dix-huitiéme ſie
,, heureux pour Rome que l
,, vient de s'écouler, à peine
,, t-il quelqu'un qui oſe avoü
,, ment qu'il eſt Proteſtant.

ris de Dieu, & toutes ſortes de vi-
. Parcourez tous les crimes, mê-
ceux auſquels on ne peut penſer
fremiſſant, vous les verrez pullu-
ans le parti des Reformez; vous y
erez un aſſez grand nombre d'hom-
execrables, qui ſe mocquent tout
rtement de la Religion de Jeſus-
ſt, & dont la bouche ne s'ouvre
pour prêcher l'atheïſme. " Tout
tres-affligeant, mais l'Auteur craint
de plus grands maux. Il prevoit
lumiere Evangelique s'obſcurcira bien-
s toute l'Europe, & que *le Royau-*
la bête s'y rétablira inceſſamment.
à qui cette eſpece de prediction
t cauſer de l'inquietude, ont de
conſoler dans la divine Apocalyp-
ſque, ſelon notre Auteur, ce ſeul
uffit pour confondre tous les Pa-
Il attribue la même vertu au Can-
es Cantiques, par rapport aux Soci-

ſt ou le Diſſolvant univerſel de VAN-
MONT, *revelé dans pluſieurs Trai-*
qui en découvrent le ſecret. Par le
JEAN LE PELLETIER *de Roüen.* A
n chez Guillaume Behourt, & ſe
à Paris chez Laurent d'Houry.
in 12. pagg. 256.

LE

LE terme d'*Alkaest* étoit inconnu en Europe avant Paracelse, & encore ne se trouve-t-il qu'en un seul endroit dans les Ecrits de ce Philosophe. Van-Helmont son disciple s'en sert plus souvent dans ses Ouvrages; mais l'un & l'autre se sont expliquez là-dessus avec beaucoup d'obscurité. C'est une opinion commune que Van-Helmont a possedé le secret d'un dissolvant universel immuable (qui est ce qu'on entend par le mot d'Alkaest,) & qu'il a cru que ce secret étoit le même que celuy dont avoit parlé Paracelse; cependant, qu'on examine tant qu'on voudra les écrits de ces deux Auteurs, on ne trouvera aucune raison solide qui persuade que le secret qu'ils ont tous deux possedé, & auquel ils ont donné le nom d'Alkaest, soit veritablement le même. Quoy qu'il en soit, Starkey declare avoir fait l'*Alkaest*, & dit que la matiere dont il s'est servi pour cela, a été l'urine d'homme.

Quelques Sçavans jugent la chose impossible, s'imaginant que la veritable matiere de l'Alkaest, est le Mercure. Mais c'est une erreur. L'Alkaest dissout entierement tous les vegetaux, & les dissout en une liqueur qui peut être distillé sans qu'il reste rien au fond du vaisseau. Or le mercure est inalterable, demeure toujours dans sa composition metallique, comme Van-Hel

pretend ; d'où il s'ensuit que le mercu-
est toujours mercure ; c'est-à-dire, une
minerale qui ne moüille que les cho-
de sa nature, une eau qui ne peut ron-
ou dissoudre les vegetaux & les ani-
ux, ni se mêler avec leur substance pour
penetrer. S'il est donc toujours mercu-
, il ne pourra devenir Alkaest, ou dissol-
nt universel, puis qu'un dissolvant ne peut
soudre les matieres qu'il ne peut moüil-
ni penetrer. Le sçavant Etmuller étoit
persuadé que l'Alkaest ne pouvoit se fai-
avec le mercure, qu'il n'a pas fait diffi-
lté de dire dans sa Chymie raisonnée,
ap. 2. Section 4. que Van-Helmont
oit raison de traiter d'imposteurs certains
hymistes qui se vantoient de tirer du corps
mercure, de l'eau, de l'esprit, de l'hui-
, & du sel : Je suis, dit-il, du senti-
nt de Van-Helmont, contre ceux qui
etendent tirer du mercure la liqueur Al-
eft ; car ou ils ne tirent point d'eau, ou
ils en tirent, elle vient de l'air des envi-
ons. Il est donc évident, par les écrits
mêmes de Van-Helmont, que le mercure
peut être ni en tout ni en partie la ma-
ere de l'Alkaest : il est encore évident
ar les écrits de Philalete, de Starkey, &
Etmuller, que l'Alkaest ne se fait point
ec le mercure ; d'où l'on conclud que
en n'empêche que l'Alkaest de Van-Hel-
mont

mont ne se puisse faire avec l'urine,
me Starkey l'a pretendu. Après tout
fait doit être regardé comme incontest
lors qu'il est rapporté par deux tém
oculaires éclairez & irreprochables.
key en est un de cette nature, & le
vant Philalete un autre. Le témoig
de ces deux Auteurs est authentique
les écrits qui composent ce Recueil,
deux assurent avoir fait l'Alkaest, & l'
fait avec l'urine; tous deux sont irr
chables, puis que l'interêt ne les a
fait parler; tous deux étoient capabl
juger de ce qu'ils rapportoient, & par
sequent, dit notre Auteur, ils doiven
crus.

D'ailleurs, la decouverte de Starke
rien que de conforme aux sentimen
Van-Helmont. Car si selon Van-Hel
les maladies ne procedent que de la
re de l'Archée, & qu'on ne les puiss
rir qu'en appaisant cette colere, le
de l'archée, ou l'organe de la vie, n'
selon luy, que nos esprits vitaux qu
salins, il s'ensuit que les remedes qui
vent appaiser l'archée, doivent être
comme le corps de l'archée. Or l'
comme l'on sçait, est un agent salin
plus, notre vie, selon cet Auteur, n
qu'un feu ou une lumiere, & la ma
qu'une langueur de ce feu ou de cet
miere; où pourroit-on trouver une

us convenable que l'urine pour rallu-
ce feu ou cette lumiere, puisque l'u-
n'est elle-même que feu & lumiere,
qu'on le voit par son sel volatil qui
tout, & par ses parties les plus fines
donnent cette clarté surprenante que
a decouverte depuis quelques années
la production des phosphores.
n dira peut-être qu'il n'y a gueres d'ap-
nce qu'un homme qui sçavoit aussi peu
atomie, & qui a donné dans autant
eurs que Van-Helmont, ait été capa-
de découvrir rien de certain pour la
rison des maladies: mais on reviendra
-être de ce prejugé, si l'on considere
les erreurs de Van-Helmont ne regar-
t que la theorie de la Physique, & de
Medecine, ne sçauroient être de consé-
nce pour la pratique de la Medecine.
effet, si dans l'Arithmetique on peut
iver à la connoissance de la verité par
fausses positions; si dans l'Astronomie,
se servant indifferemment de l'un des
s Systêmes reçus, dont deux au moins
t necessairement faux, on peut connoi-
le temps certain & la juste durée des
ipses & des aspects des Planetes; qu'est-
qui empêchera que sur de faux Systêmes
Physique & de Medecine, on ne puisse
uver des remedes excellens? D'ailleurs,
nd les remedes de Van-Helmont n'au-
ent pas plus de vertu que plusieurs au-
tres

peut en faire une parfaite Anal
d'un veritable dissolvant. Aj
quand il seroit vray que son A
roit pas toutes les qualitez qu'
peut-être au moins en posséder
ques-unes qui ne se trouvent p
autres, & qui vaudroient bie
qu'on se donneroit de le prepar
sonnemens qui se rencontrent
dans les écrits qu'on nous do
Philalete & de Starkey, par
plausibles pour persuader que
étoient veritablement possesseu
kaest de Van-Helmont. C'est c
terminé l'Auteur du Recueil à
François ce que ces Philosophe
posé sur l'Alkaest, & à le don
blic. Ce qu'on trouvera icy d

universel, & un Traité posthume
composé exprès pour rendre l'Al-
ublic. Dans les cinq chapitres, il
ention des vertus & de l'usage de
st: dans le Dialogue, il en décrit
iere; & dans le Traité posthume,
que de quelle maniere il avoit trou-
te liqueur, & comment il la faut
er. Les fragmens des Ouvrages de
te sont tirez des Traitez Anglois,
ez: *Secrets Revealed* ou *l'entrée ouver-*
Palais fermé du Roy. Ses Commen-
sur l'Epitre de Ripley au Roy E-
l, sur la Preface des douze Portes,
a troisiéme & quatriéme Porte du mê-
iteur. *Dialogue sur l'Alkaest.*
matiere de l'Alkaest marquée dans le
gue de Philalete, est à peu près la
que celle dont Starkey pretend qu'il
servir. Il y a seulement cette dif-
e, qu'au lieu que Starkey ne tire son
st que de l'urine seule. Philalete tire
du sel d'urine où l'on a mêlé du
sang humain. Mais la difference
pas essentielle, ces deux sels étant
e de même nature: ainsi on ne peut
re autre chose de là, sinon que l'Al-
se peut faire de plusieurs façons,
û que l'on travaille toujours sur des
res qui viennent du corps humain,
i soient, comme les appellent ces Au-
, de même ferment.

L'Am-

L'Auteur du Recueil a ajouté icy un Ecrit de sa composition, où il explique le secret de l'Alkaest, que Starkey a caché sous des énigmes, il y propose la methode qu'il tiendroit luy-même s'il vouloit travailler à cette liqueur. Il n'assure pas que sa methode soit immanquable, il dit qu'il ne l'a pas éprouvée; mais il croit que ceux qui sont instruits de ces mysteres, ne la desaprouveront pas. La Pyrotechnie de Starkey, dont nous avons parlé dans le Journal VIII. de cette année, p. 189. est une suite de cet Ouvrage; nous en avons parlé d'abord, parce que cette seconde partie nous est tombée la premiere entre les mains.

ΓΕΩΠΟΝΙΚΑ. Geoponicorum sive de Re Rustica Libri XX. CASSIANO BASSO Scholastico Collectore. Antea Constantino Porphyrogenneto à quibusdam adscripti. Græcè & Latinè. Græca cum Mss. contulit Prologomena, notulas & indices adjecit. PET. NEEDHAM. A. M. Coll. D. Joannis Cantabrig. Socius. Cantabrigiæ. Typis Academicis, impensis A. & J. Churchill Bibliopolarum Londinensium. 1704. C'est-à-dire : *De l'Agriculture, & de tout ce qui concerne les biens de Campagne. Volume divisé en XX. Livres, recueillis par* Cassien Bassus. *Edition revûe par* Pierre Needham, *qui a* con-

onferé le texte Grec sur les Manuscrits Grecs, & y a joint des Prolegomenes & des Notes. A Cambridge, aux dépens de A. & de J. Churchill Libraires de Londres. 1704. in 4. pagg. 532.

C'Est icy un ancien Recueil de ce que divers Auteurs anciens ont écrit sur l'Agriculture, & sur tout ce qui re- de les biens de la Campagne; il est at- ué à un certain Cassien Bassus, dont lent quelques Ecrivains, mais dont on sçait point la Patrie. Les Auteurs dont écrits composent ce Recueil, sont au nbre de trente; sçavoir *Apsyrtus*, qui oit sous l'Empereur Constantin, & qui aité de l'art de guerir les chevaux.

Julius Africanus Auteur Chrétien, qui oit sous Alexandre Severe, & dont par- Photius. Cet Auteur, au rapport de as, avoit écrit neuf Livres touchant remedes qui consistent en paroles, & aracteres.

Anatolius, contemporain de l'Empereur odose, mais dont on ne sçait rien de ain.

puleé, ou celui qui est nommé *Lucius ime*, dont nous avons les onze Li- de l'*Ane d'or*, ou un autre nommé *eius Celsus*, Medecin fameux sous l'Em- ur Tibere, car la question n'est pas à decider. *Aratus* qui vivoit sous

Antigonus Gonatas, au ra
& qui a écrit ſur l'Aſtron
qui vivoit ſous l'Empereur
Photius nomme Berytus.

Democrite, ſurnommé le
porain d'Hippocrate, &
de Columelle, a écrit d
On trouve dans quelques B
tains écrits de Chymie &
ſous le nom de *Democrite*
eſt un Democrite moins an
crit pluſieurs choſes ridicul
ques-unes ſe trouvent inſer
là dans ce Recueil.

Didyme d'Alexandrie, q
Suidas, a composé quinze
l'Agriculture.

Denys d'Utique, qui a
Georgiques, dont Athenée
liv. 14.

Diophanes, de la ville d
temporain de Jules Ceſar,
lequel, au rapport de Colu
en ſix Livres abregez, le
Denys d'Utique, & ſelon Pl
au Roy Dejotarus.

Florentinus ou *Florentius*

ierocles, Jurisconsulte, qui a écrit deux
res touchant l'art de guerir les maladies
Chevaux.

ippocrates, du même nom que celui
on reconnoit pour le Pere de la Mede-
, mais beaucoup moins ancien; il est
ellé ici par M. Needham *Veterinarius*
tor.

uba, (fils de Juba Roy de Mauritanie)
el fut pris tout enfant par Cesar, & en-
e instruit par les soins du vainqueur dans
tes sortes de Sciences. Ce qui fait dire
lutarque, dans la vie de Cesar, que la
tivité fut heureuse à Juba.

eontinus ou *Leontius*, cité par Photius.

estor, Poëte qui vivoit sous Alexandre
ere. Suidas raconte que ce Poëte avoit
posé une Odyssée, dans le premier
e, de laquelle la lettre A ne se trou-
point, ni dans les autres aucune des
es, qui marquoient le nombre de
que Livre. Cette remarque ne donne-
pas sans doute une grande idée du
e.

ppianus Grammairien & Poëte, qui vi-
sous Antonin Caracalla. Cet Auteur
mposé cinq Livres de l'Art de pescher,
re de la chasse au chien, & deux au-
de la maniere de prendre les oiseaux
glue. Les deux premiers Ouvrages,
oir celui de la pesche, & celui de la
se, ont été illustrez de sçavantes No-

tes par Conrad Rittershusi
de cent ans.

Pamphile, (Grammairie
disciple d'Aristarque) leq
second siecle : il a compos
marque Galien, un Trai
dans lequel il a inseré mil
le superstitions.

Paxamus, qui a écrit d
les viandes, & qui a donn
le titre de *Dodecatechnon*,
Duodecim figuræ venerei cong
vrage sur l'art de la Teint
l'Agriculture.

Pelagonius, Auteur incon
té dans ce Recueil pour ce
maladies des chevaux.

Philostrate, qui au rap
écrit en huit Livres la Vie
Tyane. Photius dans sa B
pelle Tyrien, Eusebe l'ap

Ptolomée, Philosophe,
Mechaniques, & de l'Astr

Les *Quintilies*, sçavoi
Cordianus, & Maximus,
ont écrit de l'Agriculture,
Commode qui les fit mett

tinus, lequel au rapport de Co-
a écrit de l'Agriculture; ou un
né *Heraclides Tarentinus*, Mede-
que.
lus, Auteur dont nous ne sça-
de certain.
l'un des plus sçavans Romains,
us avons trois Livres de l'Agri-
vec un Ouvrage sur la Langue

nius, que Photius appelle Vin-
iteur dont on ne connoit que le

, celebre Astronome : on n'est
as bien seur que ce soit celui
m se presente quelquefois dans

abregé quels sont les Auteurs
rits composent cet Ouvrage.
l'Edition que l'on en donne,
in pour la rendre plus parfaite,
la premiere Edition grecque
té faite; c'est-à-dire celle de Bâ-
ut en 1539. aux dépens de Ro-
er, & par les soins de Jean Ale-

bies qui demeurent toujours verds: i
parlé de la rose, du lys, de la vio
& des autres fleurs odoriferantes.

Dans le douziéme, on trouve t
qui concerne les herbes & les plant
tageres; comme les asperges, les oi
les concombres, les champignons,
le reste, dont le détail seroit ici inu

Dans le treiziéme & quatorziéme
parlé de tous les insectes, & des i
d'empêcher qu'ils ne nuisent.

Dans le quinziéme, on apprend
ver & nourrir toutes sortes d'oiseaux
me pigeons, poules, &c.

Dans le seiziéme, à élever &
les chevaux, les asnes, les mul
chameaux, &c. à les guerir de leur
dies: &c.

Dans le dix-septiéme & le dix-hu
on trouve tout ce qui regarde la n
cation & la conservation des troupe
maniere de faire le beurre, le fr
&c.

Le dix neuviéme renferme dive
marques touchant les chiens de cha
lievres, les cerfs, les porcs, & t
la maniere de saler quelque viande
toir.

Dans le vingtiéme & dernier Li
trouve tout ce qui regarde l'art
des poissons, & la maniere de le
dre, &c.

Nous ne ſçaurions rapporter des exem-
s de ce qui eſt contenu dans cet Ouvra-
, cela nous meneroit trop loin; il nous
ſira de remarquer, que ce Recueil con-
it un grand nombre de choſes tres-uti-
& tres-curieuſes. A la verité il y en a
lques-unes qui ſont ſuperſtitieuſes, &
blement fauſſes, mais elles ſont en pe-
nombre.

iſon funebre d'illuſtre & religieuſe Dame LOUISE DE HARLAY, *ancienne Abbeſſe de Notre-Dame de Sens, prononcée dans l'Egliſe de la même Abbaye le 28. de May 1706. Par Meſſire* NICOLAS DENISE, *Abbé de S. Paul de Sens, Chantre & Chanoine de l'Egliſe de Troyes, ancien Chapelain du Roy.* A Paris chez Louis Joſſe. 1706. Brochure. in 4. pagg. 47.

L'Auteur de cette Piece prend pour texte de ſon diſcours ces paroles des Cantiques, chap. 7. verſ. 1. *Quàm chri ſunt greſſus tui.... filia.* O vierge : vos démarches ſont belles! Il obſer- enſuite que Madame de Harlay a fait ıs ſa vie trois grandes demarches qui it comblée de gloire. La premiere, ſqu'elle ſe donna à Dieu. La ſeconde, ſque Dieu la donna aux épouſes de Je- -Chriſt. La troiſiéme, lorſque Dieu la dit à elle-même. Ce ſont-là les trois

parties du Discours. Pour les remplir, l'Auteur se propose de montrer que l'Illustre Dame, dont il entreprend l'éloge, se sacrifia sur l'Autel par amour ; qu'elle monta sur le siege Abbatial par obeïssance, & qu'elle en descendit par humilité. L'Orateur execute ce dessein d'une maniere édifiante.

Epistola Clarissimi Viri NICOLAI BOILEAU DESPREAUX de Amore divino, conversa è Gallico in Latinum. Auctore BENIGNO GRENAN Professore humanitatis in Collegio Harcuriano. Parisiis è Typographia Claudii Thiboust, è regione Collegii Regii. 1706. C'est-à-dire: *Traduction Latine de l'Epitre Françoise de M.* Boileau Despreaux *sur l'Amour de Dieu.* A Paris chez Claude Thiboust. Brochure in 12.

ON sçait quelle est la difficulté de bien traduire en Vers. Cette difficulté est encore plus grande lorsqu'il s'agit de donner la traduction d'un Auteur qui excelle en sa Langue: il est bien plus aisé de prêter de l'éloquence à ceux qui en manquent, que de faire passer dans une copie la force, la politesse & les graces de l'original en rendant non seulement les mêmes pensées, mais encore autant qu'il se peut les mêmes figures & les mêmes images

exte Grec sur les Manuscrits *y a joint d s Prolegomenes & des* Cambridge, aux dépens de A. hurchill Libraires de Londres. . pagg. 532.

y un ancien Recueil de ce que Auteurs anciens ont écrit sur culture, & sur tout ce qui re- ns de la Campagne: il est at- certain Cassien Bassus, dont ues Ecrivains, mais dont on t la Patrie. Les Auteurs dont posent ce Recueil, sont au eme; sçavoir *Apsyrthus*, qui Empereur Constantin, & qui rt de guerir les chevaux. *icanus* Auteur Chrétien, qui lexandre Severe, & dont par- Cet Auteur, au rapport de it écrit neuf Livres touchant qui consistent en paroles, &

contemporain de l'Empereur mais dont on ne sçait rien de

celui qui est nommé *Lucius* nt nous avons les onze Li- *e d'or*, ou un autre nommé s, Medecin fameux sous l'Em- e, car la question n'est pas ler. *Aratus* qui vivoit sous

Antigonus Gonatas, au rappo
& qui a écrit sur l'Astronomi
qui vivoit sous l'Empereur Ad
Photius nomme Berytus.

Democrite, surnommé le ri
porain d'Hippocrate, & qui
de Columelle, a écrit de
On trouve dans quelques Bibli
tains écrits de Chymie & d
sous le nom de *Democrite*; c
est un Democrite moins ancie
crit plusieurs choses ridicules,
ques-unes se trouvent inserées
là dans ce Recueil.

Didyme d'Alexandrie, qui,
Suidas, a composé quinze Li
l'Agriculture.

Denys d'Utique, qui a c
Georgiques, dont Athenée f
liv. 14.

Diophanes, de la ville de
temporain de Jules Cesar, &
lequel, au rapport de Colume
en six Livres abregez, les
Denys d'Utique, & selon Pline
au Roy Dejotarus.

Florentinus ou *Florentius*,
sur l'Agriculture des Commenta
Photius dans sa Bibliotheque,
il vivoit environ l'an de Jesus

Fronton, fameux Rheteur à
l'Empereur Severe, selon Suid

Hierocles, Jurisconsulte, qui a écrit deux vres touchant l'art de guerir les maladies Chevaux.

Hippocrates, du même nom que celui on reconnoit pour le Pere de la Mede-e, mais beaucoup moins ancien; il est pellé ici par M. Needham *Veterinarius ...tor.*

Juba, (fils de Juba Roy de Mauritanie) uel fut pris tout enfant par Cesar, & en-e instruit par les soins du vainqueur dans ...es sortes de Sciences. Ce qui fait dire Plutarque, dans la vie de Cesar, que la ...ivité fut heureuse à Juba.

Leontinus ou *Leontius*, cité par Photius.

Nestor, Poëte qui vivoit sous Alexandre ...ere. Suidas raconte que ce Poëte avoit ...mposé une Odyssée, dans le premier ...re, de laquelle la letre A ne se trou-...t point, ni dans les autres aucune des ...res, qui marquoient le nombre de ...que Livre. Cette remarque ne donne-pas sans doute une grande idée du ...te.

Oppianus Grammairien & Poëte, qui vi-t sous Antonin Caracalla. Cet Auteur ...omposé cinq Livres de l'Art de pescher, ...tre de la chasse au chien, & deux au-de la maniere de prendre les oiseaux ...glue. Les deux premiers Ouvrages, ...voir celui de la pesche, & celui de la ...sse, ont été illustrez de sçavantes No-

 tes

que c'est cela même que le nou
losophe *veut qu'on regarde comme*

A ce premier point, il en aj
autres: 1. Il explique les vrais ab
loquence, & il fait voir *qu'il y*
dont on ne trouve des exemples très
& très-surprenans dans les Ouvra
Lamy. 2. Il rapporte plusieurs
ce Pere accuse la Rhetorique; &
paroissant imaginaires à notre A
en repousse l'accusation comme f

Ces trois points sont mêlez de
petits articles qui regardent plus
ment la personne du Pere Lamy
M. Gibert pouvoit obmettre sans
à ce qu'il croit la bonne cause.
plan de l'Ouvrage; mais pour té
notre consideration à l'Auteur
peu content de nous, il faut ent
quelque détail, & toucher au m
endroits qui meritent le plus d'êtr
quez.

Un des plus beaux & des plus
est celui où M. Gibert expose d
trée l'usage legitime de l'Eloquenc
„ tromperois-je, dit-il, dans la c
„ monde qui me paroît la plus cl
„ crois que l'usage legitime de l'E
„ ce est de la faire servir à instru
„ à édifier; à planter la vertu,
„ faire fleurir; à éclaircir la verit
„ l'établir; à défendre la justice,

riompher ; à donner aux vertus les
éloges qu'elles meritent ; à faire
ices des corrections & des repro-
onvenables ; à augmenter la gloi-
a Religion, & la majesté de l'E-
à mêler l'agreable & l'utile dans
nversations, dans les Livres, &
es Harangues ; à consoler les hom-
lors que la fortune leur est con-
& à les contenir lors qu'elle leur
orable, " &c. Et à quoy servira
Philosophie, se sera peut-être écrié
ophe Benedictin en lisant ce ma-
début ? Car il ne faut pas douter
t beaucoup plus de foy à la vertu
ilosophie qu'à celle de l'Eloquen-
a plupart des effets qui sont icy at-
ce bel Art ; mais ce Philosophe
squ'à vouloir que l'on regarde ab-
comme un abus, un aussi excel-
e de la Rhetorique que celui qui
tre décrit ? Tout ce qu'il nous est
e dire, c'est que notre Auteur l'en
& se met en devoir de l'en con-

que d'en venir à l'accusation, &
ves, il tâche de démêler la natu-
vraye & de la fausse éloquence.
d fort en particulier sur les carac-
celle-cy, pour faire connoitre les
s abus qu'il faut éviter, mais
doit pas imputer à l'Art même.

„ paroissent. „ Il seroit inuti
d'une quatriéme sorte, qui ne
ne le paroissent ; ils n'entrent
question presente.

La veritable éloquence com
miere & la troisiéme espece
& c'est dans la seconde espece
ve la fausse éloquence. Un des
soins de M. Gibert est d'empê
ne confonde cette fausse Elo
la vraye, employée à persuad
car l'Eloquence est vraye ou f
le-même, & independammen
qu'on en peut faire, & du vra
qu'on veut persuader. C'est
ment que l'Auteur nous don
discours assez étendu les cara
loquence fausse, ou de déclam
sophiste. Ce discours est tou

ille, & ne penetre pas jusqu'au
Elle ne va qu'au faste, qu'à l'os-
, qu'à une vaine parade de
de pensées tirées de loin, de
herchez, & d'images aussi froi-
ivoles, que *fardées & voluptueu-*
cisément pour divertir l'imagi-
& non pas pour exciter les pas-
ui à dire vray, ajoute notre Ora-
it dans la veritable Eloquence l'art
e & de regner.
fausse Eloquence n'est pas ju-
; c'est-à-dire, qu'elle fait un
ntinuel de tout ce qu'il y a de
s la veritable Eloquence, à force
loyer à contre-temps, & hors
Par exemple, les mouvemens
cessaires quand l'Auditeur est
les sophistes, comme les enfans,
ent avant qu'il le soit. Le ton
onvient dans les veritez publi-
reconnues; encore faut-il en ce
l soit sage & moderé; c'est par
que debutent les sophistes même
paradoxes. En tirant ainsi les
hors de leur place en fait de
que, on les fait sortir de leur
& dès qu'on sort de la nature,
faux dans l'Eloquence.
les deux principaux caracteres
ence fausse; & M. Gibert y
uy-même tous les traits sous
lesquels

lesquels il nous la peint.
que cette vaine déclamatio
lée communément *la Rheto*
ge; mais il soutient que s
peller ainsi, *c'est parce que*
l'apportent dans les Colleges, c
qu'on la leur montre; *au co*
on ne songe qu'à la combattre
faire quitter.

Il avertit en passant, c
toujours fort loin du vray s
clamation. Il apporte pour
miers vers de la Pharsale
remarque judicieusement a
autres, que si ces vers sent
tion, c'est principalement p
à l'entrée du Poëme; les
mens dont le Poëte s'agit
pouvant aller au cœur des
n'y sont pas preparez; & i
mêmes vers seroient inestin
teur les eût reservez pour l
vrage, & que là il les eût
che de quelque grand perso
ter les esprits à la paix.

Au reste, on trouvera
qui ne donnent quelquefoi
mation; & les plus grands
tant anciens que modernes so
point à l'égard de *certains*
Ouvrages; *sans qu'on puiss*
M. Gibert le reconnoit ave

pas luy-même exempt de ce défaut.
rroit se flatter d'en être exempt,
Ciceron le Prince de l'Eloquence
nbé, de son propre aveu, dans sa
e contre Roscius d'Amerie.
deux abus qui caracterisent l'Elo-
fausse, on joint l'usage criminel que
la veritable Eloquence ceux qui
ent à persuader le faux, on aura
qu'on peut regarder comme verita-
: mais il faut toujours bien pren-
e que ce criminel usage de la vraye
ce ne la rend point fausse. *Si un*
en fait un si mauvais usage, il la
uvaise Chrétienne, ou coupable, si
, de leze-majesté divine & humaine;
ès tout, cet abus ne lui fait point
de nature. Au contraire l'Eloquen-
'autant plus excellente en elle-mê-
'elle peut donner un air de raison ou
à ce qui n'a ni l'un ni l'autre; &
chef d'œuvre qu'un discours qui per-
faux. Ciceron s'est vanté d'avoir
deployé toute son éloquence à
ses Juges, & d'y avoir reüssi. On
oit condamner plus fortement cet-
n que le fait M. Gibert, mais quel-
gne qu'elle soit, il croit que la foi-
Ciceron à s'en vanter fait voir,
'est pas quelque chose de puerile que de
le faux.
le P. Lamy bien trompé; il croyoit
ren-

rendre méprisables par cet er
toriciens & la Rhetorique ; & i
contre ses intentions il relev
la Rhetorique, & les Rhetori
Lamy n'y pense donc pas, di
faisant si peu de cas de nous,
pourtant de faire de ces chefs
persuadent le faux. Nous nous
bles pour aspirer à cette gloire,

Mais ce n'est pas, selon M
te l'erreur du Pere Lamy,
der comme une Eloquence
table Eloquence persuadant
plus loin : „ au lieu, dit
„ que nous trouvons bonn
„ que nous enseignons, lors
„ parle pour le mensonge,
„ la trouve mauvaise, lors
„ parle pour la verité. Il p
„ ajoute M. Gibert, que da
„ legitime, au jugement de
„ de, *il y a l'abus le plu*
„ *puisse concevoir, qui est d*
„ *quence un instrument d'erre*
„ *beries.* " On cite ensuite
sages de ce Pere, qui fonde
ou qui paroissent la fonder.
n'étoit déja fort long, no
les paroles mêmes de ces
bout à l'autre, telles que
les rapporte, afin que le l
ger si elles sont susceptibl

plication moins rigoureuse, & s'il y
tout dans cette dispute l'équité & la
on necessaire.
ſt certain que le Pere Lamy appelle
ience qu'il combat, *un art de fictions,*
ns, & d'impostures, & qu'il la soû-
lle, *à quoi que ce soit qu'on l'employe,*
ou erreur ; pieté, ou libertinage. Il
pre qu'*à quoy que ce soit que la Rhe-*
nous porte reglé, ou dereglé, des
e le fait qu'en remuant vivement
ar les images, & les saillies de l'i-
n, il y a toujours à risquer pour le
Mais nous sommes obligez de
r, qu'on ne trouvera nulle part
qu'employer l'Eloquence à dé-
verité, & à lui donner entrée
ſprits, *ce soit en faire un instru-*
eurs & de fourberies. Selon ce
, l'Eloquence qu'il attaque est
me, & de sa nature, *un instru-*
urs & de fourberies. On ne la
e, en l'employant à la défen-
rité ; mais on

pour l'erreur. C'eſt là en deux m
timent du Pere Lamy, que nou
qu'expliquer.

Mais de ce qu'un bon declam
ployant pour l'erreur les figures
vemens dont il s'eſt ſervi pour
peut rendre celle-là auſſi aimable
cy, doit-on regarder l'Eloquen
un inſtrument d'erreur, & la c
comme telle ? *Si nous condamnon*
choſes, à cauſe qu'on peut en abuſer
Gibert, *où cela va-t-il pas nous*
Cela conduit en effet notre Or
loin ? il entre dans le vaſte champ
excellentes dont on abuſe, & a
étalé beaucoup de Rhetorique
qu'on abuſe du fer, de la vale
parole, de la raiſon même, il
ſentiment du Pere Lamy, l'Elo
l'Ecriture Sainte, Eloquence plei
gures & de mouvemens ; & il co
ſi ce ſentiment avoit lieu, la
verité ſeroit elle-même un inſtrun
reur. L'article finit par des défi
roient plaiſir au Lecteur, ſi nous
les rapporter.

On juſtifie enſuite la Rhetoriqu
ſieurs défauts que lui impute le
phe Benedictin. C'eſt une ſcience
pire l'orgueil ; c'eſt l'art de n'êtr
turel ; elle eſt pleine d'excès : pa
fuſion de ſes figures, elle échauf

qui échauffe l'imagination,
e resserre, & le retrecit:
applique les jeunes gens à
vant que de leur avoir re-
n, & formé le jugement
a saine Philosophie. Voi-
relevez par le Pere Lamy.
nd sur tous ces articles, &
icy à la défense de la *Rhe-*
ge tous les secours qu'elle

, il ne se contente pas de
l attaque de ce côté-là la
k les Metaphysiciens avec
ivacité. Si nous avions à
our eux, nous serions obli-
onner quelques-uns à notre
ut avoüer qu'il en indique
es ne prouvent pas que la
soit une Science fort hum-
ne plaise que nous enten-
u Pere Lamy que nous ho-
our qui nous souhaiterions
eût conservé de plus grands

r n'est pas éloigné de croire
it grand Metaphysicien, &
ui le perdit fut un fruit de
e. Aux *Sciences de jugement*
telles que la Metaphysique,
oppose les *Sciences de me-*
gination, dont il croit qu'il
faut

un peu bizarre, & s'en diverti
buë l'orgueil & la chûte de
Science : *Etoit-ce*, dit le Rl
Philosophe en s'égayant, *eto*
ne de nos petites Sciences, *le B*
zette, *la Rhetorique qui l'enfla*
de apparence, & le Pere I
convenir de bonne foy, que
bien plus profond en matiere
sique qu'en fait de Blazon,
te. Cet endroit est suivi d'u
serieux, où M. Gibert paroît
vif.

On trouvera beaucoup de
l'article où il refute les Répon
servi le Pere Lamy pour défe
position, que la Rhetorique
n'être point naturel, *& de subst*
à la nature. Laissant à part l
question, on peut dire que l
combat icy en Rhetoricien,
ricien presque en Philosophe.
„ rez de la peine dit M. Gib
„ Lamy dans le Traité *de la*
„ *quence*, de persuader qu'un
„ son capital de se cacher dans

garder en tout les bien-seances, d'é-
ier la nature, & d'y conformer ses
sées, ses expressions, & ses mouve-
ns, soit justement l'art de n'être point
urel, & de substituer l'artifice à la
ure. „ Le Pere Lamy après avoir
té ces paroles, precedées d'un petit
e oratoire de sa façon pour prevenir
teur, y répond ainsi sur le ton de
de; „ N'est-ce point là visiblement
ir la Rhetorique, au lieu de la dé-
dre. Quelle peine y a-t-il à persua-
qu'un Art qui fait son capital de se
her dans la pratique, soit l'Art de
re point naturel?.... est-ce que faire
capital *de dissimulation, de déguise-*
t & d'artifice, est ce qui s'appelle
el? &c. M. Gibert n'est point ému
tte figure qui donne un sens détour-
son expression; & avec un sang
philosophique il remarque d'abord
neral que dans toute cette dispute son
aire ne s'appuie que sur deux équi-
s, *apellant nature les defauts que l'Art*
de corriger, & donnant le nom d'Art
mauvais sens qui gâte quelquefois
ure. Il fait voir ensuite que l'Art
ir à la nature, bien loin de la dé-
; qu'on ne se rend même naturel
ar le moyen de l'Art; que les Au-
qui ont eû le plus d'Art, sont ceux
ui ont écrit le plus naturellement;

qu'il ressemble si fort à la natu
le prendroit pour la nature mê
toutes ces reflexions soûtenuë
ques exemples ; „ Maintenant
„ nir avec un air de zele &
„ té, faire semblant de croi
„ ce que nous conseillons
„ l'Art, nous inspirons le
„ & la dissimulation, *c'est*
„ *se rendre coupable soy même*
„ *artifices.*

„ Mais, continuë le P.
„ dessein pour étudier la nat
„ ser par un Art ? y a-t-il un
„ court que de bannir tout
„ l'Art ? &c. C'est, mon Pere
notre Auteur, *que l'étude mêm*
re s'appelle un Art ; c'est qu'o
tout ce qui sent l'Art que par
cellens traits de l'Art même ;

auroit bien des choses à remarquer
e Chapitre *des excès, & de la chaleur
agination*. Il y a en bien plus encore
*contre-temps de l'aplication des Enfans
hétorique*, ausquelles nous nous étions
ſez de donner place dans cet Extrait;
paſſons tout cela pour dire un mot
roche qu'on fait au P. Lamy, que
uvrages fourniſſent des exemples de
es défauts dont il accuſe la Rhé-
e On aporte pluſieurs de ces exem-
dont voicy quelques-uns. En con-
nt les Metaphores, le P. Lamy les
des ombres infernales. On l'entend
*de recrües d'eſprits animaux qui vont
s viſceres faire payer contribution*. Sur
qu'il trouve *à cadancer le diſcours*,
que *c'eſt les rendre badines & leur
re à danſer*. Il dit de même *des idées
s*, que ce ſont *des voleurs qui nous
nt notre attention, & font de notre eſ-
ne caverne de voleurs*. ,, Ce Pere,
notre Profeſſeur, fait des pages en-
es pour trouver l'occaſion de dire
les Chrétiens ſont des *pleureurs de
eſſion*; ou qu'il y a des gens *qui ne
lent à Dieu que de la pluye & du beau
ps*; le premier, pour marquer l'obliga-
n où les Chrétiens ſont de gemir; le ſe-
d pour marquer qu'il y a des gens qui
demandent à Dieu que les biens de la
re. Pour exagerer le crime des Predi-

cateurs hypocrites, le P. Lamy dit e
qu'*ils ne mentent pas seulement de la b*
mais de l'esprit, mais du cœur, mai
langue, de la main, de tout le corps, &
se tuent de mentir. C'est ainsi que le I
ricien rend le change au Philosophe,
l'on voit tour à tour ces deux illustr
tagonistes se donner reciproquemen
modeles de la fausse éloquence. Mai
blic qui est sans passion, sçait leur r
l'un & à l'autre la justice qu'ils merit

M. Gibert employe un article e
relever quelques endroits de l'Extr
nous donnâmes du premier volume
Réflexions. Nous le prions de ne p
ver mauvais que nous ne lui répo
point. Un Journaliste auroit trop
res s'il vouloit répondre à tous l
teurs qui ne sont pas contens de
traits. Ce n'est pourtant pas là
fait la raison qui nous empêche de
dre à M. Gibert; nous le distingu
avec plaisir; mais il faudroit entr
un détail de citations, de comparai
passages, & de discussions ennuyeus
ne convient pas à un Extrait.

A Chronological, Genealogical, a
torical Dissertation, &c. C'est-
Dissertation Chronologique & Histori
la Famille Royale des Stuarts,
Milesius jusqu'au Roy *Jacques III*

r d'Irlande, & VIII. d'E-
r M. KENNEDY *Docteur en*
aris, chez Loüis Coignard 1705.
g. 289.

face de cet ouvrage contient un
il très curieux des antiquitez d'Ir-
, & l'Auteur y donne une idée
de son ouvrage. Il a principa-
choses en vûë; sçavoir, d'éta-
e Genealogique de la famille
Stuarts, & de fixer le temps
la colonie Milesienne a passé
n Ecosse.

Roy de Galice & de Biscaye,
nce la Genealogie dont il s'agit,
a 3000. ans. Une secheresse
qui dura 26 ans, & qui cau-
gne une famine generale, con-
Enfans de ce Prince à quit-
aïs. Ils s'embarquerent avec
nombre de leurs Parens & de
s, & ayant abordé en Irlande
avant J. C. ils la conquirent
abitans apellez Tuahâ-da Da-
preuve de cette époque se prend
eresse même dont nous venons
Les Chroniques d'Espagne en
ion aussi-bien que celles d'Ir-
la placent dans le même temps.
ens devenus maîtres de l'Isle,
t quatre Familles Royales, qui

choififfoit neceffairement d
milles Royales. Cet ordre
contribué, remarque l'Aute
ferver les Genealogies de la N
doife.

Une fuite de Rois cont
3000. ans avoit befoin d'au
& il étoit à propos de faire
public les anciens monumens
elle fe trouve. C'eft à quoy
s'aplique.

Tandis que les Romains
toutes les autres Nations de
Irlandois, felon lui, joui
paix profonde : & cette paix
core chez eux lorfque les F
quez à leur tour devinrent
Barbares. Une fi longue tra
na lieu aux Habitans d'Irlan

ẞtre Seigneur, fonda une école
dans la Ville Royale de Tara
ordinaire des Rois *supremes*; &
dation lui acquit ce glorieux
lave Fodhla, qui dans la langue
signifie *Docteur d'Irlande*. L'hif-
t un des principaux objets de
n des Sçavans de la Nation.
edy en compte quelques-uns de-
temps d'Olave Fodhla jusqu'au
hal-Teactvar, qui fit un Regle-
important par raport à l'Histoire
enealogies.
le milieu du deuxiéme Siécle du
nisme, dit notre Auteur, Tuahal-
ar ordonna dans la premiere af-
e des Etats qu'il convoqua à Ta-
ue dorénavant pareille assemblée
droit de trois ans en trois ans;
us les Antiquaires aprouvez se-
obligez de s'y trouver, & d'y
re leurs collections historiques, &
ogiques pour être examinées, &
examen se feroit avec la dernie-
titude par un Comité de neuf per-
des plus sçavantes & de la probi-
lus reconnuë, sçavoir, trois Rois
rnés, trois Druides & trois Anti-
, sans l'aprobation desquels rien
eroit pour authentique.
nedy nous aprend ensuite l'usage
soit des memoires ainsi aprou-
 vez.

Royaume au Chriſtianiſme, on
aux Druides, des Evêques, d
deſquels furent S. Patrice & S. Be
ſucceſſeur immediat; & l'on ord
y auroit pluſieurs Copies du *Li*
leſquelles ſeroient ſoigneuſemen
dans les principales Egliſes. Ces
res prirent dans la ſuite des temp
de ces Egliſes; de là vient qu'o
Livres d'Ardmagh, de Caſſel, d
aig-neach, de Cluain-mucnois,
paroit par ce qu'on vient de dire
Mileſiens avoient leur Hiſtoire fo
Rien n'eſt donc plus mal fondé,
Kennedy, que l'opinion de ceux
tendent que les Irlandois n'avoie
caracteres avant le temps de S. Pa
renvoye au Chevalier Makenzy
ſois qui voudroient encore ſouten

pour montrer l'ancienneté de la lit-
parmi les Irlandois. Il en tire une
Alphabet *Beth-luis-nion*, c'est-à-dire
N. qui étoient autrefois leurs trois
es lettres. Les noms de leurs ca-
viennent des noms de certains ar-
nt l'écorce ou le bois leur tenoient
ement lieu de papier. Outre les
es ordinaires, les plus sçavans en
d'autres. C'étoient de petites la-
l'on voyoit des branches, des points
chiffres. L'arrangement de ces la-
soit une science particuliere, & el-
oient à écrire beaucoup en peu d'e-
Notre Auteur dit que Dudley Mac
qui étoit fort versé dans les Anti-
Irlandoises, avoit entre ses mains
ces lames; & que le Chevalier
ssure dans ses Ouvrages qu'il en
n Livre tout rempli. S. Patrice brû-
a propre main 300 volumes de ma-
Irlandois qui traitoient de la ma-
Druides, & d'autres superstitions.
urroit nier après cela que les Irlan-
'eussent avant lui l'usage des let-

a une grande contestation entre eux
Ecossois, mais elle ne roule pas la-
Les Ecossois pretendent être sortis
de 330 ans avant N. S. pour venir
dans la partie occidentale de la
Bretagne; & les Irlandois assu-

rent qu'ils n'en sont sortis que l'
ce 505. M. Kennedy soutient for
te derniere opinion. Il faut d'ab
ver que c'est aux Peres à pronon
qui regarde leurs enfans. Il s'a
suite à montrer par les monume
dois, que le Royaume d'Ecosse
commencé du temps de Forgo ou
gus fils de Fearadach premier Roy
du des Ecossois, mais qu'il a co
du temps de Fergus fils d'Erc; & q
da que le Venerable Bede dit avoi
Chef de la Colonie des *Dalreudini* e
se, est justement Eocha-Rhiada fils
nar II. Roy d'Irlande, & non pas l
rus que les Ecossois veulent prendre
leur sixiéme Roy.

C'est aux Ecossois à détruire les pr
de M. Kennedy, & à satisfaire aux
ritez qu'il produit contre eux. Selon
Genebrard, Ubbo Emmius, Thomas
zius, Charles Sigonius, Raphaël Holi
head, Camden, Usserius, du Chêne, &
Pere Labbe rejettent comme une chose
buleuse le Catalogue des Rois d'Ecosse, d
puis Fergus I. jusqu'à Fergus II.

Entre les Pieces qui sont jointes à c
Ouvrage, il y a une Table Chronologiq
des Rois d'Irlande de la Colonie Milesien
ne. Comme on y trouve les années du r
gne de chaque Roy elle peut être utile
ceux qui voudront s'appliquer à l'Histoire

&

à la Chronologie. Il y a aussi deux Genea-
gies Ecossoises ; l'une s'accorde dans l'es-
ntiel avec celle de notre Auteur, & l'au-
e y est tout-à-fait contraire. La premiere
t l'ouvrage d'un celebre Antiquaire du
ïs, qui la prononça en ceremonie au
uronnement d'Alexandre III. Roy d'E-
sse. La seconde, est la Genealogie de la
mille des Cantelmi en Italie, lesquels
scendent du Frere de Macolm-Canmore
y d'Ecosse. Cette Piece a été tirée
Archives de ce Royaume, l'an 1683.
ur terminer la contestation, selon M.
nnedy, les Ecossois n'auroient qu'à pu-
er une autre Piece, qui est le Catalogue
Rois d'Irlande, duquel parle le Che-
ier Makenzi, & qui a été écrit six ge-
ations avant S. Patrice. L'Auteur ne
ute point qu'on n'y trouve qu'Ederskeol,
nar-more, & Conar fils de Mogalama,
les Ecossois font naître chez eux,
oient pris naissance en Irlande, & qu'ils
ont regné. M. le Primat d'Irlande, M.
vêque de Waterford, & M. Morus ont
ordé à M. Kennedy des Attestations
t obligeantes qui n'autorisent pas peu son
timent. Il a donné au Public en deux
andes feüilles l'arbre genealogique de la
mille Royale des Stuarts, avec des ex-
ications françoises.

cateurs hypocrites, le P. Lamy dit
qu'*ils ne mentent pas seulement de la l*
mais de l'esprit, mais du cœur, mai
langue, de la main, de tout le corps, c
se tuent de mentir. C'est ainsi que le
ricien rend le change au Philosophe,
l'on voit tour à tour ces deux illustr
tagonistes se donner reciproquemen
modeles de la fausse éloquence. Mai
blic qui est sans passion, sçait leur r
l'un & à l'autre la justice qu'ils merit

M. Gibert employe un article e
relever quelques endroits de l'Extra
nous donnâmes du premier volume
Réflexions. Nous le prions de ne pa
ver mauvais que nous ne lui répo
point. Un Journaliste auroit trop
res s'il vouloit répondre à tous l
teurs qui ne sont pas contens de
traits. Ce n'est pourtant pas là
fait la raison qui nous empêche de
dre à M. Gibert; nous le distingu
avec plaisir; mais il faudroit entre
un détail de citations, de comparai
passages, & de discussions ennuyeus
ne convient pas à un Extrait.

A Chronological, Genealogical, ar
torical Dissertation, &c. C'est-
Dissertation Chronologique & Histori
la Famille Royale des Stuarts,
Milesius jusqu'au Roy Jacques III

gleterre & d'Irlande, & VIII. d'Ecosse. Par M. KENNEDY *Docteur en Droit.* A Paris, chez Loüis Coignard 1705. in 8. pagg. 289.

LA preface de cet ouvrage contient un recueil très curieux des antiquitez d'Irlande, & l'Auteur y donne une idée assez exacte de son ouvrage. Il a principalement deux choses en vûë; sçavoir, d'établir la ligne Genealogique de la famille Royale des Stuarts, & de fixer le temps dans lequel la colonie Milesienne a passé d'Irlande en Ecosse.

Milesius Roy de Galice & de Biscaye, qui commence la Genealogie dont il s'agit, vivoit il y a 3000. ans. Une secheresse prodigieuse qui dura 26 ans, & qui causa en Espagne une famine generale, contraignit les Enfans de ce Prince à quitter leur Païs. Ils s'embarquerent avec un grand nombre de leurs Parens & de leurs Sujets, & ayant abordé en Irlande l'an 1308. avant J. C. ils la conquirent sur les Habitans apellez Tuahâ-da Danam. La preuve de cette époque se prend de la secheresse même dont nous venons de parler; Les Chroniques d'Espagne en font mention aussi-bien que celles d'Irlande, & la placent dans le même temps. Les Milesiens devenus maîtres de l'Isle, y établirent quatre Familles Royales, qui

eurent toûjours dans la suite voix acti-
ve & passive lorsqu'il fut question d'éli-
re un *Monarque suprême.* A ce Monar-
que étoient soumis d'autres Rois, qui
se faisoient aussi par élection, & qu'on
choisissoit necessairement dans les Fa-
milles Royales. Cet ordre n'a pas peu
contribué, remarque l'Auteur, à con-
server les Genealogies de la Noblesse Irlan-
doise.

Une suite de Rois continuée depuis
3000. ans avoit besoin d'autres preuves,
& il étoit à propos de faire connoître au
public les anciens monumens d'Irlande où
elle se trouve. C'est à quoy M. Kennedy
s'aplique.

Tandis que les Romains inquietoient
toutes les autres Nations de l'Europe, les
Irlandois, selon lui, jouissoient d'une
paix profonde : & cette paix continua en-
core chez eux lorsque les Romains atta-
quez à leur tour devinrent la proye des
Barbares. Une si longue tranquillité don-
na lieu aux Habitans d'Irlande de cultiver
les Lettres.

Tigernmas, Monarque Milesien qui mou-
rut 1207. avant l'Ere Chrétienne, fit une
Loy, par laquelle il ordonna que les Pro-
fesseurs des Sciences seroient placez dans
les assemblées immediatement après les
Rois. Un autre de ces Monarques apel-
lé Olave Fodhla, qui mourut l'an 92
avant

XXXIV.

OURNAL DES ÇAVANS,

Lundi 30. Août M. DCCVI.

---

astorales de Monseigneur l'Evêque de ...oix *aux nouveaux Reünis de son Dio-* A Toulouse de l'Imprimerie de ...uillaume Loüis Colomyes, Avo... Parlement, Imprimeur du Roy, de l'Université, & de l'Academie ...eux Floraux. 1704. in 4. Premiere ..., 1702. pagg. 132. Seconde Let... 1703. pagg. 159. Troisiéme Lettre, ... pagg. 148.

...s trois Lettres Pastorales sont un ...raité complet de Controverses sur ...'Eucharistie, & sont un précis fort ... fort methodique des Instructions ... l'Evêque de Mirepoix a faites de ...ix aux nouveaux Reünis de son Dio-

eurent toûjours dans la suite voix active & passive lorsqu'il fut question d'élire un *Monarque suprême*. A ce Monarque étoient soumis d'autres Rois, qui se faisoient aussi par élection, & qu'on choisissoit necessairement dans les Familles Royales. Cet ordre n'a pas peu contribué, remarque l'Auteur, à conserver les Genealogies de la Noblesse Irlandoise.

Une suite de Rois continuée depuis 3000. ans avoit besoin d'autres preuves, & il étoit à propos de faire connoître au public les anciens monumens d'Irlande où elle se trouve. C'est à quoy M. Kennédy s'aplique.

Tandis que les Romains inquietoient toutes les autres Nations de l'Europe, les Irlandois, selon lui, jouissoient d'une paix profonde : & cette paix continua encore chez eux lorsque les Romains attaquez à leur tour devinrent la proye des Barbares. Une si longue tranquillité donna lieu aux Habitans d'Irlande de cultiver les Lettres.

Tigernmas, Monarque Milesien qui mourut 1207. avant l'Ere Chrétienne, fit une Loy, par laquelle il ordonna que les Professeurs des Sciences seroient placez dans les assemblées immediatement après les Rois. Un autre de ces Monarques apellé Olave Fodhla, qui mourut l'an 927

avant

avant Notre Seigneur, fonda une école publique dans la Ville Royale de Tara demeure ordinaire des Rois *supremes*; & cette fondation lui acquit ce glorieux nom *d'Olave Fodhla*, qui dans la langue du Païs signifie *Docteur d'Irlande.* L'histoire étoit un des principaux objets de l'aplication des Sçavans de la Nation. M. Kennedy en compte quelques-uns depuis le temps d'Olave Fodhla jusqu'au Roy Tuahal-Teactvar, qui fit un Reglement trés important par raport à l'Histoire & aux Genealogies.

„ Vers le milieu du deuxiéme Siécle du
„ Christianisme, dit notre Auteur, Tuahal-
„ Teactvar ordonna dans la premiere as-
„ semblée des Etats qu'il convoqua à Ta-
„ ra, que dorénavant pareille assemblée
„ se tiendroit de trois ans en trois ans;
„ que tous les Antiquaires aprouvez se-
„ roient obligez de s'y trouver, & d'y
„ produire leurs collections historiques, &
„ genealogiques pour être examinées, &
„ que cet examen se feroit avec la dernie-
„ re exactitude par un Comité de neuf per-
„ sonnes des plus sçavantes & de la probi-
„ té la plus reconnuë, sçavoir, trois Rois
„ subalternes, trois Druides & trois Anti-
„ quaires, sans l'aprobation desquels rien
„ ne passeroit pour authentique.

M. Kennedy nous aprend ensuite l'usage qu'on faisoit des memoires ainsi aprou-

vez. On les inseroit dans une Chronique apellée *le Livre Royal de Tara*, qui servoit de regle aux Historiens : tout ce qui n'étoit pas conforme à cette Chronique passoit pour fabuleux. Après la conversion du Royaume au Christianisme, on substitua aux Druides, des Evêques, du nombre desquels furent S. Patrice & S. Benigne son successeur immediat; & l'on ordonna qu'il y auroit plusieurs Copies du *Livre Royal*, lesquelles seroient soigneusement gardées dans les principales Eglises. Ces exemplaires prirent dans la suite des temps le nom de ces Eglises; de là vient qu'on cite les Livres d'Ardmagh, de Cassel, de Cluain-aig-neach, de Cluain-mucnois, &c. Il paroit par ce qu'on vient de dire, que les Milesiens avoient leur Histoire fort à cœur. Rien n'est donc plus mal fondé, selon M. Kennedy, que l'opinion de ceux qui pretendent que les Irlandois n'avoient pas de caracteres avant le temps de S. Patrice. On renvoye au Chevalier Makenzy les Ecossois qui voudroient encore soutenir ce sentiment. Ce Chevalier qui est le dernier qui ait écrit pour eux contre l'Evêque Protestant de S. Asaph, a avoué qu'il avoit entre ses mains un manuscrit Irlandois, contenant un Catalogue des Rois d'Irlande, écrit six generations avant le temps de S. Patrice.

M. Kennedy se sert de quelques autres preu-

es pour montrer l'ancienneté de la lit-
re parmi les Irlandois. Il en tire une
ır Alphabet *Beth-luis-nion*, c'est-à-dire
. N. qui étoient autrefois leurs trois
ieres lettres. Les noms de leurs ca-
'es viennent des noms de certains ar-
dont l'écorce ou le bois leur tenoient
nnement lieu de papier. Outre les
teres ordinaires, les plus sçavans en
nt d'autres. C'étoient de petites la-
où l'on voyoit des branches, des points
s chiffres. L'arrangement de ces la-
faisoit une science particuliere, & el-
rvoient à écrire beaucoup en peu d'e-
te. Notre Auteur dit que Dudley Mac
sch qui étoit fort versé dans les Anti-
z Irlandoises, avoit entre ses mains
de ces lames; & que le Chevalier
e assure dans ses Ouvrages qu'il en
un Livre tout rempli. S. Patrice brû-
sa propre main 300 volumes de ma-
its Irlandois qui traitoient de la ma-
es Druides, & d'autres superstitions.
pourroit nier après cela que les Irlan-
n'eussent avant lui l'usage des let-

y a une grande contestation entre eux
Ecossois, mais elle ne roule pas la-
s. Les Ecossois pretendent être sortis
nde 330 ans avant N. S. pour venir
lir dans la partie occidentale de la
le Bretagne; & les Irlandois assu-

rent qu'ils n'en sont sortis que l'an de grace 505. M. Kennedy soutient fortement cette derniere opinion. Il faut d'abord observer que c'est aux Peres à prononcer sur ce qui regarde leurs enfans. Il s'attache ensuite à montrer par les monumens Irlandois, que le Royaume d'Ecosse n'a pas commencé du temps de Forgo ou de Fergus fils de Fearadach premier Roy pretendu des Ecossois, mais qu'il a commencé du temps de Fergus fils d'Erc; & que Reuda que le Venerable Bede dit avoir été le Chef de la Colonie des *Dalreudini* en Ecosse, est justement Eocha-Rhiada fils de Conar II. Roy d'Irlande, & non pas Rutherus que les Ecossois veulent prendre pour leur sixiéme Roy.

C'est aux Ecossois à détruire les preuves de M. Kennedy, & à satisfaire aux autoritez qu'il produit contre eux. Selon lui, Genebrard, Ubbo Emmius, Thomas Bozius, Charles Sigonius, Raphaël Hollinshead, Camden, Usserius, du Chêne, & le Pere Labbe rejettent comme une chose fabuleuse le Catalogue des Rois d'Ecosse, depuis Fergus I. jusqu'a Fergus II.

Entre les Pieces qui sont jointes à cet Ouvrage, il y a une Table Chronologique des Rois d'Irlande de la Colonie Milesienne. Comme on y trouve les années du regne de chaque Roy elle peut être utile à ceux qui voudront s'appliquer à l'Histoire

&

ologie. Il y a aussi deux Genea-
ises; l'une s'accorde dans l'es-
elle de notre Auteur, & l'au-
-à-fait contraire. La premiere
d'un celebre Antiquaire du
a prononça en ceremonie au
nt d'Alexandre III. Roy d'E-
onde, est la Genealogie de la
Cantelmi en Italie, lesquels
u Frere de Macolm-Canmore
e. Cette Piece a été tirée
de ce Royaume, l'an 1683.
er la contestation, selon M.
s Ecossois n'auroient qu'à pu-
re Piece, qui est le Catalogue
lande, duquel parle le Che-
zi, & qui a été écrit six ge-
ant S. Patrice. L'Auteur ne
qu'on n'y trouve qu'Ederskeol,
, & Conar fils de Mogalama,
ssois font naître chez eux,
naissance en Irlande, & qu'ils
M. le Primat d'Irlande, M.
Waterford, & M. Morus ont
M. Kennedy des Attestations
tes qui n'autorisent pas peu son
l a donné au Public en deux
lles l'arbre genealogique de la
yale des Stuarts, avec des ex-
ançoises.

ſtitutiones Juſtinianeas. E
prioribus auctior, ita ut
Inſtit. quin & Commenta
quam, inſtar exhibeat. Su
acceſſiones Irnerianæ. Amſte
Officina Wetſteniana. C'eſt-à
riſmes de Droit ſur les Inſtitu
nien. Cinquiéme Edition, &
Additions ſur Irnerius. Par A
nold Pagenſtecher *Juriſconſu*
ſeur en Droit dans l'Univerſi
gue & des Ommelandes. A Amſ
la Boutique de Wetſtein. 1705
riſ. pagg. 543. Addit. pagg. 4

NOus avons parlé dans le
nal de l'année 1703. p.
vre de M. Pagenſtecher
nerius injuria Vapulans, & dans
l'an 1704. p. 219. de ſon Trait

s ſuivant l'ordre des matieres qui y
itées. Il explique l'origine & le
du Droit, par rapport au Droit
Canonique, & il s'attache parti-
nent à celuy qui s'obſerve dans les
es Unies. C'eſt ce qui fait que ce
toujours eu beaucoup de cours dans
de l'Auteur, & qu'il eſt moins con-
urs.

*les Edits, Declarations & Arrêts ren-
n faveur des Curez, Vicaires perpe-
Vicaires amovibles, Chanoines, &
Beneficiers. Nouvelle Edition aug-
e.* A Paris chez Guillaume Sau-
, à l'entrée du Quay de Gévres,
té du Pont au change, au Paradis.
in 8. pagg. 355.

s matieres contenues dans ce Recueil
ſqu'à la page 183. regardent la le-
ée & perception des Dixmes groſ-
rtes, menuës & novales, tant pour
lité que pour la quantité.
autres matieres concernant les por-
ongrues des Curez ou Vicaires per-
, & les retributions de leurs Vicai-
penſions ſur les Benefices; les Re-
s de Police touchant les Cabarets
temps du Service Divin; les quê-
l'exercice de la Juſtice ſous les por-
s Egliſes; la reddition des comptes

ban; l'incompatibilité des Be
Procès criminels qui se font au
ques; la punition des Jureurs
mateurs; les droits appartena
sur les Beneficiers & Officiers
tres & Eglises Collegiales, de
l'étendue de leur Paroisse; le
des Nefs des Eglises & des
les Confreries; les donations &
en faveur des Eglises; le Re
né sur l'honoraire des Curez d
dit de la Jurisdiction Ecclesi
mois d'Avril 1695. & les De
Arrêts du Parlement de Pari
puis, jusqu'en l'an 1703. tou
tieres Ecclesiastiques.

Ces sortes de Recueils sont
utilité pour les personnes inte
noître les matieres qui y sont
nous ne doutons pas que le P

XXXIV.

OURNAL
DES
CAVANS,

Lundi 30. Août M. DCCVI.

---

astorales de Monseigneur l'Evêque de ...poix *aux nouveaux Reünis de son Dio-* A Toulouse de l'Imprimerie de ...uillaume Loüis Colomyés, Avo- Parlement, Imprimeur du Roy, de l'Université, & de l'Academie ...eux Floraux. 1704. in-4. Premiere ..., 1702. pagg. 132. Seconde Let- ...1703. pagg. 159. Troisiéme Lettre, pagg. 148.

...s trois Lettres Pastorales sont un Traité complet de Controverses sur l'Eucharistie, & sont un précis fort ... fort methodique des Instructions ... l'Evêque de Mirepoix a faites de ...ix aux nouveaux Reünis de son Dio-

Diocese, à Mazeres, & à la Bastide du Peirat.

Dans la premiere Lettre, M. de Mirepoix expose d'abord la Doctrine de l'Eglise Catholique sur le Mystere de l'Eucharistie, & l'expose d'une maniere à n'être pas contredit, puisqu'il la tire du Concile de Trente Session 13. Après l'avoir expliquée, il la prouve par l'Ecriture Sainte, dont il propose les passages dans un ordre tres naturel. Il commence par les paroles de la promesse rapportées dans S. Jean; il continue par celles de l'institution, lesquelles il tire des trois autres Evangelistes & de l'Apôtre S. Paul; & il finit par les figures de l'ancien Testament, où le Sacrement de l'Eucharistie a été representé en plusieurs manieres differentes. Mais il ne se contente pas d'apporter des preuves. Comme il n'y en a point que les Protestans n'ayent combattues, il s'applique avec soin à détruire & leurs Réponses, & les raisons qui leur tiennent à eux-mêmes lieu de preuves pour établir leur opinion. Il entre dans un assez grand détail, & avant que de s'y engager, il prevoit tout ce qu'il veut dire, & le fait prevoir aux Lecteurs. Cette methode est commode & soulage extrémement la memoire. ,,Qu'oppose-t-on, dit-il, à la déposition precise & uniforme des trois Evangelistes & de l'Apôtre S. Paul? *De pretendues im-*

, comme s'il n'y en avoit pas
grandes à oppoſer aux myſteres
rinité & de l'Incarnation, ſur
il eſt certain que nous n'avons
ermes auſſi exprés que ceux de
ion de l'Euchariſtie : *Des chica-*
Grammaire : Des *comparaiſons*
loin : Enfin *quelques paſſages de*
, mais pris à contre-ſens, &
plûpart ſe tournent contre ceux
les objectent. " Ce plan eſt
mais il ſeroit propoſé trop ſe-
ſi l'Auteur, à l'exemple des
es, s'arrêtoit à la ſimple expo-
ajoûte donc auſſi-tôt, que c'eſt
vient de repreſenter, qu'on a
ner de la croyance de l'Egliſe:
dit-il, en s'en éloignant n'a-t-
à quoy s'arrêter. Luther &
qui ſe diſputent le malheureux
d'avoir commencé la pretendue
, l'un en Allemagne, l'autre
, prennent chacun une route
Calvin contre qui nous avons
ement à parler, parceque c'eſt
formé le Schiſme dont vous
t de peine à revenir, ſemble
u les reünir en prenant com-
ilieu entre les deux extrémitez
nation & de la ſimple figure.
milieu s'eſt trouvé ſi difficile à
ue Bucer, en l'enſeignant à
Stras-

ce trait d'Histoire ne soit f
& ne fasse croire par avan
versaires si peu d'accord son
re. M. de Mirepoix n'évite
principales objections, & il
ce qu'il dit, des reflexion
Pour montrer, par exemple
vent tres perilleux de s'éloi
tre en expliquant l'Ecriture
„ ont commencé, dit-il, d
„ té du mystere de l'Euchari
„ tôt remontez jusqu'à nie
„ mystere de l'Incarnation
„ jusqu'à nier la verité de c
„ nité. Car d'où est-ce q
„ débordement de Sociniens
„ tens d'avoir formé une S
„ re, inondent aujourd'h
„ Sectes Protestantes, que
„ heureuse liberté de detour

es, S. Ambroise, S. Cyrille
, S. Gregoire de Nysse, & S.
véque de Bresse; & s'attache
nt aux Ouvrages de ces Peres
ssein d'instruire à fond les Fi-
qu'il y a de plus mysterieux
ion. Il accompagne chaque
tites Dissertations où il en fait
nergie, & ne neglige pas de
es pour justifier sa traduction.
as que les Protestans puissent
enne Eglise pour Juge. Il s'a-
e l'Ecriture; d'un côté l'Egli-
e crie: Vous étes perdus, si
ez comme moy; & là-dessus
on explication: d'un autre cô-
res de la R. P. R. s'élevent,
'Ecriture un sens opposé, me-
ême ceux qui refusent de les
l parti prendra un Protestant
sincerement la verité? Le meil-
isse prendre, selon notre Au-
consulter la croyance de l'E-
e, de l'Eglise des quatre pre-
„ Se pourroit-il faire, dit-
eût perdu si-tôt aprés son éta-
le dépôt de la doctrine que
lui avoit confiée sur un arti-
ortant? Et qui oseroit seule-
ser que *les portes de l'Enfer*,
e, les conseils de Satan, *eus-
prevalu contre elle*, malgré la
pro-

„ nous lisons dans l'ancie
„ veau Testament, dans
„ Idoles tomboient à la
„ doctrine; dans le temp
„ entroient en foule dans
„ selon l'expression du P
„ falloit qu'elle *étendît le*
„ *tes* pour y recevoir le
„ arrivoient des endroit
„ plus reculez: dans le t
„ devenoient ses nourric
„ Maîtres des Nations
„ vant elle: dans ce temp
„ dans le temps du regn
„ & jusqu'au regne de T
„ & de ses enfans, elle
„ l'Epouse de Jesus-Chri
„ prostituée de l'Apoca
„ temps-là elle auroit c
„ de son Epoux sur le g

ſé dire, &c." Nous avons
t endroit tout au long, parce
avons cru propre à donner une
e de M. de Mirepoix. Ce ſça-
t Prelat, après avoir ainſi éta-
é de l'Egliſe ancienne, s'attache
qu'elle a expliqué les paſſages
e qui regardent l'Euchariſtie pre-
omme l'Egliſe Catholique les
jourd'hui. Rien n'eſt plus rai-
ue d'examiner la foy des pre-
s, pour voir ſi on y eſt confor-
it le ſeul moyen, obſerve no-
, que le Roy d'Angleterre Jac-
yoit pouvoir employer à finir
s des Chretiens, leſquelles ſans
roiſſoient devoir être éternel-

ever d'inſtruire les nouveaux
. de Mirepoix travaille dans ſa
Lettre à lever les difficultez qui
oient être reſtées dans l'eſprit à
le certains endroits des Peres,
iniſtres leur ont ſouvent repe-
trouve donc icy l'explication
e paſſage de Tertullien dans ſes
tre Marcion, & de quelques au-
es de Facundus, de S. Auguſ-
Theodoret, du Pape Gelaſe,

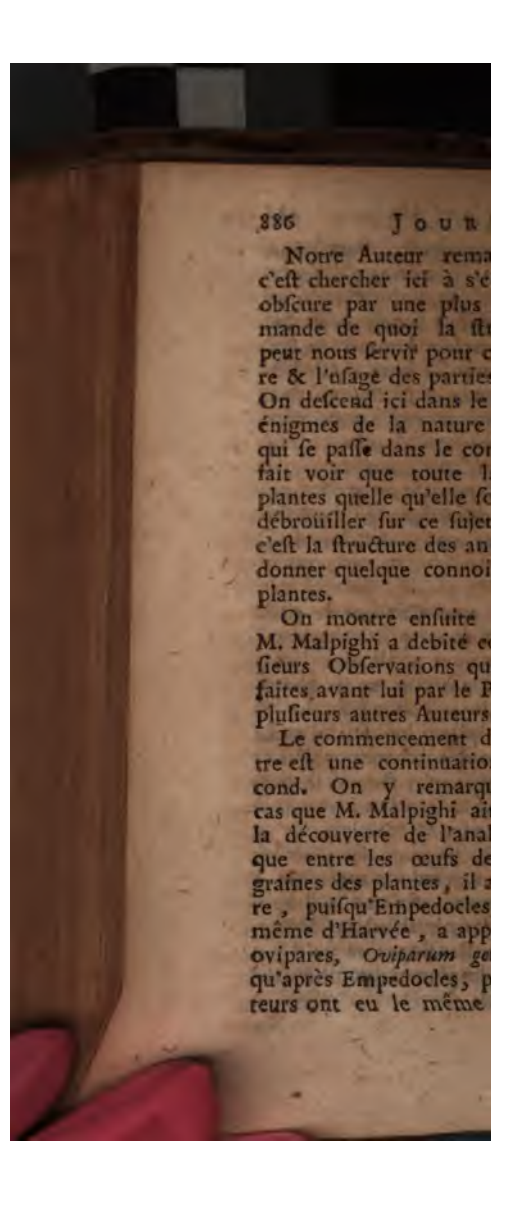
r tire toujours ſes éclairciſſe-
Peres mêmes qu'il eſt queſtion
d'ex-

cours ; & cela est d'autan
nant, qu'on sçait que les I
beaucoup d'attention eux
qu'ils parloient ou qu'ils
ne s'énonçoient pas toujo
me ouverture sur les myst
choient soigneusement aux
Cathecumenes, des dogn
soient dans toute leur éten
bles Fidelles. M. de Mirep
dens cette Lettre une obs
quable de Luther, dans sa
roles de la Cene : *Certai*
Reformateur, *c'est une chose*
tion, que pas un des Peres
est infini, n'ait parlé de l'E
les Sacramentaires ; que pa
termes : Il n'y a que du pai
Corps & le Sang de J. C. n'y

na, ac Metamorphoses, Pars prior,
a experimenta, ac novæ observa-
de ortu ac vegetatione Plantarum
entur, iconibus æneis expressæ.
e ex Typographia Antonii de Ru-
in platea Cerensi. 1703. C'est à-
Premiere Partie de la Défense de la
contre les Critiques qui ont été faites
lques propositions qui se trouvent dans
ité de la naissance & de la vegeta-
es Plantes. Composé par M. Trium-
Docteur en Medecine, & Professeur
anique à Rome. 1703. A Rome. in 4.
5.

E Livre est une Critique de quel-
ques propositions qui se trouvent
dans les Ouvrages posthumes de M.
hi. L'Auteur la divise en six chapi-
Dans le premier, il se justifie du re-
que M. Malpighi lui fait d'avoir
rabaisser dans des discours publics le
de ses Ouvrages. Le second interes-
ntage les Sçavans. On commence
l par y reprendre M Malpighi sur ce
it dans la 63. page de ses Oeuvres
mes, qu'il a voulu s'appliquer à
mie des Plantes, afin que la simpli-
ui se trouve dans la structure des ve-
lui servit à developer ce qu'il y a
s caché & de plus embrouillé dans
ps de l'animal.

No-



Notre Auteur rema
c'est chercher ici à s'é
obscure par une plus
mande de quoi la st
peut nous servir pour c
re & l'usage des partie
On descend ici dans le
énigmes de la nature
qui se passe dans le co
fait voir que toute l
plantes quelle qu'elle s
débrouiller sur ce sujet
c'est la structure des an
donner quelque connoi
plantes.

On montre ensuite
M. Malpighi a debité c
sieurs Observations qu
faites avant lui par le P
plusieurs autres Auteurs

Le commencement d
tre est une continuatio
cond. On y remarqu
cas que M. Malpighi ai
la découverte de l'anal
que entre les œufs de
graines des plantes, il a
re, puisqu'Empedocles
même d'Harvée, a app
ovipares, *Oviparum ge*
qu'après Empedocles, p
teurs ont eu le même

M. Malpighi. Il fait voir ensuite par diverses experiences, que M. Malpighi s'est trompé de croire que les feüilles des plantes servent à preparer le suc qui doit nourrir les nouveaux germes de la plante. Il montre encore que cet Auteur ne s'est pas moins trompé de pretendre que les graines ne sçauroient produire lors qu'on les a dépoüillées des membranes qui les envelopent. Il rapporte là-dessus diverses experiences qui persuadent le contraire : il pretend même que lors qu'on a ôté cette écorce, la vegetation en devient plus facile ; au moins en quelques graines : ce qui est si vray qu'il y a des Fleuristes qui avant que de planter certaines graines, en ouvrent l'écorce, ou la rongent doucement avec une lime ; d'autres les font tremper dans de l'eau pour la ramollir : enfin il est si peu vray que l'écorce de la graine soit absolument necessaire pour la production de la plante, que dans les pois & les feves cette écorce se trouve quelquefois toute mangée de vers, sans que la graine perde rien pour cela de sa fecondité.

Le quatriéme chapitre roule sur un different de petite consequence ; l'Auteur y pretend que M. Malpighi lui fait deux injustices ; l'une de l'accuser d'avoir dit que la plante n'est pas renfermée entierement [illegible] la graine ; sur quoi notre Au-

 teur

teur montre au long en quel ſens il a pretendu que la plante n'étoit pas toute entiere dans la graine : pure queſtion de nom à laquelle nous ne nous arrêterons pas : l'autre de nier la metamorphoſe du bled en yvraye, & celle de l'yvraye en bled ; experience ſur laquelle notre Auteur a peine à ſouffrir qu'on doute de ſes lumieres ou de ſa ſincerité.

Le cinquiéme chapitre contient d'abord un éclairciſſement de quelques propoſitions que notre Auteur a avancées ſur la generation des plantes, & qu'il pretend avoir été mal priſes par M. Malpighi. Notre Auteur l'accuſe ici de haine, de colere, de jalouſie, & ſe laiſſe aller aux invectives ordiuaires des Auteurs qui ſe croyent attaquez par d'autres : il n'oublie point ſur ce ſujet les moralitez, & l'on voit ici force paſſages d'Auteurs tant ſacrez que prophanes, les uns ſur l'envie que *le potier porte au potier*, *le muſicien au muſicien*, &c. les autres ſur les effets de la colere, qui ôte la ſageſſe, &c. M. Malpighi a tellement donné dans l'analogie, en ce qui regarde les plantes & les animaux, qu'il veut même la conſerver entre les plantes & le corps humain. Les femmes, dit-il, ne ſçauroient être fecondes ſans ces évacuations reglées que les Grecs ont appellées καταμήνια ; les plantes tout de même ne ſçauroient l'être

ſans

-e la sortie des fleurs, qui sont à l'é-
-rd de la plante ce que les évacuations
-nt nous parlons, sont à l'égard de la
-mme. Notre Auteur trouve ici deux er-
-rs; l'une que les femmes ne puissent
-e fecondes sans les évacuations qui leur
-t ordinaires; sur quoy il cite le té-
-oignage de Brassavolus, de Fernel, de
-ndelet, de Trincavelle, de Joubert, de
-rcel Donat, de Georges Skenkius, de
-tolin, &c. qui assurent tous avoir vû
-sieurs femmes fecondes & de bonne
-té, sans qu'elles fussent sujettes le moins
monde à ces sortes d'évacuations. Il
-t à ces témoignages celuy de Panaro-
qui assure la même chose: *Prægnan-*
quintâ vice mulierem observavi non so-
nunquam menstruatam, sed etiam probâ
-itate fruentem. Cent. 1. Observ. 15.
-utre erreur qu'il reprend, est qu'une
-nte ne puisse produire des graines fe-
-ndes, si elle n'a auparavant poussé ses
-rs. Il fait voir le contraire par l'exem-
de la mercuriale, du chanvre, des ca-
-aires, & de quelques autres herbes; la
-ure a refusé des fleurs à plusieurs plan-
qui ne laissent pas d'avoir des graines
fecondes, ainsi que le remarque M.
-urnefort, *Institut. Herbar.* class. 16.
Le sixiéme chapitre est sur la generation
plantes par les semences. M. Mal-
pretend qu'elles viennent toutes par
 la

la voye des graines. Notre
prend ici de montrer le cont
tient que la fecondité des pl
proprement en certains sels v
yeux les plus perçans ne sç
& qui à la longue venant à
graines, font bien voir en
fecondes, que les graines n
veritables semences des plan
te que ces esprits volatils éc
lant dans l'air, sont ensu
par les pluyes ou autremen
de la terre, & qu'étant ar
font differentes productions
cours des graines. Il est si
tinue-t-il, que les sels des p
propres semences des vegetau
la Chymie on tire des plante
qui represente la figure mên
te d'où il a été tiré, & qu
te de la même maniere que
tils des animaux representen
l'animal ou de la partie d'o
traits. On cite ici sur ce
bre Etmuller, qui dit qu
tillation de quelque animal o

d'une corne de cerf, & que celuy de viperes, represente des viperes. On rapporte encore l'experience d'Arnould Bachimius, laquelle consiste à renfermer artistement dans une phiole certains sels fixes & volatils avec des souphres; aprés quoi, en échauffant un peu la phiole, on y voit paroître le phantôme ou l'ombre des corps qu'on a détruits. *Bachim. pansoph. enchir. p. 5. Es[illegible]. 128.* On joint à cela plusieurs autres experiences aussi imaginaires, qui se peuvent lire encore dans le Livre de M. de Vallemont, sur les curiositez de la Nature & de l'Art. Bien des gens auront peine à croire que de l'huile d'amandes douces où l'on a fait infuser des fleurs d'oranges, represente ensuite tous les ans des feuilles & des fleurs d'orangers avec des oranges. C'est pourtant un fait sur lequel notre Auteur se plaint de l'incredulité de M. Malpighi. Pour faire voir combien il est vray que les sels des mixtes conservent la forme des mixtes d'où ils ont été tirez, il nous renvoye à ces figures d'arbres & de plantes qui se voyent quelquefois sur la glace; sur quoy nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, que quand on broye des couleurs sur un marbre, & qu'on vient à lever la pierre sous laquelle on les broye, on voit & sous la pierre & sur le marbre, diverses figures d'arbres fort bien representées: *Que si on* jette de la glaire d'œuf

dans un verre d'eau , on voit dans le verre des clochers & des especes de bâtimens & de tours. Or que doit-on conclure de ces differentes images, par rapport au sujet dont il s'agit ? Les consequences que notre Auteur tire des figures qui paroissent sur la glace sont-elles mieux fondées ? La neige paroît presque toujours figurée en étoile , quelle consequence tirera-t-on encore de là pour la question de notre Auteur ? Mais laissons-là les reflexions , & contentons-nous de donner un exposé exact du Livre , nous n'avons plus qu'un mot à en dire.

L'Auteur voulant montrer encore que toutes les plantes ne viennent pas de graines , il tâche de prouver que les vers qui s'engendrent dans le corps de l'homme, ne viennent pas toujours par des œufs, mais souvent de la pourriture seule. Pour le prouver , il cite ce que dit Dolée , que les vers du corps se produisent quelquefois par des œufs de mouches ; que les vers ne pardonnent à aucun sexe ni à aucun âge , que cependant les enfans y sont plus sujets , & qu'ils n'en sont pas même exempts au ventre de leurs meres ; ainsi qu'il l'a vû par experience dans un fœtus mort , qui avoit le ventre tout rempli de vers. Certes, s'écrie ici notre Auteur, les vers de ce fœtus ne pouvoient pas avoir *été produits* par des œufs de mouches qui

se

se fussent insinuez dans la nourriture de l'enfant ; ainsi on ne peut assurer raisonnablement que les vers ne s'engendrent pas de pourriture, *Ideoque minùs solidè statuitur vermes nunquam à putredine oriri.* Voila en abregé tout l'essentiel de l'Ouvrage, qui est écrit d'un style fort diffus, & où il nous a fallu chercher les matieres de notre Extrait parmi un si grand nombre de citations de Poëtes & d'Orateurs, que nous avons senti dans la lecture de ce Livre, l'importance de l'avis d'Homere,

Ambitiosa recidet
Ornamenta.

Les Loix Civiles dans leur ordre naturel ; le Droit Public, & Legum delectus, *par M.* DOMAT *Avocat du Roy au Siege Presidial de Clermont en Auvergne. Nouvelle Edition revûe & corrigée.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy & de l'Academie Françoise, ruë S. Jacques, à la Bible d'or. 1705. in fol. Tom. I. pagg. 522. Tome II. pagg. 246. Legum delectus. pagg. 184.

IL n'est plus besoin de parler de ce Livre pour le faire connoître au Public. Ceux qui s'appliquent à la Jurisprudence, *sentent tous* les jours l'obligation qu'ils

ont à M. Domat de leur en avoir applani les voyes, en réduiſant dans un ordre naturel, & ſelon le rang des matieres, le corps immenſe des Loix civiles. Cet Ouvrage renferme tout à la fois le Droït Public & le Droit des particuliers. On n'y trouve, à la verité, ſur le Droit Public que des principes generaux, ſans application & ſans détail; ce ſont de ſimples eſſais que la mort trop prompte de l'Auteur a empêché de conduire plus loin. Mais pour ce qui regarde le droit des particuliers, l'ouvrage eſt complet, & a fait d'abord la matiere de trois Volumes in 4. qui ont paru l'un après l'autre, & par intervalle, pendant la vie de M. Domat; les deux premiers en 1691. & le troiſiéme en 1694. Depuis & en 1697. on a donné en deux autres Volumes ſon Traité imparfait du Droit Public, & quelques diſcours qu'il avoit prononcez à l'ouverture des Audiances dans le Siege où il étoit Avocat du Roy. Enfin en 1700. l'on a ajouté à ſes Oeuvres un ſixiéme Volume, qui contient un Textuaire choiſi des plus belles Loix du Digeſte & du Code. Ces differens Ouvrages qui compoſoient ſix Volumes in 4. & qui avoient vû le jour ſeparément, ont été reünis en un ſeul Volume *in folio*, qui eſt le Livre dont nous parlons, Cette Edition nouvelle le rendra plus commode dans l'uſage, & moins

chex



s l'achat, qu'il n'étoit aupara-

complette, Tome second, contenant
gie exacte & complette, le squelet
, un Traité des maladies des os,
eur guerison. Par M. LE CLERC,
n ordinaire du Roy. A Paris chez
lemy Girin, rue S. Jaques. 1706.
pagg. 266. pour l'Osteologie, &
our les maladies des os.

ne sçauroit avoir une connoissan-
parfaite de l'Anatomie, si l'on
a une connoissance parfaite de ce
a baze & l'appuy du corps hu-
c'est-à-dire, si l'on ne sçait bien
gie. Cette science est mise icy dans
qui en rend l'étude fort facile. Il
u'avoir un squelet, & ensuite
r selon la methode de ce Livre,
n peu de temps beaucoup de pro-
s l'Osteologie. Chacun par le
e ce Livre pourra marquer avec
es sur son squelet toutes les prin-
rties de chaque os, comme sont
yses, les épiphyses, les têtes,
les condiles, les mamelons, les
les crêtes, les levres, les cavi-
fosses, les sinus, les crenelures,
itez, les scissures, les échancru-
trous, les conduits, les cellu-

 les,

les, &c. & ce qui donnera beaucoup de facilité pour marquer juste les endroits par lesquels passent & ausquels s'attachent ou s'inserent les veines, les arteres, les nerfs, les tendons, les ligamens, &c c'est que dans l'Osteologie on trouvera chaque os examiné en particulier, & que l'Auteur n'en quitte aucun qu'il n'y ait fait auparavant remarquer tout ce qu'il y faut observer. Mais dans le squelet chiffré qui *suit* l'Osteologie, il n'a pas pris chaque os du crane en particulier, il les a considerez dans le crane assemblé; ce qui fait qu'on en peut chiffrer chaque endroit avec plus d'ordre; parce qu'il arrive quelquefois, qu'un trou, par exemple, anticipe sur deux os. C'est pourquoy, en examinant le crane, il faut l'avoir tout entier à la main. Quand les endroits qu'on voudra chiffrer se trouveront doubles, l'Auteur avertit de les chiffrer avec le même chiffre.

On ne trouvera dans le squelet chiffré que les endroits que la nature a, pour ainsi dire, pris soin de marquer elle-même, & qu'elle a rendu sensibles, comme sont les apophyses, les épines, les crêtes, les cavitez, les fosses, &c. mais ceux qui voudront marquer leur squelet en un plus grand nombre d'endroits, pourront recourir à l'Osteologie, où ils trouveront les choses expli*quées* plus au long.

Pour

Pour ce qui est du Traité des maladies des os, qui est à la fin du Livre, il renferme ce qu'on peut avoir entendu souvent dans les lectures publiques de M. Du Verney au Jardin du Roy, & dans les discours publics qui se font aux Ecoles de Medecine de Paris, & à S. Cosme.

Lettres Patentes du Roy, données au mois de Février 1706. portant établissement d'une SOCIETE' ROYALE DES SCIENCES, *à Montpellier.* A Montpellier, de l'Imprimerie de Jean Martel, Imprimeur ordinaire du Roy, &c. 1796. Brochure in fol. pagg. 8.

LE ROY, toujours attentif à procurer l'avancement & la perfection des Arts & des Sciences dans son Royaume, & persuadé, par d'heureuses experiences, que l'établissement de diverses Academies est le moyen le plus convenable pour favoriser les études des gens de Lettres, & tirer de leurs découvertes tout le fruit qu'on en peut attendre par rapport au service de Sa Majesté & à l'utilité publique; a bien voulu étendre ces mêmes soins sur la Ville de Montpellier, & avoir égard aux tres-humbles remontrances de plusieurs Sçavans de cette même Ville, unis depuis long-temps par des liaisons

d'étude & d'amitié, lesquels lui ont fait representer, que leur application serieuse aux differentes parties des Mathematiques & de la Physique, jointe à l'avantageuse situation de Montpellier, pour les observations & les recherches importantes & curieuses, les mettoit en état de pouvoir contribuer à l'accomplissement du desir qu'a Sa Majesté de voir perfectionner toutes ces Sciences, s'il lui plaisoit de leur permettre, que pour s'y employer plus utilement, ils pussent s'assembler sous sa protection Royale, & de leur prescrire en même temps les Regles, qu'ils doivent suivre, pour leurs Assemblées, comme elle a eu la bonté de le faire à l'égard de l'Academie des Sciences de Paris. C'est donc pour seconder ces bonnes intentions, & pour répandre un nouvel éclat sur la Ville de Montpellier, fameuse depuis long-temps dans la Republique des Lettres, que le Roi y établit, par ces Lettres Patentes, une Assemblée de Sçavans, sous le nom de *Societé Royale des Sciences*, que Sa Majesté prend sous sa protection particuliere, ainsi que l'Academie Royale des Sciences de Paris, de laquelle cette Societé Royale de Montpellier ne sera regardée que *comme une extension & une partie.* Cette Societé doit être composée de trois sortes d'Academiciens; de six Honoraires, de quinze Associez, & de quinze Eleves. Le Roi a nommé

pour

fois seulement les sujets qui doivent
es places d'Honoraires & d'Asso-
reposant de ce soin, pour l'ave-
e choix de la Compagnie. Voici
de ces nouveaux Academiciens.

HONORAIRES.

Goux de la Berchere, Archevêque
le Narbonne.
lbert de Croissy, Evêque de Mont-
pellier.
Marquis de Castries, Lieutenant
le Roy en Languedoc, & Gou-
verneur de Montpellier.
Lamoignon de Basville, Conseil-
ler d'Etat ordinaire, & Intendant
en Languedoc.
Abbé Bignon, Conseiller d'Etat
ordinaire.
n, Conseiller en la Chambre des
Comptes de Montpellier.

ASSOCIEZ.

apiés.
Plantade. } Mathematiciens.
Abbé Lacan.

truc.
a Peyronnie. } Anatomistes.
ondange.



Riviere.
Matte.
Gauteron.

Chicoyneau.
Magnol.
Nissolle.

Chirac.
Rideux.
Icher.

Le Roy a nomm
cette fois, & sans
l'Evêque de Mont
dant l'année 1706;
pour la même ann
cretaire perpetuel;
quinze Associez,
ment à la nomina
d'entrer dans la So
met aux Academic
tel lieu qu'ils estim
ble, une fois chaqu
plus souvent, quan
pos, de prendre po
& telle Devise qu'il
sir un Imprimeur &
pedier par le Secret
Certificats necessair
qui auront interêt

leurs Assemblées, ils ne traitent
qui peut rendre à la perfection
diverses Sciences, sans qu'aucun
tiere y puisse être agitée; qu'ils y
la plus parfaite égalité entr'eux,
re distinction que celle des diffe-
asses, & de l'ancienneté de Re-
& qu'ils entretiennent une cor-
nce & une liaison intime avec l'A-
Royale des Sciences de Paris, com-
isant qu'un seul & même Corps.
Lettres Patentes sont suivies des
que le Roy a fait dresser pour la
Royale des Sciences, & qui sont
en 43 Articles, énoncez dans les
ermes que les Statuts de l'Acade-
ale des Sciences de Paris, à quel-
tes differences près, qui roulent
ie les Associez, dans cette nouvel-
é, doivent s'acquitter des mêmes
s, ausquelles sont engagez les Pen-
es, dans l'Academie; sur ce qu'il
oit tenir qu'une Assemblée publi-
que année, le premier Jeudi d'a-
. Martin, &c. L'Article 39, &
suivans, établissent l'étroite union,
être entre ces deux Compagnies;
onsiste à s'envoyer reciproquement
nplaire de tout ce qu'elles feront
r en leur nom; à se communiquer
ement les matieres importantes,
re examinées de part & d'autre,
avec

avec toute la diligence & tout le ſoin poſſible; à donner reciproquement aux Academiciens entrée & ſeance dans les Aſſemblées, tant à Paris, qu'à Montpellier; à obliger la Societé d'envoyer à l'Academie, immediatement avant la quinzaine de Pâques de chaque année, une Piece choiſie entre toutes celles qui auront été lûes, pour être imprimée avec les Memoires que l'Academie donnera la même année.

Comme l'on ne doit rien attendre de mediocre d'une Compagnie honorée d'une telle Protection, fondée ſur de ſi ſages Loix, & composée de tant d'habiles gens; nous ne doutons pas que la Societé Royale des Sciences, par ſes excellentes productions, ne merite bien-tôt les applaudiſſemens du Public, qui ne peut manquer de s'intereſſer beaucoup à un Etabliſſement ſi utile.

Heures contenant l'Office de l'Egliſe, avec des Prieres & des Inſtructions, tirées de l'Ecriture Sainte, & des ſaints Peres. Imprimées par l'ordre de M. l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Evêque de METS, *à l'uſage de ſon Dioceſe.* A Mets chez Brice Antoine. 1705. pagg. 664.

Calculs faits & faciles à compoſer. Sur l'Addition, la Souſtraction, la Multiplication, & ſur la Diviſion. Ouvrage utile à toutes ſor-

*sortes de personnes pour les calculs qui sont à faire sur ces quatre principales regles de l'Arithmetique. Par M. N. B. * A. A. P.* A Paris chez Jean & Pierre Cot, rue S. Jacques, à l'entrée de la rue du Foin, à la Minerve. 1706. in 12. pagg. 589.

CASSANDRE, *Trage[illegible] pour la premiere fois par l'[illegible] Royale de Musique le Mardy 2[illegible]* 1706. A Paris chez Christophe [illegible], seul Imprimeur du Roy pour la [illegible]ie, rue S. Jean de Beauvais, au M[illegible]rnasse. 1706. in 4. pagg. 49. & à [illegible]n chez Henri Schelte, 1707. i[illegible] pagg. 60.




DES

SÇAVAN

Du Lundi 6. Septembre M.

De Kalendario & Cyclo Cæs
Paschali Canone S. Hyppol
Dissertationes duæ ad SS.
mentem XI. Pont. Max. Q
tur descriptio & explanatio B
po Martio nuper detectæ su
Antonino Pio olim dicatâ.
Enarratio per Epistolam ad
Nummo & Gnomone Cleme
tore FRANCISCO BIANC
ronensi, Basilicæ S. Laurent
so de Urbe Canonico, S. D.
nore Sac. Cubiculi, & à
Congregationis Kalendarii. R
Typis Aloysii & Francisci de
Impressorum Cameralium. C
Deux Dissertations dediées à
Pape Clement XI; l'une sur l
& le Cycle de Jules Cesar

le Canon Paſchal de S. Hyppolite Martyr : Dans leſquelles on a inſeré la deſcription & l'explication du Pied-d'Eſtal de la Colomne érigée à l'honneur d'Antonin Pie, & découverte depuis peu dans le Champ de Mars. On y a joint dans une Lettre à un Ami l'Hiſtoire de la Medaille, & du Gnomon de Clement XI. Par François Bianchini *Chanoine de l'Egliſe de S. Laurent* in Damaſo, *Can[illegible]onneur du Pape, & Secretaire de l[illegible]gation du Calendrier.* 1703. A R[illegible] de l'Imprimerie d'Aloyſius, & d[illegible]is, Imprimeurs de la Chambre [illegible]ique. In Fol. pagg. 176. pour [illegible]x Diſſertations, & 84. pour la L[illegible] à un Ami.

CE ne ſont point ici de ces Diſſertations nouvelles, où l'on n'apprend que ce qu'on ſçait déja, & dont en effet les Auteurs ne font que repeter ce que d'autres ont dit avant eux. Il y a dans celles-cy des recherches dignes de la curioſité des Sçavans, & de veritables découvertes qui ne marquent pas moins de penetration d'eſprit & de ſagacité dans M. Bianchini, que d'érudition. Cet Ouvrage fait connoître combien il meritoit l'honneur que le Roy lui a fait en le choiſiſſant pour remplir la place d'Aſſocié Etranger, [illegible] mort de l'aîné des Mrs. Ber-

Deux



Deux Marbre
me dans le feiz
tous ceux qui
temps, fourni
tiere des deux
ces Marbres ét
Jules Cefar,
d'huy fur l'ant
Hyppolite. Ce
Bibliotheque du
le Cardinal Ma
Pontificat, &
Pour le premie
du Cardinal Be
été perdu dan
des temps, il n
que dans les O
écrit fur le Cal
mis au jour d'
explications. C
aux foins & au
re, de Fabrice
liger, & de
habiles que fu
quelques éclai
donnez, ils n
la methode q
la conftructio
voit icy que fu
fervi, ils on
gloire à acqu
le principal fu
qui contient

ce dans le premier par faire
s Cesar eut soin de rappor-
t le Calendrier au cours du
celuy de la Lune, & il le
es autoritez incontestables; le
e Macrobe est exprès sur ce
qui ont expliqué de quelle
alendrier Julien fut reglé au
leil, ne se sont pas même
upçonner qu'il y eût rien de
u de nouveau dans ce Calen-
port au cours de la Lune. Ce
'ils n'ayent observé que Jules
pris pour le premier jour de
e jour même de la nouvelle
qui marquoit de l'attention
iens Lunaires; mais ils se sont
z generalement à cette pen-
n'avoit fait simplement à cet
opter le Cycle de Meton de
aliger en particulier étoit si
découvrir l'artifice de la Me-
ine, pour trouver les nouvel-
qu'il combat même l'obser-
on vient de parler, reprenant
r ceux qui l'ont faite, & de-
a Lune ne fut nouvelle la pre-
e du Calendrier de Jules Ce-
leuxiéme de Janvier. M. Bian-
oûtient dans le second chapi-
Tables Astronomiques le con-
l'erreur, & qu'elles donnent
toutes

dement de ſés recherches ; & il y
yeux du Lecteur dans une pla
lendrier tel qu'il étoit gravé ſu
Les douze mois de l'année y ſo
& y forment à l'ordinaire autan
nes qui contiennent les jours d
mois eſt composé. Mais, ce
pas encore été aſſez approfondi
les huit premieres Lettres de
Latin, A, B, C, D, E, F, G, H,
par ordre, & attribuées aux jour
A, répond au premier de Janvi
ſecond ; C, au troiſiéme, & ai
te, les huit Lettres revenant d
me ordre, & continuant leurs r
juſqu'au dernier jour de Decemb
les Lettres Dominicales dans le
Eccleſiaſtique.

Scaliger a cru en effet que ces
tres du Calendrier Julien avoi

tte opinion, elle étoit de-
on commune. M. Bianchi-
nier, & le seul jusqu'à pre-
penetré le mystere de ces huit
rouve un Cycle Lunaire exact,
e ce secret n'étoit pas aisé à

de developper & d'établir
, il détruit celuy que Sca-
ierius avoient fait recevoir.
onc par l'autorité de Ruti-
Macrobe rapporte le témoi-
les Nundines ne revenoient
jours; d'où il conclut que
les Nundines il auroit fallu
lieu de 8, comme on voit
de la semaine qui reviennent
t marquez par 7 Lettres dans
ers. Il cite encore une Let-
n à son frere Quintus, dans
marque un endroit assez fa-
tour des Nundines de 9 en
apporte enfin un long passa-
be, où cet Auteur nous ap-
Romains trouvoient de mau-
ue les Nundines tombassent
ur de l'an, & dans les No-
qu'on avoit inventé un moyen
t inconvenient. Or M. Bian-
que si les 8 Lettres en ques-
de Cycle Nundinal, il n'é-
le par ce Cycle de sauver du
con-

chapitre, où notre Auteur don
me temps une Methode aiſée
par un Cycle les Nundines, & c
convenient qu'une vaine ſuperſt
craindre aux Romains.

Le ſecond chapitre où nous ſ
ſentement, finit par une cou
tion de ce qui a donné lieu aux
conjectures de M. Bianchini.
Calendrier eſt preſque tout effacé
bre; il y eſt reſté ſeulement que
qui étant ſeparez par des lacun
ment aucun ſens. On y lit entr'a
cy, *expoliendum pingendum....*
tis... Ces mots ont fait penſer
teur que les 8 Lettres étoient ap
repetées dans le Calendrier ave
tes couleurs; & cette premiere
conduit à la découverte ingenieuſ
poſe.

pas de dire deux ou trois
gros du Syſtême, pour en
ir au moins une idée gene-
nchini ſuppoſe d'abord que
e Lunaire dont il s'agit, on
lierement égard aux points
l'année, ou aux termes des
s; c'eſt-à-dire qu'on a vou-
cle ſervît à indiquer les nou-
qui arrivent vers les Solſti-
s les Equinoxes. Il a trou-
cela, on n'avoit eu qu'à mar-
ouleurs differentes, 4 ſuites
s des 8 Lettres priſes près de
: c'eſt ainſi que pour celui
diſtingue avec ſes 4 couleurs
ui s'étendent depuis le 1. de
quel répond la Lettre A, juſ-
Février, où la Lettre H finit
les diſtingue en faiſant les 8
a 1. ſuite d'une couleur tel-
dra; celles de la 2. ſuite d'u-
eur; celles de la 3. ſuite d'u-
uleur encore, & enfin cel-
ſuite, d'une couleur differen-
utres. Ces 4 mêmes couleurs
e la même maniere les 4 pre-
qui viennent après l'Equino-
mps, aſſigné par Jules Ceſar
rs, & qui commencent au 30.
où eſt la Lettre A, & finiſ-
er d'Avril; les 4 ſuites priſes

du 22. ...
Par cette distribution ... Cycle ...
les 8 Lettres forment un Cycle ... celui de Meton ...
qui répandu dans celui de Meton do...
chaque année les nouvelles Lunes des ...
stices, & des Equinoxes avec autan...
plus d'exactitude que nos Epactes. M...
chini nous presente dans des Table...
dre selon lequel ces Lettres com...
avec leurs couleurs, & disposées ...
des années, se succedent l'une à l'a...
répondent dans le Calendrier a...
des nouvelles Lunes qu'elles doiv...
quer.

La succession se fait en sautan...
une année entre-deux, & cette ...
est double; car les Lettres & l...
se succedent en prenant les an...
quées par les nombres impairs ...
&c. & elles se succedent enco...
...ifference, en prenant les ... pairs

ra âgée de douze jours au premier
nvier ; que la 3. année elle aura 23.
& que ſon trentiéme jour tombant
u 8. de Janvier, elle ne ſera nouvel-
le 9. Les nouvelles Lunes retardent
de 8 jours en deux ans; & comme
Lettres peintes reviennent de 8 en 8
avec une couleur differente, la nou-
Lune arrivée au premier de Janvier
premiere année, ayant été marquée
Lettre A peinte de la 1. couleur; la
lle Lune de la 3. année qui retarde
ours, & qui arrive le 9. ſe trouvera
ée par la Lettre A peinte de la 2.
r; & retardant encore de 8 jours dans
ans, elle arrivera la 5. année au dix-
me de Janvier, & ſera marquée par
me Lettre A peinte de la 3. couleur:
la 7. année le nouveau retardement
ours la fera tomber au 25. où ſe trou-
core la Lettre A peinte de la 4. cou-
La 9. année le retardement de 8. jours,
ra la nouvelle Lune precedente au 2.
nvier, auquel jour répond la Let-
peinte de la 1. couleur. La nouvelle
parcourra enſuite ſucceſſivement les
couleurs de B, la 11. la 13. & la
née; mais la 17. à la Lettre B ſuc-
par ordre la ſuivante C, avec ſes cou-
& il en ira de même des autres
s & de leurs couleurs ſans interrup-

après le Solstice d'Esté, depuis
Juin jusqu'au 27. de Juillet ; &
tes vers l'Equinoxe d'Automne,
du 22. de Septembre au 23. d'Oc

Par cette distribution de quatre
les 8 Lettres forment un Cycle
qui répandu dans celui de Met
chaque année les nouvelles Lune
stices, & des Equinoxes avec
plus d'exactitude que nos Epactes.
chini nous presente dans des Ta
dre selon lequel ces Lettres c
avec leurs couleurs, & disposée
des années, se succedent l'une à l
répondent dans le Calendrier
des nouvelles Lunes qu'elles doi
quer.

La succession se fait en sautan
une année entre-deux, & cette
est double ; car les Lettres & le
se succedent en prenant les ann
quées par les nombres impairs 1,
&c. & elles se succedent encore
que difference, en prenant les an
quées par les nombres pairs 2,
&c. Nous nous contenterons d
de quelle maniere la succession s
allant de l'impair à l'impair.

Si la premiere année d'un Cy
ans, la Lune a été nouvelle le
Janvier, il est évident à cause des
d'Epacte annuelle, que la secon

ge, en ajoutant à des explications
tenduës le secours de plusieurs Ta-

ès l'avoir exposée, il en établit la
& la justesse, par la comparaison
ouvelles Lunes indiquées suivant le
au Cycle des 8 Lettres; avec un
nombre d'Eclipses que rapportent
Auteurs. Il examine toutes celles
e Soleil que de Lune qui sont ar-
dans l'espace d'environ 2 siecles
ni, depuis la premiere année du Ca-
er Julien, jusqu'au troisiéme siecle
tre Ere, & il fait voir que les nou-
& les pleines Lunes que donnent
actes dans le Calendrier Gregorien,
gnent plus des vrais mouvemens du
par rapport à toutes ces Eclipses
e font les nouvelles & les pleines
données par la methode qu'il a dé-
rte. Aux observations qui confirment
esse du Cycle litteral, il ajoute des
es démonstratives tirées de la nature
de ce Cycle.

Bianchini s'étend ensuite à faire voir
quelle facilité & quelle commodité
Methode pouvoit s'appliquer aux dif-
Calendriers, & aux differens usa-
es Peuples soûmis à l'Empire Ro-
; c'est dans le quatriéme chapitre
e sujet est traité. On y étale une
e érudition sur les differentes sortes

 d'an-

les voyes, en réduisant ...
turel, & selon le ...
corps immense des ...
vrage renferme tout ...
blic & le Droit des ...
trouve, à la verité, ...
que des principes géné...
tion & sans détail, ...
sais que la mort trop ...
a empêché de condui...
pour ce qui regarde ...
liers, l'ouvrage est ...
d'abord la matiere de ...
qui ont paru l'un apr...
tervalle, pendant la ...
deux premiers en 169...
1694. Depuis & en ...
deux autres Volumes ...
du Droit Public, & q...
avoit prononcez à l'ou...
cés dans le Siege où ...
Roy. Enfin en 1700. ...
Oeuvres un sixiéme V...
tient un Textuaire ch...
Loix du Digeste & du ...
rens Ouvrages qui com...
mes in 4. & qui avoie...
rément, ont été reün...
lume *in folio*, qui est ...
parlons. Cette Edition ...
dra plus commode dans ...

dés le commencement de ſa
, il les rapporte encore ſur la
Chapitre ; & il y en ajoute un
de la Chronologie d'Euſebe.
ne luy ſert pas ſeulement à prou-
Reformateurs du Calendrier
introduiſirent dans leur re-
nouveau Cycle Lunaire ; mais en-
précisément le temps que
inventé & introduit. Le té-
P. Petau qui entend auſſi les
Chronique, d'un Cycle Lu-
par les Romains, n'eſt pas in-
Auteur, & n'a pas été oublié.
finit par un ſeptiéme
le plus agreable. M. Bian-
une deſcription exacte
d'Antonin Pie, nouvel-
au Mont Citorio, avec
explication des bas-
le pied-d'eſtal, & qui
conſecration d'Antonin Pie.
point hors d'œuvre ; les
par notre Auteur,
nouvelles preuves de plu-
contenuës dans les cha-
répandent en general
ſur ces deux chapi-

qui ſuit eſt ſur le Ca-
Hyppolite. Elle ne mar-
le ſçavoir & de penetra-

 tion

d'années Luni-folaires des Egyptiens, des Grecs, des Romains, & fur le rapport des fêtes & des folemnitez Payennes à ces diverfes Méthodes de mefurer le temps. Les fçavantes recherches de notre Auteur fur cette matiere font encore éclaircies & confirmées dans le chapitre cinquiéme par l'explication curieufe de quantité de Medailles qu'il rapporte au même fujet, & qu'il a fait graver. Ces deux chapitres feront beaucoup de plaifir à ceux qui aiment ces connoiffances, & nous voudrions en leur faveur pouvoir nous y arrêter.

Le fixiéme eft employé à refuter l'opinion de Scaliger, déja refutée dans le fecond, fur l'ufage de marquer les Nundines, attribué aux 8 Lettres. Ce font les mêmes raifons & les mêmes autoritez qu'on avoit apportées : nous les avons touchées dans le premier endroit, il feroit inutile de les repeter icy.

Si les Auteurs anciens qui font mention de la correction Julienne s'accordoient tous à ne la rapporter qu'à la reformation de l'année Solaire, & qu'il ne s'en trouvât aucun qui fit entendre qu'on y eût aussi égard au cours de la Lune; un filence fi univerfel & fi entier fur ce point, feroit une forte objection contre le fentiment de M. Bianchini. Il fe la propofe, & il la détruit par plufieurs paffages d'Auteurs qui s'expliquent affez clairement là-deffus.

les avoit citez dès le commencement de sa Dissertation, il les rapporte encore sur la fin de ce chapitre; & il y en ajoute un nouveau tiré de la Chronologie d'Eusebe. Ce passage ne lui sert pas seulement à prouver que les Reformateurs du Calendrier sous Jules Cesar introduisirent dans leur reforme un nouveau Cycle Lunaire; mais encore à marquer précisement le temps que ce Cycle fut inventé & introduit. Le témoignage du P. Petau qui entend aussi les paroles de la Chronique, d'un Cycle Lunaire inventé par les Romains, n'est pas inutile à notre Auteur, & n'a pas été oublié.

Cette Dissertation finit par un septiéme chapitre qui est le plus agreable. M. Bianchini nous donne une description exacte de la Colomne d'Antonin Pie, nouvellement découverte au Mont Citorio, avec une belle & sçavante explication des bas-reliefs qui ornent le pied-d'estal, & qui representent la consecration d'Antonin Pie. Ce chapitre n'est point hors d'œuvre; les ornemens expliquez par notre Auteur, lui offrent de nouvelles preuves de plusieurs recherches contenuës dans les chapitres 4. & 5. & répandent en general beaucoup de lumiere sur ces deux chapitres.

La Dissertation qui suit est sur le Canon Paschal de S. Hyppolite. Elle ne marque pas moins de sçavoir & de penetra-

tion dans M. Bianchini, que la prec
Scaliger a parlé avec un extrê
pris de ce Canon ; M. Bianchini
te un jugement bien different. Il
suadé que Scaliger en a profon
ignoré le Systême, & il ne croit
jusqu'à Gregoire XIII. il y ait
l'Eglise de Cycle plus parfait qu
du S. Martyr. Bucherius a mieux
que Scaliger le merite de notre
Paschal, mais il s'en faut beauc
core qu'il n'en ait découvert
beauté & tous les avantages. M.
ni l'explique ici à fond en 4. c
C'est dans le second qu'il en ex
Systême general qui comprend t
riodes : la premiere, de 7 fois 16
112 années : la seconde, de 7 foi
miere ou de 784 ans ; & la 3. de
seconde, à quoi on ajoute une foi
miere, ou de 3248 années. La prem
riode fait remonter les mouvemen
solaires de 8 jours, & par rapport
maine, d'une ferie ; la seconde les
cendre de deux jours ; & la dern
ramene au même jour de l'année,
semaine. Le Canon est en deux
l'une comprend toute la Chronol

Table dans l'étenduë de la petite periode de 112 ans marque à quel jour du mois, selon le style Julien, tombe chaque année le Dimanche de Pâques donné par ce Cycle; on l'explique dans le 4. chapitre. Il ne se peut rien voir de plus docte, & de plus approfondi que ces explications; & nous sommes bien fâchez de ne pouvoir entrer dans aucun détail.

Nous ne finirons pourtant pas sans remarquer au moins une des plus subtiles découvertes de M. Bianchini. En diverses cellules de la premiere Table de ce Canon, il y a quelques mots qui ont fort exercé les Critiques : ces mots sont, *l'Exorde*, *dans le desert*, *Josué*, *Ezechias*, *Josias*, *Esdras*, &c. Tous ceux qui avoient entrepris d'expliquer ces mots, avoient cru que c'étoient des Leçons de l'Ecriture qui se lisoient dans l'Eglise precisément dans les temps ausquels répondent ces mots aux endroits où ils sont mis. M. Bianchini a découvert fort heureusement que ces mots indiquoient les Pâques dont il est fait mention dans l'ancien Testament, & qui sont rapportées dans le Canon, selon deux hypotheses Chronologiques. Il trouve dans ces deux hypotheses le temps de ces Pâques, qui sont, comme on vient de le dire, toutes celles dont il est parlé expressément dans l'Ecriture Sainte. Ce que nous disons ici de la découverte de

ont construit à Rome par ordre
avec l'explication d'une Medaille
cette occasion. Tout cela est cu
merite un Extrait étendu, que
voyons au Journal prochain.

Vita e miracoli dell'Apostolo V
san VINCENZO FERRERI, de
de' Predicatori. Dedicata all
suor Maria Grazia di san C
nipote di Nostro Signore Clem
Da Don VINCENZO VITTORI
ziano, parente del Santo, e
di Xativa, tra gli Arcadi de
no Langiano. In Roma. 17
il Zenobi Stampatore, e Int
C'est-à-dire: *La Vie & les M*
S. Vincent Ferrier *Dominicain.*
Vincenzo Vittoria. A Ro
Zenobi Imprimeur. 1705. in
182.

D. Vincenzo Vittoria nati
lence en Espagne, racont
de cet Ouvrage, que p
Marseille, pour se rendre à Rome

il fut attaqué d'une maladie contagieuse, qui faisoit beaucoup de ravage dans le pays. Le mal étoit tres-violent, & l'art des Medecins n'y trouvoit point de remede. Dans cette extrémité, Vittoria eut recours à la protection de S. Vincent Ferrier, Patron de son pays, & dont, pour parler comme Homere, il se glorifie d'être parent. Il fit vœu d'écrire la Vie du Saint, si par son intercession il recouvroit la santé. A peine avoit-il achevé sa priere, qu'il s'endormit, & à son reveil il se trouva gueri. C'est cette guerison miraculeuse qui a produit le Livre, dont nous rendons compte au Public. On y trouve en 24. chapitres un recit Historique de la Vie & des miracles de S. Vincent Ferrier, & ce qui regarde sa canonisation est traité en deux chapitres à part. Ce morceau d'histoire qui contient des faits importants, soit pour la Religion, soit pour la Politique, a deja été traité par plusieurs Ecrivains celebres, que l'Auteur a eu sous les yeux en composant son Ouvrage qui n'en est qu'un abregé. Il le dédie à la Niece du Pape, personne d'une vertu rare, qui aprés l'exaltation de son Oncle, a preferé l'austerité du Cloitre, à toutes les grandeurs du monde.

S. Vincent Ferrier n'étoit point issu de la Maison Ferrera originaire de Valence, comme quelques Auteurs l'ont avancé,

mais il étoit d'une autre famille de
nom, originaire de Catalogne &
plantée dans le Royaume de V
C'est ce que Vittoria établit par
historique, & ce qu'il confirme
sant remarquer la difference des
ries dans les deux Maisons ; celle
originaire de Valence portant d'o
jumelles de gueules posées en barre
lieu que celle qui est originaire
talogne, porte d'argent à quatre ba
gueules.

Vincent Ferrier nâquit à Valenc
Janvier, l'an 1350. Il fut baptis
remonie ; & tout l'appareil de s
tême se voit encore aujourd'hui
ture dans l'Eglise de S. Etienne
& l'on y conserve precieusement le
où il fut baptisé. Avant & après
de sa naissance, tout sembloit
mettre l'éclat d'une sainteté extra
re. En 1367. il prit l'habit de S.
nique dans le Couvent de Valence
après sa profession, il alla faire
des dans celui de Barcelone, où
mieres Predications eurent un gra
cès. Deslors le don de ptopheti
mença à se declarer en lui, &
en donna même en public des
tres-éclatantes. On peut voir dans
pitre cinquiéme à quelle épreuve
vertu, par l'amour qu'avoit pris p

ıne personne, qui troublée par une
violente ne menagea rirn pour le
. On y voit aussi la conversion d'u-
lheureuse Courtisane, que de jeunes
ıs avoient sçu introduire dans la
re de Vincent Ferrier.
ės la mort de l'Antipape Clement
les Cardinaux François, & les Car-
Espagnols élûrent pour Souverain
Pierre de Lune Arragonois, qui
être nommé Benoît XIII. Com-
ıvoit été Chanoine de l'Eglise Ca-
e de Valence, & que la doctrine
ertu de Vincent Ferrier lui étoient
s, il le fit venir à Avignon, &
cha de sa personne, en qualité de
onfesseur, de Maître du sacré Palais,
Grand Penitencier. Vincent Ferrier
ra trois ans dans ces emplois, tout
du soin d'éteindre le schisme qui
t l'Eglise, & de reünir des esprits
par le plus grand objet que l'ambi-
es hommes puisse avoir, c'est-à-
ar des pretentions à la Papauté.
e peu de succès qu'il eût dans des
i chrétiennes, lui fit prendre le
de se retirer dans son Convent;
partit peu de temps aprés, pour
omme un Apôtre prêcher l'Evan-
& la reformation des mœurs,
ıne grande partie de l'Europe, &
oir aux hommes dans des temps si

comme à l'Auteur de la se
lans; ce qui ne peut être
est constant que cette se
nuë dès le temps de Gr
cinquante ans avant le C
stance.

Martin V. exhorta Vin
continuer dans le ministere
tion, & lui confera toute l
saire pour s'en bien acqui
du Saint à Toulouse, & le
y fit, remplissent deux ch
Il continua sa route par la
ses pas étoient marquez par
veau miracle. Comme il e
il reçut des Lettres de Jea
tagne, qui l'invitoit à veni
prêcher l'Evangile, & ins
ples, qui avoient extrêm
d'instruction. Le saint Ho

desordres qui regnoient à Vennes. La Duchesse n'avoit point d'enfans, elle en obtint un du Ciel, par les prieres du Missionnaire, & cet enfant fut nommé comme lui, Vincent. Mais il mourut bien-tôt après son Baptême. Elle en eut un second par la même intercession, & ce second fils est ce Pierre Duc de Bretagne, qui agit depuis si fortement à Rome par ses Ambassadeurs, pour obtenir la Canonisation du Saint.

De Bretagne, Vincent Ferrier passa en Normandie; il avoit pour lors soixante & dix-sept ans. Il ne lui restoit plus de force que pour prêcher, ce qu'il faisoit encore avec une grande vehemence. Etant de retour à Vennes en 1419. il y mourut âgé de 79. ans, le cinquiéme d'Avril qui étoit le Mercredi de la Semaine Sainte. Les Ecrivains de ce pays-là le font mourir en 1418. parce qu'alors ils ne commençoient l'année que du jour de Pâque. Après quelques contestations] entre les Religieux de S. François, & ceux de S. Dominique au sujet de son Corps que chacun revendiquoit, on l'enterra dans la Cathedrale de Vennes. S. Vincent Ferrier fut canonisé en 1455. par le Pape Calixte III. Sa cellule dans le Couvent de Valence a été changée en une Chapelle, & sa Maison paternelle est devenuë une Eglise; & dans l'un & dans l'autre de ces Lieux saints,

ſaints, ce ne ſont que miracles con
Le reſte du Livre regarde le Pr
ſa Canoniſation, & les preuves de
racles.

Pratique de la Memoire Artificielle
prendre & pour retenir aiſément
nologie & l'Hiſtoire. Par le Pere
de la Compagnie de Jeſus. Troiſi
tie, qui contient le temps depuis J
qu'à preſent, avec des Tables Ch
ques & Genealogiques. Derni
qui contient l'Hiſtoire Eccleſiaſt
Paris chez Nicolas le Clerc,
Jacques, vis-à-vis ſaint Yves,
ge ſaint Lambert. 1706. in
Partie pagg. 298. ſans les Tabl
nologiques & Genealogiques.
re Partie, pagg. 147. ſans les
tificiels.

VOici la troiſiéme Partie d
vrage où l'étenduë du ſ
l'adreſſe de l'Art ont e
contribué. Nous avons parlé d
premieres parties dans le XXVIII
de l'année derniere. p. 793.

Quant au ſçavoir, il ſuffit de
c'eſt un Abregé Chronologique d
re univerſelle; & quant à l'Art, c
toire Univerſelle miſe en Vers Te
Travail ingrat, & qui ne peut ja

ue par un grand zele pour l'avan-
d'autrui. Car ici le Poëte ne sent
beau feu de la Poësie, & après
nné bien de la peine, il n'en est
é par le plaisir de relire & de po-
beaux Vers de sa façon. Mais il
tre par l'esperance d'exercer utile-
ns les jeunes gens la memoire qui
& prompte, d'y porter les con-
es, & de les inviter à rechercher
ces, & à s'y former le jugement;
er dans les hommes faits une fa-
jette à s'affoiblir, & qui perit avant
nous ne prenons un soin particu-
la cultiver. Aussi la memoire arti-
n'est pas un Art nouveau, son uti-
fait pratiquer il y a long-temps, &
temps de Socrate nous le trouvons

'ere Buffier, pour ne multiplier pas
ni les Vers Techniques dans cette
le son Ouvrage qui est la plus abon-
s'est proposé une methode, qu'il
e ainsi: „ Des quinze ou seize
que je donne à chaque siecle, j'en
is un ou deux pour rappeller quelques-
des principaux évenemens arrivez
chaque Etat, afin d'en tirer les au-
évenemens qui y ont rapport, selon
egle que j'ai dite ailleurs, *Quis*,
, *ubi*, &c.
rle ensuite de ceux qui ne sçachant
quel-

quelquefois pas les choſes les plu
nes ,, ne trouveront peut-être
,, methode artificielle digne de
,, tion. Il faut, diſent-ils
,, fonds la ſcience de l'Hiſtoir
,, voyant pas que rien n'y
,, que d'en apprendre diſtin
,, dre univerſel, & les prem
,, dans une methode courte
,, font ſi bien avec leurs
,, ſur l'Hiſtoire, que ſouve
,, vent ni le fond ni la ſup
,, que de jeunes gens. . . . .
,, aſſez dans l'eſpace d'un
,, pour faire envie aux p
,, blement habiles. I
,, nes qui objectent enc
,, jours incommode d'ap
,, Vers artificiels, je leu
,, roit incomparablemen
,, de s'en paſſer, & de
,, ſans aucune étude &
,, l'eſprit. Qui trouve
,, dre cette ſcience infu
,, ter ſur tout autre :
,, n'en eſt pas encore
Cette troiſiéme Par
tout ce Volume, elle
niere partie, qui con
ſiaſtique depuis le co
1700. c'eſt par-tout l
l'on en peut tirer le

i, dit l'Auteur, on pourra dire de cet-
e derniere partie de la Memoire Artifi-
ielle, peut-être avec plus de justice
r'on ne l'a dit des autres, que c'est
Art de paroître Sçavant à peu de frais,
de se disposer à le devenir effective-
ent quand on voudra. «



XXXVI.

JOURNAL DES SÇAVAN

Du Lundi 13. Septembre M. DCC

La Vie de la Bien-heureuse FRANÇOI BOISE, *Duchesse de Bretagne*, *F des Carmelites. Par M. l'Abbé* B *Prêtre*, *Grand Chantre*, *Chan Grand Vicaire du Diocese de Na* Rennes chez la Veuve de Pier nier. 1704. in 12. pagg. 311.

CEtte Hiſtoire eſt partagée en Livres. L'Auteur qui nous nonçé dans le titre ſous le M. l'Abbé Barrin Prêtre, Grand C Chanoine & Grand Vicaire du Di Nantes, expoſe d'abord dans le Livre, la naiſſance de Françoiſe d'

u de la *Bien-heureuse* Françoise
oise; car c'est ainsi qu'il l'appelle.
it neanmoins que comme l'Eglise
nt prononcé sur ce sujet, il n'appel-
çoise d'Amboise *Bien-heureuse*, que
u'il *regarde sa modestie dans son éle-
comme le plus grand bonheur que Dieu
amais donner aux hommes.* Ce sont
mes.
e se contente pas de l'appeller Bien-
se, il la qualifie encore du nom de
dans le cours de son Histoire: *No-
nte*, dit-il toujours. Mais s'il sem-
nner son jugement sur un article où
partient pas aux particuliers de de-
il a soin d'avertir auparavant qu'il
ttendre la décision de l'Eglise; & que
il appelle *Sainte* celle dont il écrit
; il veut seulement dire qu'elle s'est
eusement separée du monde par les
ions de son cœur dans les commen-
ns; & par les vœux de Religion dans
rnieres années de sa vie. Voila com-
importe de bien définir les mots.
nçoise d'Amboise, dont on raconte
naissance, nâquit au XV. siecle en
. Elle eut pour pere Louïs d'Am-
, Seigneur de Touars, de Talmon,
plusieurs autres Terres considerables,
l avoit à soutenir un grand nom fort
dans le Royaume dès l'onziéme sie-
& dans la personne duquel la bran-
che

XXXVI.

JOURNAL
DES
SÇAVAN

Du Lundi 13. Septembre M. DCC

La Vie de la Bien-heureuse FRANÇOISE BOISE, *Duchesse de Bretagne, Fo des Carmelites. Par M. l'Abbé* B *Prêtre, Grand Chantre, Chan Grand Vicaire du Diocese de Nan* Rennes chez la Veuve de Pierr nier. 1704. in 12. pagg. 311.

CEtte Histoire est partagée en Livres. L'Auteur qui nous noncé dans le titre sous le n M. l'Abbé Barrin Prêtre, Grand Cl Chanoine & Grand Vicaire du Dio Nantes, expose d'abord dans le p Livre, la naissance de Françoise d'

se, ou de la *Bien-heureuse* Françoise d'Amboise; car c'est ainsi qu'il l'appelle. Il avertit neanmoins que comme l'Eglise n'a point prononcé sur ce sujet, il n'appelle Françoise d'Amboise *Bien-heureuse*, que parce qu'il *regarde sa modestie dans son élevation comme le plus grand bonheur que Dieu puisse jamais donner aux hommes.* Ce sont ses termes.

Il ne se contente pas de l'appeller Bien-heureuse, il la qualifie encore du nom de *Sainte* dans le cours de son Histoire: *Notre Sainte*, dit-il toujours. Mais s'il semble donner son jugement sur un article où il n'appartient pas aux particuliers de decider, il a soin d'avertir auparavant qu'il faut attendre la décision de l'Eglise; & que quand il appelle *Sainte* celle dont il écrit la vie; il veut seulement dire qu'elle s'est genereusement separée du monde par les affections de son cœur dans les commencemens; & par les vœux de Religion dans les dernieres années de sa vie. Voila comme il importe de bien définir les mots.

Françoise d'Amboise, dont on raconte ici la naissance, nâquit au XV. siecle en 1427. Elle eut pour pere Louïs d'Amboise, Seigneur de Touars, de Talmon, & de plusieurs autres Terres considerables, lequel avoit à soutenir un grand nom fort connu dans le Royaume dès l'onziéme siecle; & dans la personne duquel la bran-

rite. Françoise fut élevée
du Duc de Bretagne, & ép
Pierre II. du nom, qui la
gamp. Ce Prince devint ja
traita la Princesse, qui sou
patience heroïque ses mauva
Bien-tôt il reconnut sa faut
ayant demandé pardon, il tr
épouse toutes sortes de con
allerent ensemble trouver le
à Dinan pour lui demander
Prince Gilles, mais ils ne p
tenir. On voit ici l'Histoi
ce, sa prison & sa mort dan
de la Hardouinaye, la mala
du Duc son frere qui se fait
Château de Plaisance où il
de tous ses Sujets.

On voit dans le second Li

ndit hommage. On voit le retour du
en Bretagne, où il est prié par *notre*
, dit l'Auteur, de lui laisser refor-
le luxe des habits. Elle proposa au
e de souffrir qu'elle s'habillât plus mo-
nent pour donner l'exemple qu'elle
t aux Dames & aux Demoiselles de sa
Le Duc lui répondit que les Sou-
ns ne pouvoient gueres être vêtus trop
ifiquement, que leur état les assu-
oit malgré eux à beaucoup d'éclat ex-
r pour attirer les respects des peuples.
uchesse repliqua modestement, que
ands ornemens des Princes, aussi-bien
es autres personnes, devoient être
andes vertus, & que quand Heraclius
la Croix de notre Seigneur d'entre
ains du Roi de Perse, & qu'il vou-
remettre sur le Calvaire, il ne put
un pas tant qu'il fut couvert de pier-
; mais que lorsque, par le sage con-
l'Evêque de Jerusalem, il eut pris
bit plus simple, il porta facilement
Croix. Le Duc, continue notre Au-
permit à la Duchesse toute la mode-
que la majesté de son rang pouvoit
ir. La reforme commença deux jours
cette conversation. Auparavant on
noissoit plus la difference des condi-
, le luxe avoit *enyvré* les bourgeoises
ien que les personnes de qualité;
les choses changerent de face : les

éto-

Connetable de France pour
nir.

Notre Auteur represente ici
les qui demande du secours au
tagne contre les Anglois, pou
de la Guyenne soulevée en le
pretend que ce secours contri
toire de Chastillon ou *Castillon*
cien langage; & de la ma
Barrin qui est Breton, rappo
on voit qu'il attribue aux seu
défaite des Anglois devant Ch
88. sur quoi nous ne pouvo
pêcher de remarquer que cet
autrement racontée dans l'Hist
les VII. composée par M. l'
On y voit Tome 2. p. 344.
tons auroient été eux-mêmes
ces, si les François n'étoient
secours. L'Auteur vient ensui

n fut détourné par *notre Sainte*. Voici qu'il raconte là-dessus. Le Duc, dit-il, mbla son Conseil afin de pourvoir aux oins de l'Etat, & de trouver les expens les plus convenables & les plus doux r en établir solidement la tranquillité. is, poursuit il, il ne manqua pas de s semblables aux Conseillers de Roboam, lui dirent que dans une necessité pressan-, il ne falloit pas faire difficulté de met- des impôts sur la Province dont on ti-roit en peu de temps toutes les sommes nt on avoit besoin. Ce Conseil étoit ap-yé sur des raisons tres specieuses, & le uc facile à persuader s'y fût rendu tres-sément, s'il avoit pû s'abstenir d'en par- à la Duchesse, qui raisonna d'une ma-iere bien opposée à celle des Ministres mplaisans & interessez. Voici le dis-ours que notre Auteur lui met à la bou-e. A Dieu ne plaise, dit elle à son é-ux, que vous perdiez l'amitié de vos Su-s par une conduite si éloignée de celle Vos Predecesseurs : Souvenez-vous des s que vous a donné le Duc François; il s a dit que les Bretons ne ressembloient aux autres peuples; qu'il falloit regner ns leur cœur si on vouloit regner paisi-ment, & que pourvû qu'ils fussent as-ez de la tendresse de leur Souverain; ils rifieroient leurs biens & leur vie avec e pour maintenir sa dignité. Vous n'a-

connoître leur ardeur par leur jo
te & leurs ſinceres applaudiſſem
ne trouverez plus qu'un triſte ex
vous reprochera la miſere pub
deſolation de votre Etat ? Ceu
conſeillent cette levée d'argent ,
ques flateurs qui eſperent que v
richirez aux dépens du pauvre p
quelques Barons intereſſez qui c
votre exemple autoriſera leur c
rannique à l'égard de leurs vaſ
Ne penſez qu'à faire la felicit
par la douceur du gouverneme
ſelon notre Auteur, le diſcours q
ſe d'Amboiſe tint au Duc ſon r
diſcours eut tout le ſuccès que l
en pouvoit attendre ; le Duc ne
de nouveaux tributs ſur ſon pe
comme il n'eut point d'affaires

faite à la sollicitation de notre Duchesse,
i engagea le Duc son mary à en écrire
Pape. Quoi qu'il en coûte beaucoup
ur une Canonisation, notre Auteur dit
e les peuples apporterent de toutes parts
s d'argent qu'il n'en fallut pour les fruits
celle-ci. Le Legat envoyé ponr cette
aire, fut le Cardinal de Coitivy, qui, à
que dit notre Auteur, se rendit en Bre-
gne avec un équipage conforme à sa di-
ité & à sa legation. Cet équipage ce-
ndant scandalisa fort la mere du Cardi-
al, laquelle se rendit à Vennes pour y
ir son fils qui y devoit arriver. Cette
ame, simplement habillée, fut fort sur-
ise de voir son fils dans un éclat qui lui
roissoit au-dessus de sa condition, parce
'il étoit au-dessus de sa naissance, quoi
elle fût des plus illustres. Le fils repro-
à sa mere le peu de soin qu'elle avoit
de s'habiller magnifiquement, comme
pretendoit qu'elle le devoit faire dans cet-
importante occasion. La mere répondit
Cardinal, qu'elle devoit imiter la mo-
estie de la Duchesse sa Souveraine, &
humilité de celui dont il venoit declarer
Sainteté; que pour lui, il n'avoit gueres
ofité de l'éducation qu'elle lui avoit don-
ée, lors qu'elle avoit fait son possible
our lui enseigner à mépriser les pompes
u siecle. Le Cardinal repliqua à sa mere,
'il representoit celui qui l'avoit envoyé,
 &

y avoit en ce temps-là beau
choisi.

Après la Canonisation de
rier , la Duchesse engage
son mari à établir les Filles
re dans ses Etats, & ce Prin
une belle Maison dans la v
Pendant qu'on édifioit ce m
pieté du Duc & de son épou
attaqué d'une maladie don
ne purent connoitre ni la n
se. La maladie commença
dégoût qui fut suivi d'une fi
de grandes douleurs, mais
de langueur ; ce qui le fit
le & si maigre, qu'on ne p
der sans compassion. Le sie
parlons, étoit celui de la f
comme les Medecins ne p

dit M. l'Abbé Barrin, comme
la proposition au Duc en presence
:, la Duchesse detourna un si
ein, & son époux rempli de
mens d'un vrai Chrétien, mou-
bras en 1457. au mois d'Octo-
ept ans de regne. Notre Auteur
i l'on en veut croire les Histo-
e mort fut annoncée par une
te qui parut sur la Ville: il ne
ai qu'on ne croye la chose ve-
il ajoute, que ce fait a été dé-
sieurs personnes dignes de foi:
que prennent la plûpart de ceux
persuader certains faits qu'ils
itir.

i arrivez au troisiéme Livre de
e: on y voit representée tou-
dont la Duchesse fus penetrée
son mary; on y voit sa sou-
iite aux ordres de Dieu, & sa
is les persecutions qu'elle est
ouffrir de la part du Successeur
, c'est-à-dire du Duc Artur,
dépoüiller de ses biens. M.
n raconte ici comme le Duc
ligé d'aller trouver le Roi Char-
ime, pour sauver la vie au
on son neveu, convaincu d'a-
é contre l'Etat. Sa grace est
le Duc Artur, qui est con-
me temps de rendre hommage

au Roi pour le Duché de Bretagne ; après quoi le Duc retourne dans la Province, où il meurt fort regretté de ses Sujets. Le Comte d'Etampes, fils du Prince Richard de Bretagne, succeda à la Souveraineté, & donna *à notre Bien-heureuse*, dit notre Auteur, mille marques d'amitié & de respect ; elle obtint de lui avec beaucoup de peine la grace d'un méchant homme qui l'avoit persecutée sous l'autorité du Duc Artur.

Le Comte d'Etampes lui accordoit une grande protection ; mais elle l'employoit toute à soutenir de charitables dépenses. Quand elle sçavoit que quelque personne de condition étoit reduite à de grandes extrémitez par le desordre de ses affaires, elle lui envoyoit par des personnes inconnues tous les soulagemens necessaires, leur faisant recommander sur-tout de ne point declarer qu'elles venoient de sa part, & disant, pour justifier cette charité prudente, que la pauvreté étoit aussi honteuse qu'incommode, & qu'il falloit épargner la honte, quand on soulageoit l'incommodité. Parmi plusieurs pratiques de pieté que notre Auteur rapporte de cette Duchesse, il en cite une qu'il appelle une sainte pratique, & qu'il dit qu'elle a laissée aux Filles des Couets. *C'étoit de faire habiller tous les ans à la Fête de Noël un enfant pauvre, dans lequel elle se figuroit Jesus-Christ enfant, &* *lui*

lui faisoit mille caresses qu'elle accompagnoit de presens, qui suffisoient pour le faire subsister pendant plusieurs années.

Un des plus considerables endroits de ce troisiéme Livre par rapport à Françoise d'Amboise, est ce qui regarde le dessein que M. d'Amboise son pere avoit pris de la marier. Il en fit la proposition à la Reine de France, pour le Prince de Savoye. Cette proposition fut fort bien reçue de la Reine & du Roi Louïs XI. successeur du Roi Charles. M. de Montauban fut envoyé eu Bretagne pour declarer *à notre Sainte*, dit l'Auteur, les volontez du Roi & de M. d'Amboise, mais il ne reüssit pas dans cette negociation. Le Roi Louïs vint à Rhedon, & envoya de Rhedon M. d'Amboise à Rochefort, où la Duchesse s'étoit retirée. Il ne se contenta pas de cela, il écrivit à cette veuve une Lettre tendre & si pressante, qu'il falloit une fermeté plus qu'humaine pour resister aux intentions du Roi. Mais M. d'Amboise pere de notre Duchesse, arriva à Rochefort un jour après qu'elle eut fait publiquement vœu de chasteté perpetuelle. Un Historien a écrit que ce vœu qu'elle fit dans l'Eglise, étant à la Table de la Communion, fut ratifié dans le Ciel par un coup de tonnerre si éclatant, que le peuple en fut effrayé; mais que l'on fut rassuré peu de temps après, parce que le Ciel étoit

ferain, & qu'aucun orage ne fuivit l
de tonnerre que tout le monde av
tendu. Notre Auteur dit là-dessus
comme les choses extraordinaires n
pas de son goût, il ne sçait s'il doi
re ce qu'a écrit cet Historien. M.
boise entretint long-temps sa fille,
ne la put resoudre au mariage. El
à Nantes, & le Roi ordonna à q
parens de la Duchesse de la faire
adroitement. Les gens qu'on avoi
mis pour cela, étoient sur la riv
Nantes dans des batteaux couverts,
firent avancer au milieu de la nu
être apperçus, & dans l'esperanc
trouver aucun obstacle à un projet
jusques-là fort heureusement; mais
rent bien surpris, n'ayant plus
lieuë à faire pour aborder, lorsqu'il
la riviere toute glacée jusqu'au rivag
obstant les chaleurs de la saison,
toit au mois de Juillet, & un j
plus chauds de l'année. Le prodig
l'Auteur, étonna les ennemis de *no*
te, & & ils jugerent à propos de

la protection qu'il donne aux Saints.
par cette reflexion que finit le troisié-
vre. Cependant comme M. l'Abbé
a dit plus haut, que les choses ex-
naires n'étoient pas de son goût,
ivons lieu de croire que celle-ci n'en
eres sans doute : aussi ne raconte-
te merveille qu'après avoir dit que
uivre l'ordre de l'Histoire, il faut
apporte un miracle que ses Lecteurs
t pas obligez de croire, parce que
t pas Dieu qui l'a revelé à son Egli-
ie cependant c'est un miracle que les
ens ont écrit presque dans le même
& le même lieu où il doit être ar-

s remarquerons ici qu'il est nean-
'étonnant que notre Auteur n'ait pas
té ce trait d'Histoire, comme il se
dans Mezerai; car il n'est pas vrai-
ble qu'il ne l'y ait pas lû. Voici l'en-
e Mezerai.
lques Seigneurs Bretons s'étoient char-
enlever * Marie d'Amboise la nuit
e la ville de Nantes, & de là re-
t le long de la Loire.......... Ils
t preparé toutes choses pour cela;
l arriva que cette nuit-là la riviere se
presque tout d'un coup. Ce qu'on
attribuer à miracle, si cela ne fût
à la fin de Novembre, non pas au

* Argentré l'appelle *Françoise*.

mois de Jûin, comme on veut le faire croi-
re aux Bretons, &c, *Mezer. Abregé Chronolog.
Edit. d'Amst. 1701. in 12. Tom. 3. p. 50
sous l'année 1462.*

Le quatriéme Livre contient plusieurs
faits qui regardent particulierement Fran-
çoise d'Amboise. Elle fit construire de pe-
tits logemens pour les Lepreux qui erroient
sans secours dans les bois : elle exerça
grande charité à l'égard d'une pauvre fem-
me qu'elle fit apporter dans sa maison : el-
le consola la Duchesse Marguerite qui
dans une grande affliction, & elle lui don-
na plusieurs excellens conseils : elle
manda au Duc l'établissement des Carmé-
tes en Bretagne, elle l'obtint après
des difficultez : elle prit l'habit de Car-
lite dans le Monastere des trois Maries
près de Vennes. On voit ici les circons-
ces de son Noviciat & de sa Profession
grands exemples qu'elle donna de sa fer-
veur, la maladie dont elle fut attaqu
son dernier discours à ses Filles, & sa mor
Au reste, notre Historien dit, qu'il y a lie
d'esperer que quand toute l'Europe jou

Analyse ou Idée generale des Conciles œcumeniques & particuliers, dont il nous reste les Canons, ou qui servent à l'Histoire & à la Discipline ancienne & moderne. A Bruxelles chez François Foppens. 1706. in 8. deux Volumes. I. Vol. pagg. 234. II. Vol. pagg. 549.

CEt Ouvrage commence par une Preface où l'Auteur exhorte tous les Ecclesiastiques à étudier les Conciles. Il rapporte d'abord quelque passages qui montrent qu'ils y sont obligez : il demande ensuite s'il est necessaire, „ de „ leur representer avec quel soin les pre„ miers Evêques instruisoient autrefois „ eux-mêmes dans leur Maison Episco„ pale les jeunes Clercs, de la connois„ sance des Canons; combien on voyoit „ dans ces siecles heureux d'Ecoles pu„ bliques pour apprendre cette divine „ Science; comme on faisoit jurer an„ ciennement tous les Clercs le jour de „ leur Ordination, qu'ils apprendroient „ & qu'ils pratiqueroient exactement tant „ de Loix saintes; combien de Conci„ les leur en ont religieusement recom„ mandé la pratique; & de quelles peines „ on punissoit ceux qui osoient ou les „ ignorer ou les violer ? . . . . Le grand „ saint Charles, continue-t-il, le model-

„ le des parfaits Evêques, touché
„ cri & de la negligence où les Ca
„ trouvoient de son temps, se cru
„ pour dissiper cette ignorance
„ dans son Seminaire un Profe
„ près, dont toute l'occupation
„ lire & d'expliquer les Conciles a
„ Clercs. On sçait aussi qu'il y
„ des Seminaires distinguez &
„ érudition, & par leur pieté,
„ vans Professeurs sont occupez
„ ploi si necessaire pour rétablir l
„ discipline, &c.

Ce ne seroit pas assez pour n
qu'on fût persuadé qu'il faut s'
l'étude des Conciles, si on n
même temps que son Livre pe
grand secours dans ce travail.
donc une espece d'objection
ne lieu de relever son Ouvr
me de le preferer à tout ce
jusqu'à present en ce genre.
„ particulier, se fait-il dire
„ present en état d'atteindre
„ curer une Edition des Con
„ Louvre est d'un prix exce
„ Pere Labbe ne l'est pas m
„ ticulier ne sçauroit mon
„ S'en tiendra-t-il à Caranz
„ plein de transpositions &
„ y est broüillé; & puis c'e
„ Surius, Binius, Coriola

fort commodes. Le *Notitia*
P. Cabassut n'est point ache-
rti prendre ?
e Auteur ne manque pas de
nse conforme à ses interêts :
ment, dit-il, ce qui doit fai-
cette Analyse. Outre qu'on
 François, ce qui ne sçauroit
'une tres-grande commodité,
 est disposée d'une maniere
trouvera facilement tout ce
neuses Editions contiennent
es & des Canons. Sans être
gros Volume, cet Ouvrage
precis & le sens de tous les Ca-
ncilex generaux & particuliers,
 ne sauroit se ménager sans
considerablement.
nes bien fâchez de ne pou-
scrire aux loüanges que cet
e à son Livre. Nous l'épar-
e style ; ce que nous venons
de sa Preface suffit pour en
ous ne pouvons pas nous em-
émoigner que l'Ouvrage en
t plein de défauts. Il n'y
itude dans la plûpart des Ex-
s Traductions que l'Auteur
des Canons ; il attribue à
ons un sens tout opposé à ce-
t dans les Conciles ; & il ne
assez en peine de joindre des
cor-

cone, de Synnade, du pr
cond Concile de Carthage
qu'on y decida qu'il fallo
Heretiques, & qu'on y decl
cremens qu'ils entreprend
ferer, par cette raison, qu
seul Baptême & une seule
voit ajouter que la décision
les étoit erronée, & que l'
damnée ; ce n'est pas affe
plement que le Decret du C
„ irrita considerablement le
„ & fut le commencement
„ l'Eglise de Rome avec
„ sur cette matiere.

Pag. 11. L'Auteur après a
6. & le 7. Canon du Concile
lesquels on refuse la comm
la mort aux homicides vol
celui qui après avoir fait

e sujet d'abandonner leurs maris, les
pour en épouser d'autres ? Or rien
lus contraire à la discipline établie
Concile d'Elvire, comme il paroît
Canon suivant, dans lequel, selon la
ction de l'Auteur même, on refuse la
union aux femmes qui abandonnent
maris, quoy que coupables d'adulte-
qui se remarient à d'autres.

a encore une plus grande infide-
ns la maniere dont l'Auteur rend
Canon du même Concile, pag. 13.
,, Le XXXIII. veut que les Evê-
, les Prêtres, & tous les Clercs
tiennent de leurs femmes dans le
ps de leur ministere, sous peine de
sition.

'ensuivroit de là que les Evêques,
tres & les autres Clercs, pouvoient
s'abstenir de leurs femmes hors le
de leur ministere. Il y a bien de la
nce entre cette pretendue decision &
u Concile. Il défend absolument &
striction aux Evêques, aux Prêtres,
acres & aux autres Clercs qui sont
ministere, de s'approcher de leurs
s : *Placuit in totum prohiberi Episco-*
esbyteris, & Diaconibus, vel omnibus
positis in ministerio, abstinere se à
rus suis & non generare filios : Qui-
verò fecerit, ab honore Clericatûs ex-
tur.

Pag.

tre chose ; le voici : *Quidam*
la desponsata , ejus sorori vitiu
uc etiam conciperet ; sponsam au
rem duxit. Ea autem cui vit
tum se suffocavit. Qui consci
sunt decennio inter eos qui consi
gradus definitos. On voit p
les qu'il s'agit là d'un cas pa
l'homme ne fut pas seul
tence, que son crime avoit
suites, &c.

Cette Analyse est remplie
fautes. Telle qu'elle est, l'A
tagée en deux parties. La
ferme, à ce qu'il pretend,
cien, & comprend les Con
premiers siecles. Cette prem
accompagnée d'une Table q
de la moitié du Volume. La

ns en Latin. Mais outre que cela
eût conduit trop loin, la Table de
lyse y ſuppléera aiſément. C'eſt
ndex univerſel, exact, & qui con-
tout ce qu'il y a de plus curieux &
us beau dans les Conciles. On n'y
n omis qui meritât d'être recueilli;
ut d'un coup d'œil chacun y peut en
oment voir tout ce que les Conciles
eglé ſur les matieres. " Tel eſt le
it de l'Auteur. Ces éloges lui tien-
ieu de ceux que nous n'avons pas
onner.

on l'Hiſtoire du Prince EUGENE DE
*E, Maréchal de Camp, & General
rmées de Sa Majeſté Imperiale en Ita-*
Amſterdam chez Henri Desbordes
in 12. p. 293.

Eſt ici la Traduction d'un Livre Al-
lemand. La vie des grands Hom-
mes ne ſe publie d'ordinaire qu'a-
r mort, parce que ce n'eſt qu'alors
nent que ſe fait un jugement équi-
e leur merite, ſur l'examen univer-
eurs actions : notre Auteur impa-
'a pû differer juſqu'à ce temps-là,
ner au Public l'Hiſtoire du Prince
de Savoye, ou plûtot de ſes Cam-
, car c'eſt à quoi ſe reduit tout l'Ou-
& c'eſt auſſi ſous ce titre qu'il au-
roit

l'ordre que demande l'Hist
soin cependant de marquer
sance du Prince dont on é
Il est de la Maison de Sav
divise en trois branches : la
rignan, la branche de Soiss
che de Nemours. Il a eu
gene Maurice de Savoye C
qui de son mariage avec C
cini niece du Cardinal Ma
sieurs enfans. Celui-ci n
Comme il n'étoit pas l'aîn
à l'Eglise, & employa se
nées à l'étude des Science
état ; mais dans la suite ay
goût pour les Armes, il
parti au service de l'Emp
mier siege de la Ville d'
plus communement *Bude*,
Campagne. Il y servit en

ſi imparfaites & ſi peu ſui-
t mal-aiſé d'en rien extraire
ion ou pour le plaiſir du Pu-
nt pas même pour la plûpart
erite des Gazettes, qui eſt
juſte, le temps & le lieu
tion s'eſt paſſée. Tout ce
ge confus laiſſe entrevoir,
rince Eugene, après avoir
grie les premieres marques
e dans les Armées de l'Em-
nandées alors ou par le Prin-
Lorraine, ou par l'Electeur
u par le Prince Loüis de Ba-
ſputoient à l'envi l'avantage
rès d'eux, fut envoyé à Tu-
pour engager le Duc de Sa-
clarer contre la France. Sa
yant reüſſi, il vint comman-
ont le corps de Troupes que
'etoit obligé de fournir au
e. L'Auteur pretend que ſi
rs de cette guerre les forces
es deux Princes ne firent pas
s qu'il y avoit lieu, ſelon lui,
, c'eſt que le Duc de Savoye
presque déja ſurmonté par
& les offres ſecretes du Roi
'agiſſoit pas de bonne foi pour
Empereur. C'eſt à ces diſpo-
honorables qu'il rapporte le
s des armes des Alliez dans
le

convient pourtant de la hardie[illegible]
entreprise, & des differentes ten[illegible]
fit M. de Catinat pour la leur re[illegible]
en les attaquant au passage. [illegible]
même la prise d'Ambrun comm[illegible]
pedition glorieuse, & en décri[illegible]
comme d'une place forte. Il av[illegible]
la même certitude que les Franç[illegible]
gnerent la Bataille de la Marsail[illegible]
l'extrême complaisance des Sav[illegible]
des Piedmontois, qui pour leur [illegible]
sir, si on l'en croit, voulure[illegible]
laisser tailler en pieces. Enfin, a[illegible]
tourné à sa maniere, & expliqu[illegible]
ses idées, ce qui arriva de plus [illegible]
ble dans cette guerre terminée en[illegible]
mariage de Louïs de France Duc[illegible]
gogne avec Marie Adelaïde de Sa[illegible]
dit que le Prince Eugene se rendi[illegible]
ne, & que l'Empereur pour lui t[illegible]

reſte de l'Europe, mais la
les II. Roi d'Eſpagne, y ex-
aux troubles. Voici comment
notre Hiſtorien; il eſt bon,
fois, de faire connoître ſon
on ſtile. „ Quoi que la fa-
tion que la mort de Charles
Roi d'Eſpagne a cauſé à tou-
, ait donné à ce Heros de
occaſions de faire paroître ſa
le zele qu'il a pour le ſervi-
es-illuſtre Maiſon d'Autriche,
iculier pour la gloire de l'in-
Monarque Leopold, que les
Cour de France & les factions
al *Portocarrero*, dans la diſpoſi-
mentaire de ce Prince, ont
droit pretendu qu'elle a ſur
onarchie d'Eſpagne, ſe diſant
nde branche maſculine du ſang
, ce qui juſques ici a toujours
dit & revoqué en doute, par
ſûr, ami ou ennemi, mais
uſe de l'éloignement & de la
ſtance, on ne pouvoit empê-
les François ne ſe miſſent d'a-
poſſeſſion. " Un homme qui
en François un Auteur Alle-
roit-il point beſoin lui-même
teur qui le fiſt entendre? Nous
lui rendre ici ce bon office,
nous le pourra permettre un
ſim-

qu'il donne incontestablem
Fief de l'Empire, lequel fut
dévolu à l'Empereur par la
qui l'a possedé le dernier.
deux mots son opinion, c
apparemment fort consulté
sion de cette grande affa
pour revenir à son Heros,
l'Empereur dans l'obligation
voir de défendre ses droits s
confia au Prince Eugene le c
de ses Armées dans ce Pays
General en a rempli si hab
les fonctions, qu'on ne tr
lement pas une fausse dém
procher dans le long cours
gnes. Il est vrai que dans
nous parlons elles ne s'étend
là de l'année 1701. on n'y
qui s'est passé de part & d'aut

& en desordre trouver des
aleur dans la surprise même,
es par sa bravoure tous les
ruse bien imaginée & bien
s notre Auteur s'attache à
le malheur de l'évenement
n du merite de l'entreprise.
'il finit le détail des exploits
ne, que l'Histoire ne sçau-
comparer qu'au Maréchal de
udence, au Prince de Con-
, & au Maréchal de Luxem-
eur : Prince, ajoute-t-il, qui
n pareil, si, comme il y a
ence, il marche au Temple
u même pas que nous l'a-
ici s'y avancer.



XXXVII.

JOURNAL DES SÇAVAN

Du Lundi 15. Novembre M. DC

SANCTI EUSEBII HIERONYMI Strid Presbyteri Operum Tom. IV & dio ac labore Domni JOHANNI TIANAY Presbyteri, & Monachi sancti Benedicti è Congregatione ri. C'est-à-dire: *Le Quatriéme & quiéme Tome des Oeuvres de S. Par Dom* Jean Martianay *Religi dictin de la Congregation de S. M* Paris chez Louis Roulland, ru ques, & Claude Rigaut, rue de pe. 1706. in fol. IV. vol. col. vol. 1270.

LE Pere Martianay nous d même temps les deux dernie de sa nouvelle Edition de S.

ne l'ont pas empêché de
de deux ans ce que d'au-
peut-être pas fait en plusieurs
Tome est divisé en deux

contient les Commentaires
& plusieurs Lettres Criti-
uveau Testament. La se-
toutes les Lettres qu'on ap-
rangées selon l'ordre de la
les Traitez Polemiques con-
ues, les Disputes, & les A-

nt d'Ouvrage dans ce Vo-
n'ait rétabli le texte en
its. Ces restitutions sont or-
ureuses, & il y en a d'assez
qui regardent ou les dogmes
de l'Eglise, ou les citations
ofanes. Le nombre de ces
trop grand pour entrepren-
quer toutes, c'est pourquoi
ntenterons d'en rapporter
les plus curieuses, qui suffi-
iter les Lecteurs à voir les
r source.
es Editions du Commentai-
aux Ephesiens chap. 1. por-
drus, Curtius, & les De-
lonné leur vie pour arrêter
ste, la famine, la guerre,
drus, & Curtius, & Decii,
 mu-

mures, *pestilentias urbium*, *& fames*, *&* *bella suis mortibus represserint*, *&c.* Le Pere Martianay a rétabli cet endroit en mettant *Mures*, comme le surnom des Decès dont il est question. Nous trouvons en effet que quelques-uns des Deces ont été appellez *Decii-Mures*. Il fait voir enfin dans sa note à quelle occasion Codrus, Curtius, & les Deces moururent pour leur Patrie.

Dans la Lettre 18. qui étoit autrefois la 22. il y a une restitution qui regarde le nom de la coëffure des Vierges Romaines, laquelle on faisoit passer dans les anciennes Editions pour un petit manteau dont se servoient les Egyptiennes. Cela ne peut nullement convenir à cet endroit de la Lettre à Eustochium, où S. Jerôme ne parle que des habits des Vierges de Rome, qui sous un vêtement modeste & conforme à leur profession, étoient bien aises de paroître galantes. Notre Auteur remarque donc qu'il faut lire, *Maforte volitans super humeros*, ou plûtôt *Marforte*, au lieu de *per humeros hyacinthina læna fortè volitans*, comme on lit dans les anciennes Editions. Il dit que ce terme *Maforte* vient du Grec μορφὴ, qui signifie *visage* & *beauté*, & qu'il veut dire une coëffe. Il ajoute qu'en Gascogne, on appelle encore une coeffe, *Mafouille*.

orrection que notre Auteur a faite
Lettre 27. qui étoit autrefois la
d'autant plus considerable, qu'elle
ie la pratique de l'Eglise Catholique
t l'observance du Carême. Dans
ennes Editions il y avoit : *Nos u-*
uadragesimam secundùm traditionem
rum, toto anno, tempore nobis con-
unamus. Nous lisons dans la nou-
Nos unam Quadragesimam secundùm
em Apostolorum, toto nobis orbe con-
junamus. Ce passage ainsi rétabli
e clairement que du temps de saint
tout le Monde Chretien jeûnoit
le Carême.

ere Martianay a fait un tres-grand
de corrections dans les mots Grecs
les mots Hebreux qui sont épars
dans les Ecrits de S. Jerôme. On
te la Morale de Pythagore dans
ge grec que le S. Docteur cite
troisiéme Livre de son Apologie
ufin, & qui est tres-corrompu dans
s Editions.

ouve des Notes Chronologiques
ête de chaque Piece contenue
olume ; & l'Auteur prouve dans
oit à part, que ces Notes sont

l'il vient aux preuves de la Chro-
des Lettres de S. Augustin, mê-
celles de S. Jerôme, il fait paroi-

ctum Hieronymum abunde disputa
mei, in nova nostra Editione Benedi
re ab hujuscemodi rebus comproband
tus supersedeo, ne actum agam,
quod alii laboraverunt.

Au reste, le Pere Martianay
de ne point mêler dans ce quat
me, des Ouvrages supposez ave
tables Ouvrages de S. Jerôme:
l'a obligé d'ôter le Commentai
vangile de S. Marc, qu'on avoi
les autres Editions après le Co
sur S. Matthieu. Ce dernier C
re est suivi de toutes les Lettre
de S. Jerôme sur le nouveau T
& ces Lettres suppléent en qu
aux Commentaires qui nous ma
y en a ici de fort sçavans sur
nes des Epitres de S. Paul. No

es, d'Additions, de Notes recher-
peuvent servir de Commentaire
endroits difficiles. Les diverses
s manuscrits sont rapportées avec
fait remarquer les fautes des an-
ditions, on ôte du texte toutes
s Additions qui s'y étoient glis-
rmi les Lettres de la seconde
en voit une qu'on avoit cru jus-
oir été écrite à un certain *Bonase*
e, au lieu que S. Jerôme l'a écri-
elle. Bonase est un nom forgé
nciens Editeurs, qui n'ont pas
llement les manuscrits, & qui
n'ont pas compris une allusion
. Jerôme. Dans cette Lettre, il
e agreablement d'un homme qui
t *Onase* ou *Onasime*, & qui faisoit
arçon. Le jeu roule sur la signi-
e ce nom, qui dans le Livre des
breux de S. Jerôme, veut dire
ienfait.
vre des Auteurs Ecclesiastiques
les plus precieux Ouvrages de S.
le Pere Martianay a recherché les
ns manuscrits qu'il a pû trouver,
ndée à ce Livre sa premiere pu-
a mis à la tête un Avertissement
onnoitre l'excellence & le nom-
es manuscrits, & qui renferme
de Remarques tres-utiles, par
l'Histoire Ecclesiastique. La
 metho-

methode qu'il a gardée dans l'Edition d
Apologies de S. Jerôme, eſt nouvelle
tout à fait commode. Il a fait imprin
enſemble, en differentes colomnes les
vectives de Ruffin, & les Réponſes d
Jerôme, ſi bien qu'on eſt en même te
inſtruit du pour & du contre, ſans
obligé d'ouvrir pluſieurs Volumes.
même raiſon l'a obligé à ne point ſ
les Lettres que ſaint Jerôme & ſai
guſtin ſe ſont écrites; par ce moy
peut voir tout de ſuite le commenc
le progrès & la fin des diſputes
deux grands Hommes, qui ne com
l'un contre l'autre que pour fai
pher la Verité.

Le cinquiéme & dernier Tom
Edition, comprend quantité d
qui ne ſont point de S. Jerôme
plûpart ne meritent d'être conſ
cauſe de leur ancienneté. On v
deux Vies de S. Jerôme, & l
des Hommes Illuſtres de Genn
ſuite, un grand nombre d'Op
tagez en trois claſſes. Dans
ſont ceux dont on ignore les
dans la ſeconde, ceux dont
couvrent à qui ils apparti
Opuſcules de la troiſiéme
auſſi le nom de ceux qui
mais on les a ſeparé des
qu'ils ſont beaucoup moins

es sont suivies de Commentaires sur
rses parties de l'ancien & du nouveau
ament, faussement attribuez à S. Je-
e. A la fin du Volume il y a une Ap-
lice *tres-curieuse* dont le Pere Martia-
est Auteur. Ce petit Ouvrage renfer-
des Theses sur l'Ecriture Sainte, des
ervations sur le Pseautier en general,
le Cantique des Cantiques, & sur les
lentations de Jeremie; des Remarques
onologiques & historiques sur les Pro-
tes; & l'explication des six premiers
umes.

e Pere Martianay fait beaucoup plus
cas de la premiere des deux Vies de
erôme que de la seconde, & il a con-
un grand nombre de manuscrits pour
endre correcte. Dans l'Edition de Gen-
us, il a suivi à la verité les Exemplai-
mprimez, mais il y a joint une si lon-
liste de diverses leçons tirées d'un ma-
rit de Corbie, qui, selon lui, a plus
nille ans d'ancienneté, qu'il croit pou-
dire que jusqu'à present on n'a pas
e veritable Gennadius. Il demande par
celui qu'on a pourroit avoir été alte-
nciennement; & il juge que cela est
ré par la malice de quelque Pelagien.
sentiment est fondé sur ce qu'on trou-
dans le manuscrit de Corbie des loüan-
de St. Augustin & de S. Prosper, les-
lles ne se lisent point dans les Exemplai-

res imprimez; & sur ce que d'un au
té on remarque dans ces Exemplai
reflexion injurieuse à S. Augustin,
le ne se trouve pas dans le Manu
Corbie. Nous mettrons ici les d
tes

SUR S. AUGUST

Manuscrit de Corbie.	*Exemplair*
Augustinus disci-pulus beati Ambro-sii, Yponæ regiæ Africæ Oppidi Epis-copus.... Quanto ille scripsit? Edidit jam senex quos juve-nis.... Ededit pie-tatem. Resurrectio-nem etiam mortuo-rum simile cucurrit sinceritate, egregio ingenio, & scellenti studio Ecclesiæ ser-viens. Juliani hære-tici libris inter im-petum obsidentium Wandalorum in ipso dierum suorum fine respondit. Moritur Theodosio & Valen-	August Hippone di Episc Quanto Unde S quenti dixit pe Spiritus *multilo gies p* dit tan juveni pietat surrec rum curri cet dubi orti ror mo

regnanti-	periùs dixi, contractus, luctâ hostium exaggeratus necdum hæresis quæstionem dedit.

UR S. PROSPER.

er homo A- regionis, tius Papæ Sermone,	Prosper homo Aquitanicæ regionis, Sermone, &c.
inveniuntur e. Hic etiam post obitum gustini libro- contra hæ- nimicos gra- isti defensor pistulæ quo- æ Leonis,	Sibi inveniuntur contrariæ. Epistolæ quoque Papæ Leonis, &c.

avons parlé du troisiéme Volume Edition de S. Jerôme & des pre- dans le XXIII. Journal de 1704.

ublic est certainement très-obligé du Pere Martianay & à son amour travail. Afin de mettre au jour cès les Oeuvres de S. Jerôme, il

loit un peu ressembler à ce grand Sain
Il falloit être aussi habile que l'est le Pe
Martianay dans l'Ecriture, dans les An
quitez Ecclesiastiques & profanes, & da
les trois Langues que S. Jerôme pos
doit.

Les autres Ouvrages de ce sçavant Bene
dictin, sont:

Divi Hieronymi PRODROMUS, sive Ep
tola Domni Johannis Martianay ad omne
viros doctos & studiosos, cum Epistola
Hieronymi ad Sunniam & Fretelam, c
gata ad manuscriptos Codices optimæ
tæ, ac multiplici observationum gene
lustrata. in 4.

Défense du Texte Hebreu & de la Ch
nologie de la Vulgate contre le Li
de l'Antiquité des temps rétablie.
12.

Continuation de la Défense du T
Hebreu & de la Vulgate, contre
Vossius Protestant, & contre les Li
du P. Pezron Religieux de l'Ordre de
teaux.

Vulgata Antiqua Latina & Itala V
Evangelii secundùm Matthæum, è ve
eruta monumentis, illustrata Prol
menis ac notis, nuncque primùm edit
12.

Epistola Canonica Jacobi Apostoli
Vulgatam veterem seu Versionem Itali
in 12.

marques ſur la Verſion Italique de l'E-
le de S. Matthieu, qu'on a decou-
dans de fort anciens manuſcrits.
marques ſur le premier Volume de la
elle Edition de S. Jerôme. in 12.
aité de la Verité & de l'inſpiration
Livres de la Sainte Ecriture. I. Trai-
la Verité des Livres de l'Ecriture. in
Continuation du premier Traité des
res. Défenſe de la Bible de S. Jerô-
ontre la Critique de M. Simon cy-de-
Prêtre de l'Oratoire.
aité Hiſtorique du Canon des Livres
Sainte Ecriture, depuis leur premie-
blication juſqu'au Concile de Trente.

aité methodique, ou maniere d'expli-
l'Ecriture par le ſecours de trois Syn-
, la propre, la figurée, & l'harmoni-
in 12. Ce Traité, & les deux prece-
, ſe vendent chez J. B. Cuſſon, Quay
Auguſtins.
uditionis Hieronymianæ defenſio ad-
is Joannem Clericum. in 8.
a Vie de S. Jerôme Prêtre, Solitaire &
teur de l'Egliſe, tirée particulierement
es propres Ecrits in 4.
pologie de S. Jerôme, & Réponſe
uſieurs Lettres choiſies de M. Simon.
es trois Pſeautiers de S. Jerôme, tra-
en François ſur la nouvelle Edition,
des Explications litterales, harmoni-

 ques

ques & morales, tirées souvent des Ouvr
ges du même Pere. *Ce Livre n'est pas ma*
re imprimé.

Observations de l'Eclipse totale de Soleil,
rivée à Montpellier le douzième du
de Mai de l'année 1706. Par les As
mes de la Societé Royale des Scienc
Montpellier, de l'Imprimerie de
Martel, Imprimeur ordinaire du R
de la Societé Royale des Sciences.
Brochure in 4.

CEs Observations Astronomiq
un des premiers fruits de
sement, que le Roi vient
Montpellier, d'une Societé R
Sciences. Cette Compagnie n
mieux signaler ses commence
en marquer l'Epoque d'un
plus éclatante, qu'en engagean
nomes à observer avec toute
possible, un Phenomene aussi
Zones temperées, que l'Eclip
Soleil, arrivée à Montpellie
de cette année. Aussi ces Me
ils rien oublié de ce qui
ner à leur Observation to
& toute la perfection que
tendre de l'exactitude la
leuse.

On nous rend compte ic

n s'eſt ſervi, pour parvenir à cet-
iſſe; c'eſt-à-dire, de tout l'appareil
ſervation. On choiſit, pour la fai-
jardin de la Maiſon, où s'aſſemble
eté; lieu également favorable aux
ateurs & aux autres Spectateurs.
là, où l'on diſpoſa tous ces di-
ſtrumens que l'Aſtronomie moder-
loye ſi utilement pour les decouver-
plus importantes & les plus curieu-
n y plaça deux Pendules à ſecon-
actement rectifiées; pluſieurs gran-
nettes, ſoutenues par le moyen de
Mats, qui avoient été plantez pour
ge; une Machine Parallactique, po-
s le Meridien, & ſupportant une
de huit pieds, avec ſon Micromé-
ur prendre la grandeur des Doits
; un Tambour, ſitué au Foyer
bjectif de 23 pieds, & ſur lequel le
re de l'image du Soleil, qui parut
31. Lignes, fut diviſé en 24. par-
ales, par des Circonferences concen-
, pour avoir en demi-doits la gran-
l'Eclipſe; une autre Machine Pa-
que, garnie d'une Lunette de dix
le foyer, qui à la diſtance conve-
le l'Oculaire, portoit une planche-
re, ſur laquelle on recevoit l'image
il fort claire & aſſez grande, di-
n demi-doits, par des Circonferen-
ncentriques. Cette derniere Machi-
ne

Toutes choſes ſemblerent
voriſer cette Obſervation ,
Public dans une préventi
pour l'Aſtronomie ; la ſere
preſence d'un grand non
nes diſtinguées de l'un &
l'affluence du peuple, acc
tacle ſi nouveau , & répa
les toits des maiſons voiſi
murs de la Ville , qui bo
les ſoins de M. le Duc de I
re poſer des Gardes en tous
ils étoient neceſſaires pou
huë ; l'attention de M. de I
Bon, tous deux Academici
à examiner les differentes m
ver ; en un mot toutes les c

Il paroît, par cette Table, que le
ncement de l'Eclipſe eſt arrivé à 8.
natin, 20. minutes, 58. ſecondes,
dules corrigées ; l'obſcurité totale,
ires, 25 minutes, 55 ſecondes ; le
ement de lumiere, à 9. heures,
nutes, 5. ſecondes ; la fin de l'E-
à 10. heures, 40. minutes, 38. ſe-
& que la durée obſervée de l'Eclip-
de deux heures, 19. minutes, 40.
s.

nous entretient après cela, de di-
fets naturels qui accompagnerent
omene, & dont nous avons crû
létail feroit quelque plaiſir au Pu-
Le voicy dans les propres termes
ſervation. „ On remarqua, durant
pſe, que les rayons du Soleil qui
oiſoient en paſſant à travers les
ages, formoient une infinité de Co-
qui projettoient à terre, les diver-
haſes dans une ſituation renverſée.
rit auſſi garde, que ſuivant le pro-
ou la diminution de l'Eclipſe, les
s changerent de couleur. Au hui-
doit, tant avant qu'après l'obſ-
totale, ils étoient entierement
ez d'un jaune orangé ; & à un peu
d'un demi-doit du même terme,
rûrent *d'un rouge* tirant ſur l'eau
*Alors le trémouſſement de la Pe-
devint tres-violent.* Et dès que
„ le

„ le Soleil fut entierement caché, il se le[...]
„ va un petit vent, qui rafraichit l'air
„ dont la chaleur étoit auparavant insu[...]
„ rable : & le Thermometre de M. Amo[...]
„ tons descendit de plusieurs degrez. L'ob[...]
„ curité fut alors si grande, qu'on [...]
„ besoin de chandelles, pour disting[...]
„ les fils des Instrumens : & qu'on ne p[...]
„ les fils des Instrumens : & qu'on ne p[...]
„ voit lire à découvert, ni se voir da[...]
„ les maisons : on ne peut la compare[...]
„ à celle de la nuit, ni à celle du crépus[...]
„ cule, car elle étoit d'une espece [...]
„ differente ; & il faut l'avoir vue, p[...]
„ en avoir une idée, qu'on ne sçau[...]
„ pourtant bien exprimer : elle par[...]
„ singuliere & si nouvelle à M. Ca[...]
„ habile Peintre de cette Ville, que p[...]
„ en conserver la memoire, il en a [...]
„ un Tableau, qui represente admi[...]
„ ment bien ce Phenomene ; & où le [...]
„ même de l'Observation, les divers s[...]
„ teurs qui y assisterent, & dont il [...]
„ nombre, les Observateurs, & les [...]
„ rens instrumens avec lesquels ils o[...]
„ rent l'Eclipse, sont peints d'aprè[...]
„ re, & avec beaucoup de grace [...]
„ vacité. L'air étoit cependant [...]
„ plus sombre vers le Nord que ve[...]
„ & si serain, que l'Horison me[...]
„ sans la moindre apparence d[...]
„ Ainsi ce qu'on vit rougir au [...]
„ avant le recouvrement de l[...]

chose que les rayons du Soleil,
oient sur la surface de la mer ; &
vûs à travers l'ombre de la Lune,
ent rougeâtres, à peu prés de la
aniere que le Soleil parut de cette
à tous ceux qui pendant l'Eclipse
oient à travers les verres fumez.
cette obscurité, les Chauves-sou-
geoient comme à l'entrée de la
Poules, les Pigeons, & les autres
domestiques coururent précipi-
se renfermer ; les petits oiseaux
toient dans les cages ou à la cam-
e turent, ou mirent la tête sous
enfin, les bêtes qui étoient au
s'arrêterent par la grande obscu-
la plûpart de leurs conducteurs
nt, fort effrayez d'un tel pro-
ui allarma bien du monde ; &
nné lieu à des contes fort plai-
à des avantures fort singulieres.
détail Physique est suivi d'une
xacte de diverses operations As-
s, essentielles à l'Observation
, & qui consistent à mesurer,
en du Micrometre, le Diame-
t du Soleil, celui de la Lune,
nce des cornes de l'Eclipse au
a Soleil. Le Diametre du Soleil
Micrometre, de 31. minutes,
s, grandeur, qui fut quelque
e par la Lunette de 23. pieds.

Le

ment de lumiere, & mêm
pas dans la proportion qu'
re, n'ayant jamais excedé
a soin de rendre raison de
Au regard de la distance d
clipse au parallele Soleil,
que toûjours la latitude ob
ne, sensiblement la même,
avoit calculée. On nous aff
te sur le commencement o
l'Eclipse, ne peut être tout
quelques secondes; & qu'il
dre sur l'obscurité totale,
vrement de lumiere; prec
dûe à la pureté & à la tran
incapable alors de causer l

re superieur de la Lune, & la circon-
du cercle, à laquelle se terminoit,
on Hemisphere interieur, l'illumina-
u Soleil sur cette Planete; & l'on é-
cette difficulté.
s'attache ensuite à donner l'explica-
'un Phenomene, qui parut dès que le
fut entierement éclipsé; c'est-à-dire,
lumiere tres-blanche, qui environ-
Lune, & qui formoit autour des
de son disque, une espece de couron-
la largeur d'un doit écliptique; après
se changeant en une foible lueur,
rmoit, autour de la Lune, une aire
ire, d'environ huit degrez de diame-
se perdoit insensiblement dans l'obs-
On a crû d'abord que ce pourroit
tre un effet des rayons du Soleil,
mbant sur les extrémitez éclairées de
e, & s'y reflechissant en tous sens,
ent fraper nos yeux, après avoir
t diverses refractions dans notre At-
ere. Mais on a bien-tôt abandonné
conjecture; & après de serieuses re-
ns, on s'est pleinement convaincu,
e Phenomene lumineux n'est autre
que la Lumiere même decouverte par
assini dans le Zodiaque, qu'on ne
onnoit pas d'abord devoir être si évi-
, & *qui, selon* l'hypothese de cet As-
ne, devoit paroître alors autour du
comme une chevelure, ou comme
une

,, couronne lumineuse, étoit c
,, terre d'ombre, & si égalem
,, dans toute sa surface, qu'a
,, & avec les plus grandes Lun
,, pouvoit y distinguer la moi
,, Qu'on avoit déja découvert V
,, que le Soleil fût entierem
,, mais qu'on ne vit Mercure, q
,, tier obscurcissement, de mê
,, turne, que le peu de durée
,, té totale ne permit pas d'ob
,, la grande Lunette, comme
,, le faire : Qu'on vit aussi l'
,, reau, & plusieurs Etoiles au
,, Sud, & en differentes parti
,, Qu'à l'instant du recouvrem
,, miere, qui se fit avec une
,, rapidité, le Soleil sortit com
,, lumineux, qui donna d'abor
,, jour : & Que pendant le reste

geuses qui en peuvent resulter,
fection de l'Astronomie & de la
.

*let de la Navigation, contenant
itions & pratiques de Geometrie,
de la Sphere, & d'Astronomie,
Ephemerides du mouvement du
les de sa declinaison, de son ascen-
e, de son lever, de son coucher,
nplitude, & plusieurs autres neces-
Navigation; nouvellement calcu-
eformées, avec des manieres de les
& prolonger; les constructions &
es Instrumens à prendre les hau-
Astres, pour en conclure les lati-
ant sur terre que sur mer, avec de
Observations & Remarques sur
s, & Table de leur établissement,
tions du Compas de routes, & les
le l'observer, avec des manieres de
a route d'un Vaisseau sans aiguille
e pendant le jour par le Soleil, &
la nuit par les Etoiles; les regles
de la Navigation par les Cartes
, par le quartier de reduction par
, tangentes & secantes, par les lo-
s, &c. Le tout clairement de-
& expliqué avec plus de détail qu'il
jusqu'à present, & divisé par leçons
arge; ainsi qu'on les enseigne dans
s Royales de Marine établies par Sa*

Ma-

Majesté au Croisil. Par le Sieur BOUGUER, *Professeur Royal d'Hydrographie ; nouvellement revû, corrigé, & augmenté par l'Auteur, de plusieurs manieres de naviger par de nouvelles échelles, avec des Remarques sur les erreurs qu'on a commises jusqu'à present dans les regles composées de longues routes fausses couruës par estimes, & les moyens de les corriger, par une nouvelle correction.* A Paris, & se vend à Nantes chez P. de Heuqueville, Marchand Libraire Juré de l'Université à la Bible d'or, & chez l'Auteur au Croisil. 1706. in 4 pagg. 252.

CE Livre a été imprimé pour la p miere fois en l'année 1698. en v ci une seconde Edition que l'Au a beaucoup augmentée, ainsi qu'il le r que dans le titre. L'Ouvrage est divis quatorze chapitres : le premier comm par quelques définitions, par quelque positions & quelques pratiques de G trie, necessaires tant pour l'intellige la Sphere & de tout ce Traité, que construction & l'usage des Cartes m L'Auteur y a mis les Tables des sin gentes & secantes en abregé, & garithmes des nombres, depuis 1 500, pour servir à proposer & à des regles de Navigation & d'Ast par ces nombres, & à en appre

eſt ſervi, pour parvenir à cet-
c'eſt-à-dire, de tout l'appareil
ation. On choiſit, pour la fai-
in de la Maiſon, où s'aſſemble
lieu également favorable aux
s & aux autres Spectateurs.
où l'on diſpoſa tous ces di-
mens que l'Aſtronomie moder-
ſi utilement pour les decouver-
importantes & les plus curieu-
plaça deux Pendules à ſecon-
ment rectifiées; pluſieurs gran-
s, ſoutenues par le moyen de
, qui avoient été plantez pour
ne Machine Parallactique, po-
Meridien, & ſupportant une
huit pieds, avec ſon Micromé-
prendre la grandeur des Doits
n Tambour, ſitué au Foyer
if de 23 pieds, & ſur lequel le
e l'image du Soleil, qui parut
Lignes, fut diviſé en 24. par-
par des Circonferences concen-
ur avoir en demi-doits la gran-
lipſe; une autre Machine Pa-
garnie d'une Lunette de dix
yer, qui à la diſtance conve-
Oculaire, portoit une planche-
ſur laquelle on recevoit l'image
t claire & aſſez grande, di-
mi-doits, par des Circonferen-
iques. Cette derniere Machi-
ne

tée, pour gouverner un Navire le j
le Soleil, & la nuit par les Etoiles.

Le huitiéme roule sur les Cart
nes, sur leur construction, & sur l
ge, &c.

Le neuviéme, est sur le quartie
duction, & sur les propositions qui
preceder les regles generales de la
tion.

Dans le dixiéme, l'on trouve
seignemens necessaires pour resi
pour pratiquer sur le quartier de r
toutes les regles de Navigation :
y a joint pour cela, un quartier d
tion exactement divisé, afin qu'
dessus reduire la Navigation en p
Il y a ajouté des Remarques sur les
qu'on a commises jusqu'à present
regles composées de longue route, a
quatriéme correction nouvelle.

Dans l'onziéme, l'Auteur ens
Navigation par l'échelle ou ligne
des, & celles des parties égales, &
resolution des questions Astronomiq
par le quartier de reduction, soit
chelle des cordes.

Le douziéme contient un Avis
lotes, avec la maniere de faire leu
naux.

L'on enseigne dans le treiziéme,
dre & à pratiquer les regles de
tion de differentes manieres par l

n trouvera ici en abregé des Ta-
es nombres, avec des moyens de
cilement à leurs abreviations.
lans le quatorziéme, l'Auteur trai-
Navigation par les échelles ſim-
inus, tangentes & ſecantes, par
latitudes croiſſantes & parties é-
e celles des longitudes, & celles
thmes, il y enſeigne la Naviga-
es Loxodromies, & donne une
naniere de naviger par le quarré
que.
, il eſt bon d'avertir que dans
l'Auteur a mis en pluſieurs en-
propoſitions & les demonſtra-
eometrie qui prouvent les prati-
Navigation, & cela ſeulement
ndiquer à ceux qui ſçavent la
, afin qu'ils s'en puiſſent ſervir
endre la Navigation ſans le ſe-
un Maître, & afin que ceux qui
it & qui ne ſçavent point la
puiſſent paſſer ce peu d'articles,
ner la peine de les lire. On
ez à la marge par la lettre G.
oudront ſe contenter du Cabo-

gation, & à ceux qui veulent se perfe
ner dans cette Science.

*Traité de l'immaculée conception de l
sainte Vierge Marie Mere de Dieu,
sé en Espagnol par le Reverend Pere
CENT JUSTINIEN ANTIST
l'Ordre des Prescheurs. Nouvellem
duit en François. Avec une Addi
le même sujet. Extrait de divers*
A Paris chez Jean Baptiste Cusson
des Augustins, au Nom de JESU
in 12. pagg. 137.



XX

XXXVIII.

OURNAL DES ÇAVANS,

Lundi 22. Novembre M. DCCVI.

OLI MUSITANI, Philosophi, ac Medici
rimentissimi atque celeberrimi, Pyre-
ia, sive Tractatus de Febribus; in quo,
ocratis serie servatâ, novum Syste-
de Febribus singulisque earumdem
ebus, aperitur; antiquâ Galenico-
doctrinâ ad Trutinam revocatâ, pe-
que eversâ. Cum indicibus capi-
, rerum & materiarum locupletissi-
Coloniæ Allobrogum, sumptibus
iet, G. de Tournes, Cramer, Pe-
on, Ritter & S. de Tournes. 1701.
-à-dire, *Traité des Fievres, où con-
ment à la methode d'Hippocrate, on
t un nouveau Systême de cette mala-
& de ses differentes especes, & où l'on*

renverse entierement la doctrine des C[...] nistes, après un serieux examen. Par C[...] les Musitano *Philosophe & Medecin*, [...] A Geneve, aux dépens de Chouet, [...] 1701. in 4. pagg. 213.

MR. MUSITANO, engagé d[...] dans l'état Ecclesiastique, pu[...] venu celebre Medecin à N[...] & membres de trois Academies de ce[...] là, s'est deja fait connoitre par pl[...] Ouvrages considerables. C'est un A[...] qui tenant sans cesse la balance à la [...] s'est donné la peine de peser exact[...] les principales parties de l'Art dont [...] profession. Nous avons de lui un [...] de Medecine, sous le nom de *Trutin[...] dica, Balance Medicale*; un Cours d[...] rurgie, qui a pour titre *Trutina Chir[...] Physica, Balance Chirurgico-Physique*; [...] Chymie raisonnée, dont les principe[...] operations, & les remedes qui en res[...] sont pesez dans cette même balance [...] *Trutinam revocantur*; & voici present[...] les Fievres, que l'on fait passer, [...] tour, par le même examen. M. Mu[...] nous avertit d'abord dans sa Preface [...] s'il eût suivi son inclination, nous eu[...] été privez de ce dernier Ouvrage; c[...] qu'aux pressantes sollicitations du P[...] qui attendoit avec impatience ce T[...] comme une suite necessaire des pre[...]

qu'il s'est pu resoudre à l'accorder : car pour lui, chagrin depuis long-temps contre le métier, ennuyé d'écrire inutilement sur un Art, dont les plus belles découvertes ne vont, selon lui, qu'à en démontrer l'obscurité & l'impuissance, & où, malgré toute son application, il est encore si peu clair-voyant, qu'il hesite le plus souvent sur le choix des remedes, & ne sçait presque jamais au vrai si c'est lui ou la nature qui guerit son malade ; rebuté, continue-t-il, de ces incertitudes, il ne se fût jamais determiné de lui-même à grossir, par un nouveau Livre, le nombre des ouvrages frivoles, ou pour employer ses propres termes : des *inepties* & des *futilitez* qui sont sorties de ses mains : *Decreveramus satius esse nostræ scriptioni modum ponere, quàm tantis ineptiis effutientes, sarcinam pergravare.* Sa mauvaise humeur contre la Medecine, la défiance où il est de ses propres lumieres, & l'opinion peu avantageuse qu'il a de ses écrits, ne l'empêchent pas neanmoins de faire ses efforts pour decouvrir les veritables causes de la Fiévre, & pour opposer à cette maladie les remedes qu'il juge les plus efficaces. Voyons de quelle maniere il s'y prend.

Il établit d'abord un principe, que personne ne lui contestera ; c'est que pour se former une juste idée des diverses ma-

ladies qui attaquent le corps de l'animal, il faut avoir une connoiſſance claire & diſtincte de ſa conſtitution naturelle ; ce qui eſt ici d'autant plus indiſpenſable, que la Fiévre eſt comme un dérangement univerſel de toute la machine. Il s'attache enſuite à montrer, que rien ne conduit plus heureuſement à cette connoiſſance, que la fameuſe diviſion qu'Hippocrate a faite des parties du corps humain, en celles qui contiennent, qui ſont contenuës, & qui donnent le mouvement ; & que Galien a eu le plus grand tort du monde d'abandonner cette route, pour s'engager dans le Syſtême des quatre Elemens vulgaires & de leurs quatre premieres qualitez, ſur la combinaiſon deſquelles il s'eſt aviſé mal à propos de bâtir ſa doctrine des Temperamens & des quatre Humeurs ; de laquelle l'Auteur a ſoin de mettre l'abſurdité dans tout ſon jour, ſe ſervant pour cela des armes employées dans cette ſecte pour l'attaque & pour la défenſe, c'eſt-à-dire de l'argumentation & de la forme ſyllogiſtique, dont il fait un uſage aſſez frequent, & ſur laquelle il eſt fort. Il continue à prouver que ces parties, qui, ſelon Hippocrate, donnent le branle à toutes les autres, ne ſont qu'un eſprit ou une ſubſtance tres-ſimple & d'une ſubtilité infinie, répandue également dans les divers organes, qui en reçoivent tout le mouve-

ment

ture & leurs disposi-
pables ; que c'est en
consiste la vie de l'a-
nature ; & qu'Aristo-
e definition qu'il en a
est ignorée de personne,
utre chose. Aprés s'être
té de ce Philosophe, qui,
meriteroit pas, sur le
ménagement que Galien ;
s explique ce que l'on doit
s mots de *santé parfaite*,
er dans *la liberté de ce mou-*
par lequel tous les organes de
uittent des differentes fonctions,
les a destinez ; Définition,
e pas d'éclaircir tous les ter-
pplique sur-tout à découvrir
pendre cette liberté du mou-
; & il trouve que c'est pre-
bon état & de la bonne conf-
parties contenantes & des par-
ués, qui obeissent sans peine
es impulsions de cet esprit vivi-
u lieu que les moindres obstacles
osent au cours libre de celui-ci,
pour en deregler le mouvement,
ubler l'accomplissement regulier
tions, & pour jetter le desordre
ute l'économie de l'animal, d'où
ent les maladies. L'Auteur tâche
dre tout cela plus sensible, par
l'exem-

l'exemple d'une épine
d'un homme parfaitem
laquelle déregle toutes
organe par cela seul ,
le tissu des parties soli
forme comme une digue
cours des esprits, & proc
bres de cette partie , un
liqueur, d'où naissent la d
mation & l'abscès.

On fait, après cela, un
cette cause generale des
Fiévre en particulier , q
un mouvement depravé du c
ties qui lui sont continues ,
matiere contre nature produi
diminuant quelquefois la ch
jusqu'à un froid sensible ,
l'augmentant jusqu'à un degr
explique en détail les terme
finition ; & l'on parcourt
sortes de dérangement qui pe
aux parties contenantes , &
casion à la Fiévre, en altera
ment vital ; d'où l'on passe
tion des differentes especes de
de parties contenues, dont la
peut causer cette même maladi
reduit ces parties contenues au
dix , que l'on examine en aut
pitres.

La premiere qui se presente,

fe des alimens reçûs dans le ventricule, lefquels, à raifon de leur trop grande quantité, de leur mauvaife qualité, ou du vice même de l'organe qui doit en faire la digeftion, font tres-propres à exciter non feulement la Fiévre, mais plufieurs autres maladies.

La ferofité fuperflue, que l'Auteur fait paffer du ventricule dans la ratte, par le moyen des vaiffeaux lymphatiques, pour être enfuite déchargée dans les reins, eft, felon lui, une des principales caufes des maladies chroniques, & furtout de la Fiévre quarte, lorfque cette liqueur, au lieu d'être évacuée; vient à regorger dans la fubftance fpongieufe de ce vifcere, où elle s'épaiffit & fe corrompt.

Le vice des excremens de la premiere digeftion, ou leur trop long fejour dans les inteftins, peut encore donner lieu à quelques mouvemens fievreux, auffi-bien qu'à diverfes autres indifpofitions.

Le fuc nourricier, qui fournit l'aliment à toutes les parties folides, eft une caufe tres-ordinaire des Fievres continuës les plus rebelles, lors qu'il vient à degenerer de fon état naturel. L'Auteur employe pour la diftribution de ce fuc, une méchanique, qui pourra bien n'être pas du goût de tout le monde. Il pretend que les fibres du ventricule & des inteftins s'imbibent

de la portion la plus f
rée du chyle, qui se g
fibres, comme l'huile
le long des filets de sa
distribue de cette manie
parties spermatiques, f
le cerveau, ni la moüel

La matiere de l'insen
retenue par le froid ext
quelque cause que ce pu
aussi une occasion tres-f
vres, d'un caractere p
celles, qui sont entrete
ce du suc nourricier, de
parler.

Ces Fievres malignes &
qui sans être accompagnées
derable, jettent les malade
miers jours, dans une foib
doivent être attribuées à la c
ce même suc nourricier, r
tes les parties blanches, p
& la moüelle de l'épine, où
nouveau degré de perfection.
n'est autre chose que *la sinovie*
veux, ou *l'humide radical*, si c
certains Auteurs.

Le sang contenu dans les vei
les arteres, vient-il à être agité
vement trop vif: il produit c
de Fievre, que l'on appelle *Co*
putride. Ce même sang per

agitation naturelle, & s'em-
ans quelques vaiſſeaux capil-
elle occaſion de Fievre conti-
t avec l'obſtruction qui la fait

continue, appellée vulgaire-
eſt, ſelon notre Auteur, l'ef-
que fait dans le ſang la ma-
es degenerée. La bile, à ſon
propre à cauſer la fievre tier-
cette liqueur fermente irregu-
s le foye & dans ſa veſicule.
ion de l'eau renfermée dans
, lui paroît une cauſe tres-
retenir certaines Fievres len-
uvement uniforme, accompa-
ueur, de defaillances, d'in-
poûs, & d'autres accidens,
nt de tres-difficile gueriſon.
ne de ſçavoir, comment l'Au-
convaincre de l'influence d'u-
ſi cachée & auſſi incertaine,
re cette corruption de l'eau du

pas d'avoir aſſigné les diver-
aſionnelles de la Fievre; il
comment elles peuvent, en
e du corps qu'elles ſe rencon-
ler le mouvement du cœur,
, pour ainſi dire, toute l'é-
nale. C'eſt à quoy eſt emplo-
viéme chapitre, où M. Muſi-

tie que ce soit, par la presen
qu'une des causes *fébriles* allegu
tend que cette fermentation d
plus grand mouvement au sa
le rarefie, porte cette même
jusques dans le cœur, non
par les veines, qui est la vo
le du retour du sang vers c
mais aussi par le canal des arter
sant regorger cette même liqu
source; & que c'est proprement
ble affluence du sang, qui de
cœur à multiplier ses battem
se débarrasser, & à repandre l
nement & l'ardeur dans tout
ries. On éclaircit cette hypoth
qui se passe dans le *panaris*, &
emple *d'une marmite pleine d'ea
les charbons ardents, qui la fo*

periodique de leurs redoublemens
eurs accès ; ce qui fait l'objet des re-
s du vingtiéme chapitre. L'Auteur
d'abord que ces redoublemens &
ccès ne durent jamais plus de 24.
Il trouve ensuite un merveil-
apport entre le Soleil du grand
, qui acheve sa resolution journa-
ans cet espace de temps, & la cha-
aturelle ou ce principe du mouve-
animal, qui est comme le soleil du
monde, & qui doit par consequent
ses démarches sur celles du premier.
mme c'est à l'action de cette cha-
naturelle qu'est dûe l'expulsion de
se *febrile* ; elle doit s'accomplir, dit-
n 24. heures, & l'on doit y re-
ler un commencement, un accroiss-
t, un état & une déclinaison, com-
'on remarque dans le cours du So-
un lever, un midi & un coucher.
comparaison ne lui sert tout au plus
expliquer assez imparfaitement la du-
s accès, sans donner le dénoüement
principale difficulté, qui consiste
cette regularité periodique qui rame-
Fiévre au bout de 24. heures, ou
un intervalle de 24. ou de 48. heu.
Aussi l'Auteur a-t-il recours, pour
rcissement de ce phenomene, à de
elles suppositions, qui se reduisent
tinguer dans la matiere degenerée,
qu'il

sanguines, ou blanches & *spermati*
l'humeur, ajoute-t-il, est de natu
s'attacher que superficiellement à l
ce des parties sanguines, telles qu
veines, les arteres, les parenchyme
& de la ratte; elle excitera une Fi
ce ou une Fievre quarte : tierce
aux veines ou au foye qu'elle soit
adherente; quarte, si c'est aux ar
la ratte. Si cette même humeur s'
la superficie des parties blanches,
fera une Fievre double-tierce, do
cès reviendront toutes les 24. heu
qu'à l'entiere dissipation de cette
Mais si cette liqueur depravée pe
timement la substance des parties
alors la Fievre qui en resultera,
tinue, & d'autant plus considera
cette matiere infiltrée sera plus cap
terer le suc nourricier de ces même

la Fievre ; & l'on jugera aiſément,
détail que nous venons de donner
opinions, s'il a été beaucoup plus
x dans cette recherche, que ne l'ont
ſieurs autres avant lui. Nous l'al-
ir preſentement occupé, dans les
chapitres qui reſtent, à établir des
ions curatives, par rapport à cet-
adie, & à nous fournir les reme-
plus efficaces pour la gueriſon des
ans. Les bornes qui nous ſont preſ-
dans ces Extraits, ne nous permet-
oint de ſuivre l'Auteur pas-à-pas
ut ce qu'il nous debite ſur cette ma-
où il ne ſe propoſe d'autre ordre,
ui qu'il a obſervé dans la diſcuſ-
les diverſes cauſes des Fievres.
après quelques preceptes generaux,
un chapitre où il eſt parlé du trai-
des Fievres, cauſées par la corrup-
s alimens contenus dans les premie-
es ; un autre, où l'on enſeigne à
les Fievres, qui ont leur ſource dans
eroſité que la ratte attire du ventri-
un troiſiéme deſtiné aux remedes de
qu'entretiennent les excremens rete-
& ainſi du reſte. Chacun de ces cha-
eſt partagé en quatre articles : dans
nier article, l'Auteur parcourt les
diagnoſtiques : dans le ſecond, il
e revûe des cauſes occaſionelles :
troiſiéme, il parle du prognoſti-
que:

que : dans le dernier, il s'é
au long sur la curation. C'est f
nier article que nous nous co
de nous arrêter, pour donn
idée de la methode de notr
après avoir indiqué en general le
de son Livre, où l'on trouve
tement des especes de Fievres les
nuës & les plus importantes ;
Fievre continue ardente, (chap
Fievre d'inflammation (chap. 3
vres malignes (chap. 25.) la Fi
que (chap. 30.) la Fievre tierce
la Fievre quarte (ch 23.) &c.
La Methode generale que su
sitano, en prescrivant les rem
chacune de ces especes de Fie
de commencer d'abord par étab
gime convenable par rapport à
tration de six choses *non-natur*
sont l'air, les alimens, &c. d
ensuite quels secours on peut t
Chirurgie, qui se reduit ici à la
à l'application des ventouses ;
par un détail des medicamens

rence pour la secte, qu'il appelle
medicina, & qu'il a soin d'orner,
urs endroits de son Livre, de di-
res épithetes de la même force.
est-il presque jamais de l'avis de
ecins, pour le Systême desquels il
tout l'éloignement que l'on peut
d'un homme instruit dans l'école
else & de Van-Helmont.
pied-là, M. Musitano ne sera nul-
oupçonné d'outrer la saignée dans
res. Les principes sur quoi il fait
pratique, soutenus de cette maxi-
t un Ecclesiastique, comme lui,
penetré, *que l'Eglise a horreur du*
lui permettent pas d'abuser de ce
A peine le trouve-t-il tolerable
Fievres les plus ardentes; encore
que pour donner de l'air au sang,
nis gratiâ, & en diminuer la ple-
qui est un cas qu'il juge assez rare;
ce qui concerne la *revulsion* & la
n, il n'a garde d'y croire, & il
es-fâché d'être confondu avec cer-
edecins, qui pretendent prouver
onnes demonstrations, que l'une
e peuvent fort bien s'accorder avec
ine de la circulation. Après cela,
oit pas s'étonner, si la saignée lui
n remede tres-pernicieux dans les
malignes, & s'il l'estime tres-
pour ne rien dire de plus fort,
dans

même des Fievres malignes
les premiers jours de la ma
que l'on y ſoit determiné
tes nauſées du malade, app
çon legitime de l'*impureté*
voyes, ou par quelque m
gaſme, que notre Auteur
que tres-rarement, ſans no
ment en quoi il conſiſte,
vomitifs d'un tres-grand
gueriſon des Fievres inter
tout des Fiévres quartes;
dont on a coûtume de ſe
trouve aucun qui lui paro
à ſon *Hippocras émetique*, q
deux dragmes & demie de
une dragme & demie de
de clou de giroſle, le tou
de ſable dans deux livres d

reste au fond du vaisseau. Les
il met en œuvre le plus vo-
t le senné, la manne, la cas-
be, la conserve de fleurs de
atholicon, & quelques autres de

ur, dans le chapitre où il traite
malignes, donne une liste tres-
sudorifiques & des cordiaux ti-
regnes. Ceux dont il paroît
de cas, sont, dans le genre
, le scordium, le controyer-
onnere, le chardon benit, l'o-
mphre, le citron, &c. dans
ineraux, le bezoard mineral,
diaphoretique, le cinabre d'an-
esprits acides, &c. dans celui des
la corne de cerf, la pierre de
vipere, &c. Il s'attache en-
e diverses combinaisons de ces
u'il applique à la guerison des
mptomes de ces Fievres. Il re-
fort, dans les Fievres inflam-
'usage du *sperma ceti*, & du sang
omme de deux excellens dissol-

hapitre de la Fievre quarte, il
s de s'étendre sur les Febrifuges,
erement sur le Quinquina, qu'il
difficulté à tous les autres, & qu'il
nme un veritable specifique non
dans les Fievres intermittentes,
mais

mais aussi dans les continuës dont
blemens sont periodiques. Sa m
le prescrire n'a rien de particulier
que la maniere dont il en expliq
qui est d'en faire un pur absorban
cipitant, qui ne procure aucune e
sensible. Il croit la purgation
après l'usage du quinquina ; m
apporter aucune precaution. Enfin
indique un nouveau Febrifuge, q
disputer au quinquina , & dont
découverte à son industrie, qui lui
çonner dans une plante , que l
blance de saveur avec ce remed
pourroit bien être accompagnée
semblance de vertu , ce que l'exp
justifié. C'est l'*écorce de cyprès* ,
dans le mois de May, du tronc &
ches de cet arbre, jusqu'à sa parti
se , d'où l'on ne la détache en
que lors qu'elle est parfaitement d
On la prend en poudre , à la mê
& de la même maniere que le qu
L'Auteur pretend que l'on pourroi
même utilité de l'écorce de certain
de gui de chêne.

Il seroit à souhaiter que l'on eût
de rendre l'Edition de ce Livre
recte. La pureté du style qui
avoir été fort negligée , se trouve
défigurée par le grand nombre d
d'impression.

HANNIS MARCKII Hiſtoria Paradiſi illuſtrata, Libris Quatuor; quibus non tantùm loci illius plenior deſcriptio exhibetur, ſed & Hominis integritas, lapſus, ac prima reſtitutio declarantur ſecundùm Geneſios capita II. & III. Accedit Oratio Academica, de propagati Chriſtianiſmi admirandis. Amſtelædami excudit Gerardus Borſtius, Bibliopola. 1705. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire du Paradis, en quatre Livres; où l'on traite non ſeulement de ſa ſituation, mais encore de l'Homme dans l'état d'innocence, de ſa chute, & de ſon premier rétabliſſement; ſuivant le ſecond & le troiſiéme chapitres de la Geneſe. Par* Jean Markius. *Avec un diſcours Academique touchant la propagation de la Religion Chretienne.* A Amſterdam chez Gerard Borſtius. 1705. in 4. pagg. 885.

TOute la matiere de ce Livre eſt diſtribuée en quatre parties. La premiere contient une deſcription entre du Paradis terreſtre. On traitte dans ſeconde, de l'état d'Adam avant ſa chu-. Dans la troiſiéme, on le conſidere rès ſon peché: & dans la quatrieme, il parlé de la Miſericorde de Dieu enrs nos premiers parens. Ainſi ce long penible Ouvrage eſt mêlé de Critique &

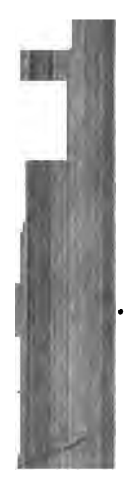
à trouver quelque titre f
bitent leurs pensées, o
comme fait ici M. Marki
en apparence du Paradis
tiere assez curieuse par ell
au Public un ramas de co
tagent les Ecoles des The
rebatuës cent fois, ne for
nouveau jour, pour être
nouveau titre.

Comme on pouvoit jus
de voir paroître un Trai
la situation du Paradis ter
de tres-sçavans hommes,
cette matiere tant d'éclairc
teur ne manque pas d'aver
vrage étoit fait long-te
ceux qui en ont écrit da
temps eussent donné les l
ses affaires, & la situation

Anciens qui ont pris dans un
el & allegorique ce que Moy-
du Paradis Terrestre. Il cite
teurs de cette opinion Philon
gene, & saint Ambroise, au-
ibue le même sentiment, con-
le Sixte de Sienne & de Bel-
soutient ensuite le sens literal
de Moyse, par des raisons ti-
voir de l'Historien, & de là
qui paroît dans toute sa narra-
parque autant qu'il peut ce que
de vestiges du Paradis Terres-
es Ecrivains profanes, & à ce
porte un endroit du Livre que
ancien Evêque d'Avranches a
Public sur la situation du Paradis

hors de doute, *dit ce sçavant*
que le Paradis Terrestre formé
ellement par la Providence di-
a été l'original, d'après quoi
es ont imaginé leurs Isles for-
les Champs Elysées, les Prez
n, les Jardins des Hesperides,
s, de Jupiter, & d'Alcinoüs.
ie que Xenophon, dans la des-
qu'il fait de ces beaux Jardins,
ppelle Paradis, (Παραδείσους)
ye point d'autres façons de par-
e celles qui ont été employées
se.

 On



On ſe propoſe, par exemp
le Paradis Terreſtre étoit e
la ſurface de cette Terre
bitons, & qu'il n'étoit n
au deſſous, ni dans le
comme on voit par Ter
ſaint Irenée, que les Va
ginoient; ni dans l'air,
toute l'étendue de la Ter
étoit dans une partie de la
preciſément, & diſtingué
tion qui s'en lit dans l
quelques-uns ayant penſé
Terreſtre, décrit par Moy
ment ignoré des homm
l'ayant placé à leur gré
parties du monde, comm
vers le Midi, proche du

tout dans la denomination des Fleuves dont il étoit arrosé. Outre que cette matiere a déja été approfondie, & que, pour parler sincerement, ce Livre-ci ne contient presque rien qui ne soit ailleurs plus nettement & en meilleur ordre; comme on le peut justifier, en parcourant ce qu'en ont écrit M. Huet, M. Bochart, & M. Morin, sans parler de Calvin & de Scaliger. Quand l'Auteur les abandonne, ou bien il demeure à sec & dans une incertitude entiere, comme au sujet du Gehon & du Phison, ou bien il embrasse quelque opinion decreditée, comme au sujet des *quatuor capita*. Par *capita fluviorum*, il entend, après Matth. Beroalde *fluvii capitales*, de beaux & grands fleuves, ce qui n'apporte aucune lumiere dans cette question qui en a besoin.

Ce que nous avons exposé de ce Livre, est pris du plus bel endroit, c'en est le Paradis Terrestre. Le reste est tout herissé de ronces & d'épines, & ne ressemble pas mal à la terre, après qu'Adam eut peché.

Elevations à Jesus-Christ, sur des textes du Nouveau Testament, avec quelques Reflexions chretiennes sur divers sujets. Par Madame de JULIEN *Vicomtesse de* MONFA.



MAdame de Julien q
gion Proteſtante où
elevée, & embraſſa
Catholique, quatre ou cinq
dernieres & generales converſion
faites en France. C'eſt ce
prend l'Auteur de l'Avertiſſe
à la tête de ce petit Livre.
auſſi que cette pieuſe Vicom
„ été du monde & avant &
„ riage ; à la maniere de la
„ filles & des jeunes femmes
„ té, qu'on ne laiſſe pas d'
„ tueuſes au milieu des dive
„ des pratiques du ſiecle....
„ enſuite un veritable exemp
„ te, de retenue, & de mo
„ le eut le cœur plein de l'a

ſonnemens adreſſez à J. C. Par exemple, ſur ces paroles de J. C. *M'aimez-vous plus que ne ſont ceux-cy?* p. 19. „ Ah ! mon „ Sauveur, s'écrie Madame de Julien, „ que cette demande que vous fites au- „ trefois à Saint Pierre étoit douce, ten- „ dre, amoureuſe! Que je les envie ces „ divines paroles ! adreſſez-les-moi. He- „ las! que je voudrois bien vous pouvoir „ répondre comme cet Apôtre: Seigneur, „ vous connoiſſez toutes choſes, vous „ ſçavez que je vous aime. Divin Sau- „ veur ! que je crains de ne vous point „ aimer ! Je n'aime pas beaucoup mon „ prochain, & cela m'épouvante : il me „ ſemble que je ne hais pas mortellement „ le peché, & cela me trouble. Mais, „ ô JESUS, &c.

Sur ces autres paroles : *Beaucoup de pechez lui ſont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.* pag. 25. „ Qui faut-il aimer, dit „ Madame de Monſa ; le plus beau des „ Fils des hommes, ce Dieu beni éter- „ nellement, ce divin, cet aimable Sau- „ veur. Mais, mon Sauveur ! tout di- „ vin, tout aimable que vous êtes, nous „ ne vous aimerons jamais, ſi vous ne „ nous faites aimer. Puis donc que c'eſt „ à vous qu'il faut demander cet amour, „ je vous le demande, Seigneur : ſouve- „ nez-vous qu'il m'en faut beaucoup.



lignité de la creature, elle
point d'amitié, point de l
rité dans les *mondains ba*
caractere de malignité, q
lier, & que les Payens
& plus de probité qu'eux
faiseurs de complimens,
encore menteurs de pr
sans parole. Elle en veu
fausses prudes dans la se
„ Si les Prudes, dit-elle
„ ses que pour plaire
„ ont grand tort d'être
„ qu'elles le sont ; pa
„ n'est pas d'humeur de
„ compte de leur vertu.
„ lin pour en attribuer l
„ beauté, d'esprit, ou

tes en cela des prudes dont il est quest-
n. Elle ajoute, que l'orgueil des fausses
otes „ entraine avec lui chez elles la
medisance la plus noire, une aigreur
nsupportable contre le prochain, & en-
fin toutes sortes de grands pechez. "
dame de Monsa ne fait gueres plus de
ce aux Coquettes. „ Si la Coquette
n'est pas débauchée, remarque-t-elle,
c'est par quelque consideration humaine,
ou par un pur effet du hazard dont elle
n'est point cause. Elle regne cette co-
quette; & pendant que sa beauté brille,
son regne est brillant: mais il passe aussi
vîte qu'un éclair, & il ne laisse après
lui que de profondes tenebres " Elle
, dans sa dixiéme Reflexion, de justes
ectives contre les meres qui forcent leurs
es de se faire Religieuses. Ces mauvai-
meres, selon elle, sacrifient *ces misera-*
victimes au demon, afin de pouvoir el-
mêmes se sacrifier plus longtemps au
nde & à la vanité. Elle attaque ensuite
meres qui ne jugent point à propos
tre en même temps nourrices: Autre-
s, dit-elle, toutes les meres nourrissoient
rs enfans de leur lait, & presentement
plus devotes n'y veulent point enten-
. Etrange dureté pour ces innocentes
atures!

Cet Ouvrage de Madame de Julien fut
primé pour la premiere fois à Montpel-
 lier,

lier, deux ans après sa mort. Cette n[illegible]
velle Edition est augmentée d'un Exer[illegible]
de l'Amour de Jesus, pour chaque jou[illegible]
la Semaine, composé par M. de N[illegible]
tre. Elle est commode & d'un petit [illegible]
ractere. On voit à la fin du Livre un [illegible]
net de M. Nodot sur la Mort de N[illegible]
Seigneur, & deux ou trois autres p[illegible]
morceaux de Poësie pieuse.

[illegible]

XXX[illegible]

XXXIX.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 29. Novembre M. DCCVI.

JUSTI FONTANINI Forojulienſis in Romano Archigymnaſio publici Eloquentiæ Profeſſoris, Vindiciæ antiquorum Diplomatum adversùs Bartholomæi Germonii diſceptationem de veteribus Regum Francorum Diplomatibus, & arte ſecernendi antiqua Diplomata vera à falſis. Libri duo. Quibus accedit veterum Actorum appendix. C'eſt-à-dire : *Défenſe des anciennes Chartres, contre le Pere Germon, diviſée en deux Livres. Par M.* Fontanini *Profeſſeur d'Eloquence dans le College Romain. Avec une Appendice contenant d'anciens Actes.* A Rome chez François Gonzague. 1705. in 4. pagg. 287.



curſeur du Pere Germon
curſeur a peut-être mêm
ſon entrepriſe ; & po
ouvertement, il ajoute
qui a publié dans ſes Ecri
quité Greque & Romaine
Moines de l'onzième ſie
Germon à éclaircir ſi
la main ; s'il ſe croit a
ſeul contre le Pere Mab
Fontanini, & s'il a les
attribue au Sçavant qu'
en juger par les Differta
ce Pere n'a nulle diſpoſ
les Moines de l'onziém
capables de faire de ſi
celles que M. Fontanini
quité Greque & Romain

Le second Livre est divisé en douze cha-
es, où l'Auteur se propose de répon-
aux Objections particulieres du Pere
mon, par rapport à certains Diplomes
ce Pere avoit attaquez.
Dans le second chapitre du premier Li-
, M. Fontanini assure que dans tous les
ps on a eu grand soin des Chartres.
les conservoit dans les Archives des
ises & des Monasteres, dans des lieux
is exprès, voutez la plûpart, bien
nez. On rapporte ici quantité de paf-
es où il est fait mention de l'attention,
la vigilance des Archivistes, des *clefs*
etes des Archives, de leurs voutes,
armoires où les Actes étoient enfer-
z, &c. Dans le troisiéme chapitre,
uteur répond à la difference que le Pe-
Germon avoit mise entre les Livres &
Actes. Selon ce Pere, on comprend
n que les anciens Livres ont pû se con-
ver, parce qu'il y en avoit grand nom-
d'exemplaires dans les Bibliotheques.
is il n'en est pas ainsi des Titres, qui
linairement sont uniques, & dans un
l endroit. M. Fontanini dit sur cela,
les Titres étoient ordinairement dou-
s, & qu'étant bien plus precieux que
Livres, on les conservoit aussi plus soi-
usement. Dans le quatriéme chapitre,
ur montrer que les plus anciens Actes
t pû venir jusqu'à nous, nonobstant les



tions pour ne se point laisser trom-
r des titres supposez. Thierry fils de
, que notre Auteur, par une erreur
este, fait vivre au commencement du
me siecle, pag. 61. ordonna qu'on
roit le pouce droit à celui qui auroit
faux Acte, & que l'Acte même se-
ercé en Justice. L'Empereur Lothaire
mna les Faussaires à avoir la main
e. Othon le Grand declara que lors
voudroit se servir d'un titre accusé
ussité, on en prouveroit la verité par
nt, & que l'accusateur seroit obligé
utenir dans un combat singulier ce
auroit avancé. Il paroît aussi que dans
mps-là, on employoit quelquefois le
dent dans l'examen des titres. Le Pa-
nocent III. condamna un Faussaire à
rison perpetuelle, & à jeûner le reste
vie au pain & à l'eau. Plusieurs au-
apes ont decouvert & puni diverses
ez. Leon IX. excommunia un cer-
Gibert qui avoit tâché d'obtenir de
s Lettres du Chancelier du S. Siege.
aits & quantité d'autres que M. Fon-
rapporte, conduiront peut-être quel-
ecteur à faire du moins reflexion qu'il
qu'il y eût beaucoup de Faussaires.
ns le second Livre, on examine ce
e Pere Germon avoit allegué contre
res sur lesquels le Pere Mabillon a
ses regles, & qu'il nous a donnez

Vv 7 com-

regarde un Acte de ce même
la Reine Nantilde sa mere. I
Clovis avouë qu'il ne sçait p
Pere Germon avoit inferé de
que l'Acte étoit faux , atte
roissoit par un autre Acte , &
re du Moine anonyme de S.
Clovis II. sçavoit fort bien
propre main. M. Fontanini
pondre à cette difficulté , ob
a deux manieres de signer ;
crivant son nom , l'autre e
croix ou quelqu'autre marque.
vis II. dit qu'il ne sçait pas
entendre cela de la premiere
l'on en croit notre Auteur. Q
traire on voit que Clovis a sig
souvenir de la seconde. De
parût trop extraordinaire qu'u

e sçavoient pas écrire. Notre
ces Princes, Charlemagne,
t Roi, & l'un des plus sça-
de son temps. Il se fonde
d'Eginhard. „Charlemagne,
orien, essayoit d'écrire, &
airement sous son chevet des
ur s'exercer dans ses momens
& pour accoutumer sa main
s Lettres. Mais cette tentati-
is un succès heureux, il s'y
op tard. *Tentabat & scribere,*
odicillos, ad hoc in lectulo sub
cumferre solebat, ut cùm va-
set, manum effigiandis litteris
d parum prosperè successit labor
irò inchoatus.
e qui est à la fin de cet Ou-
ne cinq Titres anciens, avec
ans le premier, qui est tiré des
Eglise de *Ciudad di Frioul*i, &
1 1163. „ il est dit, qu'un
alque s'étant levé le matin de
ane Gelgian, Gazal, & Vin-
uoi consistoit tout son bien,
Gerlint sa femme, *in pretium.*
igné par Arpon Juge & No-
niere des Notes que l'Auteur
ette piece, regarde ces mots
e mari en sortant du lit, a-
ere nuit de son mariage, fai-
ne un present, qu'on appel-
loit



cette Nation, la borna pa
presse, à la quatriéme parti
mari.

Il est fâcheux, pour l
des anciens Titres, de vo
re qui demande tant de jus
en leur faveur par un Ecriv
pourroit reprocher un assez
bre de fautes contre l'exa
exemple : pag. 75. il avan
Goths s'étoient autrefois re
de la Belgique, de la C
l'Aquitaine. On sçait que le
occupé dans les Gaules que
ce Narbonnoise, & une p
quitaine. Pag. 64. il dit q
supposez ont été copiez su
bles sans mauvaise intentior
14. il avoit assuré qu'on ne t

n à son Adversaire, qui dans la Pre-
e sa seconde Dissertation a promis de
uter. Le stile de M. Fontanini est
& un peu embarassé. On peut voir
emple de cet embarras de stile, pag.
ns la periode qui commence par ces
Et quamquam ego. Cela ne s'accor-
s trop bien avec la delicatesse que M.
nini fait paroitre de temps en temps
e choix de ses expressions. Par exem-
pag. 63. il dit, *Aqua & igni interdi-*
pour signifier, *il excommunia.* Bem-
xprimoit ainsi, & Juste Lipse le tourne
licule dans une Lettre à Dousa. Cet-
tre est la 61. de la seconde Centurie,
mpression de Lion en 1596. Elle me-
'être luë.

UDERI MENCKENII, Prof. Publ.
r. Cur. Prov. & Fac. Jur. Lipf. Af-
oris, Selectæ Dissertationes Juridicæ,
Jure Civili, Feudali, Canonico &
onico. De pecunia hereditaria: pro-
one animi inferendæ injuriæ: Tergo
sidiario, &c... Accedunt Decades V.
ntroverf. Programmata XII. & Indi-
necessarii. Lipsiæ, sumptibus Chris-
i Emmerichii, Imprimebat Fulde 1705.
st-à-dire: *Dissertations de Droit, re-*
llies du Droit Civil, Feodal, Canonique
Saxon, touchant les biens & effets des
essions; la preuve de l'intention de
faire

ſeur public, Aſſeſſeur de la Co
ne Provinciale, & de la Facu
de Leipſic. A Leipſic, aux fr
tien Emmeriche, de l'Imprin
de. 1705. in 4. pagg. 920.

POur expliquer dans leur o
tieres de Droit qui ſont
& qui conſiſtent en 26
5 Decades de Controverſes,
ſes;

Les matieres contenues dans
ſont

I. *De Pecunia hereditaria*, où
té des biens & effets d'une Su
general ; du Droit appartenant
en eſt dans une juſte poſſeſſion
tion que l'on a contre ceux qu
dent injuſtement.

a punition corporelle eſt ſubrogée
e pecuniaire, ſuivant la regle de
ui non habet in ære, luat in corpo-
quand on a été condamné à une
uniaire, on n'a pas pour cela la
e la payer en ſon corps: *Il n'eſt*
qui veut, (dit Loiſel dans ſes In-
outumieres au Titre des Peines &
, Regl. 16.) *car qui peut payer en*
paye en ſon corps. Notre Auteur
que cette ſubrogation a ſon fonde-
s le Droit naturel; il examine par
es elle peut être ordonnée, en
elle a lieu, & en quelles rencontres
point admiſe; s'il n'y a que les
viles & roturieres qui y ſoient
ou ſi elle s'étend auſſi aux gens
ion. Les bêtes, ſelon lui, ſont
s de cette peine: il rapporte nean-
s exemples de lions & de pour-
achez au gibet, ceux-ci pour avoir
nfans, & ceux-là pour avoir aſ-
Villes, & d'une bête chevaline
ée à mort, pour avoir ſervi, dans
ualifié, à l'enlevement de la per-
ie; mais cela ne s'eſt fait, dit notre
que pour marquer davantage l'hor-
énormité du crime, en ôtant de
Public les objets capables d'en ra-
a memoire.

Reſciſſione emptionis venditionis per
nem facta ob læſionem ultra dimi-
dium.

tution contre l'acheteur, lo
ſion d'outre moitié du juſte
la diſpoſition de la Loi 2.
cind. vendit, Mais c'eſt une
a partagé les Docteurs, ſi l
s'obſerve dans les adjudicati
faites en Juſtice. L'Auteur
differens ſentimens, avec l
uns & des autres, & il s'en
tinction de ceux qui admet
la reſtitution dans les decre
& qui la rejettent dans les d
ſi ce n'eſt dans le cas de frau
la Juriſprudence du Parlem
qui a été fixée par les dern

V. *De alimentis filiorum à p*
& non præſtandis. Ce petit T
prend trois choſes: ce qu'o
le nom d'alimens; quand u
tenu envers ſes enfans; & q
diſpenſé.

Le nom d'alimens renfer
idée, la nourriture, les h
tretien, le logement, les
la dépenſe pour faire inſt
fans ſelon leur condition;
l'étendent même aux frais fu

Les alimens ſont dûs aux
mes & naturels, ou qui ſon
gitimes, comme les enfans

nent naturels comme les bâ-
it Canonique en accorde mê-
rins, & qui plus eſt aux in-
ont droit de les demander,
ent puberes ou impuberes,
ce du pere, ou émancipez,
ent mal morigenez, pourvû
point encouru la peine de
; quoi que diſſipateurs, ban-
es, ou ſortis du Monaſtere
s'étoient engagez; quoi que

& meres ſont diſpenſez de
iens à leurs enfans, s'ils ſont
ns l'indigence, ou lors que
t en état de ſubſiſter de leur
, quand par leur ingratitude
l'exheredation, ou que de
olonté ils ont fait des Vœux

tres diſputes, il eſt traité du
elité que prêtent devant le
t qui veulent joüir des Droits
mpunité de l'entrepriſe dans
la clauſe reſolutoire reprou-
oit dans les ventes; de la re-
ge pour une autre dette; ſi
'eſt requiſe dans la preſcrip-
ns perſonnelles? du ſalaire
t Curateurs; du pouvoir de
es condamnez à mort ſont
Droit Civil, & qui leur eſt
ac-

la separation des biens do
me dans le concours des cr
mary; du Vendeur necessa
à la delivrance de la chose
tion pour fait d'injures v
dans l'an, est sujette à p
privilege des testamens ou
par les peres & meres entr
qu'en Saxe les ascendans ne
der aux Fiefs de leurs de
n'en ont été conjointement i
teur & du Curateur oblig
d'interêts; du droit appart
famille de la Religion Prot
poser du Canonicat dont il
la forfaiture du Vassal contr
de la personne du Prince c
à cause du litige; du defaut
de bans; de l'alienation

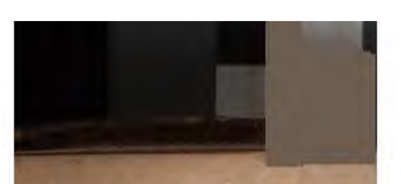
y en a deux qui meritent attention ;
la seconde, où il prouve, Que le
eferable aux creanciers de son de-
s anciens en hypotheque sur les
lui acquis, depuis qu'il a con-
ec le fisc : & la quatriéme, où
, Que le serment litisdecisoire,
deferé & accepté, n'est point
t, quand la partie, qui l'a ac-
st decedée avant que de l'avoir

R. WEDDERKAMPII Ulza Lu-
g. de Baptisteriis Veterum libellus.
Jo. Melch. Sustermannum Biblio.
elmst. 1703. C'est-à-dire : *Trai-
bant les Baptisteres des Anciens. Par*
Henry Wedderkamp. A Helmstad
ean Melchior Susterman 1703. in 8.
96.

dessein de l'Auteur est d'expliquer
force du mot Grec Βαπτιστήριον, de
rquer ensuite le lieu où l'on met-
nnement les *Baptisteres*, ou Fonts
me ; la forme qu'on leur donnoit,
e dont ils étoient construits, &
e de ce qui regarde l'administra-
Baptême, le premier des Sacre-
t qui ouvre la porte à tous les au-
te Dissertation est partagée en qua-
itres.

Dans

Dans le premier, après av
l'étymologie de *Baptistere* & d
l'Auteur soutient, contre Sau
le nom de *baptiser*, *βαπτίζειν*,
l'aspersion de l'eau (dont mêm
tres ont usé, selon Ligfoot, c
ge 31.) comme ce nom signi
sion dans l'eau; il appuye ce sen
passage de saint Luc, chap. x
où il croit que le mot grec d
dre du soin de laver ses mai
repas; ce qui, selon les Rabbi
Danzius, se faisoit en receva
les mains versée avec un vase,
quelquefois versée goute à go
n'empêche pas que cela ne s'e
le verbe *βαπτίζειν*. L'Auteur r
suite diverses significations du m
& entr'autres, il trouve qu'on s'
marquer l'yvresse. Sur quoi i
Clement d'Alexandrie, saint Ch
& saint Justin Martyr. Puis q
traiter cet article qui ne vient p
sujet, il pouvoit alleguer un
banquet de Platon, pag. 176.
se trouve dans la même signific
seul & sans nul substantif. Da
pitre second, l'Auteur traite l'
Baptisteres. Voici la définition
teur, en donne: „ Baptistere c
„ les Anciens, une Chapelle,
„ de l'Eglise, ou proche de l'



uel étoit une fontaine pour
Catechumenes. “ Selon lui,
s Baptisteres est plus recent
premiers siecles du Christia-
ors il n'y avoit point de lieu
destiné à cet usage. On
l'on se trouvoit. Sur quoi
'autres témoignages rapporte
nius, dans ses Annales. La
Catechumenes les portoit
être baptisez dans les eaux
consacrées par le Baptême
st. L'Auteur parle ici assez
cienneté des Eglises, & sou-
Chretiens n'en ont *presque*
t le IV. siecle. Les Baptis-
souvent hors de l'Eglise,
n voit encore à Rome, à
Pise, à Parme & à Pa-
oi l'Auteur renvoye au Glos-
ucange, & au *Musæum Ita-*
nt Pere Mabillon. Ils étoient
sur les Tombeaux des Mar-
I. Wedderkamp n'est pas de
eux qui ont expliqué le pas-
Paul, *Qui baptizantur pro*
apport à cette coutume; com-
aul entendoit par cette ma-
r, ceux qui se faisoient bap-
ombeaux des Saints Martyrs,
Les raisons sur quoi il s'ap-
jetter ce sentiment, sont que

l'immersion étoit ordinaire dans
miers temps, & que les Tombeaux ét
sur les chemins publics, il n'est
croyable, que les Chretiens ayen
leurs Mysteres à la vûe de tout le
en administrant le Baptême sur le
tures des Morts; ce qu'alors il
entendre par ὑπὲρ νεκρῶν. La coutu
bien-tôt de mettre les Fonts Bap
dans les Eglises mêmes; & au
me siecle, le Roi Clovis ordonn
seroient posez à main gauche en
dans cette partie de l'Eglise, que
ciens ont appellée πρόναον, usag
s'est pas toujours observé. Le t
chapitre de ce Livre regarde la fo
matiere, & l'usage des Baptiste
étoient octogones pour l'ordinair
me il paroît par des Vers de saint
se, qu'on trouve dans le Tresor
ter à la page 1166. ils avoient a
quefois la forme d'un tonneau: té
que rapporte l'Auteur de la Vie
Udalric Evêque d'Ausbourg, que
après avoir achevé la constructio
Eglise, y fit mettre une espece
neau fait d'une pierre pour servi
tiser: *Dolium baptizandi de petr.*
in ea constitui fecit. Les Baptistere
faits de sorte qu'on y descendoi
dans un tombeau. L'Auteur en ap
raison mystique, prise d'Isidore d

Flaccus, au Livre des divins
n'y avoit cependant rien de
s. Les Baptisteres étoient de
pierre dure ; il y en a eu
de marbre, & même d'ar-
oient assez grands pour conte-
personnes à la fois. Le Pere
rle de celui de Verone, qui est
e, & qui a vingt-six pieds de
a eu parmi les Anciens, des
où l'eau couloit toujours. Les
ne se bâtissoient que dans les
roissiales, *in Ecclesiis Parochiali-*
qu'on lit dans la Lettre du Pa-
rie à Pepin. Cependant quel-
eurs ont prétendu qu'il y en
s toutes les Eglises de Rome.
ici de l'immersion & de l'hon-
ui s'observoit dans le Baptême
mes, aussi-bien que des peintu-
les Baptisteres étoient ornez :
rle aussi des Colombes soutenuës
, pour faire ressouvenir du Bap-
e Notre Seigneur. L'Auteur trai-
Consecration des Fonts Baptis-
& il rapporte quelques formu-
ées du *Liber Diurnus Romanorum*
um, qu'a donné le Pere Garnier
. Le quatriéme chapitre regarde
s celebres Fonts de Baptême, sur
elui de saint Jean de Latran ; d'où
ur prend occasion de discourir sur le

le Baptême de Constantin ; sujet traité bien des fois. Il parle aussi du Baptistere de Florence, qui sert à baptiser tous les Habitans de la Ville ; & de quelques celebres Baptisteres d'Allemagne. Ce Livre est écrit avec assez de precision, & n'est pas indigne de la curiosité des Sçavans.

Tractatus novus, in quo vastissima Protestationis materia abundissimè continetur ad omne Jus pertinens. Opus omnibus in Foro Politico, Militari, & contentioso versantibus utilissimum, imo perquam necessarium, clarissimorum Jurisperitorum auctoritatibus & Legum Romanarum Canonumque placitis insignitum. Auctore JOANNE FERCOTTO Jurisconsulto. Editio prima. Coloniæ Agripp. Apud Arnoldum Metternich, prope Augustinianos. 1701. C'est-à-dire : *Nouveau Traité sur l'ample matiere des Protestations. Ouvrage necessaire pour la Politique, pour le Barreau, & pour toutes sortes d'Etats : on y trouve les Loix Civiles & Canoniques, & les autoritez des Docteurs touchant cette matiere. Par* Jean Fercot *Jurisconsulte. Premiere Edition.* A Cologne chez Arnauld Metternich, proche les Augustins. 1701. in 8. pagg. 226.

L'Au-

L'Auteur en commençant son Ouvrage, fait d'abord valoir la nouveauté du sujet, qui est toujours le premier merite d'un Livre. Il assure que quoique les Protestations soient d'un usage ancien dans les Tribunaux, personne avant lui n'en a composé un Traité exprès. Rien neanmoins ne lui paroit plus necessaire. Les protestations, dit-il, conservent les privileges & la liberté de l'homme, elles ont un pouvoir plus efficace en un sens que celui de l'appel, parce qu'elles s'étendent à tous les temps & à tous les cas où l'on entreprend quelque chose contre notre propre volonté, sans que nous soyons en état de nous y opposer ouvertement. C'est un remede contre la prescription, l'incompetence, la nullité d'une action, d'un jugement ou d'une procedure. C'est une invention pour rendre inutiles certaines malices que l'experience du passé, ou la prévoyance de l'avenir nous fait craindre. Elle est définie par les Docteurs, une denonciation écrite & solemnelle de la volonté des parties pour leur sureté. Notre Auteur explique avec assez de détail les differentes occasions où ce secours pourroit être employé utilement, & celles où il le seroit sans fruit: mais sans nous livrer à un esprit de critique qui n'est ni de notre goût ni de notre emploi, nous pouvons dire

que la plûpart des regles proposées n'ont rien de sûr, & qu'elles dépendent de plusieurs circonstances dont l'examen est toujours laissé à la prudence du Juge. C'est peut-être de toutes les matieres de Droit la plus arbitraire.

Les protestations sont d'un grand poids quand elles paroissent faites contre des Actes passez par des personnes foibles, au profit de ceux qui ont autorité sur elles. La qualité des parties, leur situation, la nature des obligations imposées rendent ces sortes de voyes plus ou moins suspectes. C'est une puissante conjecture de la sincerité des protestations, quand les circonstances de ce qui s'est passé s'y trouvent expliquées en détail; quand une partie y a marqué par avance tout ce qui se devoit faire, & que ce qu'elle a dit avant la signature des Actes, quadre avec ce qui a suivi; quand en un mot il y a de justes sujets de croire que sans les impressions de la crainte, l'Acte contre lequel on proteste, n'auroit pas été fait. Il est au reste, dit notre Auteur, deux sortes de craintes: l'une, que les violences, les menaces, la presence de la mort excitent dans les plus grandes ames; l'autre, que produisent en certains cas le respect, la reconnoissance, la déference pour des gens puissans. Cette seconde espece de crainte plus delicate & plus cachée que

e, peut avoir le même effet, & ren-
uls les engagemens les plus forts en
rence. Il ne faut pas cependant con-
re les frayeurs pueriles & ſans fon-
ent, avec les craintes dont les gens
plus raiſonnables peuvent être ſuſcep-
s. C'eſt à peu près ſur ces princi-
que roule tout l'Ouvrage dont nous
ons.

logus inſignium ac præſtantiſſimorum
odicum MSſ. Græcorum, Arabicorum,
atinorum, inter quos excellunt pluri-
i Theologici, Mathematici, Philolo-
ci, Hiſtorici hactenus nunquam editi,
nnes maximo numero vir illuſtris Do-
inus MARQUARDUS GUDIUS, dum in
vis erat, ſacræ regiæ Majeſtatis Da-
æ, Norvegiæ, Gothorum, Vandalo-
m, &c. Conſiliarius Status, uti & ſu-
emi Tribunalis & Regiminis in Du-
tibus Sleſvici-Holſatiæ, ſummo ſtu-
o & labore conquiſivit, cum reliqua
uſdem illuſtris viri Bibliotheca locu-
letiſſima diſtrahendos. Hamburgi A. D.
Auguſti 1706. C'eſt-à-dire: *Catalogue*
s Manuſcrits de feu M. Marquardus Gu-
us, *qui ſeront vendus avec ſa Bibliothe-*
e à Hambourg le 4. d'Aouſt 1706. in 4.
gg. 40

IL y a bien de l'apparence que ce Catalogue a été dressé par feu M. Gudius lui-même ; aussi est-il fait exactement, & chaque article y est traité avec soin ; de sorte qu'indépendamment des vûes qu'on pourroit avoir sur ces Manuscrits qui se vendent à Hambourg, la lecture du Catalogue peut avoir son utilité. On y trouve une notice de chaque Manuscrit, avec quelques notes critiques, qui font bien voir que ce sçavant Homme n'imitoit pas ceux qui se contentent d'avoir des pieces rares, sans se mettre en peine de les lire. L'article 44. des Manuscrits Grecs in 4. est une collection des œuvres de S. Maxime. C'est un volume de parchemin tres-ancien, & marqué au bon coin, *Optimæ notæ*, disent les Sçavans. Ce Manuscrit contient beaucoup de pieces que le P. Combefis, qui a donné les œuvres de S. Maxime, n'a pas euës. Le Manuscrit entier est de deux cens soixante & quatre pages, dont cent trois pages ont été imprimées, le reste n'a point vû le jour. L'Auteur avertit qu'à la page 243. du second Tome, le P. Combefis auroit dû mettre πρὸς Ἰορδάνην, comme on lit dans son Manuscrit, au lieu de πρὸς Ἰοάννην. Et il appuye doctement cette restitution. Article 61. Les Tragedies d'Eschyle avec des notes grecques aux marges. Article 82. Les Lettres de Libanius & de



esius, en parchemin ; le manus-
tres-ancien & tres-beau, *antiquissi-*
r præstantissimus : & le Libanius,
uteur, meriteroit d'être conferé
es Editions que nous avons de ce
r, il serviroit à les rectifier en plu-
endroits. Nous n'en dirons pas da-
e. C'en est assez pour apprendre aux
x la vente de ces Manuscrits, & de
espece ils sont.

JACOBI PLATELLI, è Societate
S. Theolog. in Universitate Duacena
essoris, Synopsis Cursûs Theologici
enter recognita, & in variis locis
pletata : cui accedit Synopsis Sy-
eos, seu Index compendio exhibens
es assertiones, probationes & ob-
onum solutiones, quæ in hac Cursûs
ologici Synopsi fusiùs explicantur-
io novissima. C'est-à-dire : *Cours de*
logie reduit en abregé par le P. Platel-
Professeur de Theologie dans l'Université
Douay. A Douay chez la veuve Bel-
1706. in fol. pagg. 636.

Et Abregé de Theologie a paru si
commode, qu'on l'a reimprimé
plusieurs fois à Douay, à Bor-
, & ailleurs. Cela a engagé le Pe-
elle à le revoir, & à l'augmenter.
propose de faire plaisir à deux sor-

tes de perſonnes ; ſçavoir aux Com
çans , & à ceux qui ayant autrefoi
bien ſçu la Theologie , ſeroient
aiſes d'en rappeller les idées. L'Auteu
tre donc point ici dans une diſcuſſio
gue & exacte de toutes les diffi
d'autres Theologiens ſe ſont char
ce ſoin ; il propoſe les principal
tions avec une grande clarté ; &
qu'il a pris ſon parti , il répond
de mots à ce qu'il croit qu'on
objecter de plus fort. Il eſt ſi
trouver ailleurs une infinité de
d'Auteurs ſur toutes les matie
examine ordinairement en Theol
le Pere Platelle n'a pas jugé
d'en ramaſſer beaucoup dans
vrage.

Traduction nouvelle des Odes d'An
l'Original Grec. Par M. DE
Avec des Remarques , &
vrages du Traducteur. Seco
augmentée de deux Odes ,
dare , & l'autre d'Horace ;
Vers François avec des R
Paris chez Pierre Ribou
Auguſtins , à la deſce
Neuf , à l'Image Saint L
12. pagg. 317.

ivre des Enfans, ou Idées generales, définitions des choses dont les Enfans ivent être instruits. A Paris chez harles Osmont, ruë S. Jacques, au in de la ruë de Parcheminerie, à Ecu de France. 1706. in 12. pagg. 7.



XL.

JOURNAL
DES
SÇAVAN

Du Lundi 6. Decembre M. DC(

Traité de la Grammaire Françoise.
l'Abbé REGNIER DESMARA
cretaire perpetuel de l'Académie F
A Paris chez Jean Baptiste Co
Imprimeur & Libraire ordinaire
& de l'Académie Françoise, ruë
ques, à la Bible d'or. 1706. in
746. & à Amsterdam chez Her
bordes, in 12. pagg. 732.

CE Traité de la Grammaire F
se est distribué en deux parti
cipales, qui contiennent
divers Traitez. Dans la premiere,
mine d'abord le nombre, la natu

valeur des lettres, qui entrent dans la
nation des mots François. On exami-
ensuite le nombre, la nature, & la
eur des Diphthongues, & après avoir
nsideré les unes & les autres, par rap-
t à la prononciation, on y établit sur
solides principes l'orthographe qu'il faut
vre.

La seconde partie est divisée en autant
Traitez qu'il y a de parties d'Oraison,
s lesquelles les Grammairiens ont ac-
tumé de ranger les mots: & dans cha-
Traité, après qu'on a examiné la na-
e & les proprietez de chaque partie d'O-
son, l'on entre dans le détail de tout ce
en regarde l'emploi, soit par rapport
regles de la Grammaire, soit par rap-
t à l'usage, qui se dispense assez sou-
t de les suivre.

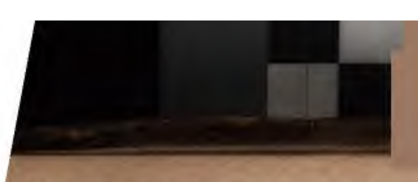
Tel est le plan general, que l'Auteur
même a donné de ce Livre. Il n'est
aisé d'en faire l'Extrait dans un Jour-
; ou plûtôt il est impossible de bien
re l'Extrait d'un Ouvrage didactique,
nt la perfection consiste dans une pré-
on si juste, que l'on n'y puisse ni a-
ter ni retrancher. L'ordre, la netteté,
justesse, font le caractere particulier
celui-ci. Chaque question y est traitée
onds, & les idées y sont démêlées avec
d'art, que la Grammaire dont le pro-
est d'être épineuse & embarrassée, pa-

roît ici ſans épines, & ſans confuſion. L'on ne ſçauroit voir ſans étonnement de quelle maniere les penſées y ſont miſes en jour, ſoit qu'il faille trouver des termes pour éclaircir des choſes qui ont beſoin de l'être, ſoit qu'il faille expoſer des choſes plus ordinaires, que tout le monde *croit* ſçavoir, mais que l'on auroit ſouvent bien de la peine à exprimer. Car dans ce Traité de la Grammaire, ce ne ſont pas ſeulement les preceptes qui ſervent à inſtruire ; le ſtile de l'Ouvrage même eſt un exemple parfait de la maniere dont il faut ſuivre les regles.

Dans le Traité des Lettres & des Diphthongues, les differens ſons de chaque lettre ſont marquez avec une exactitude & une juſteſſe, où l'Auteur n'a rien oublié de tout ce qui en peut donner une entiere connoiſſance.

Le Traité de l'Orthographe preſente à la curioſité du Lecteur un recit hiſtorique des changemens que quelques perſonnes ont entrepris en divers temps de faire dans la maniere d'écrire les mots de notre Langue ; & comme cet article regarde proprement l'Hiſtoire litteraire, nous en donnerons ici un abregé.

En 1531. Jaques du Bois, connu ſous le nom de *Silvius*, tenta en France de réformer l'Orthographe, comme quelques années auparavant George Triſſin avoit entrepris



is de reformer l'Orthographe Italien- Peu de temps après, Louïs Meigret nnois, & Jacques Pelletier du Mans, prirent, disoient-ils ; „ de rétablir aque lettre dans son ancienne puissan- , & de les rappeller toutes à leur emier office ; de sorte qu'un Lyon- ois & un Manceau, qui se reprochent un à l'autre dans leurs Ouvrages la ononciation vicieuse de leur pays, se onnerent eux-mêmes la mission de re- ormer l'Orthographe Françoise, en la onformant à la prononciation. Les itez qu'ils ont donnez là-dessus au Pu- , sont de 1545. 48. 50. & 55.

près Meigret & Pelletier, Pierre de la née, connu sous le nom de *Ramus*, a la hardiesse encore plus loin que ceux l'avoient precedé. Car outre les chan- ens qu'il fit dans l'Orthographe, il oduisit de nouveaux caracteres. On a lui une Grammaire Françoise impri- en 1582. avec les nouveaux caracte- de sa façon. Cette réforme fut rejettée le Public, indigné que des particuliers onnassent l'autorité de le remettre à l'Al- bet, tantôt d'une façon, tantôt d'une re.

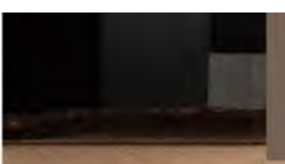
n 1578. un nommé Rambaud de Mar- le, fit imprimer à Lyon un Trai- sur la même matiere avec ses nou- ux caracteres d'un côté ; & tout ce

qui

qui s'y trouve écrit de la ſorte ,
gueres plus aiſé à lire que l'Hebreu
roit à une perſonne qui n'en auroit
teinture.

En 1668. Louïs de Leſclache fit i
mer un petit Traité d'Orthographe i
lé , *Les veritables regles de l'Ortho
Françoiſe* ; & cet Ouvrage n'eſt qu'u
nouvellement de ce que Meigret, Pe
& Ramus ont eſſayé inutilement d
duire. Et aprés Leſclache vint l'Art
qui donna des regles toutes differ
ſous le titre de, *Principes infaillibles*,
*gles aſſurées de la juſte prononciation
Langue Françoiſe.*

L'Auteur rapporte en détail to
changemens que ces Novateurs p
doient faire dans l'orthographe ; &
avoir opoſé des raiſons tres-ſages &
ſolides à la temerité de leurs entre
il dit que dans le choix de l'Orthog
on doit s'en tenir à celle , qui étai
,, blie ſur l'origine des mots , a
,, ſur les principes & ſur les pr
,, de la Grammaire , & autoriſée
,, tenuë par l'uſage , contre les d
,, entrepriſes des Novateurs , eſt
,, publiquement par une Compagni
,, dans toutes ſes Aſſemblées, fait ſ
,, cipale application de l'étude de l
,, gue. " Auſſi pour l'Orthographe
que mot en particulier , l'Auteur re



ı Dictionnaire de l'Académie
comme au témoignage le plus
du bon usage, & à la regle la
suivre.

artie d'Oraison est traitée avec
ême, & il n'y en a aucune
e on ne trouve des questions
ire tres-curieuses & tres-bien
nais comme on ne peut pas les
toutes ici, on se contentera
uelques-unes de celles qui re-
Verbes, & les Participes; &
et nous commencerons par la
ı Verbe, parce qu'après les ef-
ıt d'habiles Grammairiens ont
bien définir; rien ne paroît si
:act, que celle que l'Auteur en
:onsidere le *Verbe* selon ce qui
el, & selon ce qui lui est acci-
:roit que par rapport à la pre-
:ion, *Le Verbe est une partie d'O-*
t à désigner l'être ou l'état des
s personnes, & les actions qu'el-
les impressions qu'elles reçoivent;
apport à la seconde; *c'est une*
ison qui reçoit diverses inflexions
, avec distinction de modes, de
rsonnes & de nombre.

des Participes, l'Auteur après
n exacte de tout ce qui appar-
matiere la plus difficile peut-
dans l'étude de notre Langue,

&

& la moins connue à fonds jusqu'ic
blit sur des principes solides les re
la maniere dont on doit les employ
voici celles qu'il propose pour les
pes du Preterit construits avec le ve
xiliaire *avoir*, ou avec le verbe su
être. Il dit donc que le participe
terit construit avec le verbe *avoir*,
declinable en quatre occasions. 1.
le nominatif qui regit le participe,
après le participe qu'il gouverne
me, *les peines que m'a donné cett*
2. Quand le participe & le verb
sont employez impersonnellement
me, *les grandes pluyes qu'il a fait*
passez. 3. Quand le participe ét
regime à un autre nom que le pre
me de sa relation; comme, *C'est*
que le commerce a rendu puissante. 4.
il étend son regime à un autre v
exprimé ou sous-entendu; & dans
triéme cas, dit-il, on doit disting
le verbe qui suit le participe y est t
joint, qu'il ne porte avec le partici
ne seule & même idée à l'esprit,
ne fasse en quelque façon qu'un
mot, il faut rendre le participe in
ble; comme, *une femme qu'on a f*
dre. Des gens qu'on a laissé passer.
on peut separer le verbe du partici
changer le sens de la phrase, & s
ner au participe separé du verbe i

que celui qu'il avoit avec le verbe, il
construire le participe en genre & en
bre avec le terme de sa relation. Exem-
*La resolution que j'ay prise d'aller. Des
s qu'on a contraints de marcher.* Et
dire en un mot tout ce qui regarde
ploi du participe suivi d'un verbe;
ue le substantif qui precede le partici-
rapporte principalement au verbe;
it rendre le participe indéclinable:
me, *Les occasions qu'on a resolu d'éviter.*
que c'est principalement au participe
se rapporte, c'est avec le substantif
faut accorder le participe en genre &
ombre: & par consequent il faut
Les soldats qu'on a contraints de mar-

Auteur vient ensuite aux participes du
rit construits avec le verbe substantif
& il leur applique les quatre regles
a données pour les participes du pre-
, construits avec le verbe auxiliaire

iant à la premiere, de même qu'on
dire, *Les peines que m'a donné cette affai-*
insi on doit dire, *Les maux que se sont
les hommes.*

seconde regle n'a aucune application
le verbe *être*.

r le troisiéme, voici ce que pense M.
é Regnier. Lorsque le verbe *être*
être regardé comme tenant la place
du

ce : parce qu'en cet endroit, *el*
puiſſante, veut dire, *elle a ren*
puiſſante. Suivant cette diſtinct
re aux Remarques de M. de Va
paroît à l'Auteur n'avoir pas
compris la nature de ces par
ſtruits avec le verbe *être*, on t
ſequences qui ſemblent fort j
que nous ne rapporterons p
peur d'être trop longs, & p
les ſuivent naturellement des pr
blis.

Au regard du quatriéme cas
„ les fois qu'un infinitif eſt i
„ diatement ou non au partic
„ ſecours d'aucune prépoſition
„ pe demeure auſſi indeclinal
„ verbe *eſtre* pris dans la f
d'avoir, qu'avec le verbe *av*
Exemple. *Elle s'eſt fait peindre*

ou à l'accuſatif, ſi ce pronom eſt
oyé au datif, le participe doit être
inable, comme dans les phraſes
ites: *Nous nous ſommes propoſé d'al-
tel endroit. Les maux qu'elle s'eſt
ié d'avoir.* Mais ſi le pronom eſt
cuſatif, en ce cas là il faut que le
ipe ſoit accordé en genre & en nom-
vec le pronom, & avec le nomi-
qui le gouverne; comme dans ces
s phraſes: *Elle s'eſt amuſée à faire
irs viſites. La ſatisfaction qu'elle s'é-
antée d'obtenir. Ils ſe ſont abſtenus
voir.*

un leger échantillon de ce qui
e les participes du preterit; & par
eut aiſément juger avec quel ſoin
le exactitude tout l'Ouvrage eſt
é. Du reſte, l'Auteur, dans la ne-
le combattre ſouvent les opinions
qui ont écrit avant lui, le fait
avec des ménagemens qui adou-
e que la Critique a de dur, & ſa
e en cela peut ſervir d'exemple aux
es de Lettres qui ſe trouvent obli-
ombattre des Auteurs dont le nom
d & reſpectable. De plus, loin
lir les raiſons des Ecrivains dont il
les deciſions, il les propoſe dans
eur force, & il prête même ſou-
s armes à ſes Adverſaires, comme
peut voir à la page 530. Edit. de
Holl.

Holl. où avant que d'établir so
les adverbes simples, terminez
non seulement il rapporte toute
de celui de M. Menage, qui le
de l'ablatif Latin *mente*, mais
même de nouvelles. Cependa
se pas d'être persuadé, que la
des adverbes en *ment*, n'est qu
sinence qui ne veut rien dire
que dans la Langue Latine *te*
la Langue Allemande *lich*,
gue Angloise *ly*, ne sont
terminaisons communes à
verbes.

Après nous être retranch
Remarques, touchant un
n'y a aucun endroit, q
Extrait particulier, nous
par avertir le Public que
met trois autres Traite
mier, on verra de quel
ensemble toutes les parti
en faire une construction
le second, on parcourr
çons de parler que l'
des regles de la Gran
dernier, tout ce q
le sera examiné sur le
que la Logique, l'A
ront fournir.

Le merite du T
Françoise, doit fa

er, qui joint à une connoissance
le notre Langue, une extrême in-
de la plupart de celles qu'on
s l'Europe, puisse avoir le temps
er au Public ce qu'il lui promet.
les Arts, quand ils ne seront trai-
par ceux qui sont capables de les
er.

*n simple, litterale & Historique
remonies de l'Eglise pour l'instruc-
s nouveaux Convertis.* Par Dom
DE DE VERT *Tresorier de l'E-
Clugny, &c.* A Paris chez Flo-
Delaulne, rue S. Jacques, à
ereur & au Lion d'or. 1706. in 8.
.

t Ouvrage, qui, comme l'annon-
e le titre, a pour objet principal
instruction des nouveaux Conver-
oît aussi avoir été fait pour s'ac-
ler à leur goût. Une attention trop
au sens mystique des Ceremonies
se, avoit conduit insensiblement
Auteurs à negliger le sens litteral.
les Protestans prenoient occasion
ier ces Ceremonies en raillerie. M.
touché des insultes de M. Ju-
ce point, lui adressa une Lettre
, par laquelle il lui fit voir que
ons mysterieuses & symboliques
en

en ſuppoſoient de ſimples & de natu
qui y ſervoient de fondement, & q
devoient pas en être ſeparées. Cett
tre, ſelon les apparences, a eu le
heur de détromper celui à qui elle
écrite, & l'Auteur croit pouvoir s'a
plaudir avec ſureté, parce que M. J
qui n'eſt pas accuſé de demeurer cou
ces matieres, n'a fait juſqu'à preſent
ne réponſe.

La même Lettre plut auſſi à une i
té de nouveaux Catholiques, & mê
des Miniſtres convertis, qui en ma
rent leur ſatisfaction à M. de Vert.
M. Boſſuet Evêque de Meaux, que
autres Evêques ſçavans & pieux, &
grand nombre de Docteurs de Sorbon
lui en parurent pas moins contens.
ſous des auſpices ſi ſeurs, & avec de
guides, qu'il a continué l'explicatio
ſon Syſtême, dont il n'avoit donné
bord qu'une ébauche. Son deſſein
pas de bannir les ſens allegoriques,
d'empêcher, s'il ſe peut, qu'on ne
preſente ſeuls. Il veut, en un m
joindre la lettre à l'eſprit, & rapp
l'inſtitution primitive des Ceremon
avant que d'en montrer les applica
& les rapports. Ces deux manieres,
que differentes, ne paroîtront point
traires, lors qu'elles ſeront bien e
duës, parce que l'une doit être fo

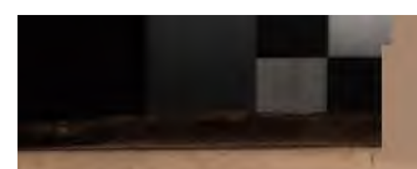
; ,, & qu'enfin, dit-il, aprés que
tradition unanime des Saints Peres
s a appris à chercher dans les divi-
Ecritures le ſens litteral & le ſpiri-
, on peut, ſans craindre de s'éga-
, ſuivre ces deux routes dans l'inter-
ation des pratiques & des Ceremo-
de l'Egliſe. " Au reſte, ſi l'Au-
e s'attache ici qu'au ſens litteral,
u'il n'étoit pas queſtion d'autre cho-
s la Lettre qu'il écrivit au Miniſtre
, dont ſon nouveau Livre n'eſt
ment qu'une continuation ; & d'ail-
es Prelats, & les Docteurs qui l'ont
é à cette entrepriſe, n'ont pas cru
ût neceſſaire d'y mêler des explica-
ebatuës qui ſe trouvoient preſque par-

endant quoi que ſon projet ait un
nouveauté, il declare qu'il en a
le modele dans tout ce que les an-
Auteurs ont écrit ſur cette matiere.
erôme, par exemple, pouvoit re-
der, dit-il, ainſi que beaucoup d'au-
, dans les Religieuſes d'Egypte & de
ie, la pratique de ſe faire couper les
veux, comme une marque du retran-
ment & du dépoüillement des cho-
temporelles & ſuperfluës, auſquel-
ces Vierges renonçoient ; mais au
d'employer cette raiſon morale, il
precisément à la raiſon phyſique, &

 ar-

„ rapportent la tonsure des Cl
„ Moines, à la coutume qu'a
„ Romains de porter les cheve
„ Il en est de même de l'habit
„ les mêmes Auteurs démontre
„ long-temps commun aux Cl
„ Moines, & aux Laïques.

A la suite de ces exemples, a
toriser plus particulierement l
dont nous parlons sur les Cere
la Messe, l'Auteur rapporte les e
simples qui en ont été faites pa
de l'Eglise. Nous en allons
quelques-unes. Lors que S.
dans une Lettre qu'il écrit à S.
quelle est la 149. de ses Lettres
dre raison de la fraction de l'Ho
pas recours à l'allegorie ni au
que; il dit tout naturellement,
tie se partage pour la distribu



le cours de l'Année. Amalaire qui a
livers Traitez sur les Offices divins,
ii n'est pas accusé de trop donner à la
licité de la lettre, dit encore, que si
être lave ses doigts à la Messe, c'est
les purifier de ce qu'ils auroient pû
racter d'ordures en maniant les pains
'Offrande : *Ut extersa sint à tactu
nunium rerum, atque terreno pane.*
iteur d'un Livre intitulé *Micrologue*,
que le Diacre en chantant l'Evan-
se tournoit vers le Midi, parce
les hommes étoient placez de ce cô-
: il dit aussi qu'après l'Epitre on
porte le Missel de l'autre côté pour
rrasser entierement cette partie où
ettoient autrefois les pains offerts :
*dextra parte sint expeditiones, ad sus-
das oblationes, sive ad conficienda alta-
ysteria.* Enfin, il ajoûte que si on
re le Calice du corporal, c'est par
precaution de necessité, & non pas
ine raison de mystere, *Non tam cau-
ysterii quàm cautelæ.* L'usage de l'en-
n'a été introduit dans l'Eglise, selon
homas, que par son effet le plus na-
, & pour dissiper les mauvaises odeurs:
*licet per bonum odorem depellatur si quid
raliter pravi odoris in loco fuerit, quod
provocare horrorem.* Cette raison
adoptée par le Cardinal Bellarmin,
le docte Genebrard, par Gavantus,

par plusieurs autres Docteurs, dont
autoritez sont rapportées dans le corps
l'Ouvrage. On cite aussi en cet en-
roit un Livre intitulé, *Questions sur la
Messe*, approuvé par M. Pirot, & dedié à
eu M l'Evêque de Noyon „ qu'on ne
„ soupçonna jamais de trop de preven-
„ tion pour le simple & le litteral, lui
„ dont les Ouvrages & les Mandemens
„ étoient tout remplis d'idées & d'expres-
„ sions sublimes & figurées. " M. Thie-
raize, Auteur de ce Livre, dit, „ que l'u-
„ sage des Encensemens peut être venu des
„ Pays où l'Eglise a pris naissance, c'est-
„ à-dire des Orientaux, lesquels étant fort
„ passionez pour les parfums, encensent
„ continuellement dans leurs Temples &
„ dans leurs maisons, & il assure en
„ termes précis, que l'encensement qui se
„ fait à l'Introït, n'est que pour remplir
„ l'Autel de bonnes odeurs.

L'usage de porter le manipule au bras
gauche, n'est fondé que sur la commodi-
té du Prêtre; parce que cet ornement
étoit autrefois un simple linge à s'essuyer,
& que la maniere la plus aisée de s'en ser-
vir étoit de le mettre au bras gauche
pour être plus à portée de le prendre de
main droite. C'est la seule raison qu'
donne Gavantus, fameux Rubricaire
siecle passé, & après lui le P. de V
qui cite ses termes & fait valoir son



nion. Pourquoi, demande-t-on, lors que le Prêtre étend les mains à la Messe, les éleve-t-il à la hauteur des épaules? C'est pour la bienséance du mouvement, sans autre mystere. Et pourquoi, après l'Offertoire, met-il le Calice du côté de l'Epître? c'est que les burettes sont posées de ce côté-là. Rien de plus simple que cette explication; mais c'est cette simplicité là même qui persuade. Nous n'entreprenons pas de parcourir avec l'Auteur toutes les differentes Ceremonies ausquelles il donne un sens naïf & naturel, nous ne voulons que faire connoitre son Systême; & ce que nous en avons dit suffit pour cela. S'il falloit mettre ici tout ce que le Livre contient de sçavant & de curieux, notre Extrait deviendroit insensiblement le Livre même.

LUDOVICI PETRI GIOVANI Germaniæ Princeps. Volumen I. sacri Romani Imperii Electores complexum, sigillatim in eo habentur singulorum Principum, 1. Successiones ab ortu eorum ad annum 1702. 2. Regionum ac dignitatum tituli, horumque causæ. 3. Prætensiones ac jura controversa. 4. Prærogativæ & privilegia. 5. Subditorum, redituum, jurium, judiciorum natura. 6. Scriptores domestici, adjectis elogiis. Halæ Hermundurorum. Stanno Joh.

Montagii Academiæ Typograph. 1701. C'est-à-dire : *Les Principautez d'Allemagne, par* Loüis Pierre Giovani. *Premier Volume, contenant les Electorats de l'Empire. On y marque en particulier les noms de tous les Princes qui y sont parvenus successivement depuis l'établissement de ces Dignitez jusqu'à l'année 1702. les titres & les origines de leurs Etats; leurs droits & leurs pretentions; leurs prerogatives & leurs privileges; le naturel de leurs sujets; la qualité & l'étenduë de leurs revenus; la maniere de rendre la Justice parmi eux; les Ecrivains du Pays qui en ont parlé, & les Eloges qu'ils leur ont donnez.* A Hall, de l'Imprimerie de Jean Montagius.

LE dessein general de l'Auteur, comme l'apprend le titre du Livre, est de traiter de toutes les Principautez d'Allemagne. Il n'y a dans ce premier Volume que ce qui regarde les Electorats; la suite est reservée pour le second, nous ne sçavons pas s'il est imprimé.

On trouve au commencement de la Preface une remarque judicieuse. C'est un defaut, dit l'Auteur, assez ordinaire aux hommes, d'aimer mieux inventer & feindre, que de paroître ignorer, quoi qu'il y ait une sorte d'habileté à ne pas dissimuler son ignorance sur certaines matieres. Cet-

tion conduit à faire entendre que la
des Princes d'Allemagne, pour
porter trop loin leur origine, s'en
une fabuleuse, qu'ils font remon-
delà du regne de Charlemagne:
nt à regarder les choses de près,
l'ordre exact des Genealogies, il
point de Maisons en Allemagne
race s'étende jusques-là. C'est aux
ions du Pays, ou à la complaisan-
quelques Auteurs, que ces fausses
oivent leur naissance. Notre His-
plus retenu & plus sincere, se
d'éviter de telles extrémitez, &
ien avancer de suspect. Il divise
me en six Livres. Le premier,
s Archiducs & de la Maison d'Au-
Le second, des Rois de Prusse &
aison de Brandebourg. Le troisié-
l'Electorat de Baviere. Le qua-
, du Palatinat du Rhin. Le cin-
, de la Maison de Saxe: Et le si-
de la Maison de Brunsvic.

gine de la Maison d'Autriche est
ment rapportée par les Auteurs.
la tirent du temps de Noé, qui
sens est celle de tous les hommes.
aussi extravagans, la font venir
al de Troye. Il y en a qui la fi-
regne de Meroüée, à qui ils don-
utre Clotaire, un autre frere qu'ils
nt Sigebert, & dont l'Histoire ne

parle point. Ils pretendent que ce Sigebert fit bâtir en Suisse le Château de Hasbourg, & qu'il fut Chef de la Maison d'Autriche. Quelques-uns la font descendre de Guntran, qui a vécu dans le IX. siecle, & quelques autres d'Albert Ayeul de Rodolphe. Plusieurs Genealogistes disent qu'elle est sortie des Comtes de Vindenosse: il y en a beaucoup aussi qui croyent qu'elle vient des Comtes d'Alsace. Notre Historien, sans prendre parti sur tant d'opinions differentes, qu'il rejette toutes comme fausses ou incertaines, croit que pour trouver quelque chose de sûr touchant l'origine de la Maison d'Autriche, il faut s'arrêter à Rodolphe, qui nâquit en 1218. & que son merite fit élire Empereur en 1272. Ce Prince, pour se montrer digne du choix des Peuples, travailla d'abord à rétablir le calme dans l'Empire, qui étoit troublé depuis long-temps par des guerres civiles. Ensuite il prit les armes contre Ottocare Roy de Boheme, & retira d'entre ses mains l'Autriche. Ce n'étoit alors qu'un Duché, dont il donna l'investiture à son fils, & qui est devenu depuis si considerable, qu'il a été érigé en Archiduché. La Stirie & la Carinthie y ont été unies. Rodolphe mourut en 1291. & laissa une nombreuse posterité. Albert I. & Rodolphe II. sont les seuls qui ayent eu des enfans, Rodolphe II.

épou-

épousa Elisabeth fille d'Ottocare, & eut d'elle un fils unique nommé Jean Duc de Souabe, qui tua Albert I. son oncle, lequel étoit Empereur. Albert laissa plusieurs enfans, Frederic le Beau, Rodolphe III. Leopold, Othon, Henry & Albert II. Après la mort d'Albert I. Frederic le Beau son fils ainé succeda à l'Empire en 1314. & mourut en 1330. Ses enfans, ni ses freres ainez n'ayant pas vécu, Albert II. son dernier frere continua la posterité. Il eut pour fils Rodolphe IV. Albert III. Leopold II. & Frederic II. Rodolphe IV. & Frederic II. n'eurent point d'enfans. Albert III. eut Albert IV. qui mourut en 1404. & laissa Albert V. La race d'Albert III. finit en la personne de George & dans celle de Ladislas. Leopold II. laissa quatre fils : Guillaume, Leopold III. Frederic III. & Ernest I. dit *de Fer*. Ernest eut de son second mariage Frederic IV. Ernest II. Leopold IV. Alexandre, & Albert IV. Frederic IV. surnommé *le Pacifique*, fut élu Empereur en 1440. & mourut en 1493. Maximilien son fils, après avoir été créé Roi des Romains pendant la vie du pere, succeda à l'Empire après sa mort. Il mourut lui-même en 1519. & laissa pour successeur Philippe I. son fils, qui ayant épousé Jeanne d'Arragon, fille & heritiere de Ferdinand V. Roi d'Arragon, de Grenade & de Sicile, éleva beaucoup par cette alliance la

Maiſon d'Autriche. Philippe I. eut deux fils, Charles V. & Ferdinand I. qui ont été tous deux Empereurs, & qui ont formé les deux branches de la Maiſon d'Autriche: l'une en Eſpagne, qui eſt la branche aînée, dont on ne voit pas ici la ſuite : l'autre en Allemagne, qui eſt la branche cadette, & celle à laquelle l'Auteur ſe borne. Ferdinand devint chef de cette branche, parce que Charles V. ſon frere aîné lui abandonna volontairement l'Empire, & tout ce que ſa Famille y poſſedoit. Cela le rendit maître des Royaumes de Hongrie & de Boheme. Il épouſa Anne de Hongrie, qui lui donna quinze enfans, parmi leſquels il n'y eut que quatre garçons ; ſçavoir Maximilien II. Ferdinand, Jean & Charles. Maximilien II. élû Roi des Romains en 1562. & Empereur en 1564. mourut en 1576. Il laiſſa cinq fils, Rodolphe, Erneſt, Mathias, Maximilien & Albert. Mathias & Albert n'eurent point d'enfans de leur mariage ; les autres ne ſe marierent pas. La poſterité ſe continua par Charles II. dernier des enfans de Ferdinand. Ce Prince eut ſix fils, Ferdinand I. qui mourut au berceau, Ferdinand II. qui fut élû Empereur, Charles III. qui mourut auſſi en enfance, Maximilien, Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques, Leopold Archiduc d'Inſpruc, Charles Evêque de Breſlau. Ferdinand II. fut adopté

par

par l'Empereur Mathias, & monta ſur le Trône Imperial. Il eut pour ſucceſſeur Ferdinand III. ſon fils, dit Erneſt, qui épouſa Marie Anne d'Eſpagne, fille de Philippes III. & eut de ce mariage Ferdinand François, qui fut élû Roi des Romains en 1653. & mourut en 1654. Philippe Auguſte & Maximilien Thomas, qui moururent l'un & l'autre fort jeunes, & Leopold dernier Empereur, qui vivoit encore lors que notre Auteur a écrit cette Genealogie; c'eſt pourquoi elle finit là.

On trouve enſuite l'énumeration des Etats du Duché d'Autriche érigé en Archiduché, ſelon quelques Auteurs, par l'Empereur Maximilien I. & ſelon quelques autres, par Frederic III. ſon pere. Nous n'entreprenons pas de marquer ces differens pays. C'eſt un détail de Geographie qu'il ſeroit inutile de remettre devant les yeux des Sçavans; & ceux qui ne le ſont pas, doivent l'apprendre ailleurs que dans des Extraits. Nous toucherons ſeulement en deux mots les privileges de l'Archiduc d'Autriche. Il n'eſt pas obligé, comme les autres Princes de l'Empire, de venir recevoir l'inveſtiture de l'Empereur. Les Ambaſſadeurs Imperiaux la lui portent dans ſes propres Etats, & en la recevant, il eſt à cheval, & a la couronne ſur la tête. Il eſt chef né du Conſeil ſecret de l'Em-

de la Maiſon d'Autriche, ſoit po
quer ſimplement la Genealogie,
en écrire toute l'Hiſtoire. Cett
trop longue pour pouvoir l'i
d'autant plus que l'Auteur nous
les nouveaux ne ſont preſque q
pies des anciens, & que ce qu'
trouvé dans deux ou trois des
bres, il l'a cherché inutilement
les autres.

La Maiſon de Brandebourg o
de Pruſſe fait la matiere du ſec
Les Auteurs ne ſont pas plus d'
l'origine de cette Maiſon, que ſ
la Maiſon d'Autriche. Les uns
nent pour tige Pierre Colonne
la font venir des anciens Guelph
Auteur la tire des Comtes de H
lern, & croit que le plus ſûr e

. Il aimoit fort les Scien-
ui a fondé l'Univerſité de
ſſa pour heritier Joachim
n Juif empoiſonna. Jean
vint enſuite ; & après lui
, qui eut pour ſucceſſeurs
Georges Guillaume, Fre-
& enfin Frederic qui eſt
rd'hui. Cet Electeur prend
is de Brandebourg, Grand
Electeur du ſaint Empire,
ıc de Magdebourg, Juliers,
tetin, Pomeranie, Caſu-
ileſie, Croſſen & Jargen-
de Nuremberg, Duc de
Halberſtad & de Minden,
nſperg & de Ravenſtein.
res renferment les divers
ır de Brandebourg. Notre
une deſcription fort éten-
l ajoute, ſuivant ſon plan,
ous les Livres qui en ſont

à la Maiſon de Baviere.
où l'antiquité de l'origi-
s alliances, le merite des
ent une abondance de ma-
as poſſible de reduire. Il
ez à parcourir & trop de
pour pouvoir raſſembler
nes de nos Journaux. Le
a de toute maniere à con-

ſulter le Livre même. Il y trouvera
recherché avec le même ſoin, & ra
avec la même exactitude, ce qui re
les Comtes Palatins, les Ducs de
& la Maiſon de Brunſvic: & pour
encore plus la curioſité & la confia
Public, l'Auteur indique les ſource
a puiſé, en aſſurant tres-poſitiveme
a dans ſa Bibliotheque, & qu'il a l
les Livres qu'il cite.

Tranſpoſitions de Muſique, reduites a
rel par le ſecours de la Modulation.
une Pratique des Tranſpoſitions irre
ment écrites; & la maniere d'en
ter les difficultez. Par ALEXA
FRERE, *ci-devant de l'Academi*
de Muſique. A Paris chez Chriſtop
lard, ſeul Imprimeur du Roi pour
ſique, rue S. Jean de Bauvais, au
Parnaſſe. 1706. in 8. pagg. 86.



XLI.

JOURNAL DES SAVANS,

du Lundi 13. Decembre M. DCCVI.

homistica vindicata, seu GABR.
ELIS è Soc. Jesu, Tractatus
gicus adversùs Gratiam seipsâ ef-
censoriis animadversionibus con-
Quibus Moliniana inventa pro
ogmatibus ab eodem Daniele ven-
Augustini Doctrinam non expo-
impeti; Scholam Angelicam ini-
duci, ac sugillari demonstratur.
Fr. JACOBO HYACINTHO
Y, Ordinis Prædicatorum, Doc-
rbonico, & in Serenissimæ Rei-
Venetæ Academia Patavina
go Primario. C'est-à-dire: *L'Eco-
int Thomas vengée, ou Refutation
ité Theologique du Pere* Daniel *de*

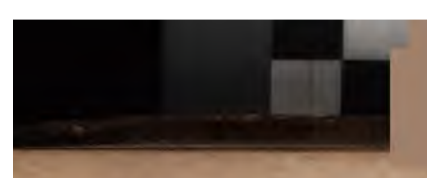
la

pagg. 237.

CEt Ouvrage n'est parta
vres, ni en chapitres
cles ; le Pere Serry y
thode moins commune. Il c
Traité Theologique du Pere D
juge à propos ; & après l'av
abregé, il y joint des Reflexi
tôt des Censures de sa façon ;
ne voit dans tout ce Livre que
sçavoir, *Libelli summa*, &
Il est vrai qu'en recompense
tres sont repetez jusqu'à qua
fois. Cette maniere d'écrire
sa commodité ; mais elle a au
veniens. Car outre que le
pourroit representer, qu'il est
possible d'abreger des raison
les affoiblir : cette methode

d'Auteurs, qui, selon lui, ont écrit
trop d'aigreur contre les opinions des
mistes. Dans la troisiéme, il dit,
la verité le Pape Paul V. après les
bres disputes *de Auxiliis*, ne decida
; mais qu'il ne s'ensuit pas de là, que
octrine des Défenseurs de Molina, soit
i autorisée dans l'Eglise, que celle de
Adversaires. Il pretend que la doctri-
de Molina n'est que tolerée, & cite
essus l'Ordonnance de M. de Rheims
15. Juillet 1697. qui l'assure positive-
nt. La decision du procès, remarque-
, est demeurée en suspens; mais en at-
dant que Rome se declare, la condi-
des Demandeurs est bien meilleure
celle des Défendeurs. Les Jesuites ré-
dront sans doute à cela, qu'ils n'ont
moins attaqué les Thomistes sur la
letermination physique, qu'ils en ont
attaquez sur la doctrine de Molina, &
par consequent ils ont aussi droit de
r des privileges attachez à la condition
Demandeurs. Dans la cinquiéme ob-
ation, le Pere Serry ne veut pas con-
ir que la grace suffisante soit une grace
suffise & qui renferme tout ce qui lui
necessaire pour produire son effet. C'est,
n lui, simplement une grace qui donne
homme le pouvoir de faire le bien s'il
eut; une grace de possibilité, non d'ac.
; une grace qui inspire la bonne
vo-

& de demander ce que nous
pas, il trouve mauvais qu'on c
toutes les fois qu'il eſt queſtio
plir ou de violer un comman
grace qui nous donne le pou
complir ne nous manque poin
noble partie des Theologiens,
cette conſequence; Eſtius, Sy
larmin, les Theologiens de Lo
Douai qui cenſurerent Leſſius &
n'ont point eu recours aux illu
aux bons mouvemens (en quoi
grace) lors qu'ils ont expliqué
que les plus grands pecheurs o
plir la Loi de Dieu. Les pec
pas même toujours la grace
Non ſeulement les juſtes, dit l
ry, mais les plus ſcelerats des h
Endurcis, les Heretiques, les



nient opiniâtrément l'exiſtence, ne
pas de ſonger ſouvent à la priere ?
lut enſuite que les paroles du Con-
gardent 1. Les Juſtes qui perſeve-
. Les fidelles qui ont la grace effi-
ou qui doivent la demander s'ils ne
as. Il n'éclaircit point ici s'ils ſont
s en état de la demander, & ſi
ile le ſuppoſe en parlant comme il

s la treiziéme Reflexion, le Pere
declare ſur quoi eſt fondé le *pouvoir*
s hommes ont de ſe convertir, de
erer, de ſe ſauver. La ſeule grace
te ne lui paroit pas ſuffire pour ce-
pouvoir vient encore, ſelon lui, de
é d'autres pouvoirs qui en ſont com-
peres. Le premier pouvoir à qui
ont il s'agit doit ſon être, c'eſt un
externe attaché à l'homme en qua-
vivant. Le ſecond, eſt un *pou-*
terne, mais *tres-éloigné* qui vient du
rbitre. Il eſt vrai, remarque notre
, que le libre arbitre ne peut rien
ieu, mais Dieu eſt ami de l'homme;
ue nous pouvons par nos amis, nous
s cenſez le pouvoir par nous-mê-
Le troiſiéme eſt un *pouvoir plus pro-*
dont la foi eſt l'origine. Le qua-
enfin eſt un *pouvoir beaucoup plus*
n encore, dont la grace ſantifiante eſt
ce. Malgré le concours heureux de
tant

tant de *pouvoirs*, celui duquel nous
meureroit fort imparfait s'il ne
autre chose. Ce qui survient, c'
ce suffisante Thomistique, qui
pas, à la verité, ce qu'il faut p
fectivement, mais qui ne laisse
dre l'homme inexcusable s'il ne
tit pas, s'il ne persevere pas, s'
ve pas.

Dans la quatorziéme Reflex
teur dit, qu'il n'est pas impossib
cilier la grace par elle-même av
té & l'indifference de la volonté
ve de cela est, que la volonté
Christ étoit indifferente, quoi
muë par la vertu efficace par ell
Verbe; que les Ecrivains sacr
libres, quoi que l'inspiration dont
remplis fût efficace par elle-mê
grace *congruë* ne donne nulle at
liberté, quoi que son effet fo
ble, &c.

Le Pere Daniel avoit remarq
terme de grace *efficace par elle-*
de l'invention de Calvin qui s'
premier servi, en établissant sa
cessitante. Notre Auteur dit su
l'expression n'en est pas moins c
que le terme de *Consubstantiel* a
les Peres de Nicée, avoit aussi é
par un fameux Heresiarque, f
Paul de Samosate; & que si S

s écrit en autant de Lettres que la
ſt efficace par elle-même, il s'eſt ex-
d'une maniere encore plus éner-
, en appellant la grace *tres-in-*
e, tres forte, tres toute-puiſſante, &c.
ſimam, fortiſſimam, omnipotentiſſi-
&c.
parlant des Semipelagiens, le Pere
iſſure qu'il y a eu depuis la condam-
de Janſenius, & même qu'il y a
aujourd'hui des Theologiens du
r ordre, & en grand nombre, dont le
ient eſt, que du moins une partie des
elagiens admettoient la grace preve-
d'une inſpiration interieure pour le
encement des bonnes œuvres, & mê-
la foi. Ces Theologiens du premier
citez à la marge, ſont Macedo, Go-
Contenſon, Piccinardus, & le P. Maſ-

trentiéme Obſervation du P. Serry
ſur l'explication du fameux paſſage
Auguſtin, chap. 12. du Livre de la
ction & de la Grace, où ce Pere en-
que la grace dont il parle, a une
indeclinable & inſurmontable. No-
iteur demeure d'accord avec ſon ad-
re, qu'il s'agit là de la grace de per-
ince, mais il n'eſt pas perſuadé que
ette grace on doive entendre l'aſſem-
de tout ce que la Providence opere
met pour conduire infailliblement
une

la Providence, par laquelle D
de telle sorte les circonstances d
Elûs, qu'ils sont en état de gra
les apelle à lui.

L'Ecole de S. Thomas emplo
distinctions pour expliquer plus
comment l'homme peut resiste
efficace par elle-même, quo
impossible, vû la nature de c
qu'elle n'ait pas son effet. Il
ter, selon cette Ecole, par u
antecedente, & non par une *p*
sequente, *potentia antecedenti*, *no*
ti; par un *pouvoir de possibilité*,
un *pouvoir de futurition*, *potent*
tis, *non futuritionis*; par un *po*
pacité, non *de position*, *capacit*
sitionis; dans *l'acte premier*, non
second, *in actu primo*, *non in ac*

, avoit attiré particulierement l'at-
n du Pere Daniel. Notre Auteur
int de ce que ce Pere n'en fait
ut le cas qu'elle merite, & mon-
r un tres-grand nombre de cita-
, que les plus grands *Princes de l'E-*
sont servis d'expressions équivalen-

Pere Serry prouve dans sa 37. Re-
ue, que Jansenius a enseigné que dans
de la nature corrompue la grace de
Christ *détermine & predétermine* la
té, non seulement *moralement*, mais
par une determination veritable, réel-
hysique en un mot.

ns la 39. Observation, notre Auteur
prend de faire voir que S. Thomas
as tellement fondé la necessité de la
sur la dépendance que la creature a
n Createur, qu'il ait oublié l'infir-
de la nature humaine après le peché
nel. Il s'applique aussi à prouver, que
que S. Augustin ait principalement
i la necessité de la grace sur l'infirmi-
e la nature, ce saint Docteur n'a pas
en quelques occasions de faire aussi
tion de la dépendance & de la subor-
tion qui fait le principe de S. Tho-
Le P. Serry propose en faveur de
These, une assez longue suite d'argu-
s, & il avoue que l'autorité des Theo-
ens qui ne sont pas de son avis, & qui
croyent

croyent que S. Auguſtin n'a eu é
la foibleſſe de l'homme corrom
peché, ne l'étonne pas beaucou
„ les honore parfaitement, dit-i
„ mes compagnons d'armes dan
„ ſe de la Grace victorieuſe pa
me; mais je ne croi pas qu'ils
„ penetré le ſens de S. Auguſti
„ ſur ce ſujet." *Quos uti in*
gratia ſeipsâ victrici Commilitones
ror, ita ſanctiſſimi Doctoris ment
tem in capite, minùs aſſecutos exi

L'Auteur examine dans la 40
le ſentiment de S. Thomas ſur l
mination phyſique, & les paſſa
P. Daniel avoit tirez de ce ſain
pour montrer qu'il ne la tenc
que les Thomiſtes l'ont enſeig
lui.

Le ſtyle du P. Serry eſt aſſez
voit bien qu'il a puiſé ſon La
que dans les Theologiens Sc
On ne lui reprochera pas de m
vivacité. Sa memoire lui rend
fois les mêmes tours, & il re
tiers les expreſſions qui lui plaiſ
mais on peut croire que cet Ou
fait à pluſieurs repriſes. Ce q
faire plus de peine, c'eſt que ce
xime des plus ſages guerriers,
mépriſer un peu trop ſon adv
moins qu'on ne veüille dire, qu

priser qu'afin de se donner à lui-mene meilleure contenance, & que dans nd il prend contre lui toutes ses preons.

vazioni sopra il Libro *della Felsina trice*, per difesa di Raphaello da Urno, de i Caracci, & della loro Scuo-; publicate e divise in sette Lettere. Da VINCENZO VITTORIA, Patrizio Vaenziano, e Canonico di Xativa. In Roma, nella Stamparia di Gaetano Zenobi, della Santità di N. S. CLEMENTE XI. Intagliatore, nella Gran Curia Innocenziana. C'est-à-dire : *Sept Lettres de Dom* Vincenzo Vittoria, *Gentilhomme de Valence, & Chanoine de Xativa, pour la défense de Raphaël, des Caraches, & de leur Ecole, contre le Livre intitulé*; Felsina Pittrice. A Rome chez Gaetan Zenobi Graveur du Pape 1703. in 8. p. 114.

DOm Vinzenzo Vittoria Auteur de ces Observations, grand amateur de Peinture, étant à Rome, fit nitié avec D. Orazio Albani, Frere Pape d'aujourd'hui. Comme ils étoient is par le même goût pour les tableaux, se trouvoient souvent dans le cabinet Carle Marate, le plus celebre Peintre d'Ita-, & ces trois personnes avoient une grande miration pour les ouvrages de Raphaël.

Vittoria, qui étoit du Royau
lence en Espagne, & Chanoine
fut obligé de retourner en son
le temps que le Comte Malvasi
Vie des Peintres de Bologne,
tre de *Felsina Pittrice.* (Bologn
anciennement Felsina.) Ce son
lumes in 4. imprimez à Bologn
& dédiez à Sa Majesté Tres-
D. Orazio Albani prenoit soin
re donner les feüilles à mes
étoient imprimées. Il les envoy
gne à D. Vincenzo, & celui-ci
voit son sentiment. C'est ce q
les sept Lettres dont ce Recuei
sé; & qui contiennent tout ce
cenzo trouvoit à reprendre dan
du Comte Malvasie.

Dans la I. Lettre, & dans la
lé de Raphaël. Dans la III. de
Dans la IV. de l'Albane. Da
Dominiquin. Dans la VI. de
che & du Guide, & dans la V
revient à Raphaël, & parle c
fayence qu'on prétend qu'il a
même.

Pour ce qui regarde les pre
tres, l'Auteur y doit justifier
sa maniere seche, & sur ses co
chez, que le Comte Malvasie lui
general, & qu'il attaque
dans deux tableaux de reput

e Cecile, qui est à Bologne dans l'E
de S. Jean du Mont, & le Portement
Croix qui est à Madrid, dans la Cha-
du Roi.
uant à la sainte Cecile, Malvasie, pour
er plus d'autorité à sa critique, rap-
le sentiment d'Annibal Carache, &
Lettre de lui à son frere Augustin, où
bal traite de durs & de trenchants
ontours de Raphaël, tels qu'on les
dans ce tableau. Vittoria pour toute
nse dit, qu'Annibal étoit alors bien
encore, & qu'il n'étoit pas en état
ger sainement. Il se jette ensuite sur
uanges de Raphaël, & sur les senti-
d'admiration que les connoisseurs ont
urs eu pour ses ouvrages. Mais il faut
souvenir que la critique regarde uni-
ent la dureté des contours, & la ma-
seche qui regne dans tout le tableau,
attaque point l'ouvrage en general,
les plus beaux qui soit sorti des mains
aphaël. Et c'est peut-être ce qui fait
u Comte Malvasie, qu'il prefereroit
riginal même, la copie que le Guide
faite, parce que le Guide qui peignoit
eusement, & qui d'ailleurs étoit un
ent Peintre, a pû corriger les défauts
bleau sans en alterer les beautez.
y a lieu de s'étonner que dans le des-
e *relever le prix de ce tableau, l'Au-*
ait pas rapporté une histoire que l'on

 trou-

trouve dans Vasari, & que nous d
ici en peu de mots. François Fra
des plus habiles Peintres de son t
une extrême passion de connoitre
& de voir ses ouvrages dont la r
étoit si grande. Dans cette vûe
parler par des amis communs, &
même pour lui demander son am
phaël répondit avec la politess
étoit naturelle. Il lui manda q
d'achever le tableau de sainte C
une Eglise de Bologne ; qu'il
liberté de lui adresser, & de l
der ses soins pour le faire mett
ce, après en avoir corrigé le
Francia reçut cette commission
une marque precieuse d'une
d'une confiance singuliere. L
étant donc arrivé, il le vit ave
grand plaisir, & alla lui-mêm
placer. Mais alors en ayant exa
tes les beautez, il fut frappé
ment; & la reflexion lui faisant
bien Raphaël étoit plus grand P
lui, il tomba dans une si prof
lancolie, qu'il en mourut quelq
après.

Le Portement de Croix que
Malvasie attaque par les même
qu'il a attaqué la sainte Cecile
fendu de la même maniere ; c'
par des loüanges generales de

par le dénombrement de toutes les par-
s de son Art où il a excellé, que per-
nne ne lui dispute, & dont il n'est pas
estion dans *Felsina Pittrice*, où la criti-
e ne roule que sur la dureté des contours
ns le dessein, & sur la noirceur des cou-
urs dans les ombres.

Vittoria tire aussi avantage de ce que le
oi Catholique Philippe IV. pour avoir
tableau, qui étoit entre les mains des
eligieux Olivetans de Palerme, leur avoit
onné un fonds tres-considerable. Il au-
oit pu toucher de même la destinée de ce
bleau, rapportée par Vasari, qui racon-
que dans une tempête qui fit perir le
aisseau qui le portoit à Palerme, la mer
mbla le respecter, & le conduisit dans le
ort de Gennes, comme par une espece de
iracle, tout le reste de ce qui étoit sur le
aisseau ayant été perdu.

Dans la troisiéme Lettre, l'Auteur em-
oye bien de la Rhetorique à combattre
sentiment de Malvasie, qui met Louïs
arache & le Guide fort au dessus d'Anni-
al Carache, tant pour le merite de la
einture, que pour celui des bonnes mœurs.
pretend, contre l'opinion de Malvasie,
a'Annibal bien loin d'avoir gâté à Ro-
e sa maniere Bolognese, l'y avoit au con-
aire fortifiée. Sur quoi il seroit à sou-
aiter que D. Vincenzo se fut expliqué
us precisément. Car le mot de *maniera*

étant un terme general qui s'étend sur toutes les parties de la Peinture, il paroît que Malvasie ne lui attribue de changement que dans la maniere tendre & moëleuse qui étoit pratiquée à Bologne dans ce temps-là, & qui regarde plûtôt l'emploi & la force des couleurs, que la grande regularité du dessein. Voici ce que M. de Piles, dont le sentiment peut nous servir de regle, en dit dans son Abregé de la Vie des Peinrres, p. 306. *Le goût qu'*Annibal Carache *prit aux sculptures des Anciens, lui fit changer sa maniere Bolognese qui tenoit beaucoup de celle du Correge, pour suivre une methode plus sçavante, plus recherchée & plus prononcée, mais plus seche & moins naturelle dans le dessein & dans la couleur.*

Dans la Lettre IV. D. Vincenzo Vittoria poursuit le Comte Malvasie, qu'il accuse d'ignorance & de calomnie. C'est à l'occasion de l'Albane, que le Comte a mis fort au dessus du Guide, & dont l'Auteur entreprend la défense, rapportant d'une part les expressions outrées de Malvasie, & de l'autre appuyant beaucoup sur la grande reputation que les ouvrages de l'Albane lui ont acquise.

La cinquiéme Lettre est écrite pour répondre à Malvasie, qui a reproché au Dominiquin son peu de succès dans cette partie de la Peinture qui regarde l'invention: citant entr'autres deux tableaux, dont l'un est

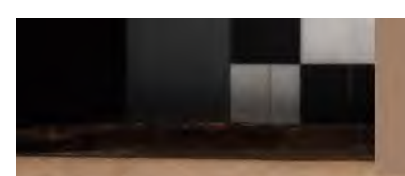
t le Martyre de S. André, & l'autre l'Auiône de sainte Cecile. Dans celui de S. ndré, le Dominiquin represente un des ourreaux, qui s'étant mal adroitement issé tomber en tirant une corde, fait rie ses camarades, dont la joye ridicule s'exrime par des gestes fort grossiers : ce qui étourne ou partage au moins l'attention, ui doit être toute entiere pour le sujet rincipal. Et dans l'Aumône de sainte Cele, le Dominiquin s'est amusé à peindre ne querelle entre de petits gueux, sur le artage de l'Aumône qu'ils ont reçûe : obt trop bas pour entrer comme épisode ins une grande & serieuse composition. Auteur oppose à Malvasie, que l'essentiel l'histoire étant representé, selon son veable caractere, il n'est pas défendu au eintre de donner quelque chose soit à la rieté des objets, soit au divertissement 1 spectateur.

Le but de la sixiéme Lettre, est de fai remarquer peu d'attention dans l'Auteur e *Felsina Pittrice*, qui s'est attaché à déier les mœurs de Loüis Carache & du uide, après en avoir dit tant de bien ; & ui leur prefere le Guerchin après les avoir iis au dessus d'Annibal & d'Augustin Caaches.

Enfin, dans la septiéme Lettre, Vitoria soutient que le Comte Malvasie n'a u traiter Raphaël de *Peintre de fayences*,

& que de tous les vases de fayence qui sont à Lorette ou ailleurs, & dont les Peintures passent pour être de ce grand homme, il n'y en a aucune qui en soit veritablement, à moins que dans sa premiere jeunesse, il ne se soit voulu divertir à en peindre quelques-uns. Cependant les Curieux qui ont de ces vases dans leurs cabinets, sont d'une opinion toute contraire, & pretendent qu'ils sont de la propre main de Raphaël. Vittoria tâche d'établir son sentiment par une reflexion sur la grande quantité qu'il y a de ces sortes de fayences ; & pretend que la vie de Raphaël, qui a été fort courte, n'auroit pas suffi pour tant d'ouvrages. Et afin de mieux marquer l'origine de l'erreur où il croit qu'on est sur ce sujet, il employe le témoignage de Vasari, qui rapporte que Baptiste Franc habile Peintre Venitien, qui s'appliquoit à faire des desseins pour être executez sur la fayence, dans les commencemens se servoit des Estampes gravées d'après Raphaël, & d'après les autres grands Maîtres de son temps. Baptiste Franc a pu encore employer, selon toutes les apparences, les pensées & les desseins de Raphaël, puis que le Baron Tallis à Venise garde une Lettre de ce grand Peintre à la Duchesse d'Urbin, pour lui donner avis qu'il a achevé les desseins que cette Princesse lui avoit demandez

pour



les fayences de son buffet ; d'où il sé de conclure que ces differents va-euvent être peints sur ses desseins : on ne prouve pas qu'ils soient peints i-même. On peut dire en general sujet de ces Peintures, comme de les autres, il ne faut pas negliger timent des veritables Connoisseurs, çavent démêler les pensées de Ra-, d'avec celles des autres Peintres, touches delicates & spirituelles dont xcellent homme avoit coûtume de imer.

DACI YBANEZ DE FARIA J.U.P. litani, Caroli II. Hispaniarum, In-umque Regis Catholici à Consiliis, Cancellaria de Buenos Aires Fisci Re-Patroni, & in Goatemalensi Præto-apud Americam primarios inter Ju-es adscripti, Additiones, Observatio-& Notæ ad Libros Variarum Reso-onum Illustrissimi ac Reverendissimi Didaci Covarruvias à Leiva, Episco-Segobiensis, ac supremi Consilii Cas-æ Præsidis. Editio tertia. Lugduni ptibus Joannis Posuel. 1701. C'est-à-: *Additions, Observations & Remar-s de M.* Ybanez de Faria, *Professeur Droit, &c. sur les Livres des diverses olutions de Covarruvias. Troisiéme Edi-*. A Lion, aux frais de Jean Po-

fuel. 1701. in fol. pagg. 435. fans compter la Table.

COvarruvias Evêque de Segovie, & President du Conſeil d'Etat de Caſtille, vivoit au milieu & ſur la fin du XVI. ſiecle. Egalement verſé dans la connoiſſance des Loix & des Canons, il a ſervi de maître & de guide à ceux qui ſont venus après lui, & ſes decisions ſont encore reverées en Eſpagne comme des Oracles. Notre Auteur en a fait une étude particuliere; il a joint à ſes Reflexions, les Sentimens de quelques nouveaux Auteurs ſur les Ecrits de ce ſçavant Homme; & de tout cela il a composé cet Ouvrage qui eſt le premier fruit de ſes veilles, dont il promet de donner la ſuite, ſi cet Eſſai ne déplaît pas au Public.

Les Reſolutions de Covarruvias ſont diviſées en deux Livres, & chaque Livre en 20. chapitres. Voici un Sommaire des Matieres contenues dans le premier Livre: Si le Juge doit juger ſur les actes ou ſuivant ſa propre connoiſſance? S'il eſt permis d'uſer en Jugement de dol & de ſurpriſe? Si les fruits doivent entrer dans la reſtitution en entier obtenue pour cauſe de minorité? Qui eſt le Juge de ces ſortes d'Inſtances? Si la reſtitution a lieu dans les choſes ſpirituelles? Le pouvoir, qui eſt requis pour demander la reſtitution. L'hy-

pothequa

potheque & la preference de la femme pour sa dot. Les ameliorations qui se font par un tiers sur la chose hypothequée à son dû. La prescription du retrait conventionnel. L'explication du chapitre, *Quanto*, 4. *de consuetud.* touchant le Sacrement de Confirmation. L'injure verbale, qui a pour objet un crime veritable. De quelques Epoques les plus considerables. Si une proposition indéfinie a autant d'étendue que celle qui est universelle? De la charge ou condition apposée à une donation en faveur d'une tierce personne à qui les fruits de la chose vendue ou cedée doivent appartenir. Si dans les choses douteuses, le Fisc doit être preferé aux particuliers? Des dixmes. Du sens & de la pratique de la Loi *Diffamari*, 5. *Cod. de ing. manum.* De la revocation de la donation inofficieuse, ou de celle qui est revoquée par la survenance d'enfans. Des rescrits subreptices ou obreptices.

Notre Auteur a traité sur ce premier Livre plusieurs autres questions concernans les devoirs tant des Juges Ecclesiastiques & Seculiers, que de ceux qui sont chargez de l'execution de leurs Jugemens, notoirement injustes; les fonctions des Avocats, & ce qui est permis aux Accusez pour leur justification, ou pour éviter les peines dont ils sont menacez. Des regles qui se doivent observer dans la re-

signation ou la permutation des Benefices. De l'hypotheque privilegiée du Vendeur sur le fond vendu, & de celui qui a prêté pour en faire acquisition. Des donations qui sont permises ou défendues entre les conjoints par mariage. En quels cas les enfans peuvent se pourvoir du vivant du pere contre l'alienation qu'il a faite de leurs biens ? Quoi que la faculté de racheter les rentes constituées soit perpetuelle suivant la Bulle de Pie V, l'Auteur marque plusieurs lieux où cette Bulle n'est point observée, comme en Allemagne, dans les Pays-Bas, à Avignon, & en Espagne. On ne peut constituer les rentes, qu'à raison de l'Ordonnance; mais celles qui sont constituées, se peuvent vendre à moindre prix. Quelques-uns distinguent si la vente en est faite avec garantie ou sans garantie, & tiennent que si l'on garantit la rente, l'acheteur en doit payer la juste valeur. Du droit de Patronage, comment il passe avec le fond auquel il est attaché. La Bulle de Jule III. sur le partage des fruits entre les heritiers du beneficier decedé & son successeur, ayant ordonné que les fruits déja levez & recueillis appartiendroient aux heritiers du beneficier, & ceux pendans par les racines au titulaire : l'Auteur dit qu'en Espagne les fruits se partagent *pro modo & rata temporis*, suivant l'opinion de Covarruvias.

y a aussi quelques questions touchant
oblesse, où il fait voir que pour jouïr
privileges des Nobles, il ne suffit pas
e simplement en possession de la qua-
e Noble. Il y en a d'autres concer-
les legitimations qui se font par Let-
du Prince, ou par le Mariage subse-
t.
es Matieres traitées dans le second Li-
sont du droit des creanciers contre
debiteurs, & de la cession de biens.
usufruitier de tous les biens est tenu
dettes d'un testateur, par la liberalité
el il tient son usufruit? De la lesion
re moitié du juste prix dans les ven-
& si les contractans peuvent déroger
enefice de la Loi à cet égard? Si le
de tous les biens du testateur com-
d les choses qu'il avoit exposé en ven-
Si celui qui allegue la qualité de ri-
& de pauvre, est toujours obligé de
ouver? Quand plusieurs d'une famil-
nt morts ensemble par un même ac-
t, quels sont ceux qu'on doit presu-
qui sont morts les premiers ou les
iers? S'il est permis quelquefois de
l'innocent pour le coupable? De
e maniere il faut proportionner la pei-
u delit? Quand un accusé peut être
d'un crime qui a déja été intenté en
ment contre lui? De l'execution des
es & obligations pour chose ou

ſomme qui n'eſt pas certaine ni liquide. Si on peut appeller d'une Sentence arbitrale ? Si on doit ajouter foi à un ſeul témoin, qui n'a point prêté le ſerment en juſtice, ou qui varie ? Des quittances & décharges generales. Quand le ſucceſſeur à titre univerſel ou ſingulier, eſt tenu d'entretenir le bail fait par ſon predeceſſeur ? Des baux à ferme des biens d'Egliſe, & de leur alienation, quelles formalitez y ſont requiſes ? Comment on ſuccede au droit de Patronage Eccleſiaſtique, au Fief ou à l'emphyteoſe appartenant à l'Egliſe ? De l'explication de la Loi *Quoties* au Cod. *de reſcind. vend.* Des aſſiſes & immunitez Eccleſiaſtiques.

Sur quoy notre Auteur obſerve que les femmes ne peuvent être empriſonnées pour dettes civiles, ſi elles ne ſont marchandes publiques. Il agite pluſieurs autres queſtions touchant le benefice de ceſſion. Si les Marchands peuvent vendre plus cher en vendant à credit ? De la vente des bleds ou autres eſpeces à renouveller. Du contract *mohatra*. Si par le Droit Canonique on fait diſtinction entre les contracts de bonne foi & ceux de Droit étroit ? Si l'homme eſt preſumé vivre juſqu'à cent ans ? Il decide que le Juge Laïque a droit de punir les Clercs pour le port d'armes, & que c'eſt la pratique de la France.

La plûpart des autoritez dont ſe ſervent

deux Auteurs, font copiées fur les Li-
s des Canoniftes, & particuliere-
nt des Docteurs Ultramontains, dont
fuivent ordinairement les maximes.

raite selon l'esprit & la methode de saint Ignace, pour les Ecclesiastiques. Par le R. P. FRANÇOIS NEPVEU, *de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Louïs Guerin, rue faint Jacques, à faint Thomas d'Aquin, vis-à-vis la rue des Mathurins. 1706. in 12. pagg. 422.

E P. Nepveu a déja donné au Public, il y a plufieurs années, une Retraite felon l'efprit & la methode de Ignace, & ce Livre a été reimprimé fieurs fois, & traduit prefque dans tou- les Langues. C'eft un Ouvrage de té propre pour tout le monde. Celui- eft deftiné particulierement aux Eccle- ftiques, & l'Auteur l'a entrepris, *per- dé*, dit-il, *que la fantification des peu- s dépend beaucoup de la fantification des êtres, & que fi les Prêtres étoient des ints, les Peuples le feroient auffi.* Tout Duvrage eft divifé en trente Meditations ur remplir les dix jours de retraite. ciennement on en faifoit un mois, & fujets étoient divifez par femaines. On laiffe pas aujourd'huy de fuivre le mê-

me

me ordre pour les matieres, bien qu'on ne leur donne pas la même étendue. Ainsi la Retraite du Pere Nepveu comprend en dix jours les mêmes sujets que l'on meditoit dans le cours d'un mois entier; & ces sujets distribuez en quatre parties, ont toujours rapport aux quatre semaines dont le mois est composé. „ Dans la premiere, on fait considerer à „ l'homme la fin pour laquelle il a été „ creé, les obstacles qui empêchent d'y „ arriver, & le malheur de ceux qui s'en „ éloignent. Dans la seconde, on donne „ au pecheur un guide pour le tirer de „ l'égarement, en lui proposant les my„ steres de la vie cachée & publique de „ Jesus-Christ. On l'anime dans la troi„ siéme à soutenir les travaux de la Peni„ tence, en lui representant la vie souf„ frante de son Sauveur. Enfin, dans la „ quatrieme semaine, on excite son espe„ rance, on enflamme sa charité par la „ consideration des Mysteres glorieux de „ Jesus-Christ, & par la contemplation „ des perfections de Dieu.

L'Auteur, pour rendre sa Retraite propre aux Ecclesiastiques, a eu soin de mettre chaque jour une Meditation particuliere pour les Prêtres; & dans la Meditation commune, il fait l'application de ces grandes veritez qui sont comme les principes de la Morale Chretienne, à leurs

oblie-

ations, & à leurs besoins. Mais il principalement appliqué à donner chajour des Considerations qui renferment leurs principaux devoirs; & je ne pas, dit-il, qu'il m'en soit échapé n. C'est ce qui rend ce Livre recomdable, qui l'est d'ailleurs par la beauté yle, & des expressions tres-convenaaux matieres de pieté.



XLII.

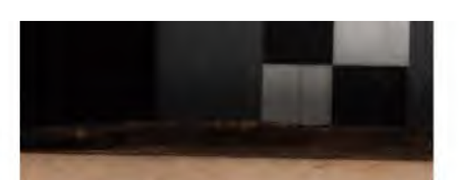
XLII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 20. Decembre M. DCCVI.

PETRI CUNÆI de Republica Hebræorum Libri tres, variis annotationibus, cuivis litterato ſcitu neceſſariis, & ad Scripturæ ſenſum eruendum utiliſſimis illuſtrati ; nunc primùm publici boni ergò in lucem editi, à JOHANNE NICOLAI, antiqu. Prof. & conturbern. Tubing. Rectore. Quibus & acceſſit accuratus capitum ac rerum, verborumque Index. Lugduni Batavorum, apud Henricum Teering, Bibliop. è regione Academiæ, in angulo Plateæ dictæ de Klok-Steeg. 1703. C'eſt-à-dire : *Les trois Livres de* Pierre Cunæus, *touchant la Republique des Hebreux, avec les*

Re-



marques de M. Nicolaï. A Leyde
ez Henri Teering. 1703. in 4. pagg.
2.

MR. Nicolaï ayant fait réimprimer
le Livre de Sigonius touchant la
Republique des Hebreux, avec
notes de sa façon, a cru qu'il feroit
r au Public, s'il lui redonnoit de
e celui de Cunæus. Ces deux Ou-
s ont un rapport essentiel l'un avec
e. Le Traité de Sigonius est un Ou-
methodique, où les matieres se sui-
, & dépendent en quelque maniere
de l'autre; Cunæus au contraire n'a
voulu faire de son Livre un plan
& regulier. *Libet enim*, dit-il, *quæ
se offerunt è medio arripere*, &, *ut
ex alio in mentem nobis incidit*, *ita
ue persequi.* C'est ce qui fait que son
est comme un supplement de Sigo-
& des autres qui l'ont precedé, rem-
e Remarques sur les choses qui leur
nt échapé, ou qui n'avoient pas été
ofondies. Il est divisé en trois par-
où l'on ne laisse pas de remarquer
spece de plan & d'ordre. La premie-
rtie regarde presque uniquement le
rnement politique. La seconde re-
le grand Prêtre, les Levites, & les
onies de la Religion. Et dans la troi-
, on traite des points d'Histoire Ec-
cle-

clesiastique & de discipline. L'Auteur n'employe pas seulement les secours que lui fournit la sainte Ecriture, & l'étude des Ecrivains Ecclesiastiques, il a recours aux Commentaires des Juifs, & fait voir une grande connoissance des Rabbins, dont il n'est pas l'esclave, comme bien des Sçavans, mais le juge & le censeur. On doit se plaindre de M. Nicolaï de ce que dans cette Edition, il a retranché l'Epitre dedicatoire de Cunæus, adressée aux Etats de Hollande, & qui est en ce genre une piece considerable pour être écrite avec un grand sens. Cette suppression fait que le Lecteur est étonné de trouver à la tête du troisiéme Livre une Preface en forme de Lettre, adressée à M. Duych, n'en ayant point trouvé au commencement de l'Ouvrage. Là Cunæus promet des notes sur toutes les œuvres de Josephe, projet qui comme beaucoup d'autres de même espece, n'a jamais été executé. Il marque qu'il a eu toute sa vie un goût singulier pour l'étude de la Bible, & pour les Livres des Juifs; il se plaint des personnes qui attachées aux Langues modernes, negligent la Langue sainte, ou qui se contentent d'y apporter une application mediocre, sans s'attacher au Syriaque, ni à la connoissance des Rabbins. Il previent le Lecteur touchant quelques opinions particulieres qu'on trouve dans cette troisiéme partie, comme

le, que Melchisedech étoit Jesus-
nême, ce qu'il s'efforce de sou-
uantité de raisons. M. Cunæus
e premier qui se soit éloigné de
commune sur Melchisedech.
anciens Heretiques, on trouve
sedeciens, dont l'erreur consis-
ire que Melchisedech n'étoit pas
e, mais qu'il étoit ou le S.
ou la vertu de Dieu, *virtutem*
gene, au rapport de saint Jerô-
oyoit un Ange. M. Nicolaï n'a
de remarques sur ce chapitre,
t merité plus que le reste du Li-
se contente de renvoyer à l'Hist-
Patriarches par Heidegger, au
Jacques Gaillard intitulé *Melchi-*
& à celui qu'un Anglois a fait sur
ure Religion, *Of the best Religion.*
et même d'ajouter à ce chapitre
é rare de M. Frideric Koerber sur
dech, & cependant on ne le trou-
ans ce Volume. En recompense
laï a fait sur les autres chapitres
s fort longues, & remplies d'une
dition. Il paroît avoir une gran-
oissance des Ecrivains anciens &
es, Chretiens & Juifs. Mais il se
vent à quartier, & perd de vûe
cipal objet, pour traiter des ques-
cidentes. Cunæus, cite-t-il Home-
Commentateur examine aussi-tôt de
quel

que l'on ...
temps diſcouru, ...
cette methode que d'un p...
ſçu faire un gros Volume. Car ...
pas une occaſion de debiter de la doct...
& quand il a vuidé ſes recueils, il ...
indique encore cinq ou ſix Auteurs à ...
ſulter. Nous n'en dirons pas dav...
ſur un Ouvrage auſſi connu des S...
que l'eſt celui de Cunæus. Il nou...
d'avoir fait connoître le caractere...
tes. Cunæus vivoit au commenc...
XVII. ſiecle, il a été Profeſſeu...
de, homme docte, & eſtim...
tes.

Au reſte, M. Nicolaï fait ...
Public des complimens que ...
lui a meritez. Et comme o...
même temps de ſes autres com...
Lecteurs curieux en pourron...
de ſes œuvres, ma...
nous le tr... gâte...

symbolum publicum tibi debet. DE
s habes lectu jucundissima, spero nomen
notis ingeniosis posthac iri insignitum.
a ce qu'on appelle de l'esprit, & des
ges qui naissent du sujet.

Origines de la Ville de Caen, revues,
rrigées & augmentées. Seconde Edition.
Rouen chez Maurri Imprimeur ordi-
aire du Roi & de M. l'Archevêque.
706. in 8. pagg. 442.

DEpuis que la premiere Edition des
Origines de Caen a paru, on a
communiqué au sçavant M. Huet
en Evêque d'Avranches, qui en est
teur, un tres-grand nombre d'an-
s Registres, où il a trouvé une in-
é de faits dont il n'avoit eu jusqu'a-
presque aucune connoissance. Ces
velles decouvertes l'ont engagé à re-
cher son Ouvrage, & à y faire beau-
p d'additions & de changemens, qui le
dent beaucoup plus parfait & plus esti-
ble qu'il n'étoit.
Ces additions sont répandues dans
t le Livre; nous nous contenterons
indiquer ici quelques-unes des plus
derables. Dans le septiéme cha-
où l'on traite des tours qui ont
bâties pour fortifier les murs de
Caën,

on fait mention de quantité
dont on n'avoit rien dit d
Edition. Dans celle-ci, en l
xiéme chapitre où l'Auteur
les rues & les places de la
trouve le nombre des rues fo
té. Enfin le dernier chapitre
tient la liste des Gens illustres
fournit les Eloges de tren
nes qui avoient échapé aux
recherches. On y voit entr'
loge de Gillonne Huet. ,
„ raisons, dit l'Auteur, m'a
„ pêché dans la premiere
„ cet Ouvrage d'y donner
„ Huet la place que sa vert
„ bloit lui avoir fait meriter
„ hendois que la chair & le
„ sent trop de part au jugem
„ faisois d'elle, quoi que ce
„ lui fût encore moins favo
„ celui des personnes avec
„ vécu, & qui l'ont connue
„ culierement que moi. Mais
„ sa pieté preconisée publiqu
„ l'éloge dont on a honoré s

„ dans l'Année Dominicaine, je me suis
„ cru autorisé à lui rendre la justice que
„ mes scrupules lui avoient refusée.
Gillonne Huet naquit le 16. Mars de l'année 1635. & mourut le 22. Mai de l'année 1659. après avoir mené une vie tres-penitente.

On nous donne dans cette nouvelle Edition le plan de la Ville de Caën, qui manquoit à la premiere. Il est vrai que ce plan n'avoit pas d'abord été fait pour être joint à cet Ouvrage, & qu'il se vendoit à part; mais il n'en sera pas moins utile aux Lecteurs, & il est certain d'ailleurs qu'il a été dressé sur l'Ouvrage même.

M. Huet a changé de sentiment sur l'origine de *Cadom* qui étoit l'ancien nom de Caën; & il s'arrête uniquement à une opinion qu'il avoit proposée sans l'embrasser dans sa premiere Edition. Il derive *Cadom* de *Cadetes*. Des peuples dont Cesar a parlé, portoient ce nom, & demeuroient, selon la conjecture de M. Huet, dans la Contrée où Caën est situé. Il pretend que *Cad-hom* signifie *demeure des Cadetes*, comme *Cabourg* signifie *Bourg des Cadetes*. Cabourg est un petit Bourg qui n'est pas loin de Caën, qui est situé sur la même côte, & qui est nommé dans les vieux titres *Cadburgum*. A l'é-

gard de l'étymologie du mot *Cadetes*, l'A
la tire du terme Gaulois *Cad*, qui,
lui, veut dire *Guerre* : ainsi *Cadetes*
fiera *Belliqueux*.

XLIII.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 27. Decembre M. DCCVI.

JACOBI VANIERII e Societate Jesu, Prædium Rusticum. Tolosæ apud Antonium Colomyez. 1706. C'est-à-dire : *La Maison Rustique. Poëme. Par le P.* Vanniere *Jesuite.* A Toulouse chez Antoine Colomyez. 1706. in 12. pagg. 74.

LE P. Vanniere donne au Public les deux premiers Livres d'un Poëme qui doit en contenir douze. Le sujet de cet Ouvrage est *la Maison Rustique.* L'Auteur dans la maniere de traiter son sujet, semble s'être proposé d'imiter plûtôt l'exactitude de Varron & des écrits Geoponiques anciens & modernes, que la liberté de *Virgile*, qui dans ses Georgiques

 a fait

fait un choix de ce qui étoit susceptible
ornemens, & qui sans doute a plus son-
é à étaler les richesses de la Poësie, qu'à
nstruire les gens de la campagne. Le P.
Vanniere n'a point separé l'utile de l'agrea-
ble, c'est tout de bon qu'il écrit & il entre
dans le détail des choses les plus viles. On
peut croire qu'il a songé que si les paysa-
ges de Rubens & du Poussin sont admira-
bles, les tableaux de Teniers ont aussi leur
merite, & que toute imitation réüssit à
plaire lors qu'elle est juste. Ces deux pre-
miers Livres font souhaiter le reste, & font
ressouvenir des premiers Ouvrages que l'Au-
teur a donnez au Public. Car on a déja
de lui quelques pieces dans le même gen-
re, qui ont eu l'estime des connoisseurs.
On trouve ici des digressions amenées avec
art, & des endroits heureusement mena-
gez, ou pour égayer sa matiere, ou pour
donner un peu l'effort à son genie. La des-
cription du Canal de Languedoc est de ce
genre, aussi-bien que les regrets du Poëte
sur la cruauté qu'on a euë de couper un
bois, qui faisoit la promenade des Jesuites
de Toulouse, & une partie du repos dont
les gens de lettres ont besoin. La Noc
de Village qui finit le second Livre est u
des plus jolis endroits du Poëme, & com
posé avec le plus de soin. Mais un mo
ceau singulier est celui où le Poëte, ap
avoir dit que Virgile semble preferer à la

ampêtre les connoiſſances ſublimes, dans
s beaux Vers que tout le monde ſçait :

Me verò primùm dulces ante omnia Muſæ,
Quarum ſacra fero ingenti perculſus amore,
Accipiant, cœliquevias & ſidera monſtrent,
Defectus ſolis varios, &c.

pond à Virgile : Combien plus heureux
: celui qui ſans étudier ni le mouvement
s aſtres, ni l'origine des vents, ni la
urce des ruiſſeaux, ſe fait du Ciel un
ectacle agreable pendant le ſilence de la
iit ; ne connoît de vent que la fraîcheur
Zéphire, & ne cherche les fontaines que
ur en admirer l'eau pure, dont il étan-
e ſa ſoif, & dont il arroſe ſes champs.
le Poëte s'en fût tenu là, toute cette
greſſion ſeroit tres-agreable ; mais ce qu'il
ute ſur les maladies du Villageois, &
: la maniere de les guerir, quoi que bien
primé, ne fait pas le même plaiſir. Le
le du P. Vanniere eſt pur, ſimple, &
gant. C'eſt proprement ce que dit Vir-
le : *Deductum dicere carmen*, ou ce que
ut dire Horace par ces mots, *Tenui de-
cta Poëmata filo.*

uvelle Methode d'executer les Loteries avec toute la préciſion & la facilité qu'on peut ſouhaiter ; contenant les moyens de les rendre toutes avantageuſes à Sa Majeſté &

a fait un choix de ce qui étoit susceptible d'ornemens, & qui sans doute a plus songé à étaler les richesses de la Poësie, qu'à instruire les gens de la campagne. Le P. Vanniere n'a point separé l'utile de l'agreable, c'est tout de bon qu'il écrit & il entre dans le détail des choses les plus viles. On peut croire qu'il a songé que si les paysages de Rubens & du Poussin sont admirables, les tableaux de Teniers ont aussi leur merite, & que toute imitation réüssit à plaire lors qu'elle est juste. Ces deux premiers Livres font souhaiter le reste, & font ressouvenir des premiers Ouvrages que l'Auteur a donnez au Public. Car on a déja de lui quelques pieces dans le même genre, qui ont eu l'estime des connoisseurs. On trouve ici des digressions amenées avec art, & des endroits heureusement menagez, ou pour égayer sa matiere, ou pour donner un peu l'essort à son genie. La description du Canal de Languedoc est de ce genre, aussi-bien que les regrets du Poëte sur la cruauté qu'on a euë de couper un bois, qui faisoit la promenade des Jesuites de Toulouse, & une partie du repos dont les gens de lettres ont besoin. La Noce de Village qui finit le second Livre est un des plus jolis endroits du Poëme, & composé avec le plus de soin. Mais un morceau singulier est celui où le Poëte, après avoir dit que Virgile semble preferer à la vie

champê-

Les François n'ont connu jusqu'à present que deux methodes pour les Loteries. La premiere étoit de mettre dans une boëte les billets noirs mêlez avec les blancs, & dans une autre boëte tous les *numero*, avec leurs devises. Après quoi l'on tiroit en même temps deux billets de chaque boëte, & le numero qui venoit de l'une étoit heureux, lorsque le billet de l'autre étoit noir. Si au contraire c'étoit un billet blanc, il n'y avoit rien pour le numero sur lequel il étoit venu; de sorte que la Loterie n'étoit tirée entierement que quand les deux Boëtes étoient épuisées, & qu'on en avoit tiré tous les Billets l'un après l'autre. C'étoit sans doute la maniere la plus exacte, & elle avoit cela de consolant pour les malheureux, qu'ils voyoient du moins que leur numeros avoient été mis dans la boëte; mais comme cette maniere demandoit beaucoup de temps, & ne causoit pas peu d'ennuy, on a jugé à propos de retrancher les billets blancs, & de ne tirer que les noirs. C'est la seconde maniere dont on a tiré les Loteries, & c'est celle qui est aujourd'huy le plus en usage. L'on peut dire cependant qu'elle va plus à la commodité de ceux pour qui elles se font, qu'à la satisfaction de ceux qui les remplissent, & qui peuvent douter, lors qu'ils perdent, que leurs numero y ayent été mis. Notre

Auteur, pour soulager la peine des uns & des autres, propose ici une troisiéme maniere qui renferme les avantages des deux premieres, & qui n'en a pas les inconveniens. Nous allons essayer d'en donner une idée.

Supposons d'abord une Loterie composée d'un million de billets ou numero, & de vingt mille lots ou billets noirs. Pour tirer cette Loterie, il faut avoir deux mille jettons d'yvoire, dont un millier sera marqué de la lettre A. & l'autre de la lettre B. Les mille jettons marquez de la lettre B. contiendront chacun trois chiffres, propres à former les unitez, dixaines & centaines de tous les numero possibles. Le premier jetton B. portera 000. le second jetton B. 001. le troisiéme, 002, & ainsi de suite jusqu'au dernier jetton B. qui portera 999. Les mille jettons marquez de la lettre A, contiendront les chiffres capables d'exprimer les mille, dixaines de mille & centaines de mille des differens numero : de sorte que le premier jetton A portera 0. le second portera 1. le troisiéme 2. & ainsi des autres successivement jusqu'au dernier qui sera marqué de 999. Les jettons A. seront mis dans une boëte; les jettons B. dans une autre boëte, & l'on mettra dans une troisiéme boëte les differens lots dont la Loterie sera composée. D'abord on tirera un des

jettons A. ensuite un des jettons B. & enfin un des billets qui contiendront les lots. On assemblera le jetton A & le jetton B. en plaçant le jetton A le premier, l'on verra à quel nombre iront les chiffres des deux jettons assemblez, & ce sera à ce numero que le lot tiré en même temps appartiendra. Par exemple, le jetton A o joint au jetton B. 001. fera 0001, qui ne formeront que le numero 1. parce que les zero ne se comptent point lors qu'ils ne sont pas precedez d'un autre chiffre qui les fait valoir. Si le jetton A o, & le jetton B 002. viennent ensemble, le lot qui sera tiré au même temps que ces deux jettons tombera au numero 2. de sorte que les divers assemblages des chiffres marquez sur le jetton A. & sur le jetton B. formeront toujours les numero ausquels appartiendront les differens lots de la Loterie. Ces assemblages iront jusqu'au numero 999999; & afin de rendre le million complet, l'on pourroit convenir, dit l'Auteur, que le jetton A o & le jetton B 000 tiendront lieu du numero 1000000; ce seroit le moyen d'empêcher les numero surnumeraires, qui ne manqueroient pas de se trouver, si parmi les jettons A il y avoit A 1000, parce qu'il est visible que le jetton A 1000 étant tiré avec tout autre jetton que B. 000, le numero qui s'en formeroit excederoit le numero d'un million

auquel on ſuppoſe que la Loterie
fixée. En voila aſſez pour faire ent
ſeulement l'invention & le plan de l
velle methode. Ceux qui voudror
de détail, auront recours au Livre
l'Auteur même, qui a la compla
d'offrir ſur cela tous les éclairciſſ
qu'on deſirera de lui.



TAB

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS
LES JOURNAUX
DE L'ANNE'E M. DCCVI.

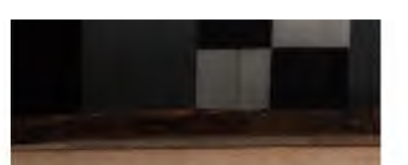
A.

Ame.



Be-

Ca-



tes

E.

G.

I.

L.

M.

N.

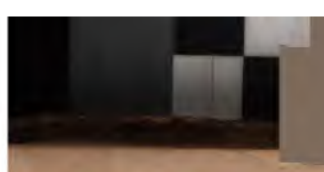
O.

P.

 cha-

R.

Se-



Van-

V.

X.

Z.

F I N.

